UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01621769 7

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/viedemregameli00montuoft

772
Soeur Rose-de-Marie
95
To/.6 00

VIE

DE

MÈRE GAMELIN

MÈRE GAMELIN,

Fondatrice de l'Institut des Sœurs de Charité
de la Providence.

VIE

DE

MÈRE GAMELIN

FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE

DES

SŒURS DE LA CHARITÉ DE LA PROVIDENCE

PAR

Une Religieuse de son Institut.

Elle a considéré un champ et l'a acheté du fruit de ses mains ; elle a planté une vigne.
PROV. 31, 16.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL & CIE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
20 rue Saint-Vincent

1900

BX
4795
G22V5

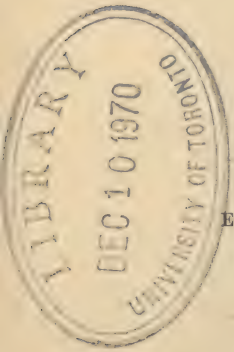

Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année mil neuf cent, par les Sœurs de Charité de la Providence, au bureau du ministre de l'agriculture à Ottawa.

HOMMAGE

A

S. G. MONSEIGNEUR PAUL BRUCHÉSI

ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Monseigneur,

Notre institut est redevable, après Dieu, de sa fondation à vos deux illustres prédécesseurs, Mgr Lartigue et Mgr Bourget.

Le premier a favorisé le charitable dessein de notre vénérée fondatrice et béni ses premiers efforts. Le second a donné l'érection canonique à notre communauté naissante, dont il avait conçu le projet ; il a présidé, par une direction attentive et un rare dévouement, à sa formation et à ses premiers développements.

A l'exemple de ces deux saints prélats, Mgr Fabre nous a constamment favorisées de sa bienveillance et de sa sollicitude paternelles.

En lui succédant, Monseigneur, vous avez semblé prendre à cœur de nous consoler de son absence par des témoignages multipliés d'affectueuse bonté et d'intérêt vigilant.

Nous vous prions donc de vouloir bien agréer l'hommage de cette Vie de notre fondatrice, comme une preuve respectueuse de notre profonde gratitude et de notre filial attachement.

Sr. Marie Antoinette,
Supérieure générale.

Montréal,
Maison mère de la Providence,
10 février 1900.

LETTRE DE SA GRANDEUR Mgr PAUL BRUCHÉSI

ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-ANTOINETTE,

Supérieure générale des Sœurs de la charité de la Providence,

à Montréal.

MA RÉVÉRENDE MÈRE,

La vie de la Vénérable mère d'Youville vient à peine de paraître, que vous m'offrez celle de la pieuse fondatrice de votre Institut, la mère Gamelin. Il est juste que je vous en exprime ma gratitude et ma joie.

Ce livre, dont vous voulez bien me faire hommage, sort de votre monastère. A chaque page, il s'en exhale comme un doux parfum du cloître. Celle qui l'a écrit s'est peu inquiétée de le signer. Elle a travaillé au nom de toutes ses sœurs, inspirée et soutenue, je le sais, par l'obéissance. apportant à la tâche difficile qui lui était confiée le dévouemenut apporté jadis au soulagement des malades et des pauvres ; et son œuvre se présente aujourd'hui au public comme l'œuvre de votre famille religieuse tout entière, comme un hommage sincère de reconnaissance et de piété filiales.

Je me réjouis de voir louer si dignement et simultanément ces deux femmes, choisies par Dieu, à des époques différentes, pour accomplir de si grandes choses, humbles toutes deux par leur origine, toutes deux sœurs par la piété, l'esprit de sacrifice et l'amour des indigents, fondatrices d'instituts qui sont un inappréciable bienfait pour la souffrance sous toutes ses formes, en même temps qu'une gloire insigne pour l'Eglise et le Canada, mère d'Youville et mère Gamelin.

J'aime à réunir ici leurs noms vénérés. Elles sont l'une et l'autre les filles privilégiées de notre sol. Notre patriotisme les acclame en même temps que notre religion, et pour moi, j'applaudis de tout cœur à la publication des livres qui célèbrent leurs œuvres et leurs vertus.

Il n'y a pas de longues années que mère Gamelin est morte. Dans le monde et dans sa communauté plusieurs de ses amies lui survivent : elles, surtout, trouveront dans la lecture de sa vie un charme particulier. Elles pourront en vérifier les moindres détails et rendre témoignage à la scrupuleuse exactitude de l'auteur.

Verrons-nous, un jour, comme nous avons eu le bonheur de le voir pour la vénérable mère d'Youville, l'introduction de la cause de béatification de votre fondatrice ? Je sais, ma révérende Mère, que c'est votre espoir et celui de toutes vos filles. Dieu, sans aucun doute, ne manquera point de nous manifester ses desseins à cet égard. Déjà, la confiance des religieuses et des fidèles dans le pouvoir de Mère Gamelin s'est manifestée par des signes non équivoques, et l'on mentionne plusieurs guérisons obtenues par son intercession. Sans vouloir prévenir le jugement de la sainte Eglise, nous pouvons dire que déjà le tombeau de cette humble servante des pauvres est entouré de gloire, comme il l'est de vénération et d'amour.

Quoi qu'il en soit, les œuvres de Mère Gamelin sont vivantes sous nos yeux : elles prospèrent, grandissent, se multiplient d'une façon merveilleuse, et font sentir leur influence jusque dans les contrées les plus lointaines de l'Amérique du Nord ; c'en est assez pour nous permettre de reconnaître dans cette femme si charitable l'instrument des volontés miséricordieuses de Dieu. Ceux qui, depuis longtemps, admirent le zèle et l'activité de sa famille religieuse aimeront à savoir ce que fut la mère. Le livre que vous allez publier les satisfera pleinement. Ce livre arrive à son heure ; notre peuple, j'en suis assuré, lui fera, comme il a fait récem-

ment au beau travail de madame Jetté, le plus sympathique accueil, et de ces deux ouvrages il devra, ce me semble, tirer une conclusion : Dieu, qui nous a aimés en nous donnant pour ancêtres ce que la France avait de plus généreux et de plus pur, a montré qu'il nous aimait toujours, par le choix qu'il a fait de ses apôtres, pour continuer les œuvres si belles de nos origines sur les bords du Saint-Laurent.

Recevez, ma révérende Mère, l'expression de mes bien dévoués sentiments en N.-S.

† PAUL, Archevêque de Montréal.

Archevêché de Montréal,
le 19 février 1900, centième anniversaire
de la naissance de Mère Gamelin.

PRÉFACE

NOUS présentons aujourd'hui au public la *Vie de Mère Gamelin, fondatrice et première supérieure des Sœurs de la charité de la Providence.*

Le nom et la vie de mère Gamelin sont, jusqu'à un certain point, connus du grand nombre de ceux qui ont pu, grâce à des relations plus ou moins étroites avec sa communauté, apprendre quelque chose de ses origines et de sa fondation.

Mais nous croyons que beaucoup de nos compatriotes, et même plusieurs amis de sa congrégation ignorent jusqu'au nom de la pieuse fondatrice, à plus forte raison l'ensemble et les principaux actes de sa vie.

Ce livre leur révèlera les humbles et laborieux commencements d'une communauté qui a pris, en un demi-siècle, un rang important parmi les institutions charitables de notre pays, en même temps qu'il évoquera à leurs yeux, dominant les faits qu'il raconte, une belle et noble figure qui mérite tout leur respect et toute leur sympathie.

Les amis et les bienfaiteurs de la congrégation éprouveront sans doute une satisfaction sensible à faire connaissance avec la fondatrice d'une œuvre qui leur doit, après Dieu et ses filles, une large part de son développement et de ses fruits.

Mais que dire de ses filles elles-mêmes, pour qui la vie de mère Gamelin a été spécialement écrite?

Ne sont-elles pas, avant tous les autres, intéressées à bien connaître les traits de sa physionomie morale, son âme, son caractère, son esprit, les actions qui en ont reçu la douce et forte empreinte, et qui ont fait de son existence une haute leçon de vie religieuse?

Elles ne sauraient oublier que les fondateurs et les fondatrices sont, par une disposition providentielle de Dieu, les modèles immédiats et spéciaux de leurs familles religieuses, et que celles-ci doivent leur emprunter, en même temps qu'un vaste et fécond exemple de sainteté, l'esprit propre qui différenciera leurs familles respectives de toutes les autres, même de celles qui ont avec elles une fin et une observance communes.

C'est par là que l'Esprit de Dieu, si riche en ses dons et si multiple en ses manifestations, classe, en les marquant du sceau de l'originalité, les âmes et les groupes d'âmes qu'il applique aux œuvres variées dont l'harmonie constitue l'admirable unité de la société chrétienne.

Il importe donc à la réalisation du plan divin, non moins qu'à l'accomplissement de sa mission particulière, que chacune de ces familles étudie attentivement la figure et les traits caractéristiques de l'auteur de son existence, pour y conformer sa physionomie morale et les lignes essentielles de sa vie collective.

Les filles de mère Gamelin avaient été privées jusqu'à ce jour d'un portrait fidèle de leur mère, qui présentât sans cesse à leurs regards l'image pure et suggestive des vertus que la grâce de Jésus-Christ et l'enseignement traditionnel de l'Église les invitent et les aident à pratiquer.

Quelques brochures, forcément incomplètes, des souvenirs, religieusement entretenus et transmis aux plus jeunes sœurs par ses premières compagnes et par les religieuses entrées de son vivant dans la communauté voilà tout ce qui leur restait,—en dehors de son esprit et de sa tradition, dont elles sont les dépositaires,—d'une femme qui sut inspirer un vif attachement, une vénération profonde aux personnes de son intimité et de son commerce familier, et faire sentir à tous ceux qui l'approchaient l'ascendant de son aimable et franche vertu.

Cette lacune eût été difficile à combler plus tard, après la disparition complète des aînées de la famille. Les supérieures de l'institut ont compris le danger et les inconvénients d'une plus longue attente et, pour y obvier, elles ont demandé au dévouement et au talent d'une de ces aînées de peindre pour ses sœurs le portrait de la mère et le tableau de sa vie.

Son humilité et son inexpérience, qu'effrayaient la noblesse et l'âpreté de la tâche, ont trouvé dans l'amour et dans l'obéissance la force de l'accomplir. Une main amie a retouché et complété son œuvre, en respectant scrupuleusement la fidélité des traits et des contours, le ton général du coloris et l'exactitude des détails.

Pour faire une peinture aussi fidèle que possible, on a recouru au témoignage vivant des personnes,—parents, amis, religieuses ou autres,—qui avaient connu la fondatrice ou recueilli les souvenirs des témoins ou des confidentes de sa vie, et on a consulté le témoignage écrit des archives de la maison mère, des succursales et de l'archevêché de Montréal.

Le tout, au demeurant, formait un appoint assez médiocre.

On ne saurait trop déplorer que mère Gamelin n'ait

pas laissé un plus grand nombre de lettres. Elles eussent été d'un précieux secours pour nous révéler l'intime de son âme.

Mais cette femme de bien, qui n'était pas une lettrée, n'a pas été non plus une épistolière. Elle n'a guère eu le temps d'écrire, et peut-être aussi le goût lui en faisait-il défaut.

C'était avant tout une femme d'action, et d'action rapide et constante. Sa vie n'est qu'une action continue, que les nuits et le sommeil seulement suspendent, en la retrempant. La prière même ne semble avoir été chez elle qu'un aiguillon et un élan à l'activité persévérante et diversifiée. Elle n'avait ni le tempérament ni les tendances d'esprit d'une contemplative ; les épanchements de son journal spirituel en font foi.

On remarquera, dans le cours de son existence, un singulier caractère d'unité et de fidélité à elle-même. Elle aurait pu, à l'égal de certains hommes d'un grand caractère, la résumer tout entière par cette devise : *Qualis ab incepto,* "Telle qu'au commencement".

Sa maturité a réalisé les promesses de son printemps, et développé, en les fortifiant, les inclinations dominantes de son enfance et de sa jeunesse. Entre toutes, la charité brille au premier rang, la charité surtout pour les pauvres et pour les malheureux. Son âme, à peine ouverte aux lumières et aux élans de la vie naturelle et de la vie chrétienne, fut tout de suite et grandement celle d'une sœur de charité. Rien n'est si expressif et si touchant, lorsqu'on cherche le fil mystérieux qui unit la trame pleine et serrée de son existence, que de relever, à ses extrémités, deux traits révélateurs qui nous livrent le fond de son âme.

Tendre enfant, chargée de dispenser aux pauvres les aumônes domestiques, elle s'attendrit et fond tout son cœur dans un torrent de larmes, à la vue de la vaste besace d'un mendiant, dans laquelle son modeste don s'engloutit comme dans un gouffre, et elle s'empresse de lui abandonner toute la réserve de ses goûters et de ses largesses. Et cinquante ans plus tard, mourante et pouvant à peine remuer ses lèvres glacées, lorsqu'elle veut donner à ses filles son testament spirituel, elle exhale son dernier souffle à travers les syllabes entrecoupées du nom divin qu'a chanté sa vie sanctifiée : " Charité ! "

La vie de mère Gamelin est donc une vivifiante leçon de charité. A ce titre seul, elle sollicite l'intérêt, non seulement des lecteurs chrétiens, mais encore de tous ceux qu'une compassion noblement et sincèrement humaine incline affectueusement sur les plaies et les misères des éprouvés de ce monde, pour les panser et les guérir.

Ils y verront quelle force merveilleuse un cœur affectueux et bon, une âme généreuse et ardente trouvent dans les lumières et les inspirations de la foi, pour dépenser au service des malheureux les trésors d'un dévouement qui ignore la mesure et l'épuisement. Ils seront à même d'éprouver si la bienfaisance purement naturelle, la philanthropie, l'*altruisme*,— comme l'incroyance contemporaine se plaît à décorer de mots pédantesques une vertu inférieure à celle qu'engendre et alimente la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ,— peut enfanter les actes d'abnégation et d'oubli de soi, que le croyant d'esprit simple puise dans son amour de l'Homme-Dieu et dans la contemplation assidue des mystères de Bethléem et du Calvaire.

A ce point de vue, le journal de retraites de mère Gamelin,—que l'auteur a cru devoir, pour l'édification des lecteurs, donner presque intégralement en appendice à son volume,—nous ouvre un jour lumineux sur sa vie intérieure et nous fait assister aux luttes dramatiques et aux sanglants efforts qu'elle livrait incessamment à sa nature, pour en dompter les mouvements imparfaits et accroître la conformité de son âme avec le divin modèle.

Ces épanchements ingénus et spontanés de son cœur, en des moments de profond recueillement et d'attention aiguë, nous disent à quel point elle a été tourmentée de ce noble et surnaturel désir de la perfection chrétienne, qui caractérise les âmes les plus saintes.

La lecture de ces pages, nous n'en doutons point, sera d'un vif encouragement et d'un puissant réconfort aux âmes religieuses qu'embrasent la sincérité et la force du même désir, et qui rencontrent en elles-mêmes une volonté aussi droite, éclairée par une conscience aussi sévère que les siennes.

Il nous a été rarement donné, au cours de notre expérience et de nos lectures, de rencontrer une âme aussi parfaitement droite que celle-là ; cette admirable droiture, autant, nous oserions presque dire plus que l'extrême bonté, est le trait le plus remarquable et le plus attachant de ce beau caractère.

Quelques lecteurs seront peut-être tentés de reprocher à cette Vie l'extrême simplicité, nous allions dire la médiocrité, des faits qui la composent. Nous leur répondrons que les faits ne s'inventent pas, mais qu'ils se racontent, et que leur nature ne permet pas toujours, ordinairement même, de les dramatiser pour les rendre séduisants.

La fondation d'une maison de charité, d'une communauté religieuse est en soi une chose relativement simple, ne fût-elle pas d'accomplissement facile, et s'exécutant au milieu de circonstances exceptionnelles.

L'ensemble des faits qui la constituent ne comporte aucune manifestation extraordinaire de l'action divine. Ils naissent et s'enchaînent sous l'empire des lois et des forces surnaturelles, mais avec des éléments et des collaborations purement naturels, et une telle apparence de simplicité et de régularité, qu'on serait tenté, après une observation superficielle, de les trouver empreints d'une certaine banalité.

L'action providentielle de Dieu se révèle clairement, il est vrai, dans la fondation de mère Gamelin et dans les débuts de sa communauté. Elle éclate même parfois en des traits extraordinaires, qui revêtent le caractère du merveilleux.

Mais ces traits sont rares, ce sont comme des éclairs, qui traversent parfois la nuée dont s'enveloppe le bras tout puissant du divin auteur de l'œuvre naissante. Soutenus par sa grâce, éclairés par leur foi, les ouvriers et les ouvrières, souvent de petites gens, entreprennent, travaillent, peinent, parlent et prient comme le commun des chrétiens fervents, qui se sanctifient dans le monde par l'accomplissement journalier et modeste de leur devoir d'état. Ils ne font pas de miracles, ni de beaux discours, ni d'actions d'éclat ; mais ils s'appliquent à faire tous les jours, simplement et fortement, cette chose très grande : accomplir des actions modestes, vulgaires, souvent pénibles, dans un vif esprit de foi, en dépit des répugnances qu'elles comportent et des sacrifices qu'elles imposent.

C'est là tout l'intérêt et toute la valeur de ce récit et

de narrations semblables. Dans la simplicité des faits qu'il relate, il est vrai, il est fidèle ; et comme ces faits sont souvent des actes de haute vertu, il forme la matière d'une lecture édifiante, qui élève l'âme, fortifie la volonté, avive au cœur l'amour de Jésus-Christ, l'Époux sanglant des vierges, le Maître austère et fort des chrétiens.

Cette Vie est donc avant tout un livre d'édification ; en cette qualité, il plaira surtout aux âmes vouées à la vie religieuse et, entre toutes, aux filles spirituelles de la vénérable fondatrice.

Celle qui l'a écrit avec son cœur ne pouvait oublier que la maison maternelle est aussi chère à la piété filiale que la mère, aimée et dévouée, qui l'a construite et habitée ; que les murs qui ont abrité et contemplé de longues années d'amour, de travail, de souffrance et de prière, sont sacrés comme les murailles et le parvis d'un temple, et qu'ils retiennent dans leurs pierres et dans leurs lambris, et jusque dans leur poussière, des parcelles de vie précieuses, que le souvenir respecte comme des reliques, et qu'il tient à cœur de maintenir au patrimoine familial, pour la vénération et l'amour d'une longue postérité.

On ne devra donc pas s'étonner, si on relève dans ce livre, et jusque dans la description minutieuse de la maison dont il retrace l'histoire, certains détails qui sembleront insignifiants et superflus aux gens du dehors, et même aux amis qui ne seraient pas des assidus ou des intimes.

Ces détails ont été notés et consignés au profit de la famille, qui attache un prix infini aux moindres choses qu'immortalise un contact cher et vénérable.

Ils ne manqueront pourtant pas d'intérêt pour les

esprits soucieux d'exactitude et épris d'érudition historique, qui attribuent aux minuties du passé, aux miettes de l'histoire, — qu'elle soit celle d'une vie humaine ou d'un édifice, — une valeur inappréciable.

Nous offrons donc en toute confiance, et en la recommandant de cœur, cette œuvre estimable à tous ceux qu'elle mérite d'intéresser à des titres divers.

La foi et la charité des chrétiens s'y retremperont à la flamme d'une vertu plus ardente. Le courage des âmes vouées aux renoncements de la vie religieuse y retrouvera un regain d'énergie et de constance. Le patriotisme des Canadiens-Français, qui sommeille parfois et fléchit aisément, faute de s'alimenter à des sources élevées et pures et dans la conscience d'une haute destinée religieuse et sociale, y puisera des motifs de fidélité et des gages d'espérance.

Et peut-être, après avoir lu ces pages, les concitoyens de mère Gamelin viendront s'agenouiller, avec l'émotion d'un espoir et d'une vigueur rajeunis, auprès d'une tombe qui chante la promesse de la résurrection et de la gloire, dans le souvenir et la leçon d'une vie forte et grande. Inclinés dans son ombre vénérable, ils songeront qu'ils ont au cœur le sang qui brûlait la poitrine d'un Vincent de Paul et d'une Legras, d'un Maisonneuve et d'une Bourgeoys, et rougissant à la pensée qu'ils pourraient déroger et déchoir, ils craindront de démériter du nom chrétien et français.

A Montréal,
en la fête de S. François de Sales,
ce 29 janvier 1900.

GUSTAVE BOURASSA,
PRÊTRE.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Si nous avons, au cours de cet ouvrage, employé le titre de sainte ou de vénérable, et reproduit le récit de faveurs obtenues par l'entremise de notre vénérée mère Gamelin, nous affirmons n'avoir pas voulu en cela prévenir la décision du Saint-Siège, et nous déclarons nous conformer en tout aux décrets de S. S. le pape Urbain VIII.

VIE

DE

MÈRE GAMELIN

FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE LA PROVIDENCE.

CHAPITRE I

1800-1815

ENFANCE. — CHARITÉ PRÉCOCE. — PREMIÈRE ÉDUCATION.

Au pied du Mont-Royal s'étendait, au commencement de ce siècle, un vaste domaine appelé Fief de la Providence. Il comprenait une partie de la propriété où les Sœurs hospitalières de Saint-Joseph ont élevé l'Hôtel-Dieu actuel.

A cette époque, la ville de Montréal formait une sorte de rectangle, borné par le fleuve Saint-Laurent, la rue de Montigny, la rue Saint-Hubert et la rue Bleury, et dont le côté sud-ouest se prolongeait, par les rues Notre-Dame et Saint-Paul, dans une double rangée de maisons largement espacées, qui formaient

le faubourg Saint-Joseph. En dehors de ces limites, on ne rencontrait guère que des maisons isolées, sans trace de rues régulières, et presque toutes habitées par de pauvres familles, sauf les environs de la montagne, que parsemaient ça et là des villas aisées ou des maisons rustiques, entourées de jardins et de vergers.

Vers le milieu du Fief de la Providence, sur un point de l'espace occupé aujourd'hui par le terrain de l'exposition provinciale, en haut de l'avenue du Mont-Royal, s'élevait une modeste maison en bois, à deux étages, ombragée d'arbres et entourée d'un jardin. C'est là que naquit notre vénérée Mère Gamelin, le 19 février 1800.

Son père était Antoine Tavernier.[1] Il avait longtemps exercé le métier de voiturier, et il jouissait d'une réputation de parfait homme de bien, pieux, charitable, probe et loyal dans tous les actes de sa

[1] Julien Tavernier, grand-père de Mmes Nolan, Cuvillier et Gamelin, est le chef de la branche montréalaise des Tavernier. Il était fils de François Tavernier, marchand de laine, et de Marie Marchand, de la paroisse Saint-Jacques, de la ville et du diocèse d'Amiens. Il vint en qualité de colon à Montréal, à une date inconnue, et fut sergent dans la compagnie d'infanterie du chevalier de la Corne. Il épousa à Montréal, le 15 mai 1749, Marianne Girouard, née à Montréal, le 18 novembre 1725, du mariage d'Antoine Girouard et de Marie-Anne Barré. Antoine Girouard, né à Mont-Luçon, en Bourbonnais, était le fils de Jean Girouard, contrôleur du dépôt de Riom en Angleterre, et de Pétronille Georgeau, aussi de Mont-Luçon. Julien Tavernier fut tué au mois de juillet 1756, près du lac Champlain, dans une des expéditions dirigées de Carillon, par MM. de St-Luc et de Contre-Cœur, contre les postes anglais des environs.

vie. Son épouse, Josephte Maurice, était une femme d'une complexion frêle et délicate, mais d'une âme énergique et vaillante, qui apportait aux travaux du ménage et à l'éducation de ses enfants un zèle et une ardeur qui ne comptaient pas avec ses forces.

Dieu bénit le mariage de ces époux chrétiens. Six enfants vinrent tour à tour accroître leur bonheur : Antoine, Josephte, Joseph, Julien, François et Emmélie, dont nous écrivons la vie.

Il semble que le ciel ait voulu manifester à l'avance la destinée de cette enfant. Le lieu de sa naissance, ce Fief de la Providence, ne présageait-il pas cette autre Providence, dont Dieu devait plus tard attacher le nom à l'œuvre de notre vénérée mère ? Et ce nom d'Emmélie, qui lui fut donné au baptême, ne contenait-il pas en abrégé le programme de sa future existence ? Sainte Emmélie fut comme elle engagée dans les liens du mariage, avant d'entrer dans la vie religieuse. Mais notre mère n'eut pas, comme sa glorieuse patronne, le bonheur d'élever ses enfants et de les préparer, par ses exemples et ses leçons, à prendre place à ses côtés sur les autels de l'Eglise. [1]

L'enfant fut baptisé, le lendemain de sa naissance, à l'église de Notre-Dame, sous les noms de Marie-

[1] Sainte Emmélie fut la mère de saint Basile le Grand, qui eut pour frères saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste, et pour sœur sainte Macrine.

Emilie-Eugène,[1] par M. Humbert, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice. Elle fut tenue sur les fonts par Antoine Tavernier, son frère aîné, et Marie-Claire Perrault, sa cousine germaine,—qui devait épouser plus tard M. Augustin Cuvillier, marchand de Montréal, intimement mêlé aux événements politiques du pays, de 1820 à 1840.

Madame Tavernier, qui s'était entièrement donnée à la première éducation de ses aînés, sembla accorder encore plus de soins et d'affection à la petite Emmélie. Sa clairvoyance maternelle discernait-elle déjà, dans cette tendre enfant, les qualités précieuses dont le ciel l'avait ornée, ou un pressentiment délicat prévenait-il son cœur que ce dernier fruit de son amour allait être, plus jeune et plus frêle, privé des douceurs de l'affection maternelle et des joies du foyer domestique ?

L'enfant répondait par de douces caresses et par des attentions touchantes à la sollicitude et à la prédilection de sa mère. Dès l'âge de quatre ans, elle essayait déjà de l'aider en son travail. "Va te reposer, lui disait-elle, je vais te remplacer," et s'emparant d'un long plumeau, elle le promenait

[1] Elle porta dans la suite le deuxième de ces noms. Nous avons maintenu l'orthographe *Emmélie* qui est celle du Martyrologe et des Bollandistes, bien que l'acte de son baptême, celui de son mariage et du baptistère de ses trois enfants portent l'orthographe *Emilie*.

gravement sur les meubles de chaque chambre. La mère, du reste, favorisait chez elle ce penchant et s'efforçait de lui inculquer, dès son bas âge, le goût des occupations domestiques, que l'Esprit-Saint a louées dans son portrait de la femme forte : " Elle est comme le soleil qui se lève sur les hauteurs et qui projette sa lumière sur toute la maison." [1]

Elle l'associait aussi aux œuvres de sa charité et développait dans son cœur un grand amour des pauvres. Nous en citerons un trait charmant.

La petite Emmélie était chargée de remettre, à la porte, les aumônes qu'on distribuait aux mendiants. Elle avait à cet usage un panier dans lequel, bien souvent, elle glissait secrètement les fruits ou les friandises dont elle se privait volontiers en faveur de ses chers clients. Un jour, elle voit venir, par le chemin montant qui conduit à la maison paternelle, un pauvre vieillard qui s'avance péniblement, appuyé sur son bâton. Saisissant son panier, elle s'empresse au devant de lui. Le vieillard se découvre, dépose la poche qui pend à son épaule et l'ouvre toute grande à l'aumône qu'on lui apporte. L'enfant, joyeuse, y verse le contenu de son panier ; mais en voyant son léger paquet s'abîmer, si petit, dans le gouffre immense et presque vide, elle ne peut retenir ses larmes et revient désolée vers sa mère, en

[1] Eccl., 26, 21.

lui criant : " Maman, maman, la poche n'est pas pleine ! " La mère veut lui faire entendre, pour la consoler, que la poche du mendiant n'est si grande que pour recevoir beaucoup d'aumônes, et qu'elle se remplira certainement avant le soir, pour fournir à la subsistance de toute sa famille. Mais les larmes de l'enfant coulent toujours, cette sage raison ne vaut rien pour son petit cœur, et le sac du mendiant lui paraîtra toujours trop grand, tant qu'elle n'y aura pas mis elle-même tout ce qu'elle possède. Alors, elle songe à sa cachette, à son trésor, à cette grande boîte en bois blanc dans laquelle elle amasse les cenelles qu'elle a cueillies dans la montagne. C'est la matière de ses goûters et de quelque régal qu'elle réserve à ses frères, à sa sœur et à ses petites amies. Elle l'abandonnera au pauvre vieillard ! Elle le conduit elle-même à sa cachette, lui fait tirer la grande boîte, en décharge tout le contenu dans son sac, et l'aimable enfant est à demi consolée ; le sac lui semble moins vide, puisqu'elle n'a rien gardé pour elle, et ses larmes se sèchent au doux soleil de la charité qui vient d'illuminer son cœur.

Cette charité précoce devait être la vertu maîtresse de notre vénérée mère. Elle fut l'inspiration de toute sa vie, de ses œuvres et de la fondation qui immortalisera son nom.

Si les leçons et les exemples de sa pieuse mère favorisèrent le développement de cette vertu dans son cœur d'enfant, les épreuves précoces de sa vie la disposèrent aussi à compatir aux souffrances du prochain et à les soulager. La douleur, acceptée et sanctifiée par la foi chrétienne, est une source de vertus : elle engendre la force, le courage, la patience, l'esprit de sacrifice et la soumission à la volonté d'un Père juste et bon, qui ne châtie que pour purifier et n'éprouve que pour sanctifier ; elle développe la foi en sa providence, qui réserve un lendemain plus doux à l'épreuve d'aujourd'hui, et recommande à ses enfants de ne pas s'inquiéter à l'avance des maux et des peines à venir.

A une vocation plus haute, à une existence plus féconde en œuvres de vie, Dieu réserve toujours des épreuves plus fortes et souvent précoces. Notre vénérée mère, ne pouvait donc échapper à cette loi, et la croix marqua, toute jeune, sa vie, destinée à une grande fécondité spirituelle.

Sa première douleur fut de perdre, à l'âge de six ans, son père et sa mère qui moururent à très peu de temps l'un de l'autre.

Avant de mourir, sa mère la confia à sa belle-sœur, madame Joseph Perrault, qui était veuve et possédait de l'aisance. Ses quatre enfants reçurent leur cousine comme une sœur que le Ciel leur donnait,

et ils s'efforçèrent, par leurs attentions et leurs soins affectueux, de faire retrouver à l'orpheline les douceurs du foyer paternel. Sa tante était une femme de sens et de caractère, d'un esprit profondément chrétien. Elle n'avait, pour continuer l'éducation maternelle, qu'à élever sa nièce comme elle élevait ses propres enfants. Elle trouvait du reste, dans l'heureux naturel et la docilité d'Emmélie, une facile correspondance à ses efforts, et elle se plaisait à nommer sa jeune nièce l'ange de la famille.

Quelques années plus tard, Emmélie fut confiée aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dont le pensionnat, le seul qui existât alors à Montréal, était situé sur la rue Saint-Jean-Baptiste. Elle y continua les études qu'elle avait commencées à la maison. Nous n'avons pu nous procurer aucune date ni aucun détail relatifs à son séjour au pensionnat ; nous savons seulement qu'elle y fit sa première communion et qu'elle sut se concilier l'affection de ses maîtresses.

L'éducation des jeunes filles du monde n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui. Les études n'étaient ni très étendues ni très compliquées, et le temps du couvent ne se prolongeait pas au delà d'un petit nombre d'années. Cette instruction n'était peut-être pas conforme à toutes les exigences d'une

éducation accomplie, mais elle était proportionnée aux besoins de la société canadienne de l'époque. Elle excluait à bon droit du programme des études et du régime des pensionnats toute superfluité prétentieuse ou dispendieuse. Les jeunes filles étaient surtout élevées en vue de faire d'excellentes chrétiennes et des femmes de ménage accomplies. Notre vénérée fondatrice ne reçut pas d'autre éducation que celle-là ; et si le cours ordinaire des études fut abrégé pour elle par la volonté de sa tante, qui la rappela bientôt auprès d'elle, la formation de son caractère et de son jugement n'en souffrirent aucunement.

Nous ignorons quelle fut au juste la durée de son séjour au pensionnat de Notre-Dame. Elle conserva toujours un souvenir affectueux à ses maîtresses, qu'elle appelait habituellement "ses mères". Celles-ci ne cessèrent pas, de leur côté, de lui témoigner un attachement dont notre communauté naissante a reçu de touchants témoignages.

CHAPITRE II

1815-1823

JEUNESSE DE MLLE TAVERNIER.—SON CARACTÈRE.—SON ATTACHEMENT À SA FAMILLE.—SON AMOUR DES PAUVRES.

De retour auprès de sa tante, Mlle Tavernier s'efforça, par sa docilité, son dévouement et ses attentions affectueuses, d'acquitter la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée envers cette seconde mère de son enfance.

Elle ne cessa de lui rendre tous les soins d'une véritable piété filiale ; et si parfois elle s'éloigna d'elle pour quelque temps, ce fut pour aller remplir auprès d'autres personnes de sa famille des devoirs plus urgents de dévouement et de charité. C'est ainsi qu'à l'âge de dix-huit ans, elle prit la direction de la maison de son frère aîné, M. Antoine Tavernier, qui avait perdu sa femme. Elle s'acquitta de ses fonctions, pendant près d'une année, avec beaucoup de zèle et de savoir-faire, déployant ces vertus domestiques et ces qualités pratiques auxquelles l'avait formée sa première éducation. Le deuil de son frère, en lui interdisant les fêtes mondaines, lui permettait de consacrer tous ses loisirs au soin et

à la visite des pauvres, auxquels elle continuait à s'intéresser tendrement.

Chaque matin, après avoir assisté à la sainte messe, elle allait visiter quelques malades ; et vers le soir elle repartait, un panier au bras, pour distribuer des provisions à ses pauvres, accompagnant toutes ses aumônes de ces bonnes et aimables paroles qui réconfortent le cœur des affligés.

Sa réputation de charité eut vite fait de franchir le cercle de ses premiers clients, et elle lui attira de nouveaux nécessiteux, qu'elle recevait toujours avec une grâce parfaite et une délicate bonté.

Pour mieux pourvoir à leur service, elle aménagea une petite pièce attenante à sa cuisine, qu'elle nommait son " cabinet particulier ". Elle en fit une salle à manger à leur usage exclusif ; ils s'y asseyaient autour d'une grande table, qu'elle avait surnommée " la table du roi", et où elle les servait avec une respectueuse tendresse. Elle se réserva tout l'entretien de cette pièce, la balayant elle-même et lavant la vaisselle qui servait à ses "amis privilégiés", dont les fréquentes visites ne laissaient pas d'importuner parfois sa domestique.

La prière reconnaissante de ces malheureux lui a sans doute obtenu une large part des grâces qui ont développé et mûri sa vocation.

Son frère s'étant remarié, Emmélie revint chez sa tante, auprès de laquelle elle retrouva l'aînée de ses cousines, madame Nolan, devenue veuve depuis une couple d'années. [1] Comme elle était plus âgée qu'Emmélie de plusieurs années, madame Perrault, devenue vieille et infirme, s'en remit désormais à elle du soin et de la direction de sa nièce.

A dix-neuf ans, Mlle Tavernier fit son début dans le monde. Un portrait de cette époque nous la montre avec de beaux traits, un air distingué, une taille élancée, un teint chaud et des yeux grands et vifs. Ses manières étaient engageantes ; elle avait beaucoup de naturel et de simplicité, l'humeur enjouée, une grande franchise et une amabilité faite d'obligeance et de cordialité. Elle plut dans le monde et s'y fit beaucoup d'amis.

Peu de temps après son retour chez sa tante, elle fut invitée à faire un long séjour auprès de l'une de ses cousines, orpheline comme elle, qui avait trouvé, elle aussi, dans le cœur compatissant et affectueux de madame Perrault, une providence pour ses années d'enfance et de jeunesse. C'était Mlle Julie Perrault, qui venait d'épouser M. Joseph Leblond, marchand

[1] Son mari, le major Maurice Nolan, avait été tué à l'attaque de Sacket's Harbour, pendant la guerre de 1812. Madame Nolan a été l'une des coopératrices les plus dévouées de notre vénérée fondatrice et une des plus fidèles amies de notre communauté.

à Québec. La jeune femme s'ennuyait fort dans cette ville éloignée, où l'hospitalité et les qualités aimables d'une société restée fidèle aux meilleures traditions françaises ne pouvaient la consoler d'être séparée des siens.

Mme Perrault et Mme Nolan cédèrent aux instances de l'aimable exilée, et Mlle Tavernier s'éloigna une seconde fois et non sans regret de sa bonne tante, pour remplir ce nouveau devoir de charité.

Elle fut bien dédommagée de son sacrifice par l'amitié de sa cousine et l'agrément que peuvent offrir les plaisirs de la société à une jeune fille de son âge, d'une humeur enjouée et d'une âme encore neuve, lorsqu'elle n'y cherche qu'un divertissement honnête et ne sacrifie pas les droits et les devoirs de la vertu aux entraînements d'une dissipation désordonnée.

La vie du monde est toujours un écueil pour les âmes chrétiennes. Plus d'une y reçoit des blessures mortelles. Un plus grand nombre y voient s'altérer la fidélité et la délicatesse de leurs rapports intimes avec Dieu. Mais celles qui veulent délibérément et fortement être à lui, gardent leur cœur, même au milieu des plaisirs qui le troublent et l'ébranlent passagèrement, et elles ne lui font ni longues ni graves infidélités.

Saint François de Sales a exprimé cette vérité dans une peinture charmante de son *Introduction à la vie dévote,* dont nous ne prétendons pas, du reste, recommander l'exactitude au point de vue de l'histoire naturelle : " Comme les mères perles, dit-il, vivent dans la mer sans prendre aucune goutte d'eau marine ; et vers les îles Chélidoines, il y a des fontaines d'eau bien douce au milieu de la mer ; et les piraustes volent dans les flammes sans brûler leurs ailes, ainsi peut une âme vigoureuse et constante vivre au monde, sans recevoir aucune humeur mondaine, trouver des sources d'une douce piété au milieu des ondes amères de ce siècle, et voler entre les flammes des convoitises terrestres sans brûler les ailes des saints désirs de la vie dévote." [1]

Mlle Tavernier vécut dans le monde de cette façon-là, et les plaisirs mondains, auxquels elle ne prit jamais une part exagérée, ne semblent pas avoir altéré ses sentiments de vive et solide piété.

On peut en juger par quelques extraits de la correspondance assidue qu'elle entretenait de Québec avec son excellente cousine, Mme Nolan, chargée par sa tante de surveiller sa conduite et de régler ses dépenses.

Ce ne sont pas là les lettres d'une mondaine. Elle prend aux divertissements de la famille et de la

[1] *Introduction à la vie dévote.*

société au milieu desquelles elle vit l'intérêt que toute jeune fille a coutume d'y prendre. Et si elle a parfois à se justifier de quelque reproche un peu sévère, qu'elle a reçu de son austère cousine, elle le fait de manière à la rassurer pleinement sur les extravagances qu'une sollicitude ombrageuse lui avait attribuées.

Ces lettres, où elle raconte les faits très ordinaires de sa vie journalière, nous révèlent la simplicité et la candeur de son âme. En nous mettant au courant des innocents plaisirs auxquels elle prenait part, elles nous font voir en même temps sa fidélité à ses habitudes pieuses et les sacrifices généreux qu'elle savait s'imposer à l'occasion.

Nous donnons ces extraits, malgré leur peu d'importance réelle, pour faire voir quel genre de vie elle menait alors et quel était le fond de ses sentiments.

"Québec, 14 janvier 1820.—Voilà longtemps, chère cousine, que je remets le plaisir de vous écrire. Vous me tenez lieu de mère, et c'est à vous que je dois maintenant m'adresser. Croyez cependant que la soumission que je vous porte vient du cœur, et qu'elle n'est pas seulement l'effet de l'amitié que j'ai pour vous...

"Point de nouvelles à vous apprendre. M. X. n'est point ici ; voilà six semaines qu'il est parti, mais il doit revenir bientôt. Je vous en donnerai des

nouvelles dans ma prochaine lettre. On me marie partout avec lui. Je ne sais qui peut avoir fait courir ces bruits-là. Je voudrais pouvoir les détourner, j'en suis incapable."

"Québec, 18 janvier 1820.—Nous avons tiré le gâteau chez l'avocat Leblond. M. Perrault a été roi, et l'une des demoiselles X. a été reine. Il n'a pas voulu lui faire des politesses, et il a laissé la pauvre demoiselle dans la confusion. Il n'est pas galant, mon pauvre cousin ! On l'a badiné sur sa reine... Il était fâché de se trouver dans les honneurs !"...

"Québec, 12 juillet 1820.—J'ai reçu votre lettre avec plaisir, malgré les sévères leçons qu'elle contenait. Je sais que vous êtes ma meilleure amie, et la plus capable de me donner des conseils... Cependant il ne faut pas croire tout ce que l'on dit à mon sujet. Pour la messe sur semaine, c'est bien rare que je l'aie manquée. Quelquefois, quand je passais la nuit presque entière auprès du bébé, pour faire reposer Julie, je ne pouvais me lever assez matin pour la messe. L'une des servantes est bien malade, et vous pouvez penser que, n'ayant qu'une seule fille, j'avais besoin d'aider. Il est vrai que je suis sortie souvent. Comme j'étais en promenade, tout le monde m'invitait. Mais à cette saison les soirées ne sont pas aussi fréquentes. Cependant, il y a eu une grande réunion chez l'avocat Leblond, pour fêter les nouveaux mariés. Il y avait bien cinquante personnes. Nous avons eu

beaucoup de plaisir. Plusieurs autres se proposent de les fêter, et Julie doit aussi les inviter. C'est bien difficile pour moi de n'y point aller, quand Julie et les autres de la famille y vont. Cependant, j'ai fait la promesse de ne point danser, et j'espère la tenir tout l'hiver...

"L'on me dit que M. Lartigue sera fait évêque sous peu et qu'il résidera probablement à Québec. Ça me ferait beaucoup plaisir, car M. Dufresne doit partir pour aller en cure ; je prendrai M. Lartigue pour mon directeur, et vous ne serez plus en peine de moi sous sa direction."

"Québec, 31 août 1820.—Je vous dirai que j'ai été de cérémonie avec un monsieur de la basse-ville. C'est ce monsieur dont Julie vous a parlé. M. Leblond et Julie lui font beaucoup de politesses. N'allez pas croire, cependant, à un mariage avec moi, de crainte d'être trompée comme l'hiver dernier"...

"Québec, 19 février 1821.—Il y a longtemps que je remets le plaisir de vous écrire, faute d'occasion,—elles sont si rares en cette saison. Julie se prépare à donner une grande soirée pour fêter ma naissance. Quand je pense que je vais avoir vingt et un ans, cela me démonte de tant vieillir ! Savez-vous qu'à Québec je passe pour une parfaite cuisinière ? Il n'y en a pas de pareille à moi pour les pâtisseries, surtout la pâte feuilletée. Voyez comme j'ai fait des pro-

grès depuis que je suis à Québec ! Plusieurs grandes soirées s'annoncent pour la fin du carnaval. On ne parle que de plaisir "...

Mlle Tavernier revint vraisemblablement auprès de sa tante et de sa cousine durant cette année.

Au mois d'avril 1821, elle eut la douleur de perdre cette excellente tante, qui avait si maternellement remplacé auprès d'elle sa véritable mère. Elle lui garda toute sa vie un pieux et tendre souvenir.

Elle reprit sans doute auprès de sa cousine la vie calme, laborieuse, dévouée aux pauvres, qu'elle avait menée chez son frère avant son séjour à Québec. Ses petites dissipations mondaines de naguère ne semblent pas avoir laissé de trace profonde dans son cœur, si l'on en juge par le passage suivant d'une lettre écrite à son aimable cousine de Québec ; même, la pensée de la vie religieuse et une première révélation de sa vocation s'y affirment ouvertement.

"Montréal, 18 juin 1822. — Vous me parlez, chère cousine, des messieurs de Québec : sachez que je ne m'en soucie plus du tout. J'ai passé la journée d'hier chez les Sœurs grises, à l'occasion de la prise d'habit d'Eulalie,[1] et je me suis très bien amusée. Toutes les religieuses nous ont reçues avec

[1] Melle Eulalie Lagrave, qui prit l'habit le 17 juin 1822 et fit profession le 23 décembre de l'année suivante. Elle fut l'une des quatre fondatrices de la mission de la Rivière Rouge,—Saint-Boniface,—où elle mourut le 4 août 1859. (Archives de l'Hôpital-Général de Montréal.)

beaucoup de bonté et de politesse. Aussi vous dirai-je tout bas que je me sens beaucoup de vocation, depuis ce temps. J'espère que cela va continuer et que je finirai par vous surprendre une bonne fois. Ne parlez de cela à personne, quoique ce soit l'exacte vérité. Oui, je renonce pour jamais à vos messieurs ainsi qu'au monde. Je me ferai religieuse à l'automne"...

Mais l'automne de 1822 n'était pas l'époque fixée par la divine Providence pour son entrée dans cette terre promise, dont elle venait d'entrevoir les pures et saintes joies. Dieu voulait la conduire par une voie beaucoup plus longue et plus détournée à l'œuvre à laquelle il la destinait. Une expérience plus complète et plus diverse de la vie, des épreuves plus nombreuses et plus pénibles devaient la préparer de longue main et plus parfaitement à la fondation de sa communauté.

A l'exemple d'autres saintes fondatrices, elle connut d'abord les joies, les douleurs et les devoirs de la vie conjugale. Et dans cet état, comme dans sa viduité et sa vie religieuse, elle ne cessa de donner l'exemple des vertus les plus pures. Elle y puisa aussi, dans des épreuves particulières, le secret d'une compassion plus grande à des souffrances qu'elle avait elle-même connues, et le don de les consoler avec plus de tendresse et d'efficacité.

CHAPITRE III

1823-1828

MARIAGE DE MÈRE GAMELIN.—MORT DE SES ENFANTS ET DE SON MARI.

Mlle Tavernier avait vingt-trois ans, lorsqu'elle épousa à l'église Notre-Dame, le 4 juin 1823, M. Jean-Baptiste Gamelin, " bourgeois " de Montréal, —c'est le titre que lui donne l'acte de mariage.

Un " bourgeois ", dans le langage du temps, c'était un propriétaire vivant de ses rentes.

M. Gamelin avait alors cinquante ans. Il s'était déjà fiancé deux fois, sans pouvoir se décider au mariage. La seconde fois, c'est au pied même de l'autel, avant de prononcer le oui définitif, qu'il avait dégagé sa parole. Fut-ce indécision naturelle de son caractère, une bizarrerie d'humeur ou quelque motif secret qui détermina cette double reculade ? La tradition ne le dit pas. Mais il est hors de doute que, s'il éprouva quelque hésitation à lier sa vie à celle de Mlle Tavernier, il n'eut pas à regretter sa détermination, car leur mariage leur apporta à tous deux un parfait bonheur.

On pourrait s'étonner que Mlle Tavernier ait accordé sa main à un homme de cet âge, que ne distinguait d'ailleurs ni son éducation ni aucune qualité

Mlle EMMÉLIE TAVERNIER,
à l'âge de 22 ans.

personnelle très remarquable. Elle avait eu, paraît-il, l'occasion de refuser d'autres partis. Il est à supposer que ces prétendants manquaient de quelqu'une des qualités essentielles qu'elle désirait chez un mari, ou que son cœur ne fût pas assez vivement touché pour engager sa vie à aucun d'entre eux. Peut-être aussi fut-elle incliné à gréer cette dernière demande par le désir de se faire un chez soi, une vie plus libre et plus indépendante que celle que lui permettaient l'austérité et la surveillance un peu rigoristes de sa cousine, madame Nolan. M. Gamelin était d'ailleurs un très brave homme et un excellent chrétien. Mlle Tavernier, en unissant sa vie à la sienne, était sûre de voir partager par son époux ses sentiments et ses pratiques de piété, et surtout sa tendre charité et son dévouement aux pauvres, pour qui il était d'une grande bonté.

Elle trouva dans sa nouvelle demeure la satisfaction d'un goût très vif pour la solitude et les beautés de la nature. Enfant, sa grande joie était de parcourir les sentiers ombreux qui entouraient la propriété de son père. Chez sa cousine, elle avait retrouvé la fraîcheur des grands bois et le charme de la campagne, dans un vaste jardin planté d'arbres, situé en arrière de sa maison, dont l'opulente verdure, prolongée par les ondulations verdoyantes d'autres

jardins et d'autres parcs, allait se fondre dans le massif touffu du Mont-Royal.

La maison de madame Nolan se voyait encore, il y a à peine quinze ans, sur le terrain formant le coin nord-ouest de la rue Sainte-Catherine et de la rue Saint-Urbain, à l'endroit où s'est élevée, pendant quelques années, la rotonde en briques où l'on allait admirer le cyclorama de Jérusalem peint par Philippoteaux. D'humble apparence, avec ses grosses pierres à peine équarries et sa petite galerie de façade, elle était, de ce côté de la rue Sainte-Catherine, une des dernières maisons du faubourg Saint-Laurent. La campagne commençait tout près de là, parsemée d'habitations rustiques ou de villas modestes, qui n'avaient rien de l'élégance et de la somptuosité des riches habitations qui ornent aujourd'hui les abords de la montagne.

M. Gamelin habitait, à l'entrée de la rue Saint-Antoine, une maison de bois, basse et double, qui porte actuellement le numéro 26. Son caractère tranché d'ancienneté marque sur l'apparence moderne, d'ailleurs très modeste, des maisons voisines. Elle s'élevait alors, isolée au milieu d'un beau jardin, presque en face d'une vaste propriété dont un verger couvrait la plus grande partie, et qui s'étendait jusqu'au sommet de la colline traversée aujourd'hui par la rue Sainte-Catherine.

M. Gamelin tirait le plus clair de ses revenus du produit de ce verger, planté des pommiers qui portent nos excellentes " fameuses ", dont le prix était alors plus élevé qu'aujourd'hui et dont on faisait une grande exportation en Angleterre.

La jeune femme prenait beaucoup de plaisir, durant la belle saison, à se promener et à travailler sous les ombrages de ce beau domaine.

Elle goûta quelques années d'un pur bonheur dans cette demi-retraite de la rue Saint-Antoine, partageant son temps entre son mari, ses tout jeunes enfants, la société toujours chère de sa famille et de ses amies d'enfance, et ses bien aimés pauvres qui eurent vite fait d'aller frapper à la porte de sa nouvelle demeure et d'y solliciter des largesses que la charité et l'aisance de son mari lui permettaient de faire en plus grande abondance.

Son bonheur fut pourtant assombri par la mort successive de deux de ses enfants, qui lui furent enlevés trois mois après leur naissance. Son mari lui-même succomba à une longue maladie, le 1er octobre 1827, un peu plus de quatre ans après leur mariage. La jeune femme, qui lui avait prodigué les soins du plus tendre dévouement, le pleura amèrement. Il n'avait eu pour elle que bontés et délicatesses. Un an

plus tard, elle perdait son troisième enfant, né quelques mois après la mort de son père.

Son bonheur domestique était anéanti.

Elle demeurait seule, à l'âge de vingt-huit ans, séparée de ces êtres chers qui avaient pris tout son cœur, et dont la pensée, toute sa vie, fit couler de ses yeux des larmes brûlantes. Nous la verrons plus tard, sous l'habit religieux, immoler, avec d'inexprimables angoisses, à la suggestion de son directeur, les derniers souvenirs sensibles de ces affections si légitimes.

Ces pertes douloureuses furent le principe de sa vocation. Elle demanda désormais aux œuvres de charité la consolation de sa douleur et l'emploi des trésors d'affection et de dévouement de son cœur.

Ce fut son directeur, M. Bréguier Saint-Pierre, qui la dirigea dans cette voie. Il lui ouvrit aussi dans la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs une source de consolation et de piété, qui ne fit que se développer avec les années, et qui devint plus tard une des principales dévotions de son institut.

" Dans cette même année (1828), écrit-elle dans son journal de 1850, M. Saint-Pierre me fit présent d'une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et tous les jours j'allais prier au pied de cette image. Je lui demandais du courage, pour supporter à son

exemple les croix et les sacrifices que le bon Dieu m'envoyait dans le monde.

" Le plus grand, dans ce temps-là, était la perte d'un époux et d'un enfant chéris, que je pleurais tous les jours. J'avais le cœur percé d'un glaive de douleur, et je ne trouvais d'autre consolation que celle de méditer sur les douleurs de ma Mère, auprès de cette gravure."

CHAPITRE IV

1828-1835

VEUVAGE DE MÈRE GAMELIN.—COMMENCEMENT DE L'ŒUVRE DE LA PROVIDENCE.—LA MAISON DE LA RUE SAINT-LAURENT ET CELLE DE LA RUE SAINT-PHILIPPE.—DIFFICULTÉS ET ÉPREUVES ; SECOURS PROVIDENTIELS.—MGR LARTIGUE.—LES DAMES AUXILIAIRES.—MLLE MADELEINE DURAND.

M. Gamelin avait légué tous ses biens à sa femme. Dans ce legs universel, il avait compris un don singulier.

Quelques années avant son mariage, il avait pris sous ses soins un pauvre idiot, du nom de Dodais. Dans ses derniers jours, l'avenir de cet infortuné le préoccupait : " Prends soin de lui, en souvenir de moi

et de mon amour," dit-il un jour à sa jeune femme. Elle le lui promit et tint parole.

" Ceux qui ont vu ce pauvre idiot," dit la Chronique, " attestent combien il était rebutant aux yeux de la nature. Impuissant à se rendre le moindre soin, ne pouvant que marmoter des sons confus et inintelligibles, il n'avait pas même conscience de son existence." Madame Gamelin accepta ce legs comme un présent de Dieu. Elle logea convenablement le pauvre idiot dans une petite maison attenante à son jardin, et pour s'assurer que rien ne manquerait à ses besoins, elle appela auprès de lui sa mère, dont elle abritait du même coup l'indigence. N'était-ce pas là comme l'humble et lointain commencement d'une œuvre qui devait prendre plus tard un si grand développement dans la communauté qu'elle allait fonder ? Madame Gamelin visitait souvent son pensionnaire et lui prodiguait les soins de la charité la plus délicate. [1]

Le ciel voulut récompenser un si touchant dévouement. Avant de mourir, l'idiot recouvra un instant assez de lucidité pour acquitter sa dette de reconnaissance envers sa bienfaitrice. Il lui dit d'une voix parfaitement intelligible : " Madame, je vous

[1] A la maison mère, un tableau, peint par une de nos sœurs, représente cette scène touchante.

remercie de toutes vos bontés pour moi. Je vais mourir, je m'en vais au ciel ; je prierai pour vous." Puis, montrant de sa main débile sa mère qui était à ses côtés, il ajouta, comme pour la lui recommander : " C'est ma mère ! " Il expira quelques instants plus tard, âgé de trente ans.

Madame Gamelin ne révéla à personne ce fait extraordinaire, si ce n'est à son confesseur, M. Bréguier Saint-Pierre, et plus tard à Mgr Prince. Ce dernier ne le raconta qu'après la mort de sa pénitente.

La charité de madame Gamelin la portait particulièrement vers les vieillards, surtout les femmes âgées et infirmes. Dans ses fréquentes visites aux indigents, elle avait pu voir souvent ces pauvres vieilles reléguées dans un coin de la maison, oubliées, incapables de se donner aucun soin, et passant de longues journées seules, sans que l'on songeât même à leur porter un peu de nourriture. Son cœur sensible en avait été profondément affligé, et elle méditait dans son esprit le moyen d'alléger tant de souffrance. La Providence ne tarda pas à le lui procurer.

Afin de donner plus largement cours à son pieux attrait pour le service des pauvres, elle vendit une partie des vergers qu'elle possédait au faubourg Saint-Antoine, et elle vint s'installer de nouveau

chez sa cousine, madame Nolan. Sur l'avis de M. Saint-Pierre, qui lui assura que c'était bien là la volonté de Dieu, elle s'adressa à M. Claude Fay, prêtre du séminaire et curé de Notre-Dame,—seule paroisse qui existât alors à Montréal,—pour se procurer, dans le voisinage de sa demeure, un local propice à l'accomplissement de son charitable dessein. Celui-ci s'empressa de mettre à sa disposition le rez-de-chaussée d'une petite école paroissiale, dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, et située au coin des rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine.

Le 4 mars 1828, le modeste refuge s'ouvrit aux protégées de la charitable veuve. Et pour qu'il fût bien évident qu'il s'agissait d'une œuvre en faveur de la vieillesse, la première personne admise fut une veuve âgée de cent deux ans, la femme Saint-Onge. Bientôt une quinzaine d'autres vieilles, toutes au moins sexagénaires, furent admises après elle.

Madame Gamelin les visitait chaque jour ; elle voyait à tous leurs besoins, leur faisait une courte lecture de piété et apaisait par une parole douce mais ferme, souvent par un simple sourire, les petits différends qui s'élevaient parfois entre elles.

C'était un spectacle touchant que celui de cette jeune femme, douée de tout le charme que la vertu

REFUGE
de la rue Saint-Laurent.
1828-1831.

REFUGE
de la rue Saint-Philippe.
1831-1836.

ajoute aux dons de la nature, et se faisant, sans craindre les railleries ni les critiques, la servante des pauvres, leur rendant les services les plus pénibles et demandant l'aumône en leur nom pour l'amour de Jésus-Christ.

Que de fois l'on chercha à la détourner de ce genre de vie, que l'on taxait d'extravagant ! Que d'objections l'on opposa aux entreprises de son zèle ! Que d'épreuves et de contradictions de tout genre elle eut à essuyer ! Mais rien ne réussit à la détourner de sa généreuse entreprise ni à ébranler sa constance. Il ne faut pas croire cependant qu'elle demeurât toujours indifférente aux représentations qu'on lui faisait, ni que son zèle et sa charité ne lui imposassent parfois de pénibles répugnances et de rudes combats intérieurs. A ce moment, elle n'avait pas encore entièrement brisé avec le monde. Il ne lui était pas plus facile de l'oublier que de s'en faire oublier. Elle continuait d'entretenir des relations de société. Son cœur était indécis et partagé. Mais quand venait le moment décisif de la lutte, une force irrésistible entraînait sa volonté. La grâce triomphait, ne lui permettant pas de sacrifier au monde une vie que Dieu réclamait entièrement pour ses œuvres. " Sans douleur, point d'amour," dit l'*Imitation*. Ce caractère du véritable amour de Dieu, elle le manifestait déjà, et il

devait l'accompagner toute sa vie. Elle refusa, vers ce temps-là, une seconde alliance, qui lui eût assuré, en même temps qu'une belle fortune, une situation enviable dans le monde. Ce fut le triomphe décisif de la grâce. A partir de ce moment, elle vit beaucoup plus clairement les desseins de la divine Providence et s'y abandonna sans réserve.

Elle puisait sa force et son courage dans la prière et surtout dans la méditation de la passion de Notre-Seigneur et des douleurs de sa Mère, qui furent, toute sa vie, ses dévotions favorites. "Je ne comprends pas, disait-elle, que l'on puisse hésiter devant un sacrifice, après avoir contemplé les souffrances d'un Homme-Dieu, et les douleurs d'une mère vierge." Chaque jour, elle faisait le chemin de la croix avec ses vieilles. Après le crucifix, la première image qui orna les pauvres murs du petit asile de la rue Saint-Philippe fut celle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, que lui avait donnée son confesseur, M. Saint-Pierre.

Mgr Lartigue, qui avait connu madame Gamelin dans son enfance et ne l'avait jamais perdue de vue, la tenait en singulière estime. Il visitait souvent son petit asile, et prévoyant sans doute la destinée que Dieu lui réservait, il s'intéressait à ses progrès dans la vertu. Le caractère de sa direction se peint dans les traits suivants.

Connaissant la vivacité naturelle de son amie, il lui dit un jour avec sa rude franchise, en la tutoyant, comme il faisait à peu près avec tout le monde : " Lorsqu'on est, comme toi, vive et impatiente, on apprend à mettre de l'eau dans son vin." La leçon ne fut pas perdue.

Un autre jour, le prélat, se rappelant peut-être un mot analogue de saint François de Sales à sainte Jeanne de Chantal, vit à son doigt une bague précieuse, à laquelle elle tenait beaucoup, en souvenir de son mari.

" Est-ce que tu songes à te remarier ? " lui demanda-t-il froidement.—"Oh! non, monseigneur," répondit la jeune femme, quelque peu surprise de la question.—"Eh ! bien alors, lui dit-il, pourquoi portes-tu ce bijou à ta main ? " Sans hésiter, elle ôta la bague et, la remettant à l'une des dames : " Vous la râflerez," lui dit-elle, " au profit des pauvres."

Ce fait peut paraître insignifiant à côté de certains actes de générosité éclatante, qui signalent la vie de notre vénérée mère; mais ce sont pourtant de petits sacrifices qui ont fait une partie du mérite des saints, perles modestes mêlées aux riches diamants qui étincellent à leur couronne. Ce trait, du reste, ne peint-il pas vivement la générosité de cœur et la

promptitude d'obéissance de madame Gamelin, qui reculait rarement devant un sacrifice ?

Cependant l'œuvre des vieilles infirmes continuait à se développer. Le rez-de-chaussée de l'école de la rue Saint-Laurent était devenu trop petit pour abriter convenablement la grande famille qui s'y pressait déjà. Madame Gamelin sentait aussi le besoin d'une surveillance plus immédiate et plus suivie.

Eu égard à ses faibles ressources, elle permettait parfois à quelques-unes de ses vieilles de solliciter des aumônes au dehors, chez les dames qu'elles avaient servies autrefois. Ces sorties présentaient des inconvénients, créaient des susceptibilités; chacune se prétendait maîtresse des aumônes qu'elle avait recueillies, et madame Gamelin était souvent obligée d'intervenir pour rétablir la paix.

Afin de veiller de plus près au bon ordre de sa maison, elle se résigna à faire le sacrifice de son chez elle et à s'installer auprès de ses protégées. Dans ce but, elle loua deux maisons contiguës sur la rue Saint-Philippe, près de la rue Sainte-Catherine. Elle installa ses vieilles d'un côté et réserva l'autre à son usage ; une porte de communication lui permettait d'intervenir à propos pour rétablir l'ordre et exercer sa surveillance. Elle aggravait par là sa tâche et augmentait ses charges.

Son refuge, qui compta bientôt trente internes, constituait déjà, pour ses ressources, une œuvre considérable. Elle avait à pourvoir à toutes les dépenses du loyer, du chauffage, de la nourriture et du vêtement. Que de fois, ne sachant où aller tendre la main, le cœur gros d'inquiétude, voyant ses pauvres sur le point de manquer de nourriture, elle s'était demandé si elle n'avait pas trop présumé de ses forces et tenté la divine Providence, en s'aventurant dans une œuvre dont le lendemain demeurait incertain. Mais Dieu, qui nourrit les oiseaux du ciel et pare le lys des champs, ne l'avait jamais laissée sans secours.

Un jour d'hiver, entre autres, où elle venait d'acheter quelques cordons de bois, il ne lui restait pas un sou pour se procurer le dîner de sa maisonnée, qui avait mangé le matin même son dernier morceau de pain. En proie à la plus vive inquiétude, elle entra dans l'église Notre-Dame et, se prosternant au pied du tabernacle, elle versa des larmes abondantes: "Seigneur, disait-elle, ne savez-vous pas que vos pauvres n'ont plus rien à manger ?" Puis elle se releva pleine de courage, sûre que le Dieu de l'Eucharistie avait entendu sa plainte. Essuyant ses larmes, elle allait se rendre au marché pour y tendre la main, quand un vieillard vénérable s'approcha d'elle et lui dit : "N'êtes-vous pas cette dame Gamelin qui s'occupe des

pauvres ? " Et sur sa réponse affirmative, il lui remit un billet de vingt-cinq louis. Elle n'eut pas le temps de le remercier, il s'était déjà éloigné. [1]

Qui se refuserait à voir dans ce fait une intervention extraordinaire de Dieu ?

Madame Gamelin conçut alors le projet de former une société de dames qui l'aideraient dans la visite des pauvres à domicile et dans les quêtes journalières que nécessitait le soutien de son asile. Elle jouissait de la confiance générale. A ce moment, les critiques qui avaient accueilli le commencement de son œuvre étaient tombées devant sa persévérance et son succès. On sentait qu'elle avait une mission providentielle à remplir. A trente ans, elle était devenue la conseillère et l'amie de tous les âges. On recourait volontiers à ses lumières, et on écoutait sa parole avec respect et confiance. Plus tard, au milieu des sollicitudes et des occupations d'une vie très laborieuse, rien ne prouvera mieux la grande justesse de son esprit et de son sens éminemment pratique, que la déférence que l'on témoignera toujours aux vues et aux avis qu'elle exprime avec une modestie parfaite, et qui ne manquent jamais, après mûre délibération, de rallier tous les suffrages.

[1] Ce fait a été attesté par plusieurs personnes du monde et plusieurs de nos sœurs, qui le tenaient de notre vénérée fondatrice elle-même.

La société fut bientôt formée. Neuf dames la composaient, ses parentes ou ses amies. C'étaient mesdames François Tavernier, E.-R. Fabre, Maurice Nolan, Augustin Tullock, R. Saint-Jean, Paul-Joseph Lacroix, Joseph Gauvin, Simon Delorme et Julien Tavernier. Grâce à leur concours, madame Gamelin put améliorer sensiblement le sort de ses pauvres infirmes.

Le temps n'a pas détruit cette société des premières auxiliaires de notre fondatrice. Leur association, croissant avec les années, a traversé plus d'un demi-siècle. Elle subsiste encore, plus forte et plus florissante que jamais, dans la personne de nos Dames de charité. Puissent ces beaux exemples se perpétuer de génération en génération, jusqu'au jour où nos auxiliaires et nos bienfaitrices de tous les temps se réuniront à jamais avec nous dans le séjour de l'éternelle félicité !

Un fait touchant nous montre les attentions délicates que ces dames savaient témoigner à leurs humbles protégées, et la part de joie qu'elles aimaient à leur assurer dans leurs fêtes de famille.

Mme Julien Tavernier, belle-sœur de madame Gamelin, célébrait les noces de sa fille unique. Après les réunions intimes de la famille et des amis, voulant donner un caractère de charité religieuse au souvenir

de ces jours de bonheur, elle offrit un banquet aux pauvres de l'asile en l'honneur des jeunes époux. Toute la famille y fut conviée, et les nouveaux mariés se firent un bonheur de servir de leurs mains les hôtes de la charité. Saintes agapes, qui rappelaient les pieux repas des premiers chrétiens, où l'indigent et le riche mangeaient à la même table le pain de la charité fraternelle ! Pieuse pensée, qui associait la reconnaissance et la prière des membres souffrants de Jésus-Christ aux espérances et aux promesses d'un nouveau foyer chrétien !

L'épidémie du choléra causa, en 1832 et en 1834, de terribles ravages, décimant des familles entières et faisant des centaines de veuves et d'orphelins. La ville était plongée dans la consternation et dans le deuil. Les riches trouvaient un refuge dans les campagnes ou dans les villes éloignées ; mais les pauvres, forcés de demeurer dans leurs misérables réduits, succombaient en grand nombre. Ce fut un beau champ pour la charité de madame Gamelin, qui se multiplia pour leur porter des secours et des consolations.

Un jour qu'elle venait de recueillir, dans une pauvre mansarde, le dernier soupir d'une femme dont le mari gisait déjà mort à ses côtés, un officier public entra et enleva les deux cadavres. Six petits enfants

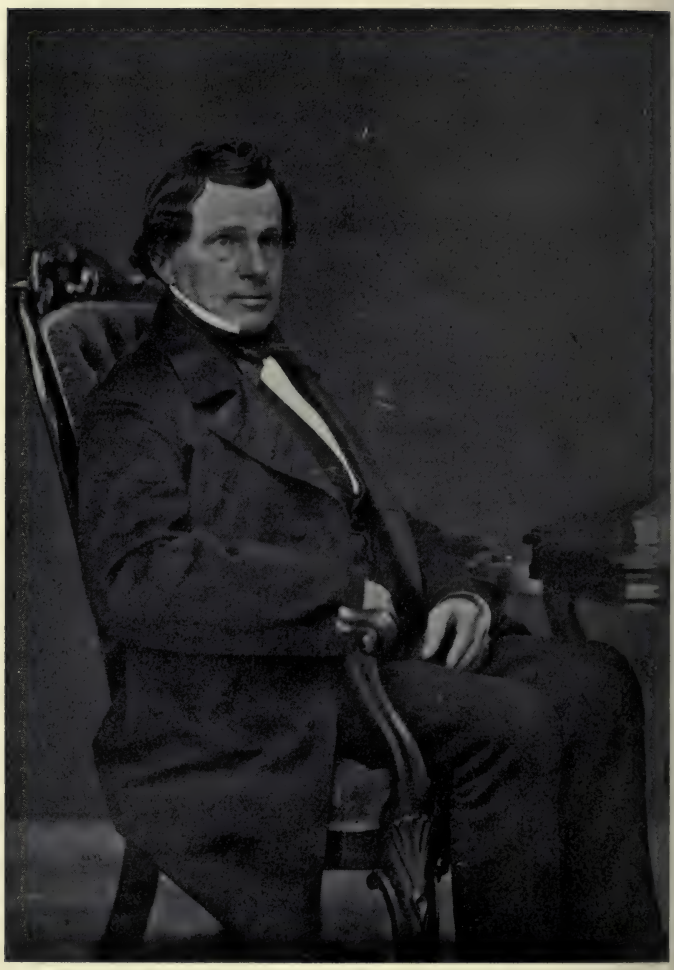

M. OLIVIER BERTHELET.

entouraient la couche funèbre, d'où venaient de disparaître leur père et leur mère, et poussaient des cris déchirants. Madame Gamelin mêla ses larmes à leurs sanglots, puis elle les emmena à son asile, où elle les garda jusqu'à ce qu'ils fussent en âge d'être placés.

On pourrait citer, de cette époque, cent autres traits de sa charité. La mémoire de nombre de braves gens du peuple en a conservé le souvenir, qui revient encore souvent dans leurs conversations, avec un touchant accent de gratitude et d'émotion.

Madame Gamelin poursuivait depuis quatre ans, à l'asile de la rue Saint-Philippe, sa généreuse entreprise. Sa famille de pauvres s'était accrue ; le logement était devenu beaucoup trop petit, et le loyer absorbait une partie de ses minces revenus. Pleine de confiance dans la divine Providence, elle priait et faisait prier ses vieilles, pour obtenir qu'une personne charitable voulût bien lui donner une maison qui répondît mieux aux besoins de son œuvre.

Sa foi et sa confiance étaient trop grandes pour n'être pas exaucées, et ce fut Dieu sans doute qui lui inspira l'heureuse pensée de s'adresser à M. Olivier Berthelet, dont la charité a immortalisé le nom dans les communautés de cette ville et notamment dans celle de la Providence, dont il a été l'un des insignes bienfaiteurs.

Madame Gamelin invita M. Berthelet à venir visiter ses vieilles. Il se rendit à sa demande, et l'une d'entre elles implora son assistance dans un naïf et touchant langage qui trouva le chemin de son cœur. Sans tarder, il fit don à madame Gamelin d'une maison plus spacieuse, située sur la rue Sainte-Catherine, tout près de l'évêché.

A considérer les choses d'un point de vue purement humain, on pourrait s'étonner que madame Gamelin ait pu songer à agrandir sa maison et accroître le nombre de ses pauvres, dans un moment où elle disposait de si minces ressources. Mais sa foi en la Providence était d'autant plus grande que les moyens humains lui manquaient davantage ; elle se tenait toujours assurée que Dieu lui enverrait du secours à l'heure propice.

Le vénérable Mgr Bourget rappelait ces faits, dans une allocution aux dames de charité, le 18 février 1867. "Cette femme admirable," disait-il, "avait le cœur trop large pour que ses mains pussent suffire aux largesses qui en découlaient, comme la myrrhe, dans le sein des pauvres. Aussi avait-elle le singulier talent de s'associer des cœurs généreux comme le sien, et ce fut par cet excellent moyen qu'avec peu de ressources personnelles elle put entreprendre et faire de si grandes choses.

" Ainsi, elle avait formé une association de personnes charitables, dont chacune s'engageait à payer une petite pension pour quelques pauvres infirmes.

" Par ce moyen, le nombre de ses bonnes vieilles augmenta insensiblement, au point que sa maison était insuffisante pour les contenir. Ce fut alors qu'elle fit appel au cœur généreux d'un riche citoyen, qui lui donna de bon cœur une maison plus spacieuse qui, après avoir été une maison de désordres, est devenue une salle de charité et le berceau d'une nouvelle communauté.

" Au reste, elle faisait si bien valoir au profit des pauvres les ressources que l'on mettait à sa disposition, que l'on se plaisait à dire : " Ça ne coûte pas de donner à madame Gamelin, car avec elle tout est mis à profit."

Vers ce temps, madame Gamelin s'assura les précieux services de Mlle Madeleine Durand, qui avait déjà donné des preuves nombreuses de son intérêt et de son dévouement à l'asile. Mlle Durand ne la quitta plus et devint plus tard une de ses premières compagnes en religion.

CHAPITRE V

1835-1838

LA "MAISON JAUNE".—LE SÉMINAIRE CONFIE À MADAME GAMELIN LA DISTRIBUTION D'UNE PARTIE DE SES AUMONES.—TROUBLES POLITIQUES DE 1837 ET DE 1838. — VISITES À LA PRISON. — GRAVE MALADIE DE MADAME GAMELIN.—MORT DE MGR LARTIGUE.

La "Maison jaune", ainsi désignée, à cause de sa couleur, dans les souvenirs de notre communauté, occupait le coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert. C'était une modeste construction en bois, à deux étages, de soixante pieds de long sur quarante de profondeur. Elle était située tout près de la cathédrale Saint-Jacques et du palais épiscopal, et grâce à ce voisinage, l'œuvre des vieilles femmes infirmes allait recevoir de la sollicitude plus assidue de l'évêque une forte et bienfaisante impulsion, à laquelle elle devra de devenir bientôt le berceau de notre institut.

Madame Gamelin y fit faire immédiatement les réparations urgentes, auxquelles le généreux donateur contribua largement. Les préparatifs d'installation terminés, elle se transporta dans son nouveau logis, en compagnie de Mlle Durand et de vingt-quatre vieilles du refuge de la rue Saint-Philippe. C'était le 3 mai 1836.

Dès le lendemain, madame Gamelin pria Mgr Lartigue de vouloir bien bénir lui-même sa maison et sa petite famille. Le prélat se rendit avec empressement à sa demande. Il l'encouragea avec une paternelle bonté, la bénit affectueusement et lui donna l'assurance que son œuvre ne périrait pas. Il lui accorda l'érection du chemin de la croix, dévotion si chère à la pieuse veuve, et à partir de ce moment il honora souvent la maison de sa visite, de même que les prêtres de son évêché. L'œuvre prit dès lors un essor décisif, une importance croissante, avec un caractère tout nouveau de régularité et de stabilité.

Madame Gamelin se préoccupa sans retard de donner un règlement à sa petite communauté, fixant l'heure du travail, des repas, de la lecture spirituelle et des différents exercices de piété. Pour accroître ses ressources, elle appliqua ses vieilles à divers travaux, proportionnés à leur force et à leur adresse. Les unes filaient, d'autres cousaient ou découpaient des bandes d'étoffe pour faire la *catalogne*, d'autres fabriquaient des sacs en toile ou des objets du même genre.

Le produit de ces travaux ne constituait pas une bien grosse recette, et il fallait encore recourir aux secours du dehors. Madame Gamelin fit recueillir par ses vieilles les restes de table des hôtels de la ville.

Elle invita ses amis à venir visiter sa maison ; des étrangers les suivaient par sympathie pour l'œuvre, et ces visites n'allaient jamais sans quelque aumône.

Le Séminaire vint aussi à son aide. Par l'entremise de M. Saint-Pierre, qui ne cessa de maintenir à madame Gamelin et à son asile sa sympathie et son dévouement le plus actif, elle obtint la distribution des aumônes que le Séminaire faisait aux pauvres de cette partie de la ville, avec le privilège d'en garder une partie pour sa maison. Ainsi se développait peu à peu son œuvre, vérifiant par la lenteur de ses progrès cette parole du R. P. Lacordaire : " Le grain, même en le supposant de bonne nature, a besoin d'être retardé dans sa germination et de dormir tout un hiver sous terre."

Toujours prête du reste à soulager des infortunes et des douleurs nouvelles, madame Gamelin ne confinait pas son dévouement et son zèle au service des pauvres de son asile et de son quartier. L'insurrection de 1837 lui fournit l'occasion d'en donner la preuve.

La prison de Montréal regorgeait de détenus politiques, de la ville et de la campagne, dont un grand nombre appartenaient à de bonnes familles. Beaucoup d'entre eux avaient une femme et des enfants, avec lesquels il leur était rigoureusement défendu de communiquer. C'était pour tous une cruelle souf-

france, qui venait aggraver l'incertitude et l'angoisse de leur situation.

Madame Gamelin s'émut de leur infortune et s'occupa d'y porter secours. A ce motif de compassion s'ajoutait le désir de faire quelque bien à leur âme, en ranimant en eux les sentiments de la foi et de la piété chrétienne. [1]

Elle sollicita des autorités et obtint sans peine, grâce à l'estime et au prestige dont elle jouissait, un permis général pour pénétrer auprès des détenus, chaque fois qu'elle le désirait, et pour leur porter tous les secours qu'elle jugerait à propos.

Elle profita largement de l'autorisation, et on la vit chaque jour, ayant au bras un panier rempli de provisions et accompagnée d'une dame, qui était le plus souvent madame Gauvin, franchir le seuil du triste édifice, saluée au passage par les factionnaires anglais qui lui présentaient les armes.

La nouvelle de la faveur accordée à madame Gamelin se répandit rapidement dans le pays, et elle ne tarda pas à recevoir une foule de visites ou de lettres des parents et des amis des captifs, qui lui confiaient leurs messages et leurs dons pour les prisonniers. Elle s'en chargeait avec bonheur, ajoutant ainsi un ser-

[1] La visite des prisonniers se fait encore par les filles de madame Gamelin. Nos sœurs accompagnent même les condamnés au pied de l'échafaud.

vice et une douceur de plus à son ministère de consolation et d'édification, et conquérant tous les cœurs par son affectueuse bonté, qui préparait la conversion de plus d'une âme. En ville, on l'avait surnommée l'ange des prisonniers.

Nous rapporterons une anecdote de ce ministère de charité, qui appartient en même temps à la jeunesse d'une de nos compagnes en religion, sœur Jean-Baptiste, alors enfant de dix ans. Son père, Jacques Longtin, cultivateur de Saint-Constant, était au nombre des détenus.

Le 8 novembre 1838, elle vint à Montréal avec sa mère, pour tenter de pénétrer auprès du captif. La permission leur en fut refusée, et leur douleur fut d'autant plus grande que la loi martiale avait été proclamée la veille même, et que des rumeurs sinistres circulaient sur le sort réservé aux infortunés détenus. Dans son affliction, la pauvre femme se rendit chez madame Gamelin pour lui demander conseil et assistance.

" Celle-ci, raconte sœur Jean-Baptiste, ne pouvant amener ma mère à la prison, à cause du refus qu'elle venait d'essuyer, eut la délicatesse de me prendre avec elle pour sa visite quotidienne. Je partis donc avec madame Gamelin, l'aidant à porter ses provisions, dont une part était destinée à mon pauvre père. J'a-

vais le cœur bien gros, et des larmes brûlantes coulaient le long de mes joues, en songeant que j'allais voir mon père bien aimé, prisonnier dans cet affreux donjon, lui si bon et que nous aimions tant !

" Nous traversâmes la cour de la prison entre deux rangées de soldats armés. Le guichetier ouvrit une immense porte en fer et la referma sur nous. Je tremblais de tous mes membres, mais madame Gamelin me rassura avec une bonté toute maternelle.

" Bientôt nous fûmes dans la salle des détenus. En l'apercevant, les prisonniers allèrent au devant d'elle comme au devant d'une mère. Elle les salua en leur disant : " Je viens voir comment se portent mes enfants aujourd'hui ! " Pendant qu'elle leur distribuait les messages de leurs familles et ses provisions, parmi lesquelles il y avait du tabac et des friandises, je pus voir mon bon père. Je ne sais ce que je lui dis, mes sanglots m'étouffaient ; mais cette entrevue est restée pour toujours gravée dans mon esprit." [1]

Durant cette longue visite, madame Gamelin fit à ses chers prisonniers une courte lecture de piété, comme elle le faisait toujours ; elle récita le chapelet avec eux et, sur le point de partir, leur dit en souriant : " Si vous voulez bien, avant que je me retire,

[1] M. Jacques Longtin fut condamné à mort, puis exilé dans une colonie pénale d'Australie.

nous allons faire ensemble notre prière du soir." Et tous ces braves gens, s'agenouillant sur les dalles, mêlèrent une dernière fois dans la prière leur voix à celle de leur ange consolateur.[1]

Que d'autres scènes touchantes ces murailles n'ont-elles pas contemplées en ces jours d'infortune ! Que de larmes amères ont coulé, que de cœurs se sont brisés, lorsque les condamnés à mort recevaient la dernière visite de leurs familles et de leurs amis, donnaient la dernière étreinte et disaient le suprême adieu à leurs compagnons, qu'enveloppait déjà l'ombre du même échafaud ! Et quel rôle bienfaisant de compassion, de forte et délicate charité un cœur aimant, une âme croyante comme celle de madame Gamelin pouvait remplir auprès de ces grandes douleurs !

Le souvenir de son dévouement n'a pas été perdu pour l'histoire. Plusieurs ouvrages, publiés depuis cette époque, en font mention : "Il est deux noms surtout, dit M. L.-O. David,[2] qui méritent une mention spéciale, et que les prisonniers de 1838 n'ont jamais oubliés : madame Gamelin, qui devint plus

[1] Cent douze patriotes subirent leur procès devant la Cour martiale, du mois de novembre 1837 au mois d'avril 1838; quatre-vingt-dix-huit furent condamnés à mort; douze furent exécutés ; douze, mis hors de cause ou acquittés; trente, libérés sous caution, et cinquante-huit, exilés.

[2] *Les Patriotes de* 1837-1838, p. 194.

tard fondatrice de la Providence, et madame Gauvin, mère du Dr Gauvin, qui prit part aux événements de 1837."

"Mesdames Gamelin et Gauvin, dit M. F.-X. Prieur, ont fait preuve d'une charité et d'un dévouement que ni le froid, ni la fatigue, ni les contrariétés, ni les embarras n'ont pu ébranler. Je voudrais ici pouvoir les remercier dignement, tant en mon nom qu'au nom de mes compagnons ; mais les paroles sont impuissantes en pareille occurrence : Dieu seul s'est réservé le pouvoir de récompenser de telles actions." [1]

A ces témoignages nous ajouterons celui d'un autre contemporain de ces tristes événements, très activement mêlé aux luttes politiques de l'époque, et qui écrivait, quelques années plus tard, à un ami la lettre suivante, publiée par un journal du temps. Nous la reproduisons presque en entier.

Une femme distinguée.

Nous recevons de M. Jean Girouard, ex-M. P. P., une lettre bien précieuse, que nous sommes extrêmement heureux de reproduire. C'est le récit d'une visite faite par cet homme remarquable à l'établissement de madame Gamelin, "l'ange des prisonniers politiques de 1837-1838," et la fondatrice de la Providence. Mille remerciements à M. Girouard.

[1] *Notes d'un condamné politique*, p. 48.

"Il y avait longtemps que je désirais aller voir madame Gamelin. La reconnaissance m'en faisait un devoir; car je vous ai souvent entretenu de toutes les peines que cette bonne dame s'était données pour secourir les pauvres prisonniers, et cela dans un temps où un pouvoir farouche faisait, pour ainsi dire, un crime de l'humanité et de la bienfaisance. Dans ces temps malheureux, les femmes seules se montrèrent au-dessus des circonstances et soutinrent un courage que le sombre despotisme voulait entièrement abattre.

.....

"L'excellente femme dont je viens de parler ne trouvait plus, dans les donjons de l'inquisition politique, de malheureux compatriotes à secourir et à consoler, mais ses entrailles de chrétienne lui ont fait découvrir d'autres objets non moins dignes de sa sollicitude. Jetez donc de côté Legouvé et tous les pompeux et élégants éloges du même genre publiés dans les livres, et venez avec moi chez madame Gamelin voir la charité en action.

"J'avais vu la charité chrétienne prendre sous sa protection l'infortune dès son entrée dans le monde; j'avais vu le pauvre petit innocent, enfant de la faiblesse, du crime ou de l'extrême misère, recueilli dès sa naissance par les mains de la religion et sauvé d'une fin prématurée. Il me restait à voir l'humanité trouver les mêmes secours au bout de sa course. Mais ici ce ne sont plus des soins à donner à d'innocentes petites créatures, soins souvent payés par le doux sourire de l'enfance, c'est l'humanité dans sa décrépitude, dans son état le plus déplorable, dans ses formes les plus repoussantes.

"Bon Dieu ! pourquoi ne pas mourir dans l'âge de la santé et de la force? Faut-il attendre que nous soyons cruellement abandonnés par les sens qui nous mettent en rapport avec tout ce qui nous entoure et surtout avec nos semblables? Pourquoi donc attendre que nous soyons assaillis par toutes les infirmités et les douleurs qu'amène la vétusté de la machine corporelle, et lorsqu'il ne nous reste plus qu'une espèce de vie végétative et que le sentiment de la souffrance. Eh bien ! c'est lorsque, pour comble d'infortune, ces maux sont joints à la misère et au dénûment, que la vertu d'une femme est venue au secours de tous ces malheurs. Sans grandes richesses, sans pouvoir, sans moyens apparents, elle est venue à bout de mettre son plan à exécution. Encore un peu de temps et elle aura bâti, avec l'aide de quelques dames charitables de Montréal, et sur un terrain qu'elle a acheté auprès de l'évêché, un hospice spacieux et bien approprié à son objet. Pour le présent, madame Gamelin se trouve resserrée dans un bien petit local. Ce-

pendant entrez-y, et vous serez étonné de l'ordre et de la propreté qui y règnent.

"Une trentaine de vieilles, qui seraient peut-être mortes de misère ou faute de soins, ont trouvé là un refuge contre la pauvreté, un asile de paix et de consolation, où elles reçoivent continuellement tous les secours qu'exige la caducité jointe à la cécité, à la surdité, à la paralysie et à toutes les autres infirmités de la vieillesse. Ce sont presque toutes des sexagénaires, des octogénaires; on y trouve même des centenaires.

"Celles de ces pauvres femmes qui ne sont pas entièrement impotentes s'occupent à divers ouvrages. Les unes filent, les autres échiffent des morceaux d'étoffe avec les seuls doigts qui leur restent, les autres coupent et lient des lanières pour fabriquer des catalognes; celles-ci tricotent, celles-là font des poches et autres ouvrages appropriés à leur capacité. Celles qui ne peuvent travailler prient, et j'en vis trois en adoration dans la petite chapelle où un prêtre vient tous les jours dire la messe. Au reste, elles sont toutes mises proprement et presque entièrement avec des étoffes fabriquées dans la maison.

"Madame Gamelin est seule à la tête de cette maison, sans autre aide qu'une bonne fille qui s'est vouée comme elle aux soins de la vieillesse infirme et pauvre. Elles n'ont guère d'assistance parmi leurs commensales, si ce n'est qu'une jeune fille aveugle, qui peut laver la vaisselle et balayer.

"J'avoue que je n'ai pu laisser cet asile sans un sentiment d'admiration pour le zèle de l'excellente madame Gamelin, et pour la source où elle a pu puiser la pensée et la force d'âme nécessaires pour accomplir une si belle œuvre. Qu'elle est donc belle, cette religion qui inspire d'aussi beaux, d'aussi touchants dévouements : laisser toutes les jouissances du monde, toutes les douceurs et les aisances de la vie pour se consacrer exclusivement au soulagement de la misère !

"Et quelle misère, bon Dieu! celle de la décrépitude la plus extrême. A peine trouve-t-on chez un parent, chez un ami assez d'attachement et de courage pour surmonter toutes ces répugnances et prodiguer tous ces soins... Oui, c'est dans ces institutions de la plus pure charité qu'il faut étudier la religion catholique pour la connaître, la comprendre, la chérir et l'admirer. La foi, c'est l'amour. Je ne veux plus entrer dans de vaines disputes avec certains beaux esprits que je rencontre assez souvent; je les enverrai où j'ai retrouvé tout ce qu'il fallait pour renouveler chez moi de consolantes convictions et ces sentiments qui font le bonheur de l'homme.

J. GIROUARD.

6 novembre 1841.

Les nombreuses visites de madame Gamelin aux prisonniers, jointes aux travaux incessants que lui imposait le soutien de son refuge, avaient épuisé ses forces physiques. Au cours de l'année 1839, elle tomba gravement malade. Aux premiers symptômes, le médecin reconnut la fièvre typhoïde, et la malade fut bientôt à l'extrémité. Que de prières s'élevèrent vers le ciel pour sa guérison ! Que de larmes coulèrent, par la crainte de perdre une mère si aimante et si dévouée ! Des veuves désolées, des pauvres inconsolables se succédaient sans cesse dans le petit oratoire de l'asile, où il leur semblait que le Dieu des affligés entendrait plus favorablement leurs prières et leurs gémissements. Le 14 septembre, elle eut une défaillance qui la fit croire à l'agonie. Son confesseur, M. Saint-Pierre, récita les prières des agonisants. Ses plus intimes amies et quelques pauvres, agenouillées au pied de son lit, attendaient à chaque instant son dernier soupir. Ce fut durant cette apparente agonie que la sainte Vierge lui apparut. Elle lui montra la place qui lui était réservée au ciel. " Mais ma couronne, écrivait-elle plus tard, n'avait presque pas de diamants, et ma bonne Mère me renvoya en me disant que j'avais à me corriger de mes impatiences... J'ai vu mes enfants, qui semblaient vouloir m'attirer à eux ; j'ai vu aussi

mon époux au nombre des bienheureux "[1]. Revenue de cette syncope, et regardant avec bonté ceux qui l'entouraient, elle leur dit en souriant : " Ne pleurez plus, je ne mourrai pas maintenant." En effet, à partir de ce moment, ses forces revinrent graduellement ; elle fut bientôt guérie et en état de reprendre ses devoirs de charité.

Un événement douloureux signala le commencement de l'année 1840 : la mort de Mgr Lartigue, qui s'endormit dans le Seigneur, à l'Hôtel-Dieu, le 19 avril, jour de Pâques, entre les bras de son coadjuteur, Mgr Bourget, et de M. Quiblier, supérieur du Séminaire.

Madame Gamelin pleura longtemps ce saint prélat, son ami personnel et celui de sa maison, le protecteur dévoué de son œuvre naissante, à laquelle il n'avait cessé de porter le plus actif intérêt. Mgr Lartigue aimait tendrement les pauvres. " Tant qu'il fut au séminaire, on le vit traverser la ville, portant lui-même la nourriture du pauvre ou les vêtements dont il allait couvrir les membres de Jésus-Christ, vendant secrètement les objets dont il pouvait disposer, afin de satisfaire ce penchant qu'il goûtait à faire du bien." [2]

[1] Nous avons le témoignage autographe de cette vision, rapportée par mère Gamelin elle-même, dans le journal de sa retraite de 1848.

[2] *Mélanges Religieux*, 30 avril 1841.

CHAPITRE VI

1838-1843

PLUSIEURS ÉVÊQUES VISITENT L'ASILE DE MADAME GAMELIN.—LA PREMIÈRE MESSE EST DITE DANS L'ORATOIRE.—TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIE DES COMMUNAUTÉS DE LA VILLE.—INCORPORATION DE L'ASILE.—MGR BOURGET ET LES FILLES DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

A la mort de Mgr Lartigue, l'asile de madame Gamelin était en possession de la sympathie et de l'admiration publiques. Les citoyens les plus influents de la ville l'avaient honoré de leur visite. Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, était venu bénir l'humble demeure et assurer la pieuse fondatrice que son œuvre, commencée dans une pauvreté et un dénument si grands, subsisterait toujours. Quelques mois plus tard, madame Gamelin avait la consolation de recevoir trois autres évêques, que lui amenait Mgr Bourget. C'étaient Mgr Fenwick, évêque de Boston, Mgr Turgeon, coadjuteur de Québec, et Mgr Gaulin, évêque de Kingston. Cette bienveillante faveur, témoignée par l'épiscopat à son œuvre naissante, fut pour elle un précieux encouragement, dont elle garda un souvenir de gratitude.

Une autre joie bien vive lui fut accordée la même année, celle de voir célébrer la sainte messe tous les

Mgr JEAN-JACQUES LARTIQUE,
Premier évêque de Montréal.

jours à l'asile, et d'avoir le Saint-Sacrement au tabernacle, au temps des neuvaines, du mois de Marie et dans plusieurs occasions solennelles. Cette faveur fut demandée à Mgr Bourget par deux infirmes, l'une aveugle et l'autre boiteuse, qui, se jetant à genoux aux pieds de l'évêque, lui représentèrent qu'un bon nombre d'entre elles étaient privées à cause de leurs infirmités de se rendre à l'église, même le dimanche. Le prélat acquiesça avec bonheur à leur prière et promit qu'un prêtre de son évêché irait chaque jour leur donner la messe. Madame Gamelin s'occupa sans plus tarder à se procurer les choses nécessaires au culte. Le petit refuge ne pouvant en faire les frais, elle s'adressa aux différentes communautés de la ville, pour solliciter leur assistance. Partout elle reçut une réponse empressée. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, de la Congrégation de Notre-Dame et de l'Hôpital-Général lui donnèrent les ornements et le linge nécessaires au saint sacrifice. La messe fut célébrée pour la première fois le 13 décembre 1841, sur un petit autel en bois offert par les sœurs de l'Hôpital-Général, qui se voit encore aujourd'hui dans la grande salle des vieilles, à l'asile de la Providence. En même temps, M. Prince fut nommé chapelain de la maison, M. Saint-Pierre conservant ses fonctions de confesseur.

Madame Gamelin témoigna sa reconnaissance au ciel en organisant une garde d'honneur de jour et de nuit, chaque fois qu'elle eut le bonheur de garder le divin Maître sous son toit. Heureuse destinée de cette pauvre demeure qui, après avoir été un lieu de désordres et de péchés, devenait l'asile de la prière, de la charité et du recueillement, le tabernacle du Dieu trois fois saint !

Cette faveur fut pour la pieuse veuve un puissant encouragement pour ses travaux et ses entreprises charitables. Elle ne sortait jamais de la maison sans aller baiser le parquet du petit oratoire où s'était, le matin, célébré le saint sacrifice. Le ciel se plut à récompenser sa foi ardente, et la faveur extraordinaire qu'elle avait un jour obtenue dans l'église Notre-Dame se renouvela à la Maison jaune.

Un jour qu'elle allait partir pour le marché sans un sou dans sa bourse, elle alla se prosterner, suivant son habitude, au pied du tabernacle ; puis, frappant légèrement sur la balustrade du chœur, elle dit à Notre-Seigneur : " Mon Dieu, je pars faire le marché de vos pauvres, et ma bourse est vide ! " A peine sortie de la maison, une personne inconnue se présenta à elle et lui dit : " J'apprends que vous n'avez plus rien dans votre bourse ; voici pour vous aider," et, lui remettant vingt-cinq schellings, elle se retira sans lui dire son nom.

Un événement important pour le diocèse eut une influence heureuse sur l'œuvre de madame Gamelin. Ce fut la création du chapitre de la cathédrale, érigé le 21 janvier 1841.

Notre communauté a eu dès l'origine avec ce chapitre des liens étroits, puisque ses aumôniers pendant longtemps, et ses supérieurs ecclésiastiques jusqu'aujourd'hui ont été pris dans ses rangs. Ces messieurs n'ont cessé de nous témoigner une bienveillance que nous ne saurions assez reconnaître ; aussi les regardons-nous comme nos pères et nos insignes protecteurs.

L'asile trouvait aussi dans le dévouement des dames de charité un précieux secours. La plupart d'entre elles adoptaient une vieille, pour laquelle elles payaient douze ou quinze schellings par mois.

Pleine de reconnaissance pour ces attentions de la Providence, madame Gamelin se sentit portée à s'attacher d'une façon plus étroite à l'œuvre qui prenait déjà tout son cœur et la plus grande partie de son temps. Le 2 février 1842, avec l'agrément de son directeur, elle prononçait secrètement le vœu suivant, qui l'engageait pour toujours à l'œuvre qu'elle avait établie :

" Je promets de grand cœur et avec joie de vivre le reste de ma vie dans une continence parfaite,

d'être la servante des pauvres dans la mesure de mes forces, d'exercer sur mes conversations une vigilance plus sévère, et de retrancher de mes habits tout ce qui sentirait le luxe et la parure. Je veux me donner à mon Dieu ; qu'Il fasse ce qu'Il voudra de moi, je m'y soumets avec résignation. Aidez-moi, ô ma bonne Mère, à garder les promesses que je vous fais aujourd'hui." [1]

EMMÉLIE GAMELIN.

2 février 1842.

C'était un acheminement inconscient vers l'engagement décisif et solennel de la vie religieuse, à laquelle la grâce divine l'inclinait peu à peu. Elle y songeait alors sérieusement. Son directeur, M. le chanoine Prince, ne semblait pas favoriser cette inclination, soit qu'il ne fût pas pleinement convaincu de sa vocation, ou qu'il voulût l'éprouver et s'assurer de la solidité de ses dispositions, avant de l'encourager dans cette voie. On rapporte à ce sujet un mot d'un de ses collègues du chapitre, M. le chanoine Blanchet, qui disait un jour, en plaisantant, à la future fondatrice de la Providence : "Vous, vous faire religieuse ! vous n'êtes pas plus faite pour cela que moi pour être évêque !" Il n'avait manifestement pas le don prophétique, puisqu'il fut lui-même,

[1] L'autographe de ce vœu est conservé dans les archives de l'archevêché de Montréal.

quelques années plus tard, nommé au nouveau siège épiscopal de Walla-Walla, où il devait appeler plus tard, pour le service des pauvres et des malades de son diocèse, les filles de l'institut dont madame Gamelin était devenue la première supérieure.

Au printemps de 1841, Mgr Bourget fit son premier voyage *ad limina*. Durant son absence, l'asile de madame Gamelin obtint de la législature l'incorporation civile. La loi, passée le 18 septembre 1841, avait été présentée par l'honorable D.-B. Viger et l'honorable J. Quesnel. M. Alfred Larocque s'était employé activement à assurer le succès des démarches et des mesures préliminaires. La nouvelle association portait le nom de " Corporation de l'Asile des femmes âgées et infirmes de Montréal."

Elle se composait des douze dames suivantes : madame Gamelin, directrice ; Mlle Madeleine Durand, sous-directrice ; Mme François Tavernier, née Cadieux, secrétaire ; Mme Maurice Nolan, née Perrault, trésorière ; Mme Paul-Joseph Lacroix, née Lacroix ; Mme Augustin Cuvillier, née Perrault ; Mme Alexandre-Maurice Delisle, née Cuvillier ; Mme Edouard-Raymond Fabre, née Perrault ; Mme Denis-Benjamin Viger, née Fortier ; Mme Julien Perrault, née Lamontagne ; Mme Simon Delorme, née Dufresne, et Mlle Thérèse Berthelet.

L'une des principales clauses de ce bill portait que " ces dames et toutes autres personnes choisies par elles pour les assister ou leur succéder, formeront un corps politique, ayant plein pouvoir d'acquérir, de posséder, de vendre,... en un mot de transiger de quelque façon légale que ce soit, pour elles ou leurs successeurs, toute sorte de biens, meubles et immeubles, aux fins de créer et soutenir, agrandir et perpétuer un asile pour les femmes âgées et infirmes."

Jusque-là, ces dames s'étaient bornées à aider madame Gamelin dans son œuvre, sans former entre elles d'association régulière. Cependant elles visitaient assidûment les pauvres et les malades à domicile et leur portaient les secours qu'elles pouvaient recueillir.

Peu de temps après son retour d'Europe, le 16 octobre 1841, Mgr Bourget réunit dans le petit oratoire de l'asile les dames de la nouvelle association, pour bénir et encourager leurs travaux. Après quelques chants pieux, le saint évêque adressa à la petite assemblée une de ces allocutions pleines de chaleur et d'émotion, dont il trouvait le secret dans son cœur rempli de charité. Rappelant la belle parole de saint Laurent au proconsul romain, il leur fit voir le véritable trésor de l'Eglise dans ces pauvres, ces infirmes et ces malades qu'elles assistaient et dont elles se constituaient les gardiennes, dans ces membres souf-

frants de Jésus-Christ, dont elles pansaient les plaies et adoucissaient la misère.

Saint Vincent de Paul, sans doute, parlait sur ce ton aux dames de Paris, qu'il avait associées aux œuvres de sa charité; et comme elles, après une allocution vibrante de M. Vincent, les dames de Montréal, touchées par la parole de leur saint évêque, se sentaient animées à poursuivre avec ardeur et courage leur généreuse entreprise.

Mgr Bourget du reste, en cette rencontre, ouvrit à leurs espérances des horizons nouveaux sur l'avenir de l'humble refuge qu'elles avaient pris sous leur patronage. Dans la réunion régulière qu'il présida, après la cérémonie religieuse de l'oratoire, il leur fit part de son projet d'appeler dans sa ville épiscopale, pour prendre la direction de l'asile, les Filles de la charité de Saint-Vincent de Paul, dont la supérieure générale avait agréé sa demande, lors de son récent passage à Paris.

Cette nouvelle fut accueillie avec la plus grande joie par les dames : c'était l'avenir assuré à leur œuvre. Madame Gamelin partagea la joie de ses compagnes. Une âme moins désintéressée que la sienne eût pu éprouver quelque mécontentement ou du moins quelque tristesse, à la pensée de voir passer en d'autres mains l'œuvre qu'elle avait fondée et dirigée jusque-là avec tant de sagesse et de dévouement.

Mais comme elle n'avait jamais cherché dans cette œuvre que le bien des pauvres et la volonté de Dieu, elle ne pouvait qu'approuver et embrasser avec un plein contentement la décision de son évêque, où elle voyait à la fois la divine volonté et un gage de stabilité pour l'avenir de son œuvre.

Les associées, que l'on désignait dans le public sous le beau nom de dames de la Providence, décidèrent, séance tenante, sur la proposition de madame Nolan, de donner à la maison qu'elles confieraient aux Filles de la Charité le nom d'Asile de la Providence, et sans retard elles se mirent en frais de préparer la fondation.

Cette assemblée marquait une date insigne dans l'histoire de l'œuvre ; et c'est en toute vérité que les *Mélanges religieux,* dirigés alors par M. le chanoine Prince, pouvaient écrire, quelques jours plus tard : " Tout ceci ne paraîtra d'abord qu'un bien petit événement, dans cette minime réunion d'une douzaine de personnes, escortées d'une trentaine de pauvres et d'infirmes, priant ensemble avec un pasteur. On croirait, ce semble, qu'il y a là tout simplement le fait ordinaire d'un acte de dévotion. Ne vous y trompez pas : il y a plus que cela. Il y a là tout l'avenir d'un grand événement ; il y a le berceau d'une œuvre admirable, l'ébauche d'un grand plan ; il y a là le fon-

dement d'un édifice immense. Tout, dans la religion, commence ainsi par la prière et l'humilité, tout ce qui est grand et saint ! Voyez à Bethléem, voyez dans le cénacle ! " [1]

Dès le lendemain de l'assemblée, les dames décidaient d'acheter un terrain pour la construction du nouvel asile ; et grâce à la libéralité du mari de l'une d'entre elles, M. Paul-Joseph Lacroix, et de sa sœur, Mlle Louise Lacroix, qui avancèrent les fonds nécessaires, elles étaient maîtresses, au bout de quelques jours, d'un superbe terrain, planté de vignes et d'arbres fruitiers, qui mesurait 56,000 pieds de superficie. Il touchait à la propriété de l'évêché et s'étendait en face même de la Maison jaune.

Les dames le payèrent douze cents louis, à rente constituée ; mais M. et Mlle Lacroix leur firent remise immédiatement de la moitié de la rente de six années, en leur laissant espérer pour la suite d'autres remises considérables.

Le 6 novembre suivant, Mgr Bourget adressait aux dames de l'association, réunies en assemblée générale, le décret suivant, qui leur conférait l'érection canonique :

" Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Montréal, etc., etc.

[1] *Mélanges religieux*, 22 octobre 1841.

" Si naguère l'asile appelé Maison de la Providence, lorsqu'il n'était encore que l'œuvre d'une seule personne, attirait déjà notre attention et notre suffrage, combien plus, aujourd'hui qu'il devient une œuvre commune et générale, ne doit-il pas être pour nous l'objet de notre sollicitude paternelle et de toute notre affection. Aussi, nos très chères dames et sœurs en Jésus-Christ, c'est avec une consolation bien grande que nous vous adressons ici ce mandement qui doit affermir de plus en plus votre courage et lui donner en même temps cette sanction salutaire que votre piété vous fait sans doute désirer bien ardemment.

" En conséquence, après avoir considéré devant Dieu le bien véritable que pourrait produire dans notre chère ville de Montréal et même, par la suite, dans tout notre diocèse, la permanence de l'œuvre chrétienne que notre fidèle sœur, Emmélie Gamelin, a depuis longtemps commencée sous les yeux de notre illustre prédécesseur, par la présente nous venons la confirmer et la bénir, et voulons qu'elle soit Institution diocésaine et régulière, aux fins d'y introduire plus tard le service admirable des sœurs de la charité, filles de l'immortel saint Vincent de Paul.

" C'est dans cette pensée que nos regards se tournant d'abord vers les établissements de charité qui existent à Ville-Marie, nous y voyons avec consola-

tion des hospices nombreux, ouverts pour les malades et les infirmes, pour la vieillesse et l'enfance délaissées ; mais nous sommes obligé de reconnaître que, par leur nombre ou leur objet, ils ne répondent pas encore à tous les genres de besoins, ni à toutes les classes de malheurs et d'infortunes. Nous songeons donc spécialement aujourd'hui à fonder parmi vous et par vous un établissement stable et pieux, qui soit un asile assuré pour toutes les personnes atteintes d'infirmité ou de souffrance, d'ignorance ou de pauvreté, et qui attendront de la religion leur soulagement et leur confort. C'est dans ce dessein, N. T. C. S., et en nous modelant sur des institutions semblables, formées dans la ville si hospitalière de Marseille, que, connaissant vos vues et votre empressement, manifestés dans deux réunions précédentes, nous avons résolu de vous constituer, ce jour même, en société charitable ; et nous donnons, conformément à vos désirs, pour base à votre institut les articles suivants :

" 1o Une association dite " Asile des Dames de la Providence pour les femmes âgées et infirmes " est établie à Ville-Marie, sous les auspices de la religion catholique et au nom de la charité chrétienne.

" 2o Cette association est composée des dames et demoiselles de Montréal qui auront été agrégées à

cette œuvre en vertu d'un bill sanctionné à cet effet dans la dernière session du parlement provincial, et aussi conformément au règlement de l'association.

" 3o Le but de l'association est de recevoir dans une maison spéciale, d'y entretenir, instruire et soigner toutes les personnes indigentes qui ne pourront être admises dans les autres établissements.

" 4o L'association est placée sous notre juridiction immédiate et sera régie par un règlement que nous lui donnerons ; un de nos vicaires-généraux ou un des chanoines de notre cathédrale en prendra la direction et sera chargé de la présider en notre absence.

" Il y aura des prêtres, en nombre graduellement nécessaire, qui seront à la nomination de M. le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et qui serviront d'aumôniers à l'association, en même temps qu'ils prendront part à toutes les délibérations, avec le titre de sous-directeurs.

" 5o Un conseil d'administration, composé des dames et demoiselles sociétaires, élues à cet effet par l'assemblée générale de l'association, aura la gestion de tous les intérêts de l'œuvre et surveillera l'exécution des règles régissant l'établissement ; ce conseil, élu pour un an, aura pour membres une ou plusieurs trésorières et huit conseillères, ayant toutes

voix délibérative, et la directrice, voix prépondérante.

" Ces articles constitutifs, N. T. C. S., vous ayant été communiqués verbalement dans nos assemblées précédentes et ayant été par vous formellement acceptés, dès ce moment l'association des Dames de la Providence pour l'asile des femmes âgées et infirmes est par nous établie et constituée, et nous lui donnons pour premier titulaire Notre-Dame de Pitié, dont la fête tombe le vendredi de la semaine de la Passion, et pour second titulaire, sainte Elizabeth, veuve, dont la fête se célèbre le dix-neuf de novembre ; pour premier patron saint Vincent de Paul, confesseur, dont la fête se trouve le dix-neuf juillet ; enfin, pour seconde patronne sainte Geneviève, vierge, dont la fête est fixée au trois janvier.

" Puissiez-vous, N. T. C. S., sous ces heureux auspices, faire réussir complètement votre nouveau et sublime ministère, en remplissant avec gloire pour la religion, les conditions de piété qui distinguent une dame vraiment chrétienne et dévouée par principe de charité au soulagement de l'infortune. C'est dans cette espérance que nous bénissons de grand cœur tous vos efforts pour le bien et que nous vous donnons, par les présentes, notre bénédiction pastorale.

"Fait à Montréal, dans notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de l'un de nos chanoines, pour cette œuvre notre secrétaire, aujourd'hui, six novembre 1841."

† Ignace, évêque de Montréal.

Pour Monseigneur,

J.-C. PRINCE,

Chan. sec.

Deux jours plus tard, le 8 novembre, l'évêque adressait une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de sa ville épiscopale, pour leur faire part des événements que nous venons de raconter, et solliciter leur charitable concours à la fondation de l'asile, en faveur duquel les dames allaient bientôt leur demander leur aumône. "Déjà, leur disait-il, un terrain a été acquis, et la résolution a été prise de jeter les fondements d'une maison assez spacieuse pour mettre ces filles de la charité en état de remplir leur mission. Nous avons donc prié les douze dames qui forment la corporation de l'Asile des femmes âgées et infirmes de faire circuler une souscription chez tous les citoyens de cette ville. En les envoyant vers vous, N. T. C. F., nous empruntons encore les paroles de l'Apôtre pour dire à chacun de vous : "Aidez-les, ces dames toutes dévouées à une œuvre si belle, qui tra-

vaillent avec nous pour que la charité qui nous est tant recommandée dans l'Evangile soit pratiquée dans sa perfection, *Adjuva illas quæ mecum laboraverunt in evangelio.* Nous espérons qu'elles vous trouveront préparés, lorsqu'elles iront solliciter votre secours, et que nous n'aurons pas à rougir de vous les avoir envoyées en vain."

Les dames, dont le nombre s'était accru depuis les puissants encouragements de leur évêque, se mirent à l'œuvre incessamment. Partageant, pour leur pieux projet, la ville en six sections, elles allèrent de maison en maison implorer la charité des citoyens. Leur zèle et leur peine ne furent pas stériles : elles parvinrent à réaliser la somme de 1,015 louis.

Le printemps suivant, une vente de charité, ouverte deux jours durant, les 16 et 17 mai, à l'hôtel Rasco, rue Saint-Paul, donna une recette de 500 louis. Ce fut le premier *bazar* tenu dans notre ville ; le premier aussi de la longue série des ventes de charité annuelles de l'asile de la Providence, qui ont réuni si régulièrement, pendant plus d'un demi-siècle, les amis de notre œuvre et de notre communauté.

Ce bazar eut pour directrices mesdames Gamelin, Gauvin, Saint-Jean, Fabre, Lévesque, Boyer, Moreau et Lafontaine. Ces noms ont figuré, durant de longues années, à la tête de toutes les œuvres de charité

de Montréal ; ils méritent d'illustrer à jamais les annales de son histoire religieuse.

La préparation de ce bazar avait coûté six mois de travail et d'organisation. Il fut suivi, au cours de l'année, de deux ventes moins importantes, pour écouler les objets qui étaient restés de la première vente. Elles eurent lieu à l'école Saint-Jacques, de l'évêché, où s'imprimaient alors les *Mélanges religieux.* [1]

Mgr Bourget voulut apporter lui-même sa part de collaboration personnelle à la quête de l'asile. "Le plus pauvre entre vos pauvres, disait-il à madame Gamelin, je n'ai pas un sou à mettre dans votre bourse. Mais comme les pauvres ne doivent pas rougir de leur état, moi aussi je me ferai mendiant, pour le bonheur d'apporter ma quote-part à une œuvre que j'ai tant à cœur." Et au cours de l'hiver suivant (1842), accompagné d'un citoyen, il fit la visite de toutes les maisons de la ville, tendant la main à son tour en faveur de l'œuvre qu'il avait si hautement recommandée.

A cette occasion, l'honorable Charles-Séraphin Rodier exprima, par une lettre au pieux évêque, les sentiments de reconnaissance qu'il partageait avec tous ses concitoyens, "de ce que Sa Grandeur avait bien voulu les faire participer aux prières et aux

[1] Cet édifice, deux fois détruit par le feu, est aujourd'hui remplacé par l'orphelinat Saint-Alexis.

bénédictions que cette heureuse maison répandrait parmi eux."

La quête du charitable prélat produisit 1100 louis, qui vinrent grossir le fonds de construction.

Les sommes déjà réalisées et l'espérance que l'on fondait sur les bazars projetés pour les années suivantes, permettaient d'entreprendre la construction sans retard. On fit donc choix d'un architecte, qui fut M. John Ostell, et d'un entrepreneur, M. Augustin Laberge.

La surveillance des travaux fut confiée à un comité nommé par les dames, qui comprenait MM. John Ostell, P.-J. Lacroix, Augustin Tullock, O. Berthelet et François Tavernier, tous bienfaiteurs de l'œuvre.

Le plan comportait un corps de logis de 96 pieds de longueur sur 60 de largeur, flanqué de deux ailes, longues de 90 pieds et larges de 30, le tout comprenant trois étages et présentant une façade de 156 pieds.

La bénédiction de la première pierre eut lieu le 10 mai 1842, avec un éclat extraordinaire. Une foule nombreuse, venue de toutes les parties de la ville, se pressait autour de la cathédrale et du terrain sur lequel devait s'élever le nouvel édifice. Une messe solennelle fut célébrée à la cathédrale par Mgr Power, récemment nommé à l'évêché de Toronto.

Les évêques de Montréal, de Kingston et de Sidyme [1] y assistaient, entourés d'un nombreux clergé de la ville et de la campagne.

M. Bilaudèle, directeur du grand séminaire, prononça après la messe le discours de circonstance. Prenant pour texte de son sermon ces paroles de nos saints Livres : " L'œuvre que le Seigneur a commencée, il l'achèvera ", il s'attacha à démontrer que l'asile de la Providence était l'œuvre de Dieu, en lui-même, dans son but et dans les personnes qui en entreprenaient l'établissement. Il eut un beau mouvement d'éloquence lorsque, rappelant que les œuvres de Dieu sont toujours accompagnées d'obstacles, il s'écria : " Mais il faut des richesses pour élever ce monument : où sont-elles ? Il faut des mères pour soigner ces pauvres : où sont-elles ? Il faut des vierges de la charité, des Filles de Saint-Vincent de Paul : où sont-elles ? "...Puis, louant le dévouement des dames et la charité inépuisable de la ville : " O Religion catholique, s'écria-t-il, que vous êtes admirable ! Béni soyez-vous, Seigneur, qui avez fait revivre au milieu de cette ville de Marie les merveilles de charité et de dévouement des premiers siècles de l'Eglise !... Oui, c'est l'œuvre de Dieu, car nous allons élever un temple au Dieu des pau-

[1] Mgr Bourget, Mgr Gaulin, et Mgr Turgeon, coadjuteur de Québec.

vres. C'est là, dans ces asiles, qu'Il a faim ; c'est là qu'Il a soif ; c'est là qu'Il est malade ; c'est là qu'Il souffre ; c'est là qu'Il est prisonnier ; et c'est à ceux qui l'auront soulagé dans ses pauvres, qu'Il promet les éternelles récompenses... Bénissez-nous, Seigneur, par votre main, par la main de votre Mère, par la main de vos pontifes, et en particulier de celui qui, se glorifiant d'être le premier pauvre de son diocèse, consacre les prémices de son pontificat à la divine charité." [1]

L'enthousiasme de l'auditoire était à son comble. On se rendit en procession au lieu préparé. Au-dessus des estrades, dressées pour les spectateurs, flottaient des drapeaux et des bannières, dominant les arcs de triomphe. La foule contemplait avec émotion, marchant à la suite de la bannière de saint Vincent de Paul, les vieilles infirmes de l'asile, suivies de madame Gamelin et des dames de charité. Après la bénédiction de la pierre angulaire, qui fut faite par Mgr Power, les assistants, à la suite des quatre prélats, vinrent suivant l'usage donner le coup de truelle sur la pierre et déposer leur offrande.

Vers le milieu de juin de la même année, le R. P. Timon, [2] supérieure des lazaristes du Mis-

[1] *Mélanges religieux*, 13 mai 1842.

[2] Le R. P. John Timon, supérieur des lazaristes du Missouri, né dans cet Etat, premier évêque de Buffalo le 17 octobre 1847, décédé le 16 avril 1867.

souri, arrivait à Montréal. Il venait au nom de son supérieur général, qui était aussi celui des Filles de la Charité, pour voir l'édifice en construction et s'entendre avec l'évêque sur les mesures à prendre pour hâter l'arrivée des sœurs de France. Le père se montra parfaitement satisfait de tout ce qui avait été fait et décidé jusque-là.

Il visita la maison de madame Gamelin, adressa à la dévouée fondatrice ses félicitations les plus cordiales et l'assura qu'il écrirait aux Filles de Saint-Vincent de Paul, qu'elles pouvaient s'attendre à trouver au Canada une autre Mlle Legras, qui s'appliquait à faire fleurir en ce pays le véritable esprit d'humilité et de charité de leur bienheureux père.

Ces encouragements, dans lesquels les dames virent une manifestation sensible de la Providence divine, les animèrent à redoubler de zèle et de charité au service des pauvres, pour attirer sur leurs œuvres une plus ample bénédiction. Elles résolurent d'étendre leur association à la visite des pauvres et des malades à domicile.

Mgr Bourget, qui assistait à la séance dans laquelle elles prirent cette décision, leur envoya dès le lendemain, pour les guider dans leurs visites, un règlement calqué sur celui que saint Vincent de Paul avait rédigé pour une société de dames de Paris, qui se consacraient aux mêmes soins. Une belle lettre, dans

laquelle le saint évêque avait laissé déborder toute la piété et la charité de son cœur, accompagnait cet envoi. Nous la donnons en entier.

Aux Dames de la charité,

A l'Hospice de la Providence, Montréal.

Mesdames,

" Je fus hier merveilleusement consolé et édifié de la résolution que vous prîtes de vous dévouer tout entières au service des pauvres, en allant les visiter pour leur porter tous les secours dont ils ont besoin. Vous vous déterminâtes, avec un dévouement digne de vos bons cœurs, à une œuvre si pénible et si révoltante pour la nature ; et vous prouvâtes par là que Montréal a le bonheur de posséder de ces âmes généreuses et compatissantes, telles qu'étaient celles qui, en secondant les vues charitables de saint Vincent de Paul, l'homme aux grandes œuvres pour le secours de l'humanité souffrante, faisaient couler par toute la terre des fleuves de charité. En vous constituant, à l'exemple de ces héroïnes de la charité, les humbles servantes des pauvres, vous prouvez que vous possédez les trésors de la charité chrétienne et que vous avez découvert le secret de vous procurer un vrai et solide bonheur, celui de rendre vos semblables heureux. En vous assujettissant à visiter les pauvres, je sens

que vous allez dérober aux soins de vos ménages un temps bien précieux pour vous et vos familles. Je comprends que vous allez vous priver du plaisir que vous pourriez en beaucoup de rencontres vous accorder, de visiter plus assidûment les personnes qui vous sont unies par les liens du sang et de l'amitié. Mais la pensée que vous quittez la compagnie de vos proches pour vous procurer celle de Jésus-Christ, sera pour vous une bien grande récompense qui équivaudra sans doute à ce centuple promis par l'Evangile à ceux qui renoncent à tout pour suivre ce bon Maître. La joie intérieure, qui est la compagne fidèle de la charité, vous fera goûter cette douce onction qui fait bientôt oublier les plaisirs du monde. La foi vive, qui vous fait entreprendre une œuvre si belle, et qui vous enivre continuellement dans l'accomplissement des devoirs sacrés que vous vous imposez de si bon cœur, ne manquera pas de vous faire voir Jésus souffrant dans la personne de ses amis, de ses confidents, de ses frères, c'est-à-dire, dans la personne des pauvres.

" Je vous offre aujourd'hui le règlement que je vous promis hier et que j'ai dressé sur celui que donna saint Vincent de Paul aux vertueuses dames qui voulurent s'associer aux travaux de sa charité, pour remplir une œuvre exactement semblable à celle dont vous voulez bien vous charger. Je ne pouvais suivre

un plus beau modèle, ni puiser à une meilleure source. Si j'y ai fait quelques changements et additions, ce n'a été que pour me prêter aux besoins et aux circonstances où nous nous trouvons. Ainsi, mesdames, ce n'est pas de ma main que vous recevrez ce règlement, mais de celle de ce grand saint, évidemment suscité par la Providence pour présider, non seulement à toutes les œuvres de charité qui se firent de son temps, mais encore à toutes celles qui se feront dans la suite des siècles, et dans tous les pays du monde.

" En vous donnant ce règlement, je crois vous donner l'esprit et le cœur de ce saint admirable. Il vous sera facile d'y puiser ces lumières qui imprimèrent à toutes ses œuvres le caractère des œuvres divines, c'est-à-dire la discrétion et la prudence qui ne peuvent venir que d'en haut, et cette charité universelle qui le fit compatir à toutes les misères humaines.

" Guidées par ce sage directeur et soutenues de sa puissante protection, vous pouvez espérer que le Seigneur présidera à la distribution de vos aumônes, qu'il bénira vos généreux efforts et multipliera les fonds que vous amassez pour ses membres souffrants. Croyez, mesdames, que vous avez pris le moyen le plus sûr et le plus efficace pour assurer le succès de l'établissement des Filles de la Charité en cette ville, en vous chargeant de faire leur œuvre d'avance...Vos soins empressés auprès des pauvres vont être des voix

éloquentes pour annoncer leur venue en cette ville. Votre charité industrieuse va vous ouvrir tous les cœurs et toutes les bourses, afin de vous mettre en état d'élever rapidement le magnifique monument que vous voulez consacrer à la gloire de notre religion et ériger à l'honneur de son auguste Mère, patronne de notre ville. En vous chargeant de cette belle mission, vous allez faire briller d'un nouvel éclat notre sainte religion, qui sait inspirer un pareil dévouement ; vous allez alléger de beaucoup le fardeau de vos pasteurs, qui trouveront en vous des dépositaires zélées et industrieuses de leurs aumônes ; vous allez faciliter aux riches l'accomplissement fidèle du grand précepte de l'aumône, qui oblige si strictement ceux à qui le Seigneur donne les biens de ce monde ; vous allez contribuer grandement à la gloire de votre ville, sur laquelle vous attirerez les plus abondantes bénédictions du ciel ; enfin, vous allez faire la joie et la consolation de votre évêque, qui trouvera dans les travaux de votre charité un motif bien puissant d'espérer son salut et celui de son troupeau.

" C'est en bénissant votre glorieuse entreprise que je suis de tout cœur,

" Mesdames,

" Votre très humble et obéissant serviteur,

" † Ig., Evêque de Montréal."

Ces paroles étaient un précieux encouragement pour des cœurs déjà si bien disposés. La visite des pauvres et des malades fut vite et intelligemment organisée. La société se partagea en six groupes, correspondant à six arrondissements de la ville et des faubourgs, avec deux dépôts généraux, en argent et en nature, l'un à l'asile et l'autre au faubourg Saint-Antoine. Tous les jours, aux deux endroits, on servait la soupe à cinquante ou soixante pauvres. M. Berthelet et M. Tullock, qui prenaient un vif intérêt au développement de l'œuvre, voulant encourager les pauvres et leur enlever toute fausse honte, venaient souvent s'asseoir et manger avec eux la soupe, qu'ils déclaraient excellente.

Madame Gamelin avait la direction générale de l'œuvre. Ses compagnes s'employaient alternativement à distribuer aux pauvres les secours et les aumônes, et à recueillir les offrandes qu'elles allaient demander indistinctement à tous les cœurs charitables, dans les maisons comme dans les boutiques, profitant surtout des fêtes et des banquets de famille, dans lesquels leur voix compatissante faisait entendre la plainte et la prière du pauvre, au milieu des joyeux éclats de la gaieté et du luxe des heureux de la terre.

Plusieurs d'entre elles s'imposaient même de généreux sacrifices sur le superflu de leur maison et de

leur toilette, pour subvenir à la nécessité des veuves et des orphelins ; et l'on en vit plus d'une déposer un de ses bijoux dans la bourse des pauvres, à l'exemple inoubliable de ces dames de la cour de Louis XIII, qui se dépouillèrent spontanément de leurs joyaux pour secourir les enfants abandonnés dont saint Vincent de Paul venait de leur révéler éloquemment la détresse.

Madame Gamelin elle-même avait renoncé, à cette époque, à tout ce qui pouvait sentir la vanité ou la mondanité dans sa mise et dans sa tenue, aux ornements de tête, aux bijoux, aux parfums, toutes choses auxquelles elle attachait naguère un certain prix.

Les travaux et les occupations nouvelles que lui créait cette multiplication d'activité charitable ne l'empêchaient pas de donner à ses vieilles le même temps et les mêmes soins affectueux et assidus qu'auparavant. Elle s'y appliquait d'autant plus que le moment approchait où elle aurait à se séparer de ses chères protégées. Elle se consolait cependant à la pensée que les sœurs de charité auxquelles ses chères vieilles allaient être confiées, seraient, pour celles qu'elle aimait tant, de vraies mères, telles qu'elle l'était elle-même, sans vouloir, dans son humilité, en accepter le nom. Elle continuait de les servir à table, de présider à leurs exercices de piété, de leur prodiguer ses attentions délicates et tendres.

Son âme généreuse trouvait une autre consolation à voir son zèle et son initiative multiplier au loin les fruits de charité que suscitait son exemple et celui de ses associées. Les paroisses de la campagne et des petites villes environnantes ne tardèrent pas, à l'exemple de Montréal, à organiser à leur tour des associations de dames de charité. Il s'en forma à Longueuil, à Terrebonne, à Laprairie, à Saint-Hyacinthe. Les femmes les plus distinguées de ces différentes localités tinrent à honneur d'en accepter la présidence, telles, la baronne de Longueuil, Mme Masson, Mme Dessaulles : touchant exemple de la contagion du bien et de l'émulation chrétienne.

Les enfants eux-mêmes étaient gagnés par cette ardeur de zèle. On se plaît à rappeler le fait d'un futur archevêque de Montréal, le jeune Edouard-Charles Fabre, alors âgé de douze ans ; sa mère déployait beaucoup d'activité pour les bazars de l'asile, et l'enfant lui apportait avec empressement les services et le dévouement de son âge.

Et que dire de ce joli trait de quatre fillettes de Montréal, qui organisèrent à elles seules un bazar en faveur de l'asile ? Leurs noms méritent d'être cités : c'étaient Mlles Alida Bourret, Eléonore Simpson, Virginie Roy et Marie-Louise Leprohon.

L'aînée d'entre elles avait neuf ans, et la plus

jeune, sept. Etant en vacances, ces charmantes enfants demandèrent à leurs mères de leur permettre d'employer leur temps à travailler pour leurs pauvres. Il va sans dire que les mamans consentirent. Sans retard elles se mirent à confectionner des vêtements de poupées, et au bout de trois semaines elles demandaient à madame Bourret, mère de l'une d'entre elles, dont le mari était maire de Montréal, de vouloir bien mettre son salon à leur disposition, pour y tenir leur petit bazar sous son patronage. Ce fut l'affaire d'une soirée. Inutile de dire que les gentilles vendeuses eurent grand succès, et que tous leurs objets furent enlevés. Le lendemain, ces bons petits cœurs, présentés à leur évêque par madame la mairesse, remettaient entre ses mains une dizaine de louis, en lui adressant ces paroles d'une naïveté touchante : " Monseigneur, nous avons fait un grand bazar. Nous vous en apportons le produit, que vous donnerez, s'il vous plaît, à l'asile de la Providence, que vous faites bâtir pour les pauvres de madame Gamelin."

Ce trait charmant prouve le vif intérêt et la popularité que le zèle du prélat et de ses collaboratrices avait su créer en faveur de son projet. Il y avait donc lieu de compter sur un succès assuré, et tout le faisait présager, lorsque survint un contretemps qui sembla devoir un instant renverser toute espérance et compromettre à jamais les fruits de tant

d'efforts et de travail. Il n'y eut pourtant là qu'un de ces événements providentiels qui, en déconcertant pour un moment les plans et le travail des hommes, manifestent tout à coup un plan caché de Dieu, à une heure qu'il n'a pas révélée d'avance à ceux mêmes qu'il a employés jusque-là à travailler inconsciemment à son dessein.

Du contre-temps et de la déception que nous allons raconter est née véritablement notre humble communauté.

Si les filles de Saint-Vincent de Paul étaient venues prendre possession de l'asile qu'on bâtissait pour elles, les Sœurs de la charité de la Providence n'existeraient peut-être pas aujourd'hui. Or l'Esprit de Dieu, qui gouverne et anime en tout temps son Eglise, avait décidé de susciter à cette heure même, à côté des sœurs de Jeanne Mance et des filles de Marguerite Bourgeois et de Marguerite-Marie Dufrost de la Jemmerais, une nouvelle communauté de vierges, appelée à subvenir à de nouvelles nécessités, à soulager d'autres souffrances et à compléter ainsi l'organisation de la vie religieuse dans notre cité.

CHAPITRE VII

1843-1844

UNE LETTRE DU R. P. TIMON. — DÉCEPTION. — FONDATION D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ.—LES PREMIÈRES POSTULANTES.—LES SEPT CHAPELETS DE NOTRE-DAME DE LA COMPASSION.—PRISE DE POSSESSION DE L'ASILE.—BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE.—VOYAGE DE MADAME GAMELIN AUX ETATS-UNIS. — SON ENTRÉE EN RELIGION.

Au cours du mois de février 1843, Mgr Bourget convoqua les dames en assemblée extraordinaire pour leur faire part d'un événement inattendu, qui devait donner à leur œuvre une direction nouvelle et modifier profondément l'existence de madame Gamelin.

Le prélat venait de recevoir une lettre du R. P. Timon, supérieur des Filles de Saint-Vincent de Paul aux Etats-Unis, l'informant, au nom de son supérieur général, que la fondation presque simultanée de deux nouvelles maisons de la communauté, en Algérie et à Rome, rendait pour le moment impossible, faute de sujets, l'acceptation de l'asile de Montréal. C'était un rude coup porté aux espérances des dames, et une épreuve bien propre à dérouter et à ralentir l'activité et l'ardeur de leur zèle.

Il n'y avait pourtant pas là de quoi décourager la constance du pieux évêque et sa confiance dans la

Providence, qui ne pouvait lui faire défaut, dans une entreprise dont les promesses avaient été si brillantes et les débuts si heureux.

Il lui était difficile de faire des ouvertures à une autre communauté française. Le choix de cette communauté, l'incertitude de sa réponse, le temps que prendraient les démarches et les correspondances, constituaient un obstacle sérieux, au moment où l'enthousiasme pour l'œuvre battait son plein, et où l'asile, dont la construction avançait rapidement, devait pouvoir compter, dès qu'il serait terminé, sur son personnel d'hospitalières.

Toute incertitude et tout atermoiement devenaient donc un danger sérieux pour le succès de l'entreprise.

L'évêque, après avoir beaucoup réfléchi et prié, s'arrêta à un parti qui offrait bien ses risques et ses inconvénients, mais qui, dans les circonstances, paraissait être le plus sage et le plus sûr. Il résolut de fonder une congrégation de sœurs de charité diocésaines.

Les dames, à qui il fit part de son projet, l'agréèrent avec empressement, et elles se mirent aussitôt en frais de sollicitations et de largesses, pour assurer aux premières religieuses de la future communauté les objets qui allaient leur être indispensables.

Dans l'intervalle, cinq jeunes filles, répondant à

l'appel de leur pasteur, vinrent solliciter l'honneur de se consacrer à Notre-Seigneur dans le service des pauvres et des infirmes. C'étaient Mlles Marguerite Thibodeau et Agathe Séné, de Montréal, Emmélie Caron, de la Rivière-du-Loup, Victoire Laroque, de Chambly, et Delphine Payement, de Sainte-Geneviève. La plupart d'entre elles avaient peu d'instruction, mais elles appartenaient à ces familles profondément chrétiennes, dont l'esprit de foi et de fortes habitudes de piété, contractées dès l'enfance, constituent une excellente préparation à la vie religieuse. Mlle Durand, attachée depuis son origine à l'asile, où elle rendait de précieux services, joignit sa demande à celles de ces jeunes filles. Monseigneur les ayant agréées, elles furent considérées dès ce moment comme postulantes et revêtirent un costume provisoire, consistant en un fichu noir et un petit bonnet blanc.

Le 14 mars au soir, l'évêque leur fit commencer, sous la direction de M. Ginguet, prêtre français demeurant à l'évêché, les exercices d'une neuvaine qui devait les préparer à la prise d'habit, fixée au 25 mars, fête de l'Annonciation. Les trois derniers jours furent consacrés à une retraite, dont M. le chanoine Prince fut le prédicateur. Or, le soir du premier jour, avant l'ouverture de la neuvaine, une septième

postulante se présenta, Mlle Justine Michon. L'évêque faisant lui-même sa retraite à l'évêché, madame Gamelin, au lieu de lui adresser la nouvelle venue, prit sur elle de l'admettre aux exercices de la neuvaine, en lui promettant d'appuyer sa demande auprès du prélat, pour qu'elle fût admise à la vêture avec les six autres, ce que Monseigneur lui accorda avec bonheur.

Une circonstance qui pourrait sembler de prime abord insignifiante, mais qui est assez remarquable, si on la rapproche d'un fait précédent, marqua l'admission de cette septième postulante. Au cours de la neuvaine, et avant que l'on eût demandé l'autorisation de l'évêque, il se trouva que les six premiers costumes une fois taillés dans la pièce d'étoffe que l'on avait achetée en vue de ce nombre de personnes, il en resta juste assez pour en faire un septième.[1] Or,

[1] Nos mères fondatrices, conformément au but de leur institution, s'étaient inspirées, dans le choix de leur costume, d'une gravure représentant une novice des Filles de Saint-Vincent de Paul, favorisée d'une apparition de la sainte Vierge. Voici comment elles reproduisirent ce costume. Une robe de mérinos gris ardoise, avec jupon de say noir ; une collerette de toile blanche à mi-bras; une garniture de mousseline blanche, de deux pouces et demi de large, plissée sur une bande de coton et pliée au fer à plis creux et plats; on l'ajustait au besoin sur un bonnet d'indienne. Le domino était le même qu'aujourd'hui; on y fixait avec des épingles deux fanons de toile blanche, larges de quatre pouces, qui tombaient en arrière sous le domino et sur la collerette qu'ils dépassaient de quelques pouces; une ceinture noire complétait le costume. Pour sortir, l'on adopta le collet actuel. Le chapeau était gris, plus grand que celui d'aujourd'hui, et plissé en arrière à peu près comme le domino.

l'année précédente, un jour que Mgr Bourget, après avoir célébré la sainte messe dans la cathédrale de Chartres, en France, priait avec larmes pour l'établissement des Filles de la Charité dans sa ville épiscopale, une inconnue s'approcha de lui et le pria d'accepter sept chapelets de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Or ces sept chapelets furent donnés plus tard par Mgr Bourget aux sept premières professes de la communauté; et parmi ces sept religieuses figurait Mère Gamelin elle-même, qui avait pris, au cours de l'année, la place d'une des sept postulantes, retournée dans sa famille. Dieu ne semblait-il pas vouloir sanctionner par là d'une façon mystérieuse le culte que la nouvelle communauté avait voué aux souffrances sacrées de la Mère de son divin Fils ?

La première vêture eut lieu dans l'humble oratoire de la Maison jaune, le 25 mars 1843. Les sept postulantes reçurent l'habit des mains de Mgr Bourget qui, s'inspirant du mystère du jour, leur adressa avec une vive émotion les paroles suivantes :

" Comme l'archange Gabriel annonça à Marie le mystère de l'Incarnation, de même je vous annonce, au nom de l'Eglise, que vous êtes chargées du soin des pauvres et d'être pour eux de véritables mères. Et comme l'ange invita Marie à ne point craindre, je

vous dis aussi : Ne craignez pas, petit troupeau ; vous aurez des croix, vous devez vous y attendre ; mais la grâce ne vous fera pas défaut. Comme vous n'avez pas encore de maîtresse, je vous remets aux soins de la sainte Vierge. Elle voudra bien, je l'espère, vous servir elle-même de maîtresse. Dans vos peines, dans vos chagrins, dans vos inquiétudes, allez à cette bonne Mère ; je ne crains pas de vous laisser seules avec cette auguste Maîtresse."

Le lendemain, il leur donnait leur règlement quotidien et leur annonçait que M. le chanoine Prince était chargé de leur direction spirituelle et de leur formation religieuse. Dès ce moment, M. Prince présida à tous les exercices ; il assigna à chacune d'elles son office et leur traça leur ligne de conduite dans les moindres détails. Sa direction était austère. Il ne leur épargnait ni les pénitences ni les épreuves. En dehors de sa direction, elles devaient obéir en tout à madame Gamelin comme à leur supérieure. Celle-ci d'ailleurs était sur le point de s'identifier plus que jamais à son œuvre, en venant elle-même, en qualité de novice, partager la vie de ses jeunes compagnes.

La cérémonie de la vêture avait produit sur elle une profonde impression. Ses aspirations à la vie religieuse et les désirs qui travaillaient son âme depuis quelque temps prirent une nouvelle force, à

la vue de ces jeunes filles, accourues au premier appel pour se consacrer au service des pauvres, dans cette maison qu'elle avait ouverte, et qui avait déjà reçu la plus grande part de son cœur et de sa vie. Il lui semblait que sa place était marquée la première aux rangs de ces filles dévouées qui allaient consacrer leurs forces et leur existence entière à l'avenir de sa fondation, et la fécondité et la valeur de leur vie à la pratique des vœux de religion. Elle voyait aussi là le meilleur moyen de demeurer étroitement attachée à ses vieilles infirmes et d'assurer à la nouvelle communauté, par l'autorité de son âge et de son expérience et l'avantage de ses relations, un secours précieux pour des débuts qui seraient inévitablement difficiles et pénibles, dans la pénurie où ils allaient s'accomplir.

La grâce inclinait son âme vers une résolution conforme à ces vues et à ces réflexions. Mais, d'autre part, que de répugnances et d'objections ne trouvait-elle pas en elle-même, pour l'exécution d'un pareil dessein !

A son âge, avec l'indépendance de son caractère et la liberté relative de vie et de relations qu'elle conservait encore, et qu'elle pouvait accroître à l'avenir, une fois déchargée sur la nouvelle communauté d'une partie des soins et des responsabilités

de l'heure présente, entrer en religion, se soumettre aux épreuves d'un noviciat, à l'assujettissement perpétuel d'une règle, à la direction de supérieures beaucoup plus jeunes qu'elle ; se condamner à partager toutes les privations et toutes les épreuves de ses nouvelles sœurs, sans la perspective de pouvoir s'y soustraire jamais, en se faisant une existence plus libre et plus aisée : il y avait là une grosse somme de renoncements et de sacrifices, qu'une âme, même aussi forte et aussi généreuse que la sienne, ne pouvait embrasser sans un vigoureux élan et une assistance soutenue de la grâce. Mais Dieu lui accorda cette grâce, car il la voulait toute à lui, dans le renoncement absolu.

Le 8 juillet 1843, l'une des novices ayant quitté l'habit pour retourner dans sa famille, madame Gamelin n'y put tenir davantage. Elle alla se jeter aux pieds de son directeur et le supplia avec larmes de lui permettre de prendre la place de celle qui venait de partir. M. Prince accueillit froidement sa demande, et lui conseilla d'écarter ces idées de vie religieuse, où il ne voyait pas encore la volonté de Dieu. Comme toujours, elle se soumit sans réplique: ce seul mot de volonté de Dieu la faisait tressaillir. Elle continua cependant de prier, et bientôt après ses dernières hésitations tombèrent, et sa décision fut prise.

Mgr Bourget l'y aida grandement.

Un jour qu'elle lui faisait part de son désir, et en même temps de ses hésitations et de ses répugnances, le saint évêque, obéissant à un de ces mouvements de foi vive qui lui étaient familiers, l'invita à s'agenouiller avec lui pour implorer la lumière divine. Pendant une heure, ils unirent leurs prières et leurs supplications au pied du tabernacle; puis ils se relevèrent éclairés et convaincus de la volonté divine : madame Gamelin prendrait l'humble habit des servantes des pauvres et consommerait son oblation par l'émission des trois vœux de religion.

M. Prince ne pouvait mettre obstacle à une détermination aussi sérieusement mûrie, et éprouvée par une lutte opiniâtre. Il admit donc la fervente postulante à prendre la place de la jeune novice dont le départ avait affligé la petite famille.

Ces longues hésitations, tranchées par des voix autorisées et dissipées par l'obéissance, donnèrent plus tard à mère Gamelin une grande sécurité dans la conscience de sa vocation. L'année qui précéda sa mort, elle écrivait dans son journal de retraite, en parlant de l'élection à un état de vie : " Elle est toute faite pour moi, ô mon Dieu! Je vous remercie de ma vocation à la vie religieuse. Vous l'avez décidée par vos ministres. Trois ont examiné ma vocation ; ainsi,

LA MAISON JAUNE.
Rue Sainte-Catherine.
Où se fit la première prise d'habit.
1836-1843.

ASILE DE LA PROVIDENCE
à son origine.
Première Maison-Mère.
1843.

je suis persuadée de votre volonté. Je ne me suis jamais repentie d'avoir suivi leurs conseils."

Toutefois, avant d'effectuer son dessein et de commencer son noviciat, il fut décidé par Mgr Bourget et M. Prince, que madame Gamelin, afin d'être d'un plus grand secours à la communauté dont elle allait faire partie, et dont elle était toute désignée pour être la supérieure, ferait un voyage aux Etats-Unis, dans le but d'y étudier quelques maisons de charité, notamment celles des Filles de Saint-Vincent de Paul, à New-York et à Baltimore.

Quelques mois avant son départ, elle avait présidé à l'installation du personnel de l'hospice dans le nouvel asile, qui se composait alors de la chapelle et des deux ailes latérales. Le 18 mai, Mgr Bourget bénit les salles, dont les vieilles infirmes venaient de prendre possession, et le 24, fête de Notre-Dame de Bonsecours, madame Gamelin et les novices quittèrent la Maison jaune, qui avait abrité tant d'actes de charité, de dévouement et d'abnégation. C'était l'adieu au berceau de notre communauté, dont le souvenir nous est resté si cher.

La bénédiction de la chapelle et de l'autel eurent lieu le 21 août.[1] La cérémonie fut présidée par

[1] L'autel fut donné par M. Gédéon Leclerc, sculpteur en bois, de la ville de Montréal.

Mgr Phelan, coadjuteur de Kingston. Mgr Bourget, Mgr Signay, évêque de Québec, Mgr Gaulin, évêque de Kingston, et Mgr Power, évêque de Toronto, y assistaient. Ce concours de prélats témoignait éloquemment de la faveur que l'épiscopat du pays accordait à la nouvelle fondation.

Avant la fin du mois, la maison reçut de M. le chanoine Hudon, vicaire général, alors en Europe, un cadeau qui venait fort à propos orner la chapelle de l'asile, encore bien nue. C'était une statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, que le bon chanoine envoyait à madame Gamelin. Elle prit, dans la niche de l'abside, la place d'une statue de l'Immaculée Conception, qu'on y avait d'abord installée et qui figure aujourd'hui sur la façade. C'est devant cette image de Notre-Dame des Sept-Douleurs, que nos mères fondatrices et tant de nos sœurs, après elles, ont prononcé leur profession religieuse.

Le 11 septembre, madame Gamelin partit pour les Etats-Unis, en compagnie de M. Paul-Joseph Lacroix [1] et de ses amies, madame Nolan et madame Gauvin. La veille du départ, Mgr Bourget lui adressa

[1] M. Lacroix, insigne bienfaiteur de notre communauté, est le même qui avait fait une forte remise sur le prix de vente du terrain de l'asile. Son fils, M. Charles Lacroix, imita sa générosité. Son premier acte légal, à sa majorité, fut de donner à l'asile de la Providence le terrain de l'hospice Saint-Joseph, rue Mignonne, évalué à £500.

les deux lettres suivantes, où se manifestent la prudence et la piété du saint évêque.

Evêché de Montréal,

10 septembre, 1843.

" Madame, comme vous partez pour un voyage qui a pour unique objet l'avantage de l'asile de la Providence, que le bon Dieu vous a fait la grâce de fonder avec tant de bonheur, je crois devoir vous donner, dans la présente, quelques règles propres à vous diriger.

" 1° D'abord, avant tout, proposez-vous uniquement de procurer la gloire de Dieu pendant ce long voyage, et de n'y chercher que les intérêts de la religion et le bien spirituel et temporel des pauvres. Craignez souverainement la dissipation qui suit presque toujours les voyageurs. Pour cela, évitez autant que vous le pourrez de satisfaire votre curiosité, vous souvenant continuellement que votre voyage n'est pas une partie de plaisir, mais un pèlerinage saint et sanctifiant pour vous et pour ceux et celles en faveur de qui vous le faites. Vous devez, à l'exemple de saint Antoine, le père des solitaires, visiter tout ce qu'il y a d'intéressant pour la charité dans le pays que vous allez parcourir, afin de le mettre en pratique

et de perfectionner ainsi de plus en plus votre œuvre, déjà comblée de bénédictions, et qui recevra de jour en jour de nouvelles faveurs, si vous n'y mettez pas d'obstacles. Autant que faire se pourra, sans pourtant manquer aux convenances, vaquez à vos exercices ordinaires de piété ; confessions, communions, lectures, chapelets, etc., que tout aille son train comme si vous étiez chez vous. Faites-vous surtout une pratique habituelle de la présence de Dieu. Représentez-vous continuellement les différents voyages de la sainte Famille, dont vous connaissez toutes les circonstances, l'objet et la fin. Que le monsieur qui doit vous protéger vous rappelle sans cesse le bon saint Joseph qui, sur les avis que lui en donnaient les saints anges, transportait cette auguste famille dans les lieux où il lui fallait aller pour se conformer aux décrets de la divine Providence. Que vos vénérables compagnes de voyage soient à vos yeux comme la personne sacrée de la Bienheureuse Vierge. N'oubliez pas que votre ange gardien, ainsi que celui de la maison de la Providence, vous accompagnent en tous lieux et qu'ils s'en vont régler eux-mêmes, avec les anges titulaires des personnes et des maisons que vous avez besoin de voir, les affaires que vous avez à y traiter. Enfin, priez le Seigneur avec beaucoup d'humilité et de confiance

qu'il daigne vous faire connaître sa sainte et adorable volonté, en vous donnant la grâce de l'accomplir en toutes choses.

" 2° Visitez dans le plus grand détail les établissements de Sœurs de Charité, dans tous les lieux où vous en rencontrerez. Tâchez de les voir faire toutes leurs œuvres et, s'il est possible, faites-les avec elles. Entrez dans les plus petites particularités, sans néanmoins manquer aux règles de la discrétion. Prenez des informations sur leurs écoles, leurs pauvres, leurs orphelins, etc. Remarquez avec soin la distribution de leurs établissements, les dimensions de leurs salles et autres appartements, le nombre des sœurs en chaque maison, etc. Demandez comme une grâce une copie de leurs règles, constitutions et coutumier. Surtout, tâchez d'avoir la Règle de saint Vincent à ses Sœurs de Charité, du moins par emprunt, si on ne veut ni vous la vendre ni vous la donner. Procurez-vous les livres dont se servent ces bonnes sœurs pour arriver à la perfection de leur saint état. Au moins prenez-en une liste, pour les faire venir d'ailleurs. Faites-vous conter l'histoire abrégée de chacune de ces fondations. Faites ou faites faire des poupées des sœurs postulantes, novices et professes. Ecrivez des notes sur tout ce que vous remarquerez d'important, afin de ne rien oublier de ce qui peut

rendre votre voyage intéressant. Visitez, si vous le pouvez, quelques prisons, pénitenciers, hôpitaux, maisons de refuge, etc., et, si vous en avez l'occasion, faites avec les sœurs quelques visites à domicile. Il serait bon de vous mettre avec ces saintes filles en société de prières, convenant de dire chaque jour les unes pour les autres quelque prière, comme seraient un *Pater* et un *Ave*, ou d'entendre quelque messe de temps en temps.

" 3° Vous remarquerez, dans les différentes communautés que vous allez visiter aux Etats-Unis, des usages qui s'éloignent un peu des habitudes de nos communautés, il ne faudra pas vous en formaliser, parce que cela est dû aux exigences des lieux où elles sont établies. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'user de beaucoup de prudence et de discrétion, afin que les personnes qui vous accompagnent ne puissent apercevoir les petites misères qui règnent quelquefois dans les plus ferventes communautés. Abstenez-vous, autant que vous le pourrez, de parler de la maison de la Providence, pour ne pas vous exposer au danger de blesser les règles de la modestie, qui ne permettent pas de parler de ce que l'on fait pour la gloire de Dieu.

" Je prie Dieu de vous envoyer, pour vous assister en tous lieux, son saint ange. Que cet ange fidèle vous

conduise et vous ramène en vous prodiguant ses soins, comme fit autrefois l'ange Raphaël pour le jeune Tobie. Votre petite communauté, vos bonnes vieilles et nous aussi, serons en prières jusqu'à votre retour, afin qu'il plaise au Seigneur de vous prendre en sa sainte protection. Nous serons toujours en union des saints noms de Jésus et de Marie, en quelque lieu que vous soyez."

Je suis bien sincèrement, Madame,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† Ig. Evêque de Montréal.

Evêché de Montréal,

10 septembre 1843.

Madame,

" Outre la recommandation commune à vous et à votre digne compagnie, je crois devoir vous adresser la présente pour vous seule. Comme le bon Dieu a voulu que vous fussiez fondatrice de la maison de la Providence de cette ville, vous avez plus d'intérêt que personne à en promouvoir le bien spirituel et temporel, et pour cela même il vous faut entrer dans plus

de détails que vos compagnes de voyage, en visitant les asiles qu'offre la charité chrétienne à la misère dans les Etats-Unis. Vous avez donc besoin d'une recommandation spéciale auprès de Nos Seigneurs les évêques et de leurs vicaires-généraux. J'ai la ferme confiance qu'en leur communiquant la présente, vous obtiendrez de leur indulgente bienveillance la protection dont vous avez besoin.

" Je suis bien sincèrement, Madame,

" Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Ig. Evêque de Montréal.

Le voyage de madame Gamelin aux Etats-Unis fut couronné de succès. Sa réputation l'avait devancée dans ce pays, où l'on connaissait déjà son dévouement aux prisonniers et sa charité pour les pauvres. Quelques-uns des évêques avaient même visité son petit hospice. Aussi reçut-elle de tous le plus bienveillant accueil. Le 18 septembre, elle écrivait de New-York à M. Prince : " Nous sommes arrivés ici hier, très fatigués de notre voyage. Il est six heures, et je suis à l'hospice des Sœurs de Charité. Elles m'ont reçue chez elles avec beaucoup d'égards. J'ai parcouru les rues de New-York avec deux d'entre elles, qui ont eu l'obligeance de m'accompagner et de me conduire à leurs

différentes maisons. Elles en ont cinq dans cette ville et ses environs. A leur orphelinat Saint-Patrice, se trouvent deux cent cinquante orphelins, filles et garçons, tous de pauvres enfants. Leur maison de Saint-Joseph abrite cent trente-six filles. Les autres maisons sous leur charge sont remplies en proportion. J'ai aussi visité l'établissement des dames du Sacré-Cœur, qui est très riche. J'ai communié ce matin à l'église Saint-Pierre. Je m'étais confessée à Boston, à Mgr Fenwick. Je pense à moi et à ma pauvre âme, quoique éloignée.

" A Boston, j'ai aussi visité tous les hospices de charité et la prison d'Etat ou pénitencier qui m'a beaucoup intéressée. Ces pauvres prisonniers m'ont fait de la peine. Ils sont trois cents en ce moment; ils ne parlent jamais et travaillent beaucoup. Il y a des Canadiens, entre autres trois de Montréal. J'ai connu l'un d'eux; il m'a reconnue aussi, le pauvre homme, mais il ne pouvait me parler. Il était à la cuisine, et il me suivait partout des yeux. J'ai souhaité pouvoir faire quelque chose pour lui, le pauvre malheureux !

" Les Sœurs de Charité m'ont partout accueillie à bras ouverts. Elles me conseillent de me rendre à leur *Mother House*, où se trouvent en ce moment deux cents professes, cent dix novices et quatre-vingts postulantes. Cette maison mère est située à vingt lieues

de Baltimore.[1] C'est bien loin, mais l'on me fait espérer que l'on me donnera une copie des Règles de Saint Vincent de Paul. Elles me disent, ces bonnes

[1] Madame Seton fonda, en 1809, une communauté de sœurs de charité à Emmitsburg, dans le Maryland. S'étant déterminée, avec l'avis de ses supérieurs ecclésiastiques, à modeler son institut sur celui des Sœurs de charité de Saint-Vincent de Paul, elle se mit immédiatement en mesure de se procurer les constitutions et les règles de cette congrégation, avec l'espoir que quelques-uns de ses sujets viendraient apporter à la communauté naissante le secours de leur exemple et de leur propre expérience. Mgr Flaget, évêque nommé de Bardstown, qui était à la veille de s'embarquer pour la France, fut prié d'y porter cette double demande. Mais la Providence ne permit pas la réalisation de ce pieux désir. Le gouvernement impérial mit obstacle au départ des religieuses, et les choses en demeurèrent là. Cependant, par une faveur exceptionnelle, Mgr Flaget put obtenir une copie de leurs règles, qu'il remit à la fondatrice. Madame Seton mourut le 14 janvier 1821, dans sa quarante-septième année. Le 25 du même mois, les élections donnaient pour supérieure à la communauté Sœur Rose White qui, après avoir occupé cette charge pendant deux termes consécutifs, fut remplacée par Sœur M. Augustine Count. La Mère Xavier Clark gouverna la Congrégation de 1839 à 1845. La Mère M. Etienne Hall lui succéda. Elles furent l'une et l'autre les amies constantes et dévouées de Mère Gamelin et de notre communauté. Depuis la fondation de la maison d'Emmitsburg, on avait fait des démarches multipliées pour obtenir son affiliation à l'Institut des Filles de Charité de France, mais toujours sans succès. Enfin, en 1849, la demande fut accueillie, et le 25 mars 1850 le plus grand nombre des sœurs de madame Seton renouvelèrent leurs vœux suivant la formule des Filles de Saint Vincent de Paul. Elles passèrent, de ce jour, sous la juridiction de la supérieure générale de Paris. Le 8 décembre de l'année suivante, fête de l'Immaculée Conception, les Sœurs d'Emmitsburg revêtirent l'habit des Sœurs de Charité de France.

Une partie d'entre elles, toutefois, n'ayant pas accepté l'affiliation à la communauté de Paris, formèrent une branche séparée et établirent leur maison mère à New-York, au Mont Saint-Vincent, sur l'Hudson. Ces dernières gardèrent le costume primitif donné par Madame Seton.

sœurs, qu'il me faudrait y résider au moins un mois, pour tout voir, surtout la manière dont on dirige le noviciat. Ce n'est pas beaucoup possible pour moi de rester aussi longtemps. Je pense à ma chère maison de la Providence jour et nuit. Ici, à New-York, l'on m'a accordé la faveur de suivre les exercices de la communauté. Je suis bien édifiée de la régularité de ces saintes filles.

" Je crois que nous aurons de grandes actions de grâces à rendre au bon Dieu de ce voyage, pendant lequel j'ai déjà pris de grandes connaissances. J'ai soin de prendre chaque soir des notes sur ce que je vois dans la journée. Priez, bon Père, ainsi que mes chères filles et mes bonnes vieilles, pour que je sois bien accueillie à la maison mère d'Emmitsburg. J'attribue jusqu'ici le bon succès de mon voyage aux prières que l'on fait pour moi.

" Je ne sais quand je pourrai être de retour. Si l'on veut bien m'écrire, que l'on m'adresse mes lettres au jeune Bossange; l'on aura son adresse chez M. Fabre. Je serais bien heureuse d'avoir des nouvelles, car je n'oublie pas le bon monde de mon pays, le plus beau après tout.

" Recevez, mon révérend Père, mes plus profonds respects, ainsi que ceux de M. Lacroix et de nos dames. Veuillez aussi les présenter à notre bien aimé

père et évêque, Mgr Bourget. Dites-lui, s'il vous plaît, que je repasse chaque jour les saints avis qu'il m'a donnés la veille de mon départ, tâchant de les mettre en pratique... "

Madame Gamelin rentra à Montréal le 6 octobre 1843, après une absence de vingt jours. Elle rapportait à Mgr Bourget ces règles, si vivement désirées, des filles de Saint-Vincent de Paul ; M. Deluol, vicaire-général de Baltimore et supérieur des Sœurs de Charité, lui en avait remis une copie authentique, grâce à l'entremise de la Mère Xavier Clark, supérieure générale de l'Institut. C'était celle-là même que Mgr Flaget avait obtenue en 1810 du supérieur général des lazaristes. Le précieux document fut transcrit pour notre communauté par M. le chanoine Blanchet et renvoyé à M. Deluol. On ne saurait dire avec quel bonheur et quelles actions de grâces ces saintes constitutions furent reçues par les novices. Elles y voyaient le guide le plus sûr de leur future vie religieuse et une source de force pour leur communauté.

Deux jours après son arrivée, le 8 octobre, madame Gamelin quittait enfin l'habit du monde pour revêtir l'humble et pauvre livrée des Sœurs de la charité de la Providence. M. Prince tint à présider lui-même la cérémonie: ce privilège lui revenait à plus d'un titre.

Il voulut donner à cette prise d'habit une solennité marquée. Avant la messe de communauté, il entonna le *Veni Creator*, repris par les novices ; et après l'évangile, avec quelle allégresse il adressa à la postulante, au moment de lui imposer le saint habit, une touchante allocution ! Après un bref commentaire du passage de l'épître de saint Paul à Timothée, où l'apôtre énumère les qualités de la veuve selon Dieu, s'adressant à la nouvelle élue, il lui rappela avec des accents émus les récompenses que Dieu réserve aux âmes qui se donnent complètement à lui par la profession religieuse. Le soir, il y eut chant du *Te Deum* et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Le sacrifice était consommé. Madame Gamelin l'avait fait généreusement et vaillamment, comme une âme de sa trempe pouvait le faire ; mais ce n'avait pas été sans ressentir la blessure faite à son cœur par la rupture des relations étroites qu'elle n'avait pas cessé d'entretenir avec ses parents et ses amies, et que la vie religieuse allait forcément relâcher.

Une lettre à sa cousine, madame Fabre, écrite le soir même de ce jour, nous livre le secret de ses émotions intimes :

" Je suis arrivée, le six courant, des Etats-Unis, avec l'intention de me consacrer entièrement au service des pauvres. Je suis heureuse de vous appren-

dre que j'ai pris le saint habit de la religion ce matin, et que j'espère faire des vœux sous peu.

" Ne m'en voulez pas, ma bonne amie, d'avoir ainsi agi à votre insu. Il m'aurait fallu faire des adieux, et je me trouvais trop lâche. Il a bien fallu un peu de courage pour en venir à cette détermination: j'aimais tant mes chers parents et amis ;... mais enfin tous ces sacrifices se sont faits de bon cœur ce matin.

" J'espère, ma chère amie, que vous prierez le Seigneur pour moi, et m'aiderez à le remercier de vouloir bien accepter le reste de ma vie, en ayant donné une si grande partie au monde.

" Mes sincères amitiés à la bonne mère Perrault, à M. et Mme Lévesque et à toute la famille. Pour vous, chère amie, recevez mes plus vifs remerciements pour les bontés que vous m'avez toujours témoignées. Priez pour moi, qui serai jusqu'à la mort,

" Votre sincère amie,

" Emmélie Gamelin, sœur de charité.

Madame Gamelin aimait passionnément les siens. Renoncer à la pleine liberté de ses relations avec eux, cette joie et ce repos de sa vie si laborieuse et si active, c'était pour elle une chose douloureuse à l'extrême. L'amour de Dieu sut triompher de ces résis-

tances de son cœur ; mais en faisant ce sacrifice à son divin Maître, elle ne diminuait rien de ses affections et de ses amitiés. Elle leur assurait au contraire une force nouvelle, en leur donnant la sanction d'une charité plus ardente et plus dévouée. " Quand vous montez du monde à la vie religieuse, a dit un écrivain ascétique, n'aimez moins qui que ce soit. Ne supprimez aucune de vos affections légitimes ; seulement, transformez-les toutes. Vous aimiez vos parents comme on aime sur la terre ; aimez-les désormais comme on aime dans le Ciel." [1]

Madame Gamelin partageait ce sentiment et le mettait en pratique. Toujours prête à prodiguer, dans tous leurs besoins, son dévouement à ses proches et à ses amis, elle s'intéressait surtout au bien de leur âme et les assistait surtout de ses prières et de ses conseils. On trouvera la trace de cette préoccupation dans son journal de retraites. En retour, elle rencontra toujours de leur part la plus sincère affection, et son souvenir demeura pour eux, après sa mort, l'objet d'un culte pieux et tendre.

[1] Mgr Gay.

CHAPITRE VIII

1844-1845

LE NOVICIAT.—VISITE DES PAUVRES ET DES MALADES.—PROFESSION DE NOS PREMIÈRES MÈRES.—MANDEMENT D'INSTITUTION. — ÉLECTION DES PREMIÈRES OFFICIÈRES.—FONDATION DE L'ŒUVRE DES ORPHELINES ET DE CELLE DES DAMES PENSIONNAIRES.

Le noviciat, ouvert le 25 mars 1843, par la prise d'habit des sept premières postulantes, en reçut bientôt quatre autres. C'étaient Mlles Edesse Marchesseau, Ursule Leblanc, Clémence Robert et Emmélie Sené.[1] Entrées à la Maison jaune le 8 septembre 1843, elles prirent le saint habit dans le nouvel asile, le 8 décembre suivant. Le 23 du même mois, Mlles Herménégilde Choquet et Esther Pariseau[2] obtenaient aussi leur entrée.

A la fin de l'année 1843, le noviciat comprenait donc onze novices et deux postulantes. Dès cette époque, les novices commencèrent à visiter les pauvres. Chaque matin, deux ou trois d'entre elles, souvent accompagnées d'une dame de charité, partaient, le panier au bras, comme cela se fait encore

[1] Sœurs Geneviève, Marie du Crucifix, Marie de la Nativité et Emmélie.

[2] Sœur Elisabeth et sœur Joseph du Sacré-Cœur.

aujourd'hui, pour aller mendier, dans les différents quartiers de la ville, des aliments et des aumônes pour leurs infirmes et leurs pauvres. Mère Gamelin,— ainsi l'appelait-on déjà, — était souvent de la partie. Sa longue expérience des œuvres de charité lui permettait de guider ses compagnes dans ce pénible et laborieux ministère, tout nouveau pour elles. Elle les initiait avec une bonté maternelle aux diverses tâches dont la divine Providence allait bientôt charger sa communauté naissante.

Outre cette partie de la formation des novices, elle continuait à s'occuper de l'administration de l'asile, qui comptait déjà un personnel de plus de cinquante personnes. Elle recevait les personnes qui se présentaient au parloir et intéressait à l'œuvre les âmes charitables, sans cesser de suivre très exactement les exercices de piété de l'asile et ceux du noviciat.

M. Prince, tout en témoignant à ses filles une bonté et un dévouement qui ne se démentaient jamais, était ferme et austère dans sa direction, et il ne leur ménageait pas les épreuves. Les anciennes religieuses racontent encore avec émotion les pénitences et les humiliations nombreuses, les renoncements continuels que l'inflexible directeur exigeait surtout de sa "novice aînée," sœur Gamelin. Dieu seul

compta les sacrifices de son âme généreuse. Elle avait été, depuis son veuvage, sa propre maîtresse ; son état de fortune lui avait permis d'adopter un genre de vie relativement doux, et même au milieu de sa vie de dévouement, elle avait toujours eu le contrôle de sa liberté. Dès son entrée au noviciat, elle se vit soumise à une règle étroite, qui lui enlevait sa liberté du matin au soir et la pliait à des exigences étrangères à ses précédentes habitudes. Elle dut vivre de la vie commune, sévère et pauvre, sans adoucissements et sans exemptions. Elle dut se faire enfant, supporter les oppositions de goûts et de caractères, pratiquer la charité et la douceur au milieu des contradictions ; en un mot, elle eut à pratiquer chaque jour des renoncements et des mortifications dont Dieu seul connaît le nombre et le mérite. A la longue, et par suite d'un travail assidu qui ne finit qu'avec sa vie, elle ne garda de sa vivacité que ce qu'il fallait pour activer son zèle ; sa fierté naturelle devint une dignité grave et sans affectation ; sa sensibilité se manifesta surtout en une tendre compassion pour les malheureux, en une dévotion affectueuse à la Mère des Douleurs, dans le sein de laquelle elle aimait à répandre les larmes et les gémissements de son cœur. Notre communauté lui doit l'exemple et la pratique des grandes dévotions qui sont devenues son héritage

distinctif : Jésus mourant sur la croix, la Vierge au cœur transpercé des sept glaives, et saint Vincent de Paul, l'apôtre de la charité. A force d'efforts généreux et d'une constante vigilance sur elle-même, elle parvint graduellement à être la religieuse qu'exigeait l'austère directeur et que réclamait son propre idéal de la vie religieuse.

Mgr Bourget partageait avec M. Prince la tâche difficile et délicate de former les novices à l'esprit et aux vertus de leur état. En outre des exercices spirituels que leur donnait chaque jour leur dévoué directeur, le saint évêque présidait lui-même à leur lecture de piété, pour leur expliquer la règle de saint Vincent de Paul, qui devait être celle de leur communauté. Dès cinq heures du matin, il présidait à leur méditation, afin de les initier à la méthode d'oraison de saint Ignace ; il leur donnait aussi de fréquentes conférences spirituelles. Profondément convaincu de l'importance d'asseoir sur des bases solides l'édifice de leur perfection, il ne s'épargnait aucune peine pour les former aux vertus essentielles de leur état : l'amour de Dieu, le zèle de sa gloire, le dévouement au prochain, l'humilité, le renoncement. Ses avis, ses lettres familières ou officielles, que nous voudrions reproduire en entier, sont autant de monuments de son dévouement et de son zèle, en même

temps que des modèles de cette direction, tout à la fois suave et forte, par laquelle il savait incliner efficacement les âmes à la pratique de la perfection.

Sous sa bienfaisante influence, les novices, de plus en plus affermies dans leur sainte vocation, soupiraient après le moment de leur profession religieuse. Mgr Bourget se chargea de la retraite préparatoire à ce grand jour, voulant en quelque sorte présenter lui-même à l'Epoux céleste ses mystiques fiancées.

La cérémonie eut lieu le 29 mars 1844. C'est une date mémorable pour notre Institut, puisqu'elle consacre le souvenir d'un fait qui assurait pour toujours sa stabilité. Que d'espérances réalisées en ce jour ! Que de doutes résolus ! Que de craintes dissipées ! Que de prétendues folies, changées en sages conceptions ! Les difficultés et les angoisses du début étaient oubliées. L'œuvre de la Providence se manifestait. Le dessein de la bonté et de la miséricorde divines triomphait.

Les dames de charité eurent une large part aux joies de cette fête. Pendant la retraite des novices, elles les avaient remplacées dans les offices de la maison et dans la visite des pauvres au dehors. Elles avaient fait la parure de la chapelle et organisé un chœur de jeunes filles, pour exécuter les chants de la cérémonie. Plusieurs d'entre elles, même, en-

voyèrent leurs servantes au couvent, pour préparer les repas et surtout le dîner du jour de la profession, qui pût être, grâce à leur générosité, un dîner de gala.

Pendant la touchante cérémonie, de douces larmes coulèrent de bien des yeux. Pour les dames aussi, c'était le jour de l'espoir réalisé, d'une récompense et d'une compensation abondantes aux peines qu'elles s'étaient données et aux travaux qu'elles s'étaient imposés.

Nous empruntons aux *Mélanges religieux*, du 22 avril 1844, le récit de ce joyeux événement.

" Vendredi dernier, eut lieu, dans la chapelle de la Providence, la profession des sept premières novices canadiennes qui se sont consacrées au service des pauvres et des malades selon la Règle de saint Vincent de Paul. Cette cérémonie, nouvelle pour le pays, avait attiré un concours considérable de personnes intéressées à l'œuvre, et les pieux parents de celles qui renonçaient à leurs propres familles pour adopter la grande famille des pauvres. La petite église de l'établissement avait été complètement décorée à neuf par la générosité des Dames de la Corporation et des membres de l'Association de Charité. La cérémonie commença par l'invocation des lumières de l'Esprit-Saint. Après le chant du *Veni Creator* et

la célébration de la première partie de la messe, un des assistants du prélat se rendit à l'avant-chœur pour annoncer aux Sœurs, par le chant de l'antienne : *Prudentes virgines, aptate vestras lampades ecce sponsus venit exite obviam ei*, l'invitation que le Seigneur leur faisait de venir lui consacrer leur virginité. Aussitôt cette petite troupe de vierges s'est levée et, tenant des flambeaux allumés, elles s'avancèrent processionnellement vers la balustrade, en chantant le psaume de la bonne nouvelle : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi.* Précédées de sept jeunes enfants qui portaient sur des plateaux les insignes de la profession et représentaient autant d'orphelines, les novices marchaient en chantant, soutenues à leur droite par une dame de charité, et soutenant elles-mêmes à leur gauche autant de vieilles infirmes, prises parmi les quarante pauvres de leurs salles.

" Cette réunion de pauvres, de riches, d'orphelines et de pauvres volontaires prit place devant la balustrade, en face de l'évêque. A ce spectacle, une émotion générale parut se faire sentir dans toute l'assemblée. Alors le pontife, adressant la parole à ses filles, leur demande ce qu'elles viennent solliciter de l'Eglise de Dieu. Elles répondent que c'est Jésus-Christ qu'elles recherchent, et que c'est le service de

Mgr IGNACE BOURGET,
Deuxième évêque de Montréal.

ses pauvres qu'elles ambitionnent. Après une seconde et une troisième admonition, auxquelles elles répondirent avec une égale persévérance, l'évêque les reçut à l'oblation volontaire, qu'elles firent chacune à haute voix et prosternées. Ceci n'était pas encore la formule des vœux proprement dits ; car, avant leur engagement, il fallait l'érection régulière d'une nouvelle communauté ; c'est ce que fit Mgr Bourget par un mandement spécial d'institution, qui fut lu publiquement par le chapelain de l'asile, et dont voici la teneur :

" Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Montréal, etc., etc.

" A nos très chères Filles, les sœurs Emmélie Gamelin, Madeleine Durand, Emmélie Caron, Agathe Séné, Marguerite Thibodeau, Justine Michon et Victoire Larocque, novices à la Maison de la Providence de cette ville, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

" La charité pastorale, N. T. C. S., a toujours compris que c'était à elle qu'était dévolu le soin des veuves et des orphelins, et qu'il lui fallait compatir à toutes les misères publiques et particulières. Aussi tout pasteur regarde-t-il comme un des plus stricts devoirs attachés à sa charge, qui est toute de charité, d'être *l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père des*

pauvres,[1] comme l'assurait le saint homme Job de lui-même. Mais comme la multitude des devoirs attachés à cette charge redoutable ne lui permet pas d'entrer dans tous les détails qu'exigerait l'accomplissement de ce devoir sacré et si consolant d'ailleurs, il lui faut se décharger en partie sur des âmes charitables et compatissantes de ce soin indispensable...

" C'est ce que nous fîmes sous les auspices de la glorieuse Mère de Dieu, au jour heureux de son Annonciation, en vous permettant, à vous, Nos Très Chères Filles, qui êtes ici décidées à vous consacrer à Dieu, de vous réunir pour vivre ensemble et éprouver votre vocation.

" Plus d'une année s'est écoulée dans l'exercice et la pratique des devoirs de la vie religieuse. L'on ne vous a pas caché les peines et les souffrances de cette vie vraiment pénible à la nature, que vous désirez mener. Vous avez eu, nous le croyons, toutes les épreuves que le Seigneur a coutume de ménager à celles qu'il veut consacrer à son service. Vous n'en avez pas été effrayées, N. T. C. S. ; et la grâce qui vous avait appelées a soutenu évidemment votre courage, au milieu des tentations sans nombre qui sont venues vous assaillir. Par la miséricorde de Dieu,

[1] Job, 29, 15.

vous êtes tellement affermies dans cet état, que vous nous demandez de vous y fixer aujourd'hui irrévocablement et pour toute votre vie. Oui, pour toute votre vie, vous voulez renoncer au monde et à toutes ses joies, pour devenir les épouses de Jésus-Christ et les servantes de ses pauvres. Ce n'est pas aveuglément que vous faites ce choix ; car vous avez appris par votre expérience personnelle, que désormais vous ne serez plus dans le monde pour assister à ses fêtes et à ses spectacles, mais pour entendre les gémissements des malheureux, pour essuyer les pleurs des veuves et des orphelins, pour donner à manger à ceux qui ont faim, pour soigner les malades, recueillir les derniers soupirs des mourants, ensevelir les morts, en un mot, faire toutes les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

"Telle est la sublime vocation à laquelle vous vous sentez appelées et que vous voulez suivre avec la grâce de Dieu. Dans la ferme confiance où vous êtes que vous ne faites qu'accomplir la sainte volonté de Dieu, en vous offrant à sa divine Majesté pour devenir les servantes des pauvres, vous nous demandez de vous donner les bénédictions que l'Eglise a coutume de répandre sur les vierges, la portion choisie de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et comme il est du devoir de notre charge de seconder de tout notre pouvoir tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu

et au salut du prochain, nous avons approuvé et approuvons hautement votre pieux dessein. Non seulement nous l'approuvons, mais encore nous voulons bien le confirmer et le consacrer au nom du Seigneur et de la sainte Eglise.

" A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables Frères les chanoines de notre cathédrale, nous avons statué, réglé et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

" 1° Nous érigeons canoniquement l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes, ouvert dans la maison de la Providence, et déjà reconnu par un statut du parlement provincial, en date du dix-huit septembre mil huit cent quarante-un. Nous établissons aussi canoniquement les sœurs de charité, servantes des pauvres, pour en être les administratrices, pour avoir soin des dites femmes âgées et infirmes et, en même temps, pour visiter les pauvres et soigner les malades à domicile, et faire d'autres œuvres de charité, selon qu'il plaira à Dieu de leur inspirer.

" 2° Nous permettons aux sœurs novices sus-mentionnées, et à toutes celles que le Seigneur appellera à imiter leur genre de vie, de faire pour leur vie les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, et de servir les pauvres.

" 3° Nous donnons à la nouvelle communauté, pour son bon gouvernement, premièrement, les Règles communes des Filles de la Charité, servantes des pauvres et des malades, instituées en France par saint Vincent de Paul ; secondement les constitutions particulières que nous jugeons devoir contribuer au plus grand bien de ce nouvel institut ; troisièmement un cérémonial propre à cette congrégation...

" Telles sont, N. T. C. S., les dispositions que nous avons jugé à propos de faire pour que votre consécration à Dieu fût stable et permanente. Daigne le Seigneur Jésus, qui s'est fait pauvre pour nous enrichir de ses biens, avoir pour agréable le sacrifice que vous êtes prêtes à lui faire de vos personnes et de tout ce qui vous appartient.

" Qu'Il bénisse le généreux dessein que vous avez formé et qu'aujourd'hui vous voulez exécuter aux pieds de ses autels ; qu'Il vous fasse la grâce de l'accomplir heureusement, malgré les difficultés sans nombre qui vous attendent ; qu'Il vous donne à toutes des cœurs de mères pour vos pauvres, et que votre caractère distinctif soit la compassion pour tous les malheureux. Que votre joie se multiplie en voyant multiplier votre famille, la grande famille des pauvres. Que, pour subvenir à leurs nombreux besoins, le Seigneur vous ouvre le trésor de sa Provi-

dence. Qu'il envoie de généreuses compagnes qui, quittant courageusement le monde avec tous ses plaisirs, trouvent comme vous leur bonheur à être les humbles servantes des pauvres.

" Enfin, que ce Dieu tout bon et tout miséricordieux vous protège et vous garde au milieu des périls sans nombre auxquels vous pourriez être exposées, et qu'Il vous fasse entendre, au dernier de vos jours, ces consolantes paroles de J.-C. N.-S : " Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai été étranger, et vous m'avez recueilli ; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu ; j'ai été malade, et vous m'avez visité ; j'ai été en prison, et vous êtes venus à moi."

" Donné à Montréal, ce vingt-neuvième jour de mars mil huit cent quarante-quatre, sous notre seing et sceau et le contre-seing de l'un de nos chanoines, pour cette œuvre notre secrétaire,

† Ig., Evêque de Montréal.

Pour Monseigneur,

J.-C. Prince, Chan.

" Ce fut après la lecture de ce document important, continuent les *Mélanges religieux*, et une nouvelle interpellation de la part de l'évêque, que les sept

novices, examinées et appelées à la profession, firent chacune distinctement leurs vœux dans l'Institut, et en déposèrent l'acte entre les mains du prélat, qui le plaça sur l'autel. De suite, l'évêque bénit les vêtements des professes et, les leur ayant remis, elles les baisèrent avec joie et se retirèrent, accompagnées des dames d'honneur, dans un appartement voisin, pour s'en revêtir.

"Cependant on récitait au chœur les litanies des Saints. A la fin de ces prières, les professes, sous leur nouveau costume, revinrent se prosterner devant l'autel, pour y recevoir les bénédictions prescrites au pontifical et prendre l'anneau et la croix qu'elles doivent porter. Ce qu'il y eut de particulier dans cette cérémonie fut que l'évêque fit mettre l'anneau au doigt de la professe par la pauvre infirme, que la sœur avait auprès d'elle, et que celle-ci lui dit en même temps : "Souvenez-vous, ma sœur, que vous devenez aujourd'hui la servante des pauvres." De même, ce fut la dame d'honneur qui présenta et plaça la croix sur la poitrine de la sœur, dont elle devenait alors la mère et la protectrice, en s'engageant à assister les pauvres en esprit d'union et de charité ; puis l'évêque confirma cette pieuse alliance par des prières et des bénédictions. Par un sentiment spontané de générosité et de tendresse, les

dames d'honneur saisirent ce moment pour passer une abondante aumône à leurs filles adoptives, qui de leur côté se hâtèrent de reverser cette offrande dans le sein des pauvres infirmes, placées tout auprès d'elles. Admirable union de la richesse et de la pauvreté, qui, dans la religion, se tiennent comme par la main, et qui se retrouvent encore plus divinement unies, en se plaçant l'une à côté de l'autre à la table sainte, pour s'y nourrir ensemble du même pain de vie !

" Le reste de la cérémonie consista en un acte de consécration, qui se fit au pied de l'autel de Marie, où l'on remarquait une superbe statue de la Vierge, présentée par les jeunes demoiselles réputées orphelines. Enfin, après la célébration de la messe, l'on chanta le *Te Deum ;* puis la petite communauté se retira processionnellement dans ses salles, en chantant le psaume *Ecce quam bonum.*

" Voilà donc où en est heureusement arrivée l'œuvre de madame Gamelin, aidée et soutenue par le zèle infatigable des dames de charité. Ces dames reçoivent aujourd'hui la récompense de leurs courageux efforts, en les voyant favorisés par une communauté qui prendra sur elle tout ce qu'il y aura de sacrifices et de dévouement. Aussi, depuis son origine, cette œuvre a été tellement goûtée de tous les citoyens de

Montréal, qu'on a vu, par leurs dons, un superbe édifice, de cent pieds sur soixante, s'élever comme par enchantement en moins de douze mois, et fournir déjà un asile à plus de quarante infirmes, pauvres et âgés. En vérité, on ne peut que féliciter notre ville de ce zèle admirable et si bien soutenu, qui lui donne un rang bien marqué parmi les cités de l'Europe les plus vantées pour leurs aumônes et leurs établissements religieux." [1]

Le lendemain, 30 mars, Mgr Bourget, accompagné de MM. les chanoines Prince et Plamondon, réunit les nouvelles professes. M. Prince leur fit signer l'acte d'acceptation des règles de Saint Vincent de Paul ; puis l'évêque, leur ayant lu la règle concernant l'élection d'une supérieure, et donné les dispenses nécessaires, procéda à l'élection des premières officières, qui donna le résultat suivant : sœur Gamelin, supérieure ; sœur Vincent de Paul, assistante ; sœur Thibodeau, maîtresse des novices ; sœur Caron, dépositaire.

La communauté était organisée, et le but de l'institut, officiellement défini. Outre les œuvres extérieures, quarante-deux infirmes se partageaient les soins de nos premières mères, qui devaient se multiplier pour répondre aux besoins de leurs pauvres. Mère

[1] *Mélanges religieux*, 22 avril 1844.

Gamelin ne se donnait pas un instant de repos. Son cher asile n'était pas encore pourvu de tout l'ameublement nécessaire. C'est à peine si chacune avait une chaise pour se reposer après les fatigues de la journée; durant le jour, on ne songeait guère à s'asseoir, bien que le lever se fît dès quatre heures et demie.

La pauvreté était grande ; la nourriture, d'une extrême frugalité. On a peine à comprendre comment, au milieu de leurs privations, nos mères ont pu exécuter sans défaillir la somme de travail qu'elles s'imposaient.

Les survivantes de cette époque,—et nous pouvons dire des quinze ou vingt années suivantes,—nous tracent un tableau émouvant des privations pénibles qu'elles devaient s'imposer, et qu'elles supportaient avec patience et avec joie. La nourriture se composait de têtes de mouton, bouillies dans l'eau. Chaque jour étant jeûne de règle, le pain sec faisait tous les frais du déjeuner, arrosé d'une sorte de café artificiel, sans sucre ni lait, composé soit d'orge moulée et grillée, soit de croûtes de pain grillées, recueillies dans les hôtels de la ville. Au souper, on faisait diversion, pour le breuvage, avec du thé dont les feuilles avaient déjà subi une première infusion dans les maisons de pension du voisinage. Le beurre était un luxe rare, réservé aux jours d'abstinence, où il rem-

plaçait la graisse de jambon, ou toute autre que l'on recevait de la charité. Si d'aventure il apparaissait sur la table un morceau de fromage, autre offrande de la charité, on devait choisir entre le beurre et ce régal extraordinaire, l'usage des deux ensemble étant interdit. " Nous étions pauvres, dira plus tard l'une de ces généreuses servantes des pauvres, comme pas une des familles indigentes que nous visitions."

Et malgré cela elles étaient heureuses, parce qu'elles avaient la consolation de se dire qu'elles reproduisaient en elles la divine pauvreté du Maître dont elles s'étaient vouées à secourir les membres nus et souffrants, et qu'elles avaient conscience d'accomplir une œuvre marquée au sceau de la croix, par l'humilité, le dénûment et la charité.

Notre vénérée mère puisait dans son inaltérable foi en la Providence la confiance dont elle avait besoin au sein des embarras et des exigences d'une administration qui allait se compliquant. Elle avait mille moyens ingénieux pour calmer les inquiétudes et ranimer la confiance. Un jour, la sœur cuisinière vint l'avertir qu'il n'y avait rien pour le dîner: " Ne craignez pas, ma fille, lui dit-elle paisiblement, la Providence ne saurait manquer de nous envoyer notre dîner. Venez avec moi, nous irons chanter, pour prouver que nous ne sommes nullement inquiè-

tes," et elles se rendirent à la salle des vieilles; celles-ci, en voyant arriver la mère, vinrent se grouper autour d'elle, à leur habitude : "J'ai une faveur à obtenir tout de suite de la divine Providence, leur dit-elle, voulez-vous m'aider à chanter notre beau cantique ?" Et aussitôt les bonnes vieilles, se recueillant, mêlèrent leur voix chevrotante à celles de la mère et de sa compagne, qui chantaient à pleine voix le cantique suivant :

O douce Providence,
Dont les divines mains
Sur nous en abondance
Répandent tous les biens!
Qui pourrait méconnaître
L'auteur de ces présents,
Et ne pas se remettre
Entre ses bras puissants?

S'il verse ses richesses
Sur la fleur du printemps,
S'il étend ses largesses
Jusqu'à l'herbe des champs,
Que fera sa tendresse
Pour l'homme qu'il chérit,
Pour l'être où sa sagesse
Imprima son esprit?

Si ce Dieu qui nous aime
Accorde son secours
Au passereau lui-même,
Dont il soutient les jours,
Auteur de la nature,
Mettra-t-il en oubli
L'homme, sa créature
La plus digne de lui?

Oui, sa sollicitude
Veille à tous nos besoins;
Sans nulle inquiétude
Jetons sur lui nos soins;
Notre Dieu, c'est un père
Qui nous porte en son cœur,
Et la plus tendre mère
N'eut jamais sa douceur.

En quittant la salle, mère Gamelin se rendit à la cuisine. Elle y trouva quelques restes du dîner de la veille, à peine suffisants pour le repas de cinq ou six personnes : " Faites les réchauffer, dit-elle en souriant à la sœur cuisinière, et vous verrez que vous pourrez servir votre dîner." En effet, le repas de toute la maison fut servi; les plats de chaque table furent remplis ; et il en resta après le dîner. La dépositaire de l'époque, et celles qui l'ont suivie assurent que ce miracle de la Providence s'est renouvelé plusieurs fois, et que des provisions, qui auraient dû s'épuiser en une semaine, durèrent des mois entiers, sans paraître diminuer.

Le chant était une des ressources spirituelles de mère Gamelin. Se trouvait-elle en quelque embarras d'argent, elle chantait et faisait chanter aux sœurs son cantique favori " O douce Providence ". Un nuage de tristesse planait-il, pendant la récréation, sur la petite communauté, aussitôt elle entonnait gaiement:

Goûtez, âmes ferventes,
Goûtez votre bonheur.

Les autres reprenaient avec entrain, et la tristesse était vite dissipée. Notre vénérée fondatrice aimait beaucoup le chant et la musique, et elle dirigea longtemps elle-même le chœur de la maison. L'asile ne possédait alors aucun instrument de musique; nos mères chantaient dans le premier jubé de la chapelle, souvent à genoux, ou encore, comme sainte Thérèse et ses compagnes, assises sur leurs talons. Comme la communauté n'était pas nombreuse, chacune prêtait le concours de sa voix. Mgr Bourget encourageait leur pieuse émulation : "Chantez, leur disait-il, chantez, soyez les colombes gémissantes du sanctuaire. Que votre hymne favorite soit le *Stabat Mater*. Votre chant simple, vos pieux cantiques convertiront peut-être des âmes que les meilleurs sermons n'auront pu toucher."

Le mois de mai 1844 fut pour la petite communauté un mois de bénédiction. La Vierge Immaculée s'y montra prodigue de ses faveurs. Aussi, ses filles redoublèrent-elles à son égard les hommages de leur respect et de leur reconnaissance. Mère Gamelin voulait que chaque jour les plus belles fleurs du jardin ornassent son autel. "Puisse, disait-elle, le parfum de ces fleurs cicatriser les blessures de son cœur maternel, percé de tant de glaives de douleur !" Le soir, la petite famille se réunissait dans

l'humble chapelle et y chantait ses plus beaux cantiques. Mais l'offrande la plus riche qu'elle présenta à la Mère de Dieu fut l'œuvre des orphelines, inaugurée le premier jour du mois de mai.

Le cœur compatissant de mère Gamelin ne pouvait voir sans douleur le grand nombre de pauvres orphelines qui demeuraient sans asile et sans protection, par suite de la mort de leurs parents, exposées, dans leur isolement, à toutes sortes de dangers. Les ressources restreintes de l'asile ne semblaient pas lui permettre d'entreprendre l'œuvre d'un orphelinat. Cependant son zèle industrieux lui en fit trouver bientôt le moyen. Elle convoqua les dames de charité à une assemblée extraordinaire, et elle leur parla avec tant d'onction et de chaleur de ces pauvres enfants, dont les mères, plus d'une fois, avaient expiré entre ses bras, que les dames, dont Mme Nolan était alors présidente, décidèrent sans hésitation d'affecter à cet usage une salle de l'asile et d'y recevoir immédiatement douze orphelines, pour lesquelles elles s'engageaient à payer une pension de dix à quinze schellings par mois.

Non seulement le principe de l'œuvre était accepté, mais l'œuvre même était fondée, et ce fut une grande joie pour le cœur de notre bonne mère.

Douze mois plus tard, on comptait dans la même salle cinquante orphelines.

On s'appliquait à leur donner l'instruction élémentaire et une forte éducation chrétienne ; on les formait aux soins du ménage et aux travaux manuels, pour les mettre à même de gagner leur vie.

Ce fut pour assurer des ressources à ces œuvres nouvelles, que mère Gamelin établit, le 10 septembre 1844, l'œuvre des dames pensionnaires.[1] A cette ressource l'on ajouta celle d'un travail rémunérateur : diverses salles furent consacrées à la confection des soutanes et des ornements d'églises, des cierges et des hosties, à la fabrication du savon et du tissage. Les jours n'étaient pas assez longs pour accomplir tous ces travaux ; on y consacrait une partie des nuits, et souvent, après de longues veilles passées au chevet des malades pauvres, dans une atmosphère surchauffée et viciée, les sœurs, le matin, se remettaient allègrement à l'ouvrage, sans avoir pris un instant de repos. N'est-il pas permis de penser que c'est à ce travail ardu de nos premières mères, arrosé de tant de sueurs et si vaillamment supporté, que nous devons les bénédictions et la prospérité dont jouit aujourd'hui notre humble institut ?

[1] Les premières dames admises furent Mlles Louise Lacroix, White, Burroughs, Malo, Duluth, Masson, Morand, McCord et Mme Asselin.

Le 26 mai fut un jour de pieuse réjouissance pour l'asile, qui vit bénir sa cloche extérieure. Nous empruntons encore aux *Mélanges religieux* le récit de cette fête imposante.

" Dimanche après-midi, eut lieu à la cathédrale la bénédiction solennelle d'une cloche, donnée à l'église de la Providence par M. Ls de Lagrave, commerçant de cette ville. Mgr l'évêque de Montréal fit lui-même cette cérémonie, à laquelle prenait part Messire Quiblier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, avec quelques messieurs de sa maison. Le concours des fidèles remplissait la nef et les galeries. Le discours de circonstance fut prononcé par M. Porlier, curé de Terrebonne, qui, tout en développant à son nombreux auditoire les pieuses significations de cette cérémonie, sut encore intéresser la générosité du public en faveur de l'œuvre providentielle de nos Sœurs de Charité.

" Son Honneur J. Viger, premier et ancien maire de Montréal, faisait, avec Mme D.-B. Viger, les honneurs de parrain et de marraine à la nouvelle cloche. M. Olivier Berthelet, un des premiers bienfaiteurs de la maison de la Providence, et Mme J. Bourret, épouse du maire actuel de la cité, M. C.-S. Cherrier et Mme Ls de Lagrave, M. Antoine Lévesque et Mme C. Breault recueillaient les offrandes des fidèles.

" La cloche qui vient d'être bénite est du poids de cent dix-huit livres et répond parfaitement à la note *la* ; le son est plein et très agréable. Elle a été nommée Marie-Elizabeth-Geneviève ; et l'insertion de ces noms, gravés sur les parois, porte aussi que c'est l'offrande que fait madame Geneviève de Lagrave, née Normandeau, à l'asile de la Providence, avec la date et le lieu.

" La collecte, en sus des étoffes et ornements déposés sur la cloche, et qui ont dû coûter au moins cent écus, la collecte, disons-nous, s'est montée ce jour-là à £78. Cette abondante aumône fournira probablement aux administratrices de l'asile le moyen de faire construire un clocher, qui sera en harmonie avec le reste de l'édifice. Il n'y aurait plus alors que l'extrémité du fronton, qu'il ne leur serait point encore possible de parachever maintenant. . . Nous sommes persuadés que la générosité de quelque charitable citoyen fera bientôt disparaître cette petite discordance, et complètera le splendide bâtiment dont la charité catholique a voulu doter notre ville. Le passé nous répond de l'avenir. D'ailleurs, les dons se continuent, et la nouvelle baptisée attendra encore pendant quelques jours, sous son élégant pavillon, qu'une pieuse curiosité vienne faire vibrer les accents de sa voix charitable.

" Nous ajouterons un mot pour révéler les secrets de la reconnaissance et soutenir les efforts de la vraie charité. On nous informe que cette cloche, aussitôt qu'elle sera placée dans son beffroi, sera régulièrement sonnée tous les soirs, au jour tombant, pour avertir la communauté et inviter les fidèles à prier pour les bienfaiteurs défunts. Il y aura même une indulgence attachée à la récitation du *De profundis* ou de quelqu'autre prière pour le soulagement des âmes du purgatoire.[1] "

Aujourd'hui encore, dans ce même clocher, élevé il y a plus d'un demi-siècle par la charité montréalaise, lorsque la journée s'achève dans les derniers feux du soir, la petite cloche tinte mélancoliquement la prière des morts, et à la même heure, dans toutes nos maisons, des centaines de pauvres, d'infirmes et d'orphelins, agenouillés avec nos sœurs, murmurent, pour les bienfaiteurs qui ne sont plus, les versets du *De profundis :* "Seigneur, écoutez ma voix. Que vos oreilles deviennent attentives à la voix de ma supplication. Seigneur, donnez-leur le repos éternel ! "

Mère Gamelin gardait une profonde reconnaissance à tous les bienfaiteurs de sa maison. Elle n'en parlait jamais qu'avec les termes de la vénération,

[1] *Mélanges religieux*, 28 mai 1844.

mêlée à la plus affectueuse gratitude. Elle faisait chaque jour prier à leur intention, et voulait qu'on fût fidèle à leur souvenir. Elle recommandait souvent avec instance à ses sœurs de remercier toujours avec beaucoup de cordialité les personnes dont elles recevaient la moindre offrande, la plus légère obole.

Les dames de charité, qui l'avaient si puissamment aidée dans la fondation de son œuvre, étaient surtout l'objet de son affection et de sa sollicitude la plus délicate. Dès le 15 novembre 1843, elle leur avait procuré l'avantage d'une retraite de trois jours, qui fut prêchée dans la nouvelle chapelle par Mgr Bourget lui-même. L'année suivante, au mois de septembre, une seconde retraite fut donnée par les RR. PP. Léonard, Lagier et Guigues, de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Le très grand ascendant que mère Gamelin exerçait dans le monde attirait à ces retraites un certain nombre de dames et de demoiselles. Plusieurs d'entre elles prenaient durant ces jours leur pension à l'asile, afin de jouir d'un recueillement plus parfait. C'était pour elles un souvenir et un renouvellement très-doux des heures de prière et de solitude qu'elles avaient goûtées autrefois durant leurs retraites du pensionnat.

Le jour de la clôture de la retraite, c'était fête pour

les hôtes de la charité. Les dames servaient elles-mêmes aux vieilles et aux orphelines un dîner de gala ; elles passaient au milieu d'elles la plus grande partie de la journée et s'ingéniaient à les intéresser et les amuser de la meilleure grâce du monde. Elles se retiraient le soir, après la bénédiction du Saint-Sacrement, laissant la douceur et la joie dans tous ces cœurs, privés des affections et de l'intimité du foyer, après avoir retrempé dans la ferveur de l'amour de Dieu leur tendresse et leur dévouement pour le prochain.

Ces fêtes données à nos pauvres causaient au cœur si bon de notre vénérée mère un bonheur indicible. Elle jouissait de l'allégresse qui rayonnait sur la figure de ses chères vieilles, qu'elle aimait tant.

Ces dîners, inaugurés par elle, se sont perpétués jusqu'à nos jours. [1]

Ils constituent une des plus touchantes manifestations de l'affectueux intérêt que nos dames de charité ont hérité de leurs aînées.

Deux épreuves affligèrent la communauté au cours de cette année 1845.

La première fut le départ de M. Prince comme

[1] Depuis 1850, la famille Cuvillier donne chaque année un dîner aux pauvres infirmes de l'asile de la Providence. Mlle Luce Cuvillier et Mme F.-A. Routh, née Cuvillier, se font une douce jouissance de venir elles-mêmes servir ce repas offert par leur charité.

chapelain de l'asile. Nommé, le 5 juillet, coadjuteur de Mgr Bourget, il dut se désister de ses fonctions de chapelain, le 10 novembre suivant. Mais devenu supérieur de la maison, il put maintenir avec elle des liens que son dévouement et ses lumières avaient rendus très forts et très précieux. Il fut remplacé comme chapelain par M. le chanoine Truteau. [1]

La seconde épreuve fut l'incendie de la Maison jaune, au mois d'octobre. Nos mères eurent la douleur de voir disparaître sous leurs yeux, dévoré par les flammes, ce premier abri de leur ferveur et de leurs travaux, ce berceau de la communauté.[2] Elles ne purent s'empêcher de verser des larmes sur la perte de cette maison, qui avait accueilli les premiers jours de leur vie religieuse, de ces murs qui avaient renfermé les espérances et les prémices de l'œuvre de notre bien aimée fondatrice, alors

[1] M. Alexis-Frédéric Truteau, chanoine de la cathédrale de Montréal, eut à s'occuper de notre communauté, soit comme confesseur ou comme supérieur, pendant vingt et un ans. Il mourut le 28 décembre 1872, à l'âge de 64 ans, et fut enterré dans le caveau de l'église de la Providence. Sa grande bienveillance, son affection paternelle, son dévouement aux intérêts spirituels et temporels de notre Institut le placent au premier rang de nos bienfaiteurs.

Il s'intéressait très particulièrement à l'œuvre des orphelines. Afin de leur assurer une demeure plus spacieuse, il fit reconstruire à ses frais l'école St-Jacques incendiée en 1852. C'est pour perpétuer le souvenir de cette généreuse libéralité que la maison porta, depuis lors, le nom d'orphelinat Saint-Alexis.

[2] Après l'entrée de la communauté dans le nouvel édifice, la Maison jaune avait été mise en location.

si faible et si précaire. Mais elles se consolèrent peut-être à la pensée que ce sanctuaire de si précieux souvenir aurait pu, un jour, être profané par d'indignes usages, et que la petite chambre qui avait été longtemps l'asile du Dieu des tabernacles serait à jamais protégée de toute souillure.

Au mois suivant, le 21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge, trois nouvelles compagnes venaient grossir le nombre des professes ; c'étaient nos sœurs Geneviève, Marie du Crucifix et Marie de la Nativité.

Nos jeunes sœurs aimeront peut-être à se rendre compte des divisions et de l'aspect de l'asile, à l'époque où nos premières mères y ont prononcé leurs vœux. Plusieurs changements y ont été faits depuis. Qu'elles nous suivent donc à travers les salles et les corridors actuels, et nous leur signalerons les modifications successives qui ont quelque peu transformé l'intérieur de l'édifice primitif.

Nous prendrons la chapelle pour point de départ de notre promenade. Ici, rien n'est changé, si ce n'est qu'une modeste décoration est venue revêtir la nudité des murailles. Le nef, le sanctuaire, l'autel sont les mêmes qui ont entendu les prières de nos premières mères et le chant de leurs pieux cantiques. La même aussi, cette statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs,

qui a présidé aux engagements sacrés des premières professes et, à leur suite, de près de sept cents de nos sœurs.

En laissant la chapelle et nous dirigeant vers la partie ouest de la maison, nous rencontrons, à droite du corridor, la sacristie, remplacée aujourd'hui par l'avant-chœur et le réfectoire des prêtres. A gauche, était la salle de communauté, transformée depuis en parloirs. A l'extrémité de cette salle, se trouvait une toute petite chambre, éclairée par la porte vitrée qu'on y voit encore : c'est là que couchait, avec sa compagne, notre vénérée mère.

A l'est de la chapelle, nous trouvons la même division qu'autrefois, mais les différentes pièces ont changé de destination. Le parloir de la pharmacie était alors un parloir commun ; la grande pharmacie, un parloir privé, où le prêtre qui avait dit la messe prenait ordinairement son déjeuner. La petite pharmacie, attenante à cette pièce, servait alors tout à la fois de procure et de pharmacie. L'autre côté du corridor était occupé par le noviciat.

Au second étage, dans le département des dames pensionnaires, la division est demeurée la même ; mais du côté ouest, la grande salle des infirmes et celle des orphelines sont occupées aujourd'hui par l'infirmerie des sœurs.

Au sous-sol, au dessous de la communauté, se trouvait la buanderie, avec une très petite chambre à repasser ; puis venait le réfectoire des sœurs, une chambre à tout mettre et le dépôt des pauvres du dehors. Dans l'espace qui contient aujourd'hui les fournaises, se trouvaient la cuisine, la dépense et les caves.

Telle était la maison mère en 1844. Elle comptait alors un personnel de cent vingt personnes.

CHAPITRE IX

1845-1846

AGRANDISSEMENT DE L'ASILE.—MÈRE GAMELIN AUPRÈS DES VIEILLES ET DES MALADES.—PREMIÈRE VISITE CANONIQUE DE MGR BOURGET.—SES INSTRUCTIONS SUR LES VERTUS DE L'ÉTAT RELIGIEUX.

Notre vénérée fondatrice avait à se préoccuper des embarras d'argent qu'entraînaient les œuvres qu'elle dut entreprendre.

Les pauvres affluaient de tous côtés. On ne songe pas toujours que les maisons de charité, une fois construites, ne subsistent point toutes seules. Il faut les chauffer, les entretenir, les réparer. Il faut nourrir les pauvres qu'elles abritent, les vêtir, les soigner,

lorsqu'ils sont malades ; d'où une série de dépenses qui réclament des ressources continuelles.

L'asile que les citoyens de Montréal venaient d'édifier par leur généreuse libéralité, était à peine rempli que de nouvelles demandes affluaient de différentes paroisse du diocèse et même des diocèses voisins. En face de cette situation, Mgr Bourget crut devoir autoriser la publication de l'article suivant dans les *Mélanges religieux.*

" Depuis quelque temps, une foule de demandes sont faites à l'asile de la Providence, pour l'admission de pauvres infirmes ou de pauvres femmes âgées, de toutes les parties du diocèse. Plusieurs de ces infortunées sont venues de très loin, avec beaucoup de peines et de fatigues, solliciter une place dans cette maison, envoyées, disaient-elles, avec l'assurance qu'on leur donnerait un refuge. Nous croyons donc urgent de prévenir que cet asile, déjà rempli, ne pourra, d'ici à quelques mois, recevoir aucune autre infirme que celles déjà admises. Il est aisé de comprendre qu'un établissement qui commence ne peut suffire à tous les besoins. Nous serions même étonné que les personnes déjà reçues puissent être soutenues, si nous ne connaissions le miracle perpétuel qu'opère la charité en faveur de cet utile établissement. Ainsi, nous nous permettrons de prier MM. les

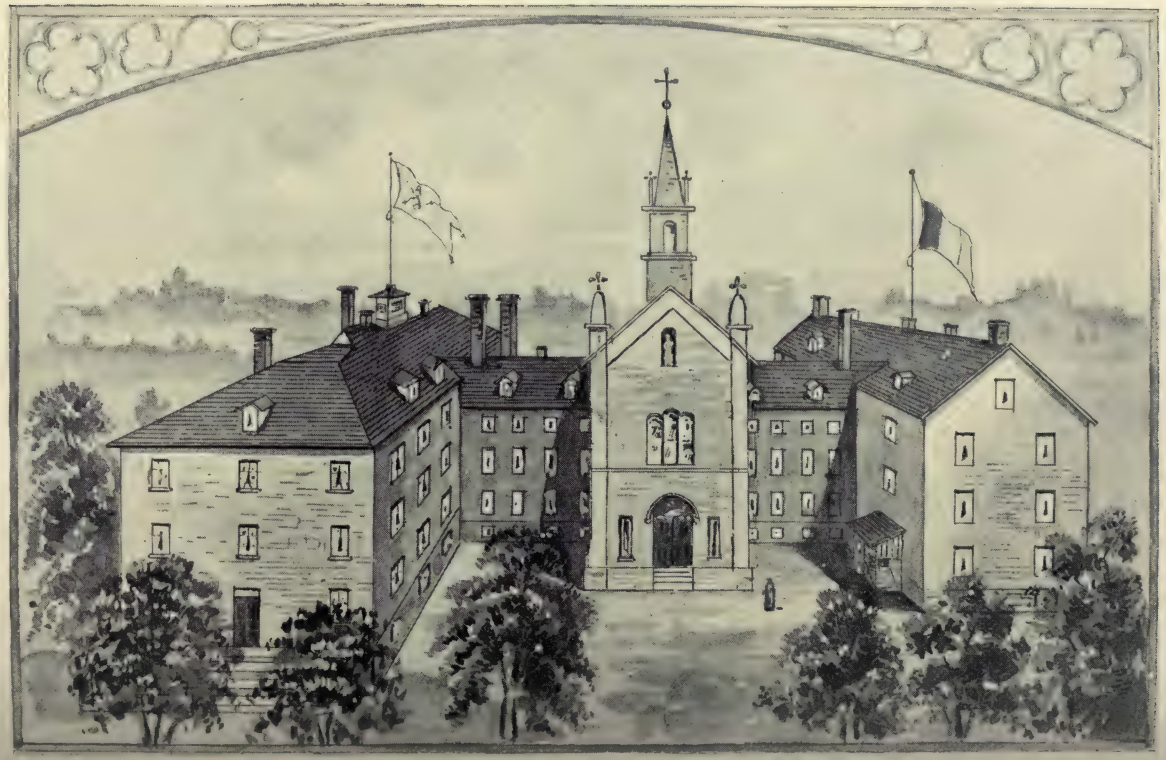

ASILE DE LA PROVIDENCE ACTUEL.

1899.

curés d'informer les pauvres de leurs paroisses, qui se disposeraient à faire de nouvelles demandes à l'asile de la Providence, de les en détourner, afin de leur épargner des démarches et un voyage malheureusement inutiles." [1]

Cependant le cœur compatissant de mère Gamelin souffrait de se voir forcée de fermer la porte de sa maison à tant de pauvres vieilles, forcément négligées par leurs familles indigentes, sans un foyer convenable ni les soins les plus élémentaires, dans les derniers jours d'une vie déjà remplie de privations et de pénibles travaux. Elle s'ouvrit de sa peine et de sa préoccupation à ses compagnes et aux dames de charité, leur représentant qu'il fallait à tout prix et sans retard agrandir la maison. L'évêque approuva son projet.

Les annales de la communauté mentionnent ce fait important en quelques lignes d'une expressive concision. "Mai 1845.—Agrandissement de l'asile de la Providence par l'aile qui longe la rue Sainte-Catherine. Dimensions: 100 pieds sur 28 pieds. Coût: £2000. Ressources : les trésors de la divine Providence." Notre sainte fondatrice comptait sans mesure sur ce divin trésor, où elle avait largement puisé, durant des années, sans le voir jamais s'amoindrir.

[1] *Mélanges religieux*, 13 juin 1843.

On se mit promptement à l'œuvre, les travaux furent poussés avec vigueur, et dès l'automne de l'année suivante, les vieilles et les orphelines purent prendre possession de leurs nouvelles salles, vastes et bien éclairées.

Mère Gamelin se réjouissait de tout ce qui venait accroître le bien-être de ses vieilles et de ses infirmes, qu'elle enveloppait d'une véritable tendresse maternelle. Sa foi lui faisait voir en elles des membres souffrants de Notre-Seigneur, et lui inspirait à leur égard un profond et pieux respect. Elle leur témoignait ce sentiment même après leur mort. Un cierge allumé à la main, elle ne manquait jamais d'accompagner leur dépouille mortelle jusqu'à la porte de l'asile, qu'elles franchissaient pour aller à leur dernière demeure.

Ce respect, elle l'exigeait de toutes les personnes de sa maison. Un jour, elle reprit sévèrement une novice qui, en sa présence, avait appelé une des infirmes " la vieille une telle ". " Ne pouvez-vous pas, lui fit-elle observer, dire madame une telle." Et la novice s'étant agenouillée pour demander une pénitence: " Allez à la chapelle, lui dit-elle, demander pardon à Notre-Seigneur, car c'est lui que vous avez offensé dans la personne de cette pauvre."

Chaque jour, quelles que fussent ses occupations et ses fatigues, elle visitait les salles des infirmes,

calmant leurs petits mécontentements, et les exhortant à supporter leurs peines avec patience, dans l'attente de cet heureux séjour que leur vieillesse leur faisait entrevoir de si près. C'était surtout dans ses rapports intimes avec elles que l'on pouvait admirer sa bonté et son extrême charité pour la souffrance et l'infortune. Elle se plaisait à leur donner les soins les plus bas et les plus répugnants, avec une joie et un contentement qui se peignaient dans toute sa personne. On aurait vraiment cru voir une mère auprès du plus aimé de ses enfants.

Elle aimait beaucoup à prier avec elles, et à prendre part, dans leurs salles, à l'exercice du chemin de la croix. Le dimanche, elle réunissait toutes les personnes de sa maison pour leur expliquer le catéchisme. Elle avait habituellement une grande aisance de langage, mais surtout pour parler des choses spirituelles. On aurait dit alors que sa bouche ne pouvait suffire à traduire les effusions et les élans de son cœur. Aussi l'heure de l'instruction était-elle toujours impatiemment attendue et vivement goûtée. Elle leur exposait leurs devoirs, leur donnait des avis maternels, et signalait les infractions à la règle, commises au cours de la semaine; puis elle distribuait de petites récompenses aux orphelines. Ses images et ses médailles étaient-elles épuisées, elle

leur donnait quelque friandise, un morceau de sucre ; et ce morceau de sucre, remis parfois dans une enveloppe adressée à la bonne mère, semblait emprunter au nom chéri et vénéré une saveur particulière.

Que dirons-nous du don merveilleux qu'elle possédait pour assister les mourants ? Les malades s'assuraient à l'avance de sa présence à cette heure suprême. Elle leur semblait tenir entre ses mains la clef du paradis, et pouvoir leur en ouvrir la porte toute grande, tellement elle savait raviver leur foi et leur confiance dans les fruits de la passion de Notre-Seigneur. Aussi comme il était touchant, au dire des anciennes sœurs, de l'entendre parler aux mourants de la miséricorde infinie de Dieu, réciter la prière liturgique de la recommandation de l'âme à Dieu, remettre en quelque sorte à leur Créateur et à leur Sauveur ces âmes dont sa providence l'avait chargée, et pour lesquelles elle ne cessait de prier. Ce sont là des souvenirs bénis, que les générations religieuses aiment à se transmettre pieusement, pour s'entretenir dans la vénération d'une pieuse fondatrice et dans l'imitation de son zèle.

Le jeudi saint, mère Gamelin lavait les pieds à douze vieilles, en souvenir du grand acte d'humilité du Sauveur. Elle les essuyait de ses mains et les

baisait avec respect. Cet usage s'est maintenu dans notre communauté, renouvelant, pour l'édification de nos sœurs, la grande leçon que Notre-Seigneur a donnée à ses apôtres sur le véritable caractère et les devoirs de l'autorité chrétienne.

La charité de mère Gamelin ne s'arrêtait pas aux pauvres de son asile; elle continuait à se dévouer comme autrefois à ceux du dehors. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, les premières novices, à peine revêtues du saint habit, l'accompagner dans les visites qu'elle faisait depuis longtemps aux pauvres de la ville. Depuis 1828 surtout, mère Gamelin n'avait pas laissé passer un seul jour sans en visiter quelques-uns; elle se montrait aussi empressée à consoler leurs peines et à pourvoir à leurs nécessités spirituelles qu'à leur procurer des secours temporels.

Le dépôt [1] était un autre théâtre de son active charité. Dès l'ouverture du petit refuge de la Maison jaune, on y distribuait de la soupe et d'autres aliments à tous ceux qui se présentaient. Cette œuvre subsiste encore. Du pain, de la soupe et diverses provisions sont encore distribuées aux indigents; cette œuvre n'est pas près de cesser, la parole de Notre-

[1] Nous appelons ainsi le département de la maison où se distribuent les aumônes aux pauvres du dehors.

Seigneur nous le garantit : " Il y aura toujours des pauvres parmi vous."

Cependant, le saint évêque de Montréal veillait à ce que l'activité de la communauté naissante, intéressée à des occupations aussi variées, ne s'exerçât point au détriment de son recueillement et de son avancement spirituel.

Dans cette préoccupation, il voulut initier lui-même ses filles à la méthode d'oraison de S. Ignace de Loyola. Il consacra tout le mois de février de cette année à faire, à la communauté et au noviciat réunis, la série mensuelle des exercices, faisant lui-même à haute voix la méditation devant les sœurs, chaque matin et chaque soir.

Ces jours de prière fervente et de saint recueillement furent bientôt suivis de la retraite annuelle, prêchée par le R. P. Martin, de la Compagnie de Jésus. Le jour de la clôture, dix sœurs renouvelèrent leurs vœux, consolant motif d'espoir pour l'avenir de l'asile et de la communauté.

Le 1er avril, Mgr Bourget faisait à la maison sa première visite canonique. Il l'annonça en ces termes d'une paternelle affection : " Nous allons donc à vous, qui êtes la portion chérie de notre troupeau, pour vous connaître encore mieux, et nous assurer si vous êtes animées, comme vous devez l'être, d'un

véritable esprit de charité ; si vous aimez les pauvres, si vous soignez les malades, si vous ensevelissez les morts, si vous recueillez avec empressement les veuves et les orphelins, si, en un mot, votre caractère distinctif est la compassion pour tous les malheureux ; car telle est votre vocation." [1]

Cette visite importante se termina le 3 mai. Monseigneur donna tous les jours deux instructions et présida aux méditations.

Que de soins et de travail a coûtés au saint évêque la formation de notre communauté ! Il lui prodiguait les avis paternels, les conseils opportuns, les sages instructions. Nos annales en gardent le souvenir comme un de nos plus chers trésors. On ne peut trop admirer, dans ces témoignages de sa sagesse et de son zèle, cet esprit de simplicité, d'humilité et de charité, qu'il avait à cœur de nous inculquer, comme devant caractériser notre communauté, et dont il était lui-même un édifiant et illustre exemple.

" Nous commençons par vous recommander, écrivait-il dans un de ses mandements, les salutaires pratiques de la simplicité, vertu si chère au cœur de Notre-Seigneur, et que saint Vincent de Paul vous propose dans le premier chapitre de vos saintes Règles. [2]

[1] Mandement de la visite pastorale, 28 mars 1845.
[2] Mandement du 19 mai 1846.

"...Lorsque j'ai commencé votre communauté, je ne pouvais que vous donner ma bénédiction et mes avis. Un pauvre évêque, dans la position où je me trouvais, ne pouvait rien vous faire pour le temporel. Mes plans ne s'élevaient pas bien haut, car, voyez-vous, je sais par expérience que, lorsqu'on se tient toujours en bas, la tête ne tourne pas. C'est ce que pensait votre père, saint Vincent de Paul, quand il disait que ses œuvres étaient petites. Plus il pensait et disait cela, plus le bon Dieu les augmentait et les faisait paraître aux yeux des hommes. De même, plus vous aurez de bas sentiments de vous-mêmes, plus vous vous tiendrez petites aux yeux de Dieu, plus il se plaira à faire croître vos œuvres. Puisse l'expérience, mes chères filles, vous faire acquérir l'humilité, la simplicité et la charité ; c'est ce que je voudrais vous laisser pour dot." [1]

"Filles de la Charité, leur dit-il ailleurs, les traits de votre physionomie religieuse doivent être ceux de la reine des vertus, car des filles bien nées doivent ressembler à leur mère."

Plus tard, il leur donne ce sage conseil : "Obligées par devoir de vocation d'être toujours dans le monde, soyez-y comme des roses au milieu des épines. Si vous n'y paraissez, mes filles, que pour les œuvres

[1] Instruction à la communauté, 25 mars 1868.

de charité, votre père saint Vincent vous promet toute la protection de Dieu."

Il leur recommandait un abandon absolu à la divine Providence : " C'est dans un asile de la Providence, comme dans un berceau, que vous avez été reçues, N. T. C. S., lorsque vous êtes entrées en religion, par la profession de vos vœux.

" Aussi est-ce sous le nom de Sœurs de la Providence que vous êtes vulgairement connues. Là se révèle encore l'esprit propre de votre saint état, qui doit être un esprit de parfait abandon aux dispositions de l'adorable Providence. Car, dénuées de toutes ressources humaines et obligées cependant de secourir toutes les misères, vous avez à exploiter, par votre confiance toute filiale, les inépuisables trésors de cette aimable Providence, qui ne vous a jamais fait défaut et qui ne vous manquera jamais, si vous savez recourir à elle pour vos propres besoins et ceux de vos pauvres...

" Or, pour que vous ayez toujours sous les yeux le bonheur qui vous attend, même sur la terre, si vous faites les saintes œuvres dont vous charge la divine Providence, avec toutes les dispositions requises, nous reproduisons ici le beau passage du prophète Isaïe qui, dans son langage sublime, nous découvre les

abondantes bénédictions que Dieu se plaît à répandre dans les maisons charitables. Ecoutez, N. T. C. S., avec une attention sérieuse les touchantes paroles que vous adresse le Seigneur par la bouche de ce grand prophète :

" Faites part de votre pain à celui qui a faim, et " faites entrer dans votre maison les pauvres et ceux " qui ne savent où se retirer. Lorsque vous verrez "un homme nu, revêtez-le, et ne méprisez pas votre " chair. Alors votre lumière éclatera comme l'au- " rore, vous recouvrerez bientôt votre santé, votre " justice marchera devant vous, et la gloire du Sei- " gneur vous protègera... Si vous assistez les pau- " vres avec effusion de cœur, et si vous remplissez de " consolations l'âme affligée, votre lumière se lèvera " dans les ténèbres, et vos ténèbres deviendront " comme le midi. Le Seigneur vous tiendra tou- " jours dans le repos ; il remplira votre âme de ses " splendeurs, et il engraissera vos os : vous devien- " drez comme un jardin toujours arrosé, et comme " une fontaine dont les eaux ne tarissent jamais. " Les lieux qui avaient été déserts depuis plusieurs " siècles, seront par vous remplis d'édifices ; vous " relèverez les fondements abandonnés pendant une " longue suite d'années ; et on dira de vous que vous " réparez les haies détruites, et que vous faites une

"demeure paisible des chemins passants." (Isaïe, ch. 58).[1]

Il les encourageait avec force et onction, non seulement à bien supporter leurs croix, mais à les aimer et à les unir à celles de Notre-Seigneur.

"Nous n'ignorons pas, leur écrivait-il, les dures épreuves par lesquelles il a plu au Seigneur de vous faire passer. Nous ne vous les avions pas dissimulées, N. T. C. S., lorsque nous reçûmes votre sacrifice. D'ailleurs, votre institution, au jour consacré à honorer les souffrances de Marie, votre conception dans le cœur de cette Mère affligée, votre naissance sur le Calvaire, aux pieds d'un Dieu mourant d'amour, votre mission qui a pour but de répandre la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, tout vous prédisait des peines et des croix ; et le Seigneur, dont les desseins sont toujours adorables, ne vous les a pas épargnées."[2]

Une autre fois, il leur parlait de l'amour de la croix : "Mes chères Filles, Notre-Seigneur vous a légué ce qu'il avait de plus précieux, en vous donnant la croix. C'est ce qu'il a choisi lui-même, et c'est le trésor qu'Il veut vous faire partager. Recevez-le avec bonheur. La croix de Jésus vous fortifiera dans vos peines et vos souffrances ; elle vous enrichira de

[1] Mandement du 2 février 1858.
[2] Mandement du 28 mars 1845.

grâces et vous détachera de plus en plus du monde, en vous attachant davantage aux choses du Ciel." [1]

" Votre père, saint Vincent de Paul, leur disait-il un autre jour, répétait souvent : " Toute œuvre qui n'a pas de difficultés, de peines, de croix ne peut subsister. Quand donc il y a des souffrances, tant mieux, c'est l'œuvre de Dieu."

Dès l'origine, il avait placé notre institut sous la protection très spéciale de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Il revenait souvent, dans ses instructions écrites, sur l'importance et le prix de cette dévotion, de même que de celle à la passion de Notre-Seigneur.

" Il est, N. T. C. S., une dévotion essentielle à votre saint institut, c'est la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs.

" Le Seigneur, dans sa miséricorde, a daigné vous réunir en communauté sous le drapeau lugubre de Marie désolée. C'est pour cela que, dans son admirable Providence, il a voulu que les sept fondatrices de cette nouvelle communauté prissent le saint habit de religion le 25 mars, qui est le jour où Notre-Seigneur s'incarna dans le sein de cette glorieuse Vierge, et où encore, selon de graves autorités, il mourut sur le Calvaire, sous les yeux de sa divine Mère.

" Ainsi, vous avez été engendrées à la religion sur

[1] Instruction à la communauté, 1846.

le Calvaire, près de la croix, aux pieds de Jésus-Christ mourant, dans le cœur de Marie, percé de sept glaives de douleurs, et dans le moment où toute la nature était dans le deuil pour pleurer la mort de son auteur. Vous êtes donc filles des douleurs de Marie, et en cette qualité obligées de compatir vous-mêmes à ses cruelles angoisses et de répandre de toutes vos forces cette salutaire dévotion, qui est comme la pierre sur laquelle repose l'édifice de votre communauté." [1]

Et dans un vif désir d'implanter de plus en plus dans le cœur de ses filles cette belle dévotion, il leur en écrit encore en ces termes:

"Pénétrez-vous bien de cette vérité, que c'est au pied de la croix et dans le cœur de Notre-Dame des Sept-Douleurs que vous êtes nées à la vie religieuse, et que c'est le sang précieux de Jésus et les larmes amères de Marie, qui vous ont donné l'étonnant accroissement que vous avez pris en si peu de temps. Que la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit pour vous toutes une force toute divine, qui vous serve de rempart, vous protège et vous défende. Que ses plaies sacrées et son sang divin soient l'aliment délicieux et le breuvage mystérieux qui vous nourris-

[1] Mandement du 3 avril 1846.

sent, vous enivrent et vous rassasient. Que l'aspersion de son sang adorable vous lave et vous purifie de tous vos péchés. Que sa mort vous procure une gloire éternelle et vous fasse vivre, en attendant, dans la pratique fidèle de toutes les vertus religieuses.

"Que la divine croix sauve cette communauté, aujourd'hui établie pour célébrer les mystères du Calvaire et consoler la Mère des Douleurs, en soulageant toutes les misères qui affligent notre pauvre humanité." [1]

Il va même jusqu'à leur écrire : "La dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs est la dévotion propre de votre humble institut. Elle est née et a grandi avec lui; elle a toujours été, et elle fait encore toute sa force. Si elle disparaît, il disparaît avec elle." [2]

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici de mère Gamelin nous a fait voir à quel point elle manifestait en elle cet esprit et ces vertus dont le pieux évêque s'appliquait avec tant de persévérance à pénétrer le cœur de ses filles. Elle était digne à cet égard de leur servir de modèle, et l'on peut affirmer qu'elle avait pratiquement commencé, longtemps à l'avance, son noviciat à la vie religieuse, lorsqu'elle en revêtit les livrées.

Elle se réjouissait vivement de tout ce qu'elle

[1] Mandement du 13 mars 1850.
[2] Lettre du 21 juin 1878.

voyait entreprendre en dehors de son institut pour le soulagement des malheureux. Aussi accueillit-elle avec une grande joie la nouvelle de la fondation de la première maison des Sœurs Grises à la Rivière-Rouge.[1] "Ces pauvres sauvages, disait-elle, vont donc enfin avoir des mères pour les instruire et les soigner." Malgré l'extrême pauvreté de sa propre maison, alors à son début, elle voulut contribuer d'une légère aumône à cette fondation d'une communauté amie. En remettant son obole à la mère Valade, qui s'en allait prendre la direction de cette lointaine mission, elle lui dit : "En retour, vous offrirez pour moi un petit quart d'heure de vos soins charitables auprès des pauvres sauvages. J'aime beaucoup cette monnaie, gagnée auprès des malheureux ; c'est avec elle que j'espère payer mon billet d'entrée au ciel !"

La révérende mère Valade, profondément touchée de cette générosité, lui adressait, quelque temps plus tard, de sa nouvelle résidence, la lettre suivante:

"Rivière-Rouge, 23 juillet 1845.

"Ma chère Mère,

"Vous ne pouvez concevoir le plaisir que j'éprouve de pouvoir enfin vous témoigner ma profonde grati-

[1] Aujourd'hui Saint-Boniface.

tude pour la cordiale charité que vous nous avez témoignée, lors de notre départ de Montréal pour nos lointaines missions. J'espère que vous m'avez pardonné de ne vous avoir pas écrit plus tôt. Mes nombreuses occupations et la difficulté d'avoir une occasion pour envoyer nos lettres en ont été la cause.

" J'ai appris avec une grande satisfaction l'accroissement que prend votre belle œuvre. J'ai été plus d'une fois édifiée du grand bien qui se faisait par votre entremise dans votre petit refuge. Mais je vois maintenant avec admiration et bonheur votre œuvre augmenter de jour en jour, pour le soulagement des pauvres. Si le Seigneur exauce les vœux que je forme pour vous, Il continuera de bénir votre intéressant Institut...

" Veuillez aussi prier pour nous, afin que nous fassions, dans notre lointain pays d'adoption, le bien que le Seigneur attend de nous. Les pauvres sont nombreux et misérables; les enfants ne demandent pas moins notre vigilance. Nous en avons quatre-vingt-dix à notre petite école. De plus, nous allons chaque jour, à trois lieues d'ici, enseigner les prières et le catéchisme à cent vingt personnes des deux sexes, qui n'ont pas encore fait leur première communion. Ils sont tous on ne peut plus ignorants. Je vous donne ces petits détails, parce que je sais qu'ils intéresseront

votre cœur compatissant... Les sauvages sont très bons pour nous; ils aiment surtout à nous voir faire la classe aux enfants; ils passent quelquefois beaucoup de temps devant nos fenêtres pour nous examiner, et ils ne peuvent alors nous cacher leur surprise et leur admiration. Ils appellent les Sœurs *Meckateonayé ik Kwewok*, femmes prêtres.

" Le pays est très beau et très fertile; la terre rend au centuple ce qu'on lui confie. Quant au climat, le froid n'a pas été, cet hiver, plus élevé qu'à Montréal; mais les chaleurs, au mois de juillet, ont été, je crois, plus grandes qu'au Canada; cependant, il vente beaucoup, et dans les orages le tonnerre est très fort...

" Veuillez, ma chère Mère, agréer de nouveau l'expression de notre reconnaissance. Priez pour nous, pauvres missionnaires sauvages, et croyez-moi, chère Mère,

Votre toute dévouée,

SŒUR VALADE,

Supérieure.

Mère Gamelin avait singulièrement à cœur l'œuvre des missions lointaines. On peut croire que si, dès l'année qui suivit sa mort, une colonie de sœurs fut

dirigée sur l'Orégon, ses pieux désirs et ses ardentes prières ne furent pas étrangers à leur départ.

Les Sœurs de la Charité des Etats-Unis gardaient aussi à mère Gamelin un affectueux souvenir. Depuis son passage parmi elles, une correspondance active s'était engagée entre leur communauté et la nôtre. Elles nous portaient le plus cordial intérêt. Aussi, durant nombre d'années, quand nos sœurs missionnaires de l'Orégon étaient obligées de séjourner, en passant, à New-York, les filles de mère Gamelin, *Mother Gamelin's daughters,* comme elles nous appelaient, étaient sûres de recevoir d'elles le plus affectueux accueil. Outre le manuscrit authentique des Règles de saint Vincent de Paul, qu'elles furent si heureuses de mettre à la disposition de mère Gamelin, lors de sa visite à Emmitsburg, nous leur devons les *Conférences inédites de saint Vincent* et le livre des *Retraites du mois,* qui nous furent prêtés par la révérende Mère Jérôme, supérieure de leur maison mère de New-York. Ces précieux ouvrages furent copiés par nos sœurs, et le livre des *Retraites* fut imprimé à notre communauté.

On nous permettra de reproduire ici une lettre de la révérende Mère Valentina, supérieure de leur maison de Baltimore, adressée à Mère Gamelin:

" Orphelinat Sainte-Marie,

" Baltimore, 13 juillet 1845.

" Révérende Mère,

" Quelles excuses vous ferai-je de mon long silence. Votre lettre a été trois fois bienvenue et nous a causé un extrême plaisir...

" Nos orphelines sont beaucoup plus nombreuses que lors de votre passage parmi nous. Nous sommes en frais d'ajouter une nouvelle bâtisse à l'asile, et nous espérons la voir complètement terminée avant les temps froids.

" J'ai été très heureuse d'apprendre les progrès de votre nouvelle communauté. Je désire sincèrement que le Tout-Puissant la favorise de ses abondantes bénédictions et pénètre chacun de ses membres du véritable esprit des vraies Sœurs de Charité.

" J'ai eu le bonheur de revoir dernièrement notre maison mère d'Emmitsburg. Elle a subi beaucoup d'améliorations, depuis que vous l'avez vue. La maison qui y a été ajoutée pour les sœurs est beaucoup plus spacieuse que l'ancienne. Notre bien aimée mère Xavier m'a dit qu'elle avait reçu une lettre de vous; elle est très heureuse d'apprendre que vos œuvres vont si bien. La santé de cette bonne Mère est très délicate.

" J'ai éprouvé un bien sensible plaisir en apprenant que vous avez un si bon et si dévoué père dans la personne de votre digne évêque. Que Dieu le conserve encore des années et des années, et qu'il ait le bonheur de voir votre communauté étendre ses branches en autant d'endroits que la nôtre. J'aime le Canada; je ne sais trop pourquoi, si ce n'est qu'il est très cher à notre père Deluol. Il y eut un temps où les bruits couraient que nous devions y avoir une mission. J'espérais beaucoup alors, si telle eût été la volonté de Dieu, d'être choisie une des premières.

" Nos sœurs vous saluent très affectueusement, quoiqu'elles n'aient pas toutes le plaisir de vous connaître personnellement; il leur suffit de savoir que vous êtes sœur de charité pour vous faire chérir de toutes.

" S'il vous plaît, ma chère Mère, rappelez-moi au souvenir de toutes vos sœurs, et leur demandez de prier pour celle qui s'intéresse si vivement à leur bonheur.

Votre très affectionnée,

SŒUR VALENTINA,

Supérieure.

CHAPITRE X

1846

FONDATION DE LA MISSION DE LA LONGUE-POINTE. — MORT SUBITE DE SŒUR MADELEINE.—LETTRE DE MÈRE GAMELIN. — ŒUVRE DES PRÊTRES AGÉS OU INFIRMES. —FONDATION DE LA MISSION DE LA PRAIRIE DE LA MADELEINE. — INCENDIE DU VILLAGE.—PAUVRETÉ DE L'HOSPICE.

Ce fut dans le village de la Longue-Pointe, situé sur les bords du Saint-Laurent, à quelques milles de Montréal, que mère Gamelin fonda sa première mission. Prévit-elle, dès ce moment, l'avantage que pourrait offrir cette situation dans l'avenir, pour quelqu'uue des œuvres que sa communauté serait appelée à fonder plus tard ? Nous n'en savons rien ; mais ses prévisions, si elles les a eues, ont été justifiées par l'événement, puisque deux de nos œuvres les plus considérables ont pris naissance en ce lieu, celle des sourdes-muettes et celle des aliénés.

Au printemps de l'année 1846, mère Gamelin allait installer deux de ses filles dans la petite maison de la ferme Saint-Isidore, pour y ouvrir une école élémentaire. " Le lendemain, dit la Chronique, M. le chanoine Blanchet, [1] chapelain de la maison mère,

[1] M. le chanoine A.-M. Blanchet naquit à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, le 22 août 1797. Il fut ordonné prêtre le 21 juin 1821, consacré évêque de Walla-Walla, Wash., E.-U., le 27 septembre 1846, et transféré au diocèse de Nes-

alla bénir la chapelle et y célébrer la première messe. Un peu plus tard, Mgr Prince, supérieur ecclésiastique, y érigea canoniquement le chemin de la croix. La première année, la classe compta trente élèves externes. On leur enseignait la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique et surtout le catéchisme."

Les sœurs exercèrent dans cette mission toutes les œuvres propres à l'institut : l'hospitalité des orphelines et des infirmes, la visite des malades, etc.

Pour s'assurer des ressources, elles prirent, dès la première année, des élèves en pension, ce qu'elles firent jusqu'en 1870.

En 1847, mère Gamelin fit ajouter une allonge considérable à la maison, devenue trop petite.

Une grande épreuve affligea nos sœurs de la ferme Saint-Isidore, durant la quatrième année de leur séjour. L'une d'entre elles, sœur Madeleine, née Mathilde Davignon, mourut d'une attaque d'apoplexie

qualy, le 30 mai 1850; évêque démissionnaire, sous le titre d'évêque d'Ibora *in partibus*, le 14 février 1879 ; décédé à Vancouver, le 25 février 1887.

Fondateur de nos missions de l'ouest américain, dans Washington, l'Orégon et le Montana, Mgr Blanchet mourut à l'âge de 89 ans, dans notre hospice Saint-Joseph, à Vancouver, Wash., où il passa ses dernières années. Ce fut pour nos sœurs une grande consolation de pouvoir prendre soin de la vieillesse de celui envers qui elles avaient de si grandes obligations.

Le vénérable prélat se montra, jusqu'à la fin de sa vie, le protecteur dévoué de ses chères filles de la Providence.

foudroyante,le 14 décembre 1850, à l'âge de trente-quatre ans. Elle était dans la mission depuis trois ans, et elle y exerçait la charge de maîtresse des classes. Son dévouement, son habileté, son talent pour l'enseignement et son solide esprit religieux en faisaient un sujet précieux. Elle exerçait sur ses élèves un grand ascendant, ayant le secret de se faire tout à la fois aimer et respecter d'elles.

Elle avait une tendre dévotion au très Saint Sacrement et à la passion de Notre-Seigneur, et passait au pied du tabernacle presque tous ses moments libres. Le matin de sa mort, elle avait reçu la sainte communion, et dans l'après-midi, après sa classe, comme poussée par un pressentiment, elle avait invité ses élèves à faire avec elle le chemin de la croix, à l'intention de celle des sœurs de la mission, qui mourrait la première. "Jamais," dira plus tard l'une d'entre elles, "nous n'oublierons ce chemin de croix, qu'elle fit à haute voix, en méditant la passion du Sauveur ; et cela avec une telle onction et une piété si vive que nous ne pouvions nous empêcher de mêler nos larmes aux siennes." Vers les sept heures du soir, elle demanda la permission d'aller se reposer, disant qu'elle souffrait d'un violent mal de tête. Quelques heures plus tard, elle avait cessé de vivre, et le prêtre, mandé en hâte, se trouva en face d'un cadavre.

La stupeur et la peine des religieuses et des enfants furent extrêmes ; elles perdaient en elle, les unes une sœur ou une amie, les autres, une véritable mère.

Mgr Bourget et mère Gamelin rendirent hommage à son mérite et déplorèrent vivement sa mort.

Dès le lendemain, l'évêque écrivait au curé de la Longue-Pointe, qui lui avait fait part de la triste nouvelle : " C'est une vraie perte pour la paroisse comme pour la communauté. Je la déplore plus que tout autre, mais j'adore et je me résigne. C'est Dieu qui le veut. Espérons que déjà elle a pris sa place dans le chœur des vierges."

Mère Gamelin faisait part de ses impressions sur cette perte douloureuse, dans une lettre à ses sœurs de Laprairie, écrite quelques jours plus tard.

Maison de la Providence,

17 décembre 1850.

A la Très-Honorée Sœur Larocque, Sœur servante, à La Prairie. [1]

[1] Sœur Larocque, l'une des sept fondatrices, fut la première supérieure de l'hospice de la Providence à Laprairie. Elle fonda, en 1853, une maison à Santiago du Chili. Son humilité, sa grande bonté, son extrême déférence pour tout le monde, la rendaient chère à tous ceux qui la connaissaient. Elle mourut dans cette mission lointaine, le 21 février 1857, âgée de 38 ans. Son corps fut inhumé sur le terrain de la mission qu'elle avait établie trois ans auparavant, et où reposent encore aujourd'hui ses restes mortels.

" Mes chères filles,

"Vous avez appris, sans aucun doute, la mort de notre chère sœur Madeleine, par la lettre que sœur Elizabeth vous a écrite de ma part. C'est samedi, à deux heures du matin, que notre pauvre sœur a rendu le dernier soupir, et je ne l'ai su qu'à six heures. Elle n'a été malade que sept heures ; le Dr Archambault ne la trouvait nullement en danger. Les sœurs me disent que l'on ne peut dépeindre la scène qui s'est passée cette nuit-là. La pauvre sœur Praxède était sans connaissance. Je suis arrivée à la ferme à sept heures, et je suis restée jusqu'au dimanche après vêpres pour les consoler un peu. Notre pauvre sœur a eu un *Libera* à la Longue-Pointe avant le départ du corps. Les funérailles ont été magnifiques ; cinquante à soixante voitures suivaient.

" Voyez, mes pauvres filles, combien le Seigneur nous visite dans sa grande miséricorde ; j'ai bien pensé à mes bonnes missionnaires ; je vous ai désirées près de moi. En priant pour notre pauvre sœur, ne soyons pas insensibles à ces coups qui nous frappent ; il faut en faire notre profit spirituel, car nous voyons par là comme il faut être toujours prêt à rendre ses comptes et à paraître à l'heure qu'on y pense le moins. Réfléchissons un peu, et voyons que

le bon Dieu nous aime, car il nous châtie en père. Comme vous le savez, la mort de sœur Madeleine est une vraie perte pour la communauté. Je ne sais qui l'on va mettre à sa place.

"Mettons toutes ces tribulations et croix aux pieds de notre Mère, et souvenons-nous que nous sommes ses filles et que nous devons partager ses douleurs."

Votre Mère,

Sr Gamelin, supérieure.

On voit par cette lettre l'affection dont la Mère entourait toutes ses filles, et à quel point elle se préoccupait de les consoler dans les peines et les épreuves qui pouvaient atteindre la communauté.

Deux ans plus tard, en 1852, nos sœurs ouvrirent à la Longue-Pointe un hospice d'aliénés, dans la ferme Saint-Isidore, qu'elles abandonnaient avec leurs élèves pour s'installer dans une maison en pierre, de quarante pieds de long sur trente de large, achetée avec toutes ses dépendances et un terrain assez étendu,[1] près de l'église paroissiale.

A la ferme Saint-Isidore, les classes furent converties en cellules, et dix-sept aliénés en prirent posses-

[1] Sur ce terrain se trouve encore aujourd'hui, outre cette maison qui a subi d'importantes améliorations, le cimetière des religieuses et celui des sœurs tertiaires.

sion. Sur ce nombre, huit venaient de l'Asile, où mère Gamelin, depuis 1844, les recevait dans une petite maison enclose dans l'enceinte du jardin. Depuis l'adoption qu'elle avait faite, à la mort de son mari, du pauvre idiot Dodais, elle avait toujours porté un singulier intérêt à ces infortunés.

Dieu bénit cette œuvre, comme toutes celles qu'elle a entreprises. Le petit hospice de Saint-Jean de Dieu, qui comprenait, au moment de son ouverture, dix-sept patients, en compte aujourd'hui dix-sept cents.

Cette même année, la ferme Saint-Isidore donna l'hospitalité aux prêtres âgés ou malades, à qui l'infatigable charité de mère Gamelin avait ouvert, dès 1846, une maison de retraite dans une maison appartenant au juge Pike, tout près de l'Asile, au coin des rues Mignonne et Saint-Hubert. Elle l'avait achetée à cette intention ; ce fut l'hospice Saint-Joseph.

Or, le 8 juillet 1852, un désastreux incendie réduisit en cendre le faubourg Saint-Laurent et une partie du faubourg de Québec. L'asile de la Providence et l'hospice Saint-Joseph, bien que celui-ci fût en bois, échappèrent au désastre par une protection signalée du Ciel. Tout à côté, la cathédrale et l'évêché étaient anéantis. Quatorze cents maisons avaient été détruites ; neuf mille personnes étaient sans abri.

L'Asile ouvrit ses portes à une foule de ces malheureux, et toutes ses pièces, sans excepter la chapelle, furent converties en dortoirs, où l'on n'entendait que des gémissements et des sanglots.

Les prêtres de l'hospice Saint-Joseph, touchés de la triste situation de leur évêque et des prêtres de son évêché, leur offrirent spontanément leur demeure, et s'en remirent aux sœurs de la Providence du soin de leur assurer une autre résidence.

On leur aménagea un logement à la ferme Saint-Isidore, où ils passèrent trois années, jusqu'à ce que la cathédrale provisoire et l'archevêché actuel fussent construits au faubourg Saint-Antoine.

Dans l'intervalle, la chapelle de l'asile servit aux offices publics du quartier, et l'évêque y célébra toutes les cérémonies pontificales.

Presque en même temps qu'elle établissait à la Longue-Pointe la maison Saint-Isidore, Mère Gamelin ouvrait un hospice à Laprairie, à la demande du curé, le R. P. Tellier, S. J., et sur les vives instances de la société des dames de charité, organisée dans cette paroisse depuis l'année 1842. [1]

[1] Dans un des vieux livres de comptes de la fabrique de Laprairie, un item attire l'attention. Dans un compte de marguillier, de 1692, il est question d'une somme payée aux "Sœurs de la Providence" pour 1 lb. de cire jaune. Quelles étaient ces sœurs de la Providence ? Nous croyons que c'étaient ces filles pauvres, reçues par la Mère Bourgeois, en 1681, sous le nom de filles de la Providence, dans le

Mère Gamelin devait se sentir d'autant plus inclinée à répondre à cet appel, que cette fondation se présentait en quelque sorte dans les mêmes circonstances qui avaient entouré la fondation de l'asile de Montréal.

Là aussi une société de dames avait pris l'initiative de la visite et du soin des pauvres. Elles avaient même loué une maison pour y recevoir ceux d'entre eux qui n'avaient pas de demeure convenable.

C'est cette maison que les dames remirent à mère Gamelin, le 15 mai 1846. Elle abritait à ce moment huit vieilles infirmes, dont la garde était confiée à une pieuse fille, Mlle Emmélie Denaud. [1]

La maison, solidement construite en pierre, n'a pas subi depuis de modifications notables, et elle sert encore d'habitation à nos sœurs.

L'arrivée des religieuses causa une grande joie parmi les familles pauvres du village. Notre bonne

but de les former au travail. La vénérable Mère avait ouvert à cette intention un ouvroir appelé la "Providence". Quelques sœurs étaient chargées de ces filles, qu'elles s'efforçaient de mettre en état de vivre du produit de leur travail.

Cette association fut supprimée en 1694.

Voir *Vie de la Sœur Bourgeois*, par M. l'abbé Faillon, t. I, page 186, et t. II, page 19.

[1] Cette demoiselle demeura à la mission jusqu'à sa mort, arrivée le 24 décembre 1865. Elle rendit à nos sœurs d'inappréciables services.

mère passa quelques jours au milieu de ses filles, pour leur faciliter les commencements de leur nouvelle existence. Elle s'occupa avec une sollicitude particulière à préparer le petit oratoire qui allait bientôt recevoir Notre-Seigneur, dont la présence sacramentelle est toujours le grand soutien et la grande consolation de la vie religieuse.

Les sœurs eurent la joie d'entendre la première messe dans leur oratoire, le 26 du même mois. Mgr Prince, qui l'avait célébrée, réunit ensuite les dames de charité ; et après les avoir félicitées du travail qu'elles avaient accompli jusque-là, il les exhorta fortement à donner aux sœurs tout l'appui de leur zèle et de leur dévouement.

Quelques jours plus tard, Mgr Bourget venait lui-même apporter aux sœurs et aux dames le puissant encouragement de sa présence et de sa parole, et promettait à ces dernières l'avantage d'une messe dite à leur intention, le lundi de chaque semaine, et d'une instruction donnée par un des pères jésuites de la paroisse.

Malgré le peu de ressources de cette maison, qui dépendait uniquement de la charité publique, la fondation s'annonçait sous les plus heureux auspices, quand une terrible épreuve menaça d'anéantir ces beaux commencements.

Dans la nuit du 5 août, un incendie détruisit une partie du village. Plus de trois cents maisons, le presbytère et une portion de l'hospice devinrent la proie des flammes. Le feu s'arrêta à l'église.

Les sœurs et les pauvres infirmes, au nombre de quatorze, se réfugièrent au bord du fleuve. C'est là que notre vénérable mère, accourue dès le matin à la triste nouvelle, les trouva au milieu de centaines de malheureux sans asile, groupés autour des quelques meubles et des quelques habits qu'on avait pu sauver du désastre.

Après avoir distribué autour d'elle, avec sa bonté et sa cordialité accoutumées, des consolations et des encouragements, la bonne mère repartit immédiatement pour la ville, ramenant à l'Asile avec elle les quatorze vieilles de l'hospice, pendant que les religieuses trouvaient un refuge chez les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Elle revint incessamment, accompagnée de sœur Caron, pour distribuer les secours les plus urgents à ces familles en détresse. Dans l'intervalle, des comités de secours s'organisèrent à la ville et dans les campagnes voisines, pour venir en aide aux incendiés. Nos sœurs furent chargées de distribuer les dons en argent, en aliments et en vêtements, et mère

Gamelin, assistée de sœur Caron, présida dès le lendemain à la première distribution.

Les sœurs purent rentrer dans leur maison après les premières réparations, dès le 24 septembre; leurs pauvres les y suivirent au mois de novembre.

Cependant, la pauvreté de la maison ne cessait pas d'être extrême ; on y manquait parfois du nécessaire. Mère Gamelin fut sur le point de rappeler ses religieuses. Elle dut céder à leurs propres instances, car elles ne pouvaient se résoudre à abandonner leurs pauvres. Le R. P. Tellier et les dames de charité joignirent leurs prières aux leurs, et se mirent à l'œuvre, par des quêtes et des bazars, pour payer non seulement les frais de réparation nécessités par l'incendie, mais même pour assurer aux sœurs la propriété de la maison, qui leur coûtait un loyer annuel de 19 louis. Les dames réussirent à obtenir du comité de l'incendie un don de 50 louis ; le R. P. Tellier eut la bonté de descendre lui-même à Québec pour solliciter des aumônes. Ses démarches réussirent ; il rapporta la somme de 147 louis. Grâce à ces secours, on put faire l'acquisition de l'immeuble. Il restait une dette de 400 louis.

Ce fut le dernier acte de zèle et de dévouement du père Tellier en faveur de cette fondation, à laquelle il avait pris une part si grande. Le 7 décembre de cette

année, il quittait la cure de Laprairie, pour y être remplacé par le R. P. Mainguy.

Moins d'un an plus tard, le 16 octobre 1847, mère Gamelin était forcée d'ouvrir dans cette mission une salle d'orphelines. Plusieurs de ces pauvres enfants abandonnées ne pouvaient que très difficilement trouver place dans d'autres établissements de charité. Pour subvenir aux besoins de ces nouvelles pensionnaires, les sœurs s'imposèrent un surcroît de travail et les plus grandes privations, jusqu'à se contenter, pour leur nourriture, des restes de leurs pauvres. C'était un nouveau trait de ressemblance avec la fondation de la maison mère.

Qu'on nous permette de citer quelques lignes de la chronique de l'époque : " Nous ne mangions du pain qu'une fois par jour. Notre nourriture ordinaire était de la soupe aux pois, du lard et des patates. En carême, notre dîner consistait, comme aux jours maigres, en une soupe aux pois, et ordinairement en un pâté aux pommes, sans pain ni beurre. Nous n'achetions jamais ni thé ni café, mais nous envoyions chercher dans le village les feuilles de thé déjà infusées. Un jour, un monsieur donna aux orphelines 50 sous pour faire de la *tire*. La sœur servante, qui n'avait plus de pain à leur donner, leur demanda ce qu'elles aimaient le mieux, du pain ou de la

tire. " Du pain! du pain!" crièrent ensemble les enfants, car le pain était pour elles ce qu'est un gâteau aux enfants des riches. Une année, nous fîmes tout un carême d'une tinette de beurre de cinquante livres, et cela avec un personnel de trente-sept personnes."

Bien que la Chronique ne le dise pas, il y a lieu de croire que le pain fut plus souvent mangé sec qu'autrement.

Des interventions manifestes de la divine Providence vinrent plusieurs fois récompenser ce touchant esprit de sacrifice.

Un jour, le curé prévint la supérieure qu'il ne pourrait plus laisser le Saint-Sacrement dans l'oratoire, parce que la porte du tabernacle n'était pas recouverte d'un pavillon, conformément à la règle liturgique. Il n'y avait que quinze schellings dans la maison, pour faire le marché de la semaine. La sœur servante, vivement affligée, en conféra avec ses sœurs, et toutes, unanimement, décidèrent de se priver de viande pendant huit jours, plutôt que de perdre leur précieux trésor. Or, pendant que la supérieure était à la ville, pour l'achat du pavillon, une jeune fille se présenta au parloir et dit à la sœur qui la reçut : " J'ai fait une promesse, pour une grâce que j'ai obtenue hier, et je viens m'en acquitter tout de suite, en donnant 15 schellings pour les pauvres."

Qu'on juge de la reconnaissance qui éclata, quand, à l'arrivée de la supérieure, on lui remit la somme qu'elle venait de dépenser pour le divin Prisonnier !

Un autre jour, il n'y avait que quelques sous dans la caisse; les sœurs et les pauvres entendirent la sainte messe en l'honneur de saint Joseph, le priant de venir à leur secours. Or, vers les neuf heures, un inconnu sonna à la porte du parloir: "Je suis voyageur, dit-il; j'ai manqué périr, et j'ai promis, si j'échappais au danger, de donner une aumône aux pauvres. Je suis heureux d'accomplir ma promesse en faveur de votre maison." Et il remit à la religieuse la somme de deux louis.

Nous pourrions multiplier ces traits d'intervention providentielle, mais le cadre de notre livre ne nous le permet pas. Aujourd'hui, la mission de Laprairie est pauvre encore, mais elle prospère. Outre les œuvres de charité extérieures, elle entretient quarante pauvres infirmes. La société des dames de charité, qui assiste nos sœurs dans leurs œuvres, compte un demi-siècle d'existence et comprend actuellement cent-vingt membres.

CHAPITRE XI

1846-1847

DEUXIÈME VISITE ÉPISCOPALE.—VERTUS ET DÉVOTIONS DE MÈRE GAMELIN.—SON ESPRIT D'ABNÉGATION ET DE SACRIFICE.—QUALITÉS DE SA DIRECTION.—SA SOLLICITUDE POUR LE NOVICIAT.—SES ÉPREUVES INTÉRIEURES.

Le 16 avril 1846, Mgr Bourget fit à l'asile de la Providence sa seconde visite pastorale. Mère Gamelin sollicitait toujours cette faveur avec instance, à cause des grands avantages qui en résultaient pour sa communauté. Chargée déjà de la direction de plusieurs œuvres de charité, elle redoutait le poids de sa responsabilité et sentait plus que personne le besoin de l'assistance de son évêque. " Là seulement, disait-elle, je me sens en paix, comme un enfant près d'un bon père." Une des résolutions de sa première retraite avait été celle-ci : " Obéissance aveugle à l'égard de mes supérieurs en toutes choses." (*Journal*, 1846.) Elle tenait non seulement à déférer entièrement à leurs avis et à leur direction, mais même à témoigner un véritable contentement du sacrifice qu'elle avait parfois à leur faire de ses idées et de ses sentiments personnels, non moins que des froissements d'amour-propre qu'elle pouvait ressentir à leurs observations.

Elle nourrissait à son propre endroit les plus humbles sentiments. "Je ne puis rien par moi-même," répétait-elle souvent à ses sœurs, "ni par mes talents, ni par mes moyens, mais je compte sur la divine Providence, qui vous inspirera ce que vous devez faire pour soulager les membres souffrants de Notre-Seigneur ; puis votre exemple engagera d'autres personnes à donner leur superflu pour vous aider."— "Je n'ai pas la prétention de croire, mes chères filles," disait-elle dans une autre occasion, "que nous ferons de grandes choses, comme les autres communautés, mais nous ferons le peu que les autres communautés ne peuvent faire, et le bon Dieu aura ce peu pour agréable, puisque nous ne pouvons faire plus."

Son humilité ne se bornait pas à des paroles, elle se traduisait dans tous ses actes.

Durant les retraites, elle baisait les pieds de ses sœurs et les suppliait de prier Dieu pour elle. Elle savait réparer humblement, même auprès de ses inférieures, les fautes qui échappaient à sa vivacité. Ayant un jour fait de la peine à une jeune sœur, elle se jeta à ses genoux pour lui en demander pardon.

C'était là un des points principaux de ses examens et de ses résolutions. "Beaucoup de douceur et de charité envers mes inférieures," écrit-elle dans son journal de retraite ; "oublier leurs défauts les plus

saillants, et ne voir que ceux qui me regardent personnellement." (*Journal*, 1846).

Elle accueillait les pauvres au parloir avec tant de cordialité, qu'on aurait cru qu'ils étaient ses parents ou ses plus chers amis. Elle témoignait un vif regret de ne pouvoir satisfaire à toutes leurs demandes, et ces pauvres gens ne se retiraient jamais sans emporter au moins l'aumône inappréciable d'une affectueuse compassion. Elle veillait à ce que la visite des pauvres à domicile se fît régulièrement. En dépit du petit nombre des sœurs, elle trouvait toujours le moyen d'en envoyer auprès des malades qui en faisaient la demande, la nuit comme le jour. Les sœurs devaient lui rendre compte de la manière dont elles s'acquittaient de cet office, et elle leur donnait sur ce point d'excellents avis.

Ce fut le 21 avril 1846 que Mgr Bourget inaugura dans notre chapelle les quarante-heures de Marie désolée. Cette touchante dévotion, si chère au cœur de notre vénérée fondatrice, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Chaque année, le vendredi-saint, à cinq heures du soir, les religieuses et tout le personnel de la maison se réunissent à la chapelle. Après le chant du *Stabat Mater*, on entend un sermon, puis on récite quelques prières, entre lesquelles la suivante, prescrite par le cérémonial : "Ma tendre Mère, que je

vois plongée dans la plus profonde affliction, je ne veux point vous laisser seule répandre des torrents de larmes dans votre solitude. Non, je ne vous abandonnerai pas ; je veux mêler mes larmes avec les vôtres, je veux partager vos douleurs et celles de mon Rédempteur."

Sept cierges brûlent constamment pendant les quarante-heures de Marie désolée ; quelques sœurs demeurent toujours en prière, se succédant, le jour, de demi-heure en demi-heure, et la nuit, de deux heures en deux heures.

Mgr Bourget fit don des sept premiers cierges qui furent allumés aux pieds de la Mère des Douleurs, à l'inauguration de ces pieux exercices: "Je désire," avait-il dit à mère Gamelin, " que les sept premiers cierges qui brûleront à cette occasion soient payés par un pauvre ; et comme je crois être à bon droit le premier pauvre du diocèse, je vous en remets le prix."

Ces exercices se terminent le jour de Pâques, à cinq heures du matin. En présence de la communauté, réunie à la chapelle, la supérieure récite la prière suivante : " Cessez, ô Vierge glorieuse, mère très-aimable, cessez de vous livrer à la tristesse et à l'affliction. Vous avez assez pleuré, il est temps d'essuyer vos larmes. Votre divin Fils est ressus-

cité. Le voilà, contemplez-le ; son visage, ses plaies, sa sainte âme, son corps sacré, tout en lui est rempli de majesté, de lumière, d'éclat et de beauté ; il a triomphé de la mort, subjugué l'enfer, détruit le péché. Agréez, ô ma tendre Mère, agréez les sentiments de mon cœur, qui vient partager avec vous sa joie et son allégresse."

Cette prière achevée, le chœur des religieuses proclame joyeusement la résurrection du Sauveur par le chant solennel du *Regina Cœli*, qui est suivi de la prière du matin et de la méditation.

Ce fut aussi notre vénérée mère qui, malgré les objections provoquées par la nouveauté de cette dévotion, parvint à faire imprimer pour la première fois dans notre ville l'effigie du scapulaire de Notre-Dame des Sept-Douleurs.[1] Par tous les moyens en son pouvoir, elle cherchait à répandre cette dévotion. Elle en avait fait la promesse, et elle sut la tenir.

Tout ce qui touchait du reste au culte des douleurs de Marie lui était cher. Cette dévotion, où elle avait puisé une si grande consolation durant les épreuves de son veuvage, elle avait à cœur de l'inculquer à ses filles et d'en faire une des dévotions caractéristiques de sa communauté. Son journal de

[1] Voir *Souvenir du 25ème anniversaire de la mort de mère Gamelin*, p. 21.

retraites, ses exhortations fréquentes révèlent cette préoccupation profonde et constante de son cœur.

"Faire en sorte," écrit-elle sous forme de résolution, durant une de ses premières retraites, "que la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs se propage, surtout dans notre maison, ainsi que celle du chemin de la croix, ayant connu qu'au pied du Calvaire l'on peut puiser à une source intarissable, et qu'avec un peu de courage l'on obtiendra la perfection que notre saint état demande de nous."

Dans son journal de 1849, elle écrit : "Je vais faire le chemin de la croix pour la conversion des pécheurs ; c'est ma pratique de tous les jours. J'ai formé la résolution de le faire tous les jours de l'année, si mes occupations le permettent. J'éprouve tant de consolation, dans ces méditations sur la passion de mon Sauveur." (*Journal*, 1849).

Dans une retraite précédente, après avoir pris la résolution de le faire souvent, elle demande pardon à Dieu "de sa négligence et de sa paresse à remettre souvent de faire cet exercice qu'il semble exiger d'elle," et elle prend "la résolution de ne pas passer un jour sans invoquer le nom de Marie, Mère des Douleurs, par quelques invocations pieuses." (*Journal*, 1846). Et quatre ans plus tard, dans sa dernière retraite, fidèle au même sentiment et

au même devoir, elle termine un passage relatif à ses épreuves par ces lignes, qui montrent avec quelle constance elle pratiquait les dévotions qui lui tenaient au cœur : "Pour être l'enfant de la Mère des Douleurs, il faut s'attendre à porter la croix en ce monde. Je viendrai donc souvent prier aux pieds de cette bonne Mère. Je lui demanderai d'avoir pitié de moi dans les épreuves et les tribulations dont je suis sans cesse agitée. Je penserai qu'elle m'a particulièrement choisie pour sa fille, que je suis obligée de la consoler et de l'honorer, de propager sa dévotion autant que possible, partout où il y aura des sœurs de charité. Nous lui en avons fait la promesse, si nous obtenions par son intercession une statue semblable à celle qu'avaient le bonheur de posséder, dans les Etats-Unis, les bonnes religieuses d'Emmitsburg." (*Journal*, 1850).

Elle trouvait un attrait irrésistible à la méditation de la passion de Notre-Seigneur et des douleurs de sa Mère, qu'elle ne séparait jamais de sa pensée. Son cœur se fondait au souvenir des peines de la fuite en Egypte, de la perte de Jésus au retour de Jérusalem, des angoisses de Gethsémani, de la rencontre du divin condamné avec sa mère, de sa montée au Calvaire. "Sa mère," disait-elle avec larmes, "sa mère était là, debout près de sa croix !"

Sa foi et sa piété lui faisaient vivement ressentir toutes ces grandes souffrances, et l'Homme-Dieu, qui l'appelait à le suivre dans la voie laborieuse de sa passion, l'admit de bonne heure à partager son calice, en la dépouillant, dès son enfance et sa jeunesse, de ses affections les plus légitimes, en la soumettant, dans sa maturité, à un âge où les habitudes de l'esprit et du caractère sont fortement prises, aux épreuves et aux difficultés de l'obéissance et de la vie commune, en lui infligeant ces peines intérieures, ces délaissements sensibles de la divine présence, qui lui causaient de si vives anxiétés et des tristesses si profondes.

Son courage et sa force, au milieu de ses peines, elle les puisait uniquement dans une union intime avec Jésus souffrant. "J'ai formé," écrit-elle dans la même retraite, "la résolution de faire de nouveaux efforts sur moi-même, et je me suis dit : Je veux, Seigneur, vous suivre souvent au Calvaire. C'est là que j'irai chaque jour m'encourager à souffrir les peines et les épreuves inséparables de mon état. Cette journée s'est passée à méditer sur la passion et les douleurs de la sainte Vierge. Que de sérieuses et profondes méditations, qui condamnent toute ma conduite !" (*Journal*, 1850).

Ce qui semble dominer dans la vie intérieure de

mère Gamelin, c'est un travail incessant de la grâce pour l'amener à un grand détachement d'elle-même et de toutes choses, et une disposition constante de sa volonté à correspondre à cet attrait surnaturel, en dépit des sacrifices parfois cruels qu'il demandait : "Il me semble," écrivait-elle en 1848, "que le bon Dieu va m'accorder ce que je lui ai demandé avec tant d'instances pendant ma retraite, l'esprit de sacrifice et d'abnégation en toutes choses. J'ai vu que le grand défaut qui règne en moi est la recherche de moi-même en toutes mes actions." Et elle terminait son journal de retraite par ces résolutions : "Pour pénitences journalières, je ferai plusieurs fois par jour des actes de renoncement dans mes actions, mes pensées, mes paroles, mon jugement, ma volonté, dans ma nourriture et dans les aises que je pourrais me procurer, en un mot, en toutes choses. Je m'imposerai une pénitence, chaque fois que j'y manquerai. Mon sujet d'examen particulier,—donné par Mgr Prince,—sera le renoncement. Vertu d'abnégation, à laquelle je devrai m'exercer toute l'année. (*Journal,* 1848).

Ses sacrifices étaient continuels. Elle n'a jamais cessé de souffrir, soit de ses peines intérieures, soit des épreuves et des contradictions qui lui venaient du dehors, des exigences du devoir quotidien et d'oc-

casions nouvelles ; son journal de retraites en fait foi : "J'accepte," écrit-elle, "les croix, les humiliations, les sacrifices, pour l'expiation de ces péchés de ma vie qui vous ont contristé. Je ne veux plus me plaindre, quand il faudra souffrir quelque chose pour vous,... heureuse si je puis souffrir sur cette terre pour acquérir le ciel." (*Journal*, 1849). "Les sacrifices qu'il me faut faire tous les jours me sont envoyés pour me faire mourir à moi-même et pour sauver mon âme." Et elle prend la résolution d'implorer le secours de la Mère des Douleurs, "dans les épreuves et les tribulations dont elle est sans cesse agitée." (*Journal*, 1850.)

Bien que sa vie dans le monde n'eût été ni coupable ni même légère, elle regrettait vivement et se reprochait avec amertume la jouissance qu'elle avait pu prendre à certains plaisirs frivoles et les satisfactions d'amour-propre auxquelles elle s'était parfois abandonnée. Son journal trahit fréquemment ce regret sans cesse renaissant, qui était pour elle l'occasion de profonds actes d'humilité. Dans sa retraite de 1846, faite au moment du second renouvellement annuel de ses vœux et la première sur laquelle elle ait laissé des notes,—d'autant plus intéressantes qu'elles nous révèlent ses véritables dispositions et son état spirituel dans les premières années de sa vie reli-

gieuse,—elle écrivait les lignes suivantes: "L'oraison m'a vivement touchée; l'énormité de mes fautes, tous les péchés de ma vie se sont présentés à mon esprit, et j'ai médité dans le silence sur les divers états de ma vie ; partout, j'ai eu horreur de moi-même. Que de péchés, que d'imperfections, que de légèretés dans toute ma conduite, pour plaire au monde ! O mon Dieu ! comment faire pour réparer tout cela, après tant de grâces perdues ? Que faire à présent, moi ver de terre, cendre et poussière, à la tête d'une communauté naissante, et si peu capable de la conduire, et où il faut tant de vertus et de bons exemples à donner ! (*Journal*, 1846).

L'année suivante, sous l'empire de ce sentiment, qui n'a rien perdu de sa vivacité, elle écrit avec le même accent de sincérité et d'humilité touchante : " J'ai repassé dans le silence ma vie entière, et j'ai trouvé un grand nombre de défauts saillants. J'ai réfléchi qu'il me fallait faire pénitence, et qu'il est bien juste que je souffre dans cette vie, pour expier les péchés de ma vie passée. Je me suis trouvée indigne d'être à la tête d'une communauté de vierges qui n'ont jamais connu le mal qui règne dans le monde, étant toutes pures aux yeux du Seigneur, en comparaison d'une femme du monde, qui a joui de tous ses divertissements et qui mérite à bon droit d'être punie et humiliée." (*Journal*, 1847).

Et sur la fin de sa vie, repassant dans sa mémoire les voies par lequelles le Seigneur l'avait conduite, elle lui adresse cette fervente action de grâces : " O mon Dieu, que vous êtes bon et miséricordieux envers moi ! Vous m'avez conduite par la main en tant d'époques pénibles de ma vie, et moi, je vous ai trahi tant de fois ! Que de promesses auxquelles je n'ai pas été fidèle ! Et malgré cela vous n'avez cessé de me poursuivre, pour me faire arriver à la place que vous me destiniez de toute éternité. Que de reconnaissance ne vous dois-je pas, ô mon Dieu, pour tant de bienfaits ! Je me serais peut-être perdue dans le monde, car je recevais tous les jours la récompense des œuvres que vous m'aviez pourtant inspiré de faire, en écoutant avec trop de complaisance les louanges que l'on faisait de mon hospice de vieilles infirmes." (*Journal,* 1850).

La vivacité de ces regrets et de ces reproches, pour des sentiments qui paraissent innocents au point de vue naturel, peuvent sembler excessifs et déraisonnables à des esprits mondains, qui n'ont jamais compris la profondeur et la portée de cette parole austère de Notre-Seigneur à ses disciples : " Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive." Plus l'âme veut répondre entièrement à cette invitation, et plus

elle doit se renoncer, " se perdre," suivant une autre expression du divin Maître, pour développer en elle la vie chrétienne.

Notre vénérée mère a ressenti toute la rigueur de l'âpre travail que le disciple du Christ est obligé d'accomplir incessamment sur lui-même, pour arriver à perdre ainsi son âme afin de la sauver, et pour former en lui, dans les gémissements et les luttes de la nature, cet homme nouveau que le divin Maître veut créer en lui.

C'est une grande erreur, et une erreur que trop de vies de saints et de chrétiens illustres tendent à entretenir, par la façon exclusivement élogieuse dont elles sont écrites, de croire que ces grandes âmes n'ont fait qu'obéir doucement, et presque passivement à un attrait irrésistible de la grâce, auquel elles cédaient constamment et sans effort. Leur sainteté, qui est certainement le triomphe de la grâce et le chef-d'œuvre du divin auteur de " tout don parfait," est également le triomphe de leur volonté, correspondant à cette grâce, mais non pas sans lutte, sans résistance, ni même sans défaillance. Ce qui caractérise les saints, c'est qu'ils se relevaient et se reprenaient après chaque chute et chaque infidélité ; c'est que leur propos de perfection n'était pas une simple velléité, comme il arrive pour beaucoup

d'âme élevées, il est vrai, mais faibles, que séduit la beauté de la vertu, mais qui ne trouvent pas dans une foi assez forte l'impulsion nécessaire à la persévérance dans cette voie longue et raboteuse. Le désir des saints est ferme et constant, et il puise dans une foi vive, que l'humilité et la prière entretiennent, une force que la nature débile et corrompue ne saurait donner. Tout le secret de leur persévérance et de leur progrès est dans cette double parole de l'Apôtre : "Je puis tout en celui qui me fortifie," [1] et : "Mon juste vit de la foi." [2]

Notre mère a rencontré, comme tous les saints, les difficultés et les obstacles de la vie chrétienne. Elle en souffrait, elle en gémissait fréquemment. "Faible et misérable créature, s'écriait-elle, je tremble, quand il me faut faire quelque sacrifice." (*Journal*, 1848). Quelques années avant sa mort, et durant sa dernière retraite, elle écrivait : "Sécheresse, aridité, peine à me supporter moi-même. Mon Dieu, mon cœur est dur, qu'il lui faut de combats pour arriver à sa fin ! Qu'il est lâche et paresseux, ce cœur plus dur que la pierre ! Faites-le, s'il vous plaît, sortir de sa léthargie." (*Journal*, 1850).

Elle analysait bien nettement, à la lumière de

[1] Philip, 4, 13.
[2] Hebr., 10, 38.

Dieu, les obstacles et les difficultés particulières qu'elle rencontrait en elle-même et dans son état de vie pour l'œuvre de sa perfection : " La responsabilité de ma charge de supérieure." écrivait-elle, " mon manque de soumission dans les sacrifices journaliers, la difficulté que j'éprouve à corriger les manquements à la règle, mon caractère trop prompt et quelquefois trop lâche, les omissions à mes devoirs, qui sont si étendus, tout cela m'a troublée dans mon oraison et a même troublé mon sommeil." (*Même retraite*).

Elle était soutenue dans la lutte par un désir véhément ; sans cesse, l'amour de Dieu l'incitait à gravir ces rudes sentiers qui conduisent à la cime rayonnante que les violents seuls emportent de haute lutte. Elle adresse un jour à Dieu cette ardente prière : " Je veux profiter de cette retraite pour mettre la main à l'œuvre tout de bon. C'est pour vous, Seigneur, que je travaille à me défaire de mes imperfections ; vous voyez le fond de mon cœur, et vous savez que je vous aime. O mon Dieu, donnez-moi la force de marcher à grands pas dans le chemin de la perfection." (*Journal*, 1847).

Elle remercie quelque part Dieu " de lui avoir donné une conscience qui lui reproche sans cesse les imperfections de sa vie," et dans une heure de fer-

veur, elle s'écrie : " Oh ! que je désire travailler à ma perfection ! " (*Journal*, 1849).

Ce désir ne s'est affaibli chez elle ni avec les années ni avec les échecs que la faiblesse de la nature faisait essuyer à ses efforts ; elle termine sa dernière retraite par une résolution généreuse, qui répond au désir constant de son cœur : "Ah ! je reviens à vous, Seigneur, vous aurez pitié de moi, vous m'aiderez à porter mon joug, et il deviendra doux et léger. Je redoute l'avenir : j'ai déjà tant fait de promesses de fidélité ; mais j'espère, et je ne serai pas confondue dans mon espérance. Avec votre secours, ô ! mon Dieu, et la volonté ferme que j'ai de me corriger, je remporterai la victoire." (*Journal*, 1850).

Quelques lignes plus haut, elle écrivait des paroles semblables : " Vous le voyez, ô ! mon Dieu, je vous donne mon cœur pour toujours et sans réserve. Quoi qu'il m'en coûte, je travaillerai à ma perfection : la pensée du ciel, la récompense des sacrifices de la vie m'encourage." (*Journal*, 1850).

C'était là tout le secret de son courage : l'amour de Jésus-Christ, l'espérance en ses éternelles récompenses, les lumières de la foi et la force que donne l'acceptation réfléchie et résignée de la croix.

On ne voit pas qu'elle ait éprouvé beaucoup de ces consolations sensibles par lesquelles Dieu aide la fai-

blesse et entretient l'amour de certains âmes, qu'il désire moins détachées d'elles-mêmes et moins unies à sa passion douloureuse. Son journal n'en contient pas beaucoup de traces. Dieu lui faisait habituellement sentir le poids de la croix, sans autre réconfort que les vues de la foi. " Mes croix," écrit-elle, " que je trouve si grandes, ne sont rien en comparaison des grâces que vous me faites tous les jours." (*Journal*, 1847).

Lorsque son cœur est atteint par une de ces joies sensibles, qui sont comme une caresse de la grâce, elle la signale comme une chose rare et digne de remarque, comme un secours exceptionnel accordé à sa faiblesse : " Aujourd'hui, écrit-elle dans un de ces moments, j'éprouve une douce joie et un grand calme. Je vous remercie, ô mon Dieu, d'avoir eu pitié de moi, qui vous ai tant offensé...Merci de me donner ce jour de consolation. Vous savez combien je suis faible, et vous m'aidez à me relever."

Le bonheur de la vie religieuse lui apparaissait surtout au point de vue de ses avantages et de ses bienfaits spirituels, mais elle avait besoin de s'en convaincre par l'oraison. Elle écrivait un jour, après des méditations sur la naissance de Notre-Seigneur, son obéissance et sa pauvreté : "Ce qui m'a le plus frappée dans ces méditations, c'est le bonheur de la vie reli-

gieuse. J'ai demandé pardon de mes murmures intérieurs et extérieurs sur les privations de tous les jours, par rapport au vœu de pauvreté... J'ai remercié le bon Dieu de me faire ressentir peut-être plus qu'une autre les privations de la pauvreté." (*Journal*, 1848.)

Elle en souffrait cependant peut-être moins que d'être obligée d'accepter par obéissance, eu égard à la délicatesse de son estomac, certaines dispenses de la nourriture commune. Elle parle ainsi du refus que Mgr Prince lui fit, à la fin d'une retraite, de reprendre le régime de ses sœurs : " Encore une épreuve nouvelle ; il m'a fallu encore obéir en cela." (*Journal*, 1847).

Le renoncement à ses opinions et à ses vues personnelles, l'obéissance aveugle, où elle trouvait un si grand repos d'âme, ne laissaient pas de lui coûter de durs efforts. Elle l'avoue à maintes reprises. Elle sent le besoin de se fortifier sur ce point par une résolution spéciale. " L'obéissance de mon Dieu dans toute sa vie, écrit-elle, et pendant sa passion, m'a encouragée à obéir aveuglément à mes supérieurs en tout, et à la règle. Je surmonterai mes répugnances." (*Même retraite.*)

Elle est très sensible aux reproches de ses supérieurs, avouant sa crainte, toujours, d'être reprise par

eux. Elle souffre et elle se trouble, si son directeur la reprend rudement ; mais les pensées de foi, le sentiment de l'obéissance reprennent vite le dessus : "J'ai eu une grosse peine," écrit-elle un jour, " que m'a faite mon directeur. Réfléchissant ensuite, devant le Saint Sacrement, que Dieu me l'a donné pour guide, qu'il tient sa place, que c'est lui-même qui l'a choisi pour me faire arriver à la perfection que Dieu demande de moi, j'ai prié avec instance le Seigneur de l'éclairer. Pour moi, obéir est tout ce que j'ai à faire ; peu importe la manière, douce ou rigoureuse, avec laquelle il me traitera. Après ces réflexions, la paix est revenue dans mon âme, qui déjà était fort troublée par cette petite épreuve." (*Journal*, 1848.)

Ses combats contre elle-même, on le voit, étaient incessants. Elle voulait, coûte que coûte, sous l'inspiration de la grâce, planter partout dans son âme l'étendard victorieux de la croix, lui soumettre toutes ses puissances et toutes ses passions, et chaque effort était violent et sanglant. La répugnance se renouvelait, constante ; la nature ne se soumettait qu'en gémissant, et après un fervent appel au secours de Dieu, un nouvel élan d'espoir en cette éternelle récompense qui n'est pas, après tout, si lointaine : " Pourquoi tant avoir peur de se renoncer," s'écriait-elle, " la vie est

si courte ! Un jour, nous jouirons de la présence de Dieu."

Elle ne craignait pas, lorsque la grâce de Dieu la sollicitait d'une façon plus pressante au sacrifice, de trancher au plus vif de son cœur et de s'imposer elle-même les renoncements les plus douloureux, au plus intime de ses affections.

Son journal nous en révèle un, qui lui fut particulièrement sensible, et dont nous reproduisons le récit en entier. Elle l'a écrit avec le sang de son cœur, coulant tout chaud de la plaie qu'elle venait d'y ouvrir de ses propres mains.

"Méditation profonde... Que voulez-vous, Seigneur, de moi ? encore quelque sacrifice ? Et il m'est venu la pensée que j'étais encore attachée à quelque chose. J'ai fait connaître à Mgr Prince qu'il m'en coûterait beaucoup de me séparer d'une chose que j'aimais à baiser et à considérer. C'étaient les cheveux de mes petits enfants, que je vénérais comme des reliques bien précieuses pour moi. Il a exigé de moi,après vingt-cinq ans, de m'en séparer et de les mettre dans la cave, là où je serai enterrée, sous un soliveau, et qu'ils seraient mis dans mon cercueil après ma mort. Oh! que ce sacrifice m'a coûté de larmes en présence de mon Dieu ! Il m'a fallu obéir à celui qui me l'ordonnait, pour me punir peut-être d'une trop grande

envie et satisfaction trop naturelle de les regarder et de les baiser avec complaisance sur la terre, pour ne les revoir que dans le ciel, pensée qui m'a fait plaindre et gémir intérieurement toute la nuit.

" Ne sachant que faire pour avoir le courage de descendre dans ce caveau, j'ai prié sœur Séné de venir avec moi, et lui ai confié mes peines à ce sujet. Dans la cave, j'ai considéré la place où je serai enterrée ; j'ai commandé à mes chers petits enfants d'avoir pitié de leur pauvre mère et de prier pour elle, eux qui, du haut du ciel, voient mes misères ; qu'ils m'obtiennent l'esprit de sacrifice pour porter les croix et les peines attachées à mon état. Ce qui semblait me consoler de leur part, c'est de penser qu'ils habitent le ciel et qu'ils peuvent m'être utiles sur la terre. Aussi, dans les jours orageux, j'aurai recours à eux ; ils me consoleront et m'aideront dans mes épreuves de tous les jours. Priez, mes bons petits anges, pour votre pauvre mère, qui vous commande bien de ne pas l'oublier devant le trône du Dieu éternel." (*Journal*, 1847.)

C'est par ces élans vigoureux de générosité, que notre vénérée fondatrice réussissait à se rapprocher de Dieu, à se donner entièrement à lui et à répondre à ses desseins de perfection sur elle.

Cependant, malgré ces luttes intérieures conti-

nuelles, elle conservait habituellement dans sa physionomie et dans tout son extérieur un grand calme ; son visage trahissait rarement les souffrances de son cœur. Elle était arrivée, à force d'efforts répétés et d'une constante vigilance sur elle-même, à maîtriser son humeur et ces saillies par lesquelles se traduisait d'abord la vivacité de son tempérament. On la voyait toujours égale à elle-même, aimable, empressée à donner, suivant les besoins et les circonstances, un bon conseil, une consolation efficace.

Ses conseils et ses consolations ne se bornaient pas à ses religieuses. Les œuvres de charité et de nombreuses relations lui apportaient fréquemment la confidence de misères et de difficultés personnelles ou domestiques, auxquelles la droiture naturelle de son jugement et les inspirations de sa foi lui permettaient d'offrir d'heureuses solutions. Elle parvenait presque toujours à les faire accepter. "Dernièrement," écrit-elle un jour, "plusieurs personnes sont venues me voir pour mettre la paix dans leur famille, et Dieu, dans sa grande miséricorde, a voulu se servir de moi pour détruire plusieurs défauts affreux." La réflexion qui suit immédiatement prouve en même temps à quel point elle se défiait de son propre jugement et tenait à s'assurer, sur ce point, du sentiment de ses supérieurs : "J'étais inquiète de

connaître la volonté de Dieu à ce sujet. J'ai consulté, et je me suis bien instruite comment m'y prendre par la suite." (*Journal*, 1847.)

Comment cette humilité n'aurait-elle pas attiré les bénédictions de Dieu sur son zèle et sur sa charité ?

Sa piété très vive s'alimentait surtout dans l'Eucharistie et l'oraison, ces deux sources profondes de la vie intérieure; elle y trouvait parfois de véritables délices, de même que dans la communion spirituelle. " J'ai éprouvé," écrit-elle un jour, "un désir ardent de communier, ce matin, mais je n'ai pu le faire que spirituellement."—" Beaucoup de consolations dans l'oraison," dit-elle un peu plus loin ; " il me semblait être au ciel, par le bonheur que je ressentais de m'entretenir avec mon Dieu si facilement. J'ai éprouvé une ivresse que je ne puis définir. Il faut l'éprouver pour connaître cet état de l'âme avec Dieu, que j'ai goûté quelquefois dans mes communions." (*Journal* 1848.)

Mais ces " ivresses " étaient passagères, comme un avant-goût que Dieu donne parfois à ses élus de l'ineffable communion de son être, qu'il leur réserve pour les fêtes éternelles. D'habitude, comme à tous ses amis, Dieu ne lui communiquait, dans la prière et dans la communion, que le réconfort qu'il y a ménagé pour notre soutien. Il n'a voulu faire du Thabor

qu'une étape glorieuse sur la route du Calvaire. La froideur, les sécheresses, les distractions sont le pain quotidien des âmes les plus ferventes, dans leurs efforts pour se rapprocher de Dieu. Elles en souffrent, elles s'en humilient et elles disent, comme notre sainte fondatrice : " J'ai fait la communion spirituelle ; j'ai beaucoup désiré communier sacramentellement ; j'étais pressée de demander cette faveur, mais j'ai pensé que je méritais bien d'en être privée, en réparation de tant de communions tièdes." (*Journal*, 1848.)

"Notre chère mère," raconte une de ses compagnes survivantes, "faisait souvent elle-même à haute voix le quart d'heure de préparation à la méditation du lendemain, et cela avec une onction et une sagesse attendrissantes, qui rendaient à toutes la méditation attrayante et facile. On eût dit en même temps qu'elle profitait de cette occasion pour donner ses avis à la communauté, lesquels coulaient alors dans nos âmes comme une huile odorante. Ces douces impressions restaient gravées dans nos cœurs, et nous les méditions. Notre mère s'exprimait avec grande aisance ; ses paroles respiraient le bon sens et la droiture. Elle rendait la méditation pratique et l'appliquait à nos besoins présents."

Chaque fois que l'heure sonnait à la pendule, elle

se levait pour se rappeler son oraison du matin et en renouveler les résolutions. Elle disait en même temps la prière suivante, qu'elle nous a léguée et qui figure aujourd'hui dans notre coutumier : " A cette heure et à toutes les heures du jour et de la nuit, que le bon Jésus soit dans mon cœur. Béni soit le moment dans lequel mon Sauveur s'est incarné, est mort et est ressuscité pour sauver les âmes. *Ave, Maria.*"

Depuis plus d'un demi-siècle, à chaque heure du jour, cette prière se murmure par des centaines de voix dans toutes nos maisons. Puisse-t-elle nous obtenir à toutes la tendre piété de notre sainte fondatrice !

Notre vénérée mère, comme tous les saints, avait une haute estime de la mortification et elle la pratiquait assidument. Dans les deux premières années de sa vie religieuse, elle se faisait donner la discipline par la sœur qui couchait dans sa chambre ; mais elle lui dit un jour : " Ma sœur, je vous remercie de votre charité. Jusqu'ici, j'étais trop lâche pour m'infliger moi-même ce châtiment ; maintenant, je suis plus aguerrie, le cliquetis de cette arme ne m'effraie plus, et je puis la manier seule." Et elle prouva, en effet, en maintes circonstances, que cette pratique lui était devenue familière.

Ses résolutions de retraites portent fréquemment sur la bonté, la douceur et l'humilité qu'elle doit témoigner à ses sœurs, sur la charité à supporter leurs défauts. Elle se préoccupait vivement de leur avancement spirituel. A la suite d'une méditation sur la vie intérieure, elle écrit : " Je suis toujours plus occupée du temporel que du spirituel ; j'ai formé la résolution de prendre à tâche de conserver le recueillement et, à l'avenir, de m'intéresser plus au spirituel pour moi-même et pour les autres." (*Journal*, 1848.)

Elle avait une crainte délicate de les malédifier par ses défauts et ses imperfections, ou de ne pas leur donner assez de bons exemples. Ce sentiment revient très souvent sous sa plume : " Que faire à présent, s'écrie-t-elle un jour, moi, ver de terre, cendre et poussière, à la tête d'une communauté naissante, et si peu capable de la conduire, où il faut tant de vertus et de bons exemples à donner ? Dites, ô mon Dieu, ce que vous désirez de moi, votre servante écoute." (*Journal*, 1846.)

"Seigneur, vous voyez le fond de mon cœur," écrit-elle l'année suivante, "ayez pitié de moi. Faites-moi la grâce de travailler avec un nouveau courage à me corriger de tant de défauts qui sont de mauvaise édification pour mes sœurs." (*Journal*, 1847.)

Nous savons avec quel courage et quelle fidélité

elle s'appliqua à ce travail, et comment elle y réussit. Les nombreux témoignages de ses compagnes en font foi et corroborent sur ce point l'aveu de ses propres confidences.

Mais après l'exemple, cette première et cette plus fructueuse des leçons, elle apportait à la direction de ses sœurs et au gouvernement spirituel de sa communauté toutes les ressources d'un zèle ardent et d'une persévérante énergie, tempérée par la prudence et réglée par la douceur et la patience.

Son extrême bonté et sa grande délicatesse lui faisaient éviter toute parole qui pouvait froisser les personnes à qui elle avait à donner des ordres, à adresser des avis ou des réprimandes. Elle prenait sur ce point des résolutions précises : " Je pèserai les commandements que je ferai," écrit-elle, "désirant faire aux autres ce que je voudrais que l'on me fît à moi-même. J'ai demandé pardon au bon Dieu de ce que j'ai pu faire souffrir à mes sœurs avant de décider quelque chose." Et elle fait un peu plus loin cet humble aveu : " J'ai vu aujourd'hui plus que jamais que je manque de prudence dans mes paroles et de sagesse dans mes actions. Je demanderai ces deux vertus à Notre-Dame des Sept-Douleurs, tous les jours de l'année." (*Journal*, 1849.)

Cette sincérité envers elle-même et cette droiture

d'intention ne pouvaient manquer de lui obtenir de Dieu les qualités et l'autorité d'une bonne direction. Aussi, ses religieuses ne manquaient pas de le reconnaître et d'y rendre hommage. " Il n'y avait rien de petit en elle," dit l'une de ses premières compagnes. " Elle était vraiment maternelle, mais elle n'avait pas non plus de lâche timidité ; lorsqu'il fallait reprendre, elle y allait franchement et tout droit."

Avec des sentiments et des dispositions pareils, elle devait attacher une importance capitale à la formation des novices. Sa sollicitude et son affection se portaient d'instinct vers ce berceau des espérances de sa communauté naissante. Elle comprenait parfaitement que d'un bon noviciat dépend la formation de l'esprit et des vertus religieuses qui devront animer et féconder toute la vie. Elle s'inspirait, pour la direction des novices, de ces paroles de Mgr Bourget, envisageant dans la vie des vierges consacrées à Dieu un perpétuel noviciat à leur vie céleste dans la gloire éternelle. "Vos communautés," écrivait le saint évêque, "sont à proprement parler les noviciats de cette communauté de vierges dont Jésus-Christ aime à s'entourer au ciel. C'est dans ces divers noviciats de la terre que s'apprend le cantique virginal qui doit se chanter éternellement dans les cieux, et c'est

quand leur cœur et leur bouche sont jugés assez purs pour le chanter, que les vierges de l'exil sont appelées à la patrie, la communauté des communautés. Et voilà encore ce qui nous fait trembler, nos très chères filles. Hélas ! y en aura-t-il parmi vous quelques-unes qui, après avoir fait le long et dur noviciat de la terre, ne seraient pas jugées dignes de faire profession dans la sainte et heureuse communauté du ciel ? " [1]

Mère Gamelin avait une vive conscience de la responsabilité qui lui incombait dans la direction des novices. Depuis la nomination officielle de leur maîtresse, le 30 mars 1844, outre les instructions de chaque semaine que leur donnait Mgr Prince, et les exercices journaliers présidés par la maîtresse, notre vénérée mère leur adressait de fréquentes exhortations sur les vertus religieuses, surtout celles auxquelles doivent s'exercer les sœurs de notre institut, l'humilité, la simplicité et la charité. Souvent elle leur faisait à haute voix la méditation, d'après la méthode de saint Ignace, dont elle avait su se rendre maîtresse. Elle leur donnait de précieux conseils sur le soin des malades et des infirmes, la visite des pauvres et les autres œuvres de la communauté, s'appliquant à développer en elles une énergie et un dévouement à la hauteur de tous les sacrifices. Mais elle savait donner

[1] Mandement du 8 décembre 1850.

à ses leçons l'attrait d'une bonté et d'une tendresse qui les rendaient irrésistibles. " Comme la meilleure des mères," dit l'une d'entre elles, "elle prodiguait aux jeunes sœurs les soins les plus tendres et les plus affectueux. Aussi comme nous l'aimions, notre bonne mère. Cependant elle ne nous épargnait pas les épreuves et les actes de renoncement, mais elle comprenait trop ce que coûtent les sacrifices pour ne pas les partager avec nous. En toutes circonstances, on la voyait pleurer ou se réjouir avec nous."

Elle témoignait surtout aux postulantes une bonté affectueuse et délicate, s'ingéniant à les distraire et à les consoler, quand elle les voyait accablées par l'ennui et la peine que leur causaient l'éloignement de leur famille et le souvenir d'une séparation douloureuse.

Mais sa bonté et sa tendresse n'affaiblissaient jamais en elle la fermeté nécessaire à la formation d'âmes appelées à une vie de renoncement et de sacrifice ; elle ne leur ménageait pas les pénitences, lorsqu'elle les jugeait utiles à leur correction et à leur progrès spirituel. Nous en citerons quelques exemples.

Un jour, rencontrant une novice qui descendait un escalier avec trop de précipitation, elle l'aborda doucement et lui dit : " Ma petite fille, vous viendrez

ce soir à ma chambre, et je vous donnerai quelque chose." La jeune sœur, tout heureuse, crut qu'on voulait récompenser son ardeur au travail ou son empressement aux exercices. Mais qu'allait-elle lui donner ? songeait-elle en elle-même. Peut-être une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs ou de saint Vincent de Paul, qu'elle garderait précieusement toute sa vie, en souvenir de la bonne et bien aimée mère ? Enfin arrive l'heure si impatiemment attendue. Après la prière du soir, la novice frappe doucement à la chambre de la supérieure. " Mon enfant, lui dit la mère, je vais vous prêter quelque chose. J'aimerais à vous en faire cadeau pour votre usage personnel, mais je m'en sers souvent moi-même. Voici ma discipline, ma chère enfant, vous vous en donnerez sept bons coups ce soir et autant demain matin, avant de me la rapporter. Cet exercice ralentira un peu vos courses dans les escaliers. Vous arriverez peut-être à votre but quelques secondes plus tard, mais vous serez plus religieuse dans votre démarche, et Notre-Seigneur vous en aimera davantage."

La novice comprit la leçon ; elle ne fut pas tentée de garder ce cadeau toute sa vie, mais elle en retint le souvenir et se corrigea une fois pour toutes de sa précipitation.

Une autre fois, notre mère discourait au noviciat

sur des sujets spirituels. Ses enfants l'entouraient et, comme autrefois les disciples d'Emmaüs, elles sentaient leur cœur s'enflammer au souffle des aspirations pieuses et de l'ardente charité de leur mère. Au milieu de ces douces et pieuses jouissances, la cloche vint à sonner pour l'oraison, et mère Gamelin de se lever aussitôt pour se retirer : " Oh ! demeurez donc avec nous, lui demandèrent avec instance les novices."—"Mais l'oraison vient de sonner," répondit la mère.—" Oh ! ça ne fait rien," repartit vivement l'une des plus ardentes, " restez, mère, s'il vous plaît." — " Eh bien ! c'est bon, je resterai, mais comme je ne veux pas vous faire manquer à un devoir envers Notre-Seigneur, c'est vous, sœur Alexis, qui allez faire l'oraison à haute voix." Et durant une demi-heure, la pauvre enfant fut obligée, à sa grande confusion, d'exécuter sa pénitence, toutes comprenant à cette leçon combien il importe d'obéir au son de la cloche et de savoir quitter même Dieu pour Dieu.

Nous pourrions citer un grand nombre de faits du même genre, qui donneraient une juste idée de la direction de notre vénérable mère, mélange de bonté, de tendresse et de fermeté, qui imposait l'obéissance tout en la faisant aimer, et inspirait le respect de son autorité, sans affaiblir l'affection pour sa personne.

On éprouvait, en retour, un véritable plaisir à l'obliger : elle savait si bien agréer et apprécier un bienfait. " J'ai reçu votre cadeau, disait-elle à une dame qui lui avait envoyé un paquet de vieux habits, j'en ai habillé trois de nos vieilles; venez voir comme elles sont jolies et toutes rajeunies dans leur nouveau costume."

"Quand on vieillit," disait-elle un jour à M. Jean Bruneau, " on devient frileuse. J'ai été voir nos bonnes vieilles cette nuit, et j'en ai trouvé plusieurs qui avaient froid ! " L'excellent homme comprit sa pensée, et le même jour il lui envoya quelques douzaines de bonnes couvertures de laine.

Sa bonté pour les sœurs malades était extrême. Elle dont le cœur se sentait ému à la vue de n'importe quelle souffrance, pouvait-elle rester indifférente à ses chères filles, succombant sous le poids de la fatigue et d'un dévouement sans relâche ? Deux fois par jour, elle les visitait à l'infirmerie, s'informait de leur santé et leur faisait donner tous les soins que réclamait leur état. Dans un temps où la pauvreté de la maison ne permettait pas de leur procurer ces petites douceurs dont ont souvent besoin les malades, on l'a vue quelquefois partir, un panier au bras, pour aller quêter des fruits ou quelque friandise à l'intention de ses chères éprouvées.

Mais ce fut surtout à l'époque de l'immigration irlandaise, dont nous parlerons dans le chapitre suivant, alors que vingt-sept de ses sœurs furent atteintes du typhus, que sa sollicitude ne connut plus de bornes. Les survivantes de ces tristes jours gardent le plus doux souvenir de ses soins délicats, que la plus tendre mère n'aurait pu surpasser.

Elle aurait voulu alléger le travail ardu auquel la multiplicité des œuvres astreignait ses premières compagnes, leur assurer au moins une alimentation suffisante pour réparer leurs forces, qui s'épuisaient dans ces rudes labeurs. Que de fois ses yeux s'emplirent de larmes, en leur voyant servir la maigre pitance que plus d'un pauvre n'aurait pas acceptée pour apaiser sa faim. Aussi s'ingéniait-elle à leur procurer quelque soulagement. Le dimanche, elle se chargeait habituellement de la garde des salles, du parloir et de la cuisine. C'était ce dernier office qu'elle affectionnait le plus, car il lui permettait de ménager de légères surprises et des attentions délicates à ses chères filles. Souvent, la veille, elle adressait un billet à l'une de ses parentes ou de ses amies, la priant de vouloir bien lui envoyer quelques œufs pour la confection d'un dessert, ou bien du thé ou du café ; et elle pouvait ainsi leur servir un petit régal.

Nos mères acceptaient généreusement les rigueurs

de la pauvreté. Elles savaient que la sainteté comporte la mortification des sens, et elles n'oubliaient pas cette pensée de sainte Thérèse, qui dit, en parlant des saints : " Il en arrive d'eux comme des enfants qui travaillent dans le jardin de leur père ; ils ne sont pas payés à la journée, comme les autres, mais ils reçoivent leur récompense tout à la fois."

Elles savaient aussi que la vie religieuse se résume dans ces paroles de l'*Imitation* : " Nul n'arrivera au royaume céleste, s'il n'a vaillamment souffert. Dans la croix est la force de l'âme, dans la croix, la joie de l'esprit, la consommation de la vertu, la perfection de la sainteté."

C'est au prix de ces renoncements, que le disciple, ayant tout quitté pour s'attacher aux pas de Jésus dans la voie étroite des conseils, obtient ces grâces de choix, cette liberté spirituelle et cette paix intérieure que le maître lui a promis comme le centuple des biens de ce monde, qu'il a quittés, pour le suivre.

Mgr Bourget s'attachait à développer dans l'âme de nos premières sœurs cet esprit de sacrifice et cet amour de la croix. Il y revenait fréquemment dans ses instructions orales ou écrites. Il n'a jamais cessé d'entretenir notre communauté dans cet esprit, comme le témoigne cette lettre qu'il écrivait un jour de

Rome à nos sœurs, quelques années après la mort de notre vénérée mère :

" Ce martyre de la vie religieuse est chez vous le combat de tous les jours, et par conséquent c'est chose parfaitement connue et pratiquée dans vos saintes maisons. Car, en y entrant, on prend la croix, pour ne la quitter qu'à la mort. Toute la vie, il faut marcher à la suite de Jésus-Christ, qui est vraiment pour toutes ses vierges un époux de sang. La route par laquelle il les fait passer est, d'un bout à l'autre, semée de ronces et d'épines, et elle aboutit au Calvaire.

" Dieu se cache au fond des âmes ainsi éprouvées, pour les laisser en proie à toutes sortes de peines d'esprit et aux souffrances intérieures et extérieures les plus cruelles. Ce sont d'épaisses ténèbres qui leur cachent la route du ciel, tellement qu'elles ne savent plus où elles en sont, et qu'elles se croient perdues. Et alors, ce ne sont plus que dégoûts horribles dans les exercices spirituels, sécheresses désolantes dans l'oraison, fantômes dans l'imagination, ennui insupportable dans les peines de la vie. Ce n'est là toutefois que le tableau abrégé de vos souffrances, de vos épreuves et de vos combats. Votre expérience de tous les jours vous en fait connaître bien davantage.

" La vie religieuse est donc un vrai martyre, et

c'est ainsi que la qualifie S. Bernard. On peut même la comparer au tonneau d'huile bouillante dans lequel fut plongé le disciple bien aimé, et d'où il sortit, dit S. Jérôme, plus fort et plus sain qu'il n'y était entré. Ce fut après ce généreux combat pour la foi, qu'il reçut, dans l'île de Pathmos, les admirables lumières qu'il a laissées à l'Eglise dans le livre de son Apocalypse. Et n'est-ce pas aussi après toutes leurs terribles épreuves que les âmes religieuses se trouvent singulièrement éclairées dans les voies de Dieu ? Et pourquoi ? C'est qu'elles s'y sont purifiées en mourant à elles-mêmes, pour ne plus vivre que de Dieu." [1]

Dans les lignes qui précèdent, se trouvent dépeintes les sept années de vie religieuse de notre vénérée mère. Peines d'esprit, obscurités, sécheresses, craintes, délaissements, aucune de ces épreuves intérieures ne lui a manqué, et Dieu ne pouvait les lui épargner, voulant l'élever à un haut degré de sainteté. C'est par ces souffrances qu'il forme les âmes de son choix, comme le sculpteur fait sortir à coups de ciseaux une statue parfaite du bloc de marbre informe qu'il a sous la main.

Sans doute, mère Gamelin ne pouvait s'empêcher de voir le succès dont Dieu couronnait les œuvres

[1] Lettre du 12 mars 1855.

nombreuses qu'elle entreprenait pour sa gloire ; comme le laboureur penché sur son sillon, elle entrevoyait en espérance les fruits abondants que donnerait la moisson. Mais Dieu ne permet pas toujours que ses saints jouissent du bien qu'ils font ici-bas. Il n'a pas voulu que sa fidèle servante ressentît de joie ni de consolation à la vue de l'heureux développement de son œuvre ni dans la conscience du bien qu'elle accomplissait ; elle ne sentait, d'ordinaire, que l'amertume des contradictions, des renoncements, des humiliations, des doutes et des angoisses d'esprit, qui lui arrachaient de continuels gémissements.

En lisant le journal autographe de ses retraites annuelles, de 1846 à 1851, que nous reproduisons presque en entier dans l'appendice de ce volume, et dont nous venons de donner de si nombreux extraits, quelques personnes s'étonneront peut-être de ces luttes intérieures ; elles seront tentées de traiter d'exagérations ou de chimères ces peines, ces inquiétudes de conscience qui, en lui faisant redouter jusqu'à l'ombre du péché, torturaient son cœur et le remplissaient de trouble et de crainte. Mais ces choses ne surprendront pas les âmes religieuses, qui connaissent les difficultés et les épreuves de la vie intérieure et du rude et persévérant effort qu'exige la poursuite de la perfection chrétienne.

Ces pages intimes, qui nous révèlent la vie et les combats de notre vénérée mère, seront pour sa famille religieuse un précieux document, qui lui enseignera comment, au service du céleste Epoux, on doit se vaincre, s'humilier et s'oublier soi-même. Elles seront peut-être aussi, pour certaines âmes vivant dans le monde, un encouragement au bien et un salutaire exemple. En voyant quel humble sentiment professait envers elle-même cette grande servante de Dieu, qui avait tout quitté pour le suivre, et combien, malgré ses vertus et ses généreux sacrifices, elle redoutait le dernier jugement, elles comprendront que la voie du ciel n'est pas semé de fleurs, mais couverte de ronces et d'épines, et que pour être parfait, il faut, selon la leçon du Maître, se renoncer, prendre sa croix et monter au Calvaire.

CHAPITRE XII

1847-1848

L'IMMIGRATION IRLANDAISE ET LE TYPHUS.—LES ABRIS DE LA POINTE SAINT-CHARLES.—LES ORPHELINS IRLANDAIS ET L'HOSPICE SAINT-JÉROME-EMILIEN.

Nous touchons à une époque tristement célèbre dans les annales de l'histoire de notre ville. Notre communauté a eu le bonheur de jouer, dans ce drame

lugubre, un rôle consolateur que les années ne pourront jamais faire oublier.

En 1847, l'Irlande était décimée par deux terribles fléaux, le typhus et la famine. Ses infortunés habitants succombaient par milliers. On voyait des maisons, devenues désertes, qui n'abritaient plus que des cadavres en putréfaction. Beaucoup essayaient de fuir et mouraient le long des chemins, où leurs cadavres devenaient la pâture des animaux sauvages.

Dans cet excès de misère, un grand nombre d'Irlandais songèrent à venir chercher en Amérique une seconde patrie, où ils trouveraient, avec des moyens de subsistance, le libre exercice de leur religion.

L'Angleterre favorisa leur immigration au Canada. On fréta un grand nombre de navires, sur lesquels des centaines d'infortunés, affaiblis par la misère, ou même secrètement atteints par le mal, se précipitaient, s'entassaient pêle-mêle, dans l'espoir d'y trouver la vie. Mais, hélas ! la terrible maladie éclata bientôt au sein des vaisseaux, qui furent transformés en hôpitaux ; la mort y promenait librement ses ravages, séparant l'époux de l'épouse et la mère de l'enfant. Les gémissements des mourants, auxquels il était impossible de porter secours, les lamentations des mères, les cris des enfants, devenus orphelins sur le vaste océan, for-

maient un douloureux concert. De temps à autre, on jetait à la mer un cadavre, qui flottait quelques instants à la surface et disparaissait pour toujours dans l'abîme de ses eaux.

En mettant le pied sur le sol canadien après ce lugubre voyage, ces infortunés se trouvèrent en face de la mort, qui mettait fin à leur misère, ou de la maladie qui frappait le petit nombre de ceux qu'elle avait épargnés jusqu'alors. Mais ils rencontrèrent en même temps la charité des religieuses, qui soignèrent et soulagèrent leurs corps, et le zèle et la piété des prêtres, qui consolèrent leur âme et la préparèrent à retourner à Dieu.

La Grosse-Ile, en aval de Québec, lieu de la quarantaine, et l'Hôpital de marine, de cette ville, regorgeaient de malades. [1] A Montréal, le gouvernement fit construire sur les bords du fleuve, à la Pointe Saint-Charles, trois abris ou hôpitaux provisoires, de 100 à 150 pieds de longueur, sur une largeur de 40 à 50 pieds. Mais ils devinrent bientôt insuffisants pour le nombre toujours croissant des malades qu'apportaient de nouveaux navires. On évalue à 11 ou 12,000 le nombre des infortunés qui furent débarqués à la Pointe Saint-Charles. Onze abris

[1] On estime à plus de 25,000 le nombre des émigrés irlandais arrivés durant l'été de 1847.

furent bientôt remplis de malades. Toute la ville était dans la consternation. Les riches fuyaient à la campagne; les autres s'entouraient de mille précautions, pour échapper à la contagion. Cependant la plus vive sympathie fut témoignée aux pauvres irlandais et des secours abondants leur furent envoyés, en linge, en vêtements et en aliments.

Les Sœurs grises furent les premières religieuses appelées à leur secours. Au bout de quelques semaines, trente d'entre elles étaient atteintes de la terrible maladie, et sept allaient recevoir au ciel la récompense de leur généreux dévouement.

Il fallait, pour les remplacer, recourir à une autre communauté.

Mgr Bourget pensa à nos sœurs, et il vint lui-même à l'Asile pour faire appel à leur dévouement. C'était le 24 juin. Il réunit la communauté, qui comprenait à cette époque dix-neuf professes, dix-neuf novices et quatorze postulantes. Il leur exposa l'état pitoyable des malades et leur demanda qui d'entre elles voulaient se sacrifier et aller exposer sa vie en donnant ses soins à ces infortunés. A cette question, toutes se levèrent et de la même voix répondirent ensemble : "Moi ! je suis prête !..." Le lendemain matin, à sept heures et demie, munies de la sainte communion et de la bénédiction de leur

évêque, douze de ces vaillantes, désignées par leur supérieure, montaient en voiture et se rendaient aux abris de la Pointe Saint-Charles, où les attendait le plus triste spectacle.

Des centaines de malades, couchés sur la paille, dans les angoisses de l'agonie, faisaient entendre de douloureux gémissements; des petits enfants, encore enlacés dans les bras de leurs mères, mortes durant la nuit, pleuraient et criaient ; des cadavres gisaient ça et là, exhalant déjà l'odeur de la mort ; des femmes, se traînant à peine, cherchaient au milieu de cet affreux chaos un époux, des enfants, dont elles ignoraient encore le sort. Tel était le lugubre tableau que présentait ce champ de douleur !

Les sœurs se mirent immédiatement à l'œuvre ; elles firent d'abord enlever les cadavres et prodiguèrent ensuite leurs soins aux malades. Pour les aider dans leur laborieux ministère elles ne pouvait compter que sur quelques convalescents, qui leur portaient secours auprès des mourants.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, à leur tour, quittèrent leur cloître avec la permission de l'évêque et vinrent, durant quelques jours, partager avec nos sœurs leur office de charité. Au milieu de ces dévouées infirmières, Mgr Bourget lui-même, plusieurs de ses chanoines et des prêtres de son évêché, des sulpi-

ciens, des jésuites, des prêtres séculiers passaient le jour et la nuit parmi les malades; ils entendaient leur confession, leur administraient les derniers sacrements et leur prodiguaient les encouragements et les consolations. Il en mourait cinquante à soixante par jour, dont les corps, en attendant la sépulture, étaient immédiatement déposés dans un immense charnier, élevé au bord du fleuve.

On put enfin classer les malades, grâce à la construction de nouveaux abris. Les hommes et les femmes, les enfants et les convalescents furent séparés et distribués en différentes sections. Mgr Bourget proposa à mère Gamelin de prendre en soin les orphelins qui, au nombre de plus de six cents, occupaient deux des hôpitaux provisoires. Profondément émue du sort de ces petits abandonnés, elle accepta l'offre avec bonheur. Elle s'assura immédiatement l'usage de la maison de madame Nolan, sur la rue Sainte-Catherine, et envoya deux sœurs pour y recevoir les petits garçons. La maison n'étant pas meublée, on acheta vingt bottes de paille, qu'on étendit sur le plancher, pour y coucher les pauvres petits, à peine couverts de quelques haillons. Les filles furent confiées aux religieuses du Bon Pasteur, en attendant qu'on pût les réunir dans un local plus spacieux.

Le transport de ces pauvres orphelins fut des plus touchants. Deux sœurs étaient assises dans chaque voiture, tenant sur leurs genoux les plus petits enfants, dont quelques-uns comptaient à peine quelques jours d'existence. Mgr Bourget occupait lui-même la première voiture, voulant, par son exemple, encourager l'intérêt charitable qu'il désirait inspirer à ses diocésains à l'endroit de ces pauvres créatures, si dignes de compassion. Il leur rappelait plus tard, dans une lettre où débordait son grand cœur, la douceur et l'angoisse du souvenir qu'il avait gardé de cet événement. "Nous devons vous le dire, l'un des plus doux moments de notre vie fut celui où, à la tête de cette nombreuse famille d'orphelins, nous traversions les rues de cette ville, pour les conduire aux hospices qui leur étaient préparés. Le spectacle de ces centaines d'enfants, décharnés par la faim, couverts de haillons et succombant aux attaques de la terrible maladie qui les avait privés de leurs parents, était trop poignant pour que nous puissions jamais l'oublier." [1]

Nos sœurs continuèrent de soigner les malades à la Pointe Saint-Charles, jusqu'au commencement d'octobre. Durant près de trois mois, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame eurent l'obligeance de

[1] Lettre pastorale du 9 mars 1848.

les faire conduire chaque matin aux abris et ramener le soir à l'Asile, dans de grandes voitures qu'elles louaient à cet effet ; les Sœurs grises leur donnaient à dîner dans leur maison de la Pointe Saint-Charles.

La retraite annuelle du mois de juillet se fit, pour les religieuses employées à ce ministère, au milieu même de leurs malades, et certes, saint Vincent de Paul, l'auteur de leur règle, n'y eût pas trouvé à redire. Parmi les retraitantes, se trouvaient sept novices admises à la profession prochaine.[1] Où auraient-elles pu, mieux que sur ce théâtre du dévouement et du sacrifice, méditer sur le genre de vie et les devoirs d'une sœur de charité ? En toute confiance, elles pouvaient prononcer leurs vœux de religion ; leur vocation était éprouvée ; elles étaient déjà, en action, de vraies sœurs de charité.

Le matin même de leur profession, à l'heure ordinaire du départ, après avoir embrassé leurs parents, elles retournaient aux abris, pour y reprendre leur ministère de dévouement.

Vingt-sept de nos sœurs furent atteintes du fléau; sur ce nombre, neuf reçurent les derniers sacrements, et trois moururent. Sœur Marie de l'Assomption, née Catherine Brady, fut la première victime. Elle comp-

[1] Sr Jean-Baptiste, Sr Brigitte, Sr Wilson, Sr Augustin, Sr Philomène, Sr Patrice et Sr Praxède de la Providence.

tait à peine un an de profession, et n'était âgée que de vingt-quatre ans. Sa mort donna au ciel les prémices de notre communauté, car c'était la première de nos sœurs qui mourait. Ce fut un grand bonheur pour elle et un gage de la bénédiction de Dieu sur notre institut, que le divin Maître la rappelât à lui dans l'exercice d'un des plus purs actes de la charité chrétienne. Quatre jours plus tard, aussi durant l'octave de l'Assomption, comme la première, une postulante, sœur Angélique Blouin, expirait après avoir eu la consolation de prononcer ses vœux. Elle fut bientôt suivie par une novice, sœur Antoine, née Olympe Guy, qui eut le même bonheur avant de quitter la vie. Elle était depuis dix-huit mois en communauté.

En face de la maladie et de la mort qui abattaient les vaillantes infirmières, Mgr Bourget s'émut du danger qui menaçait notre jeune institut. Il réunit toutes les sœurs à l'oratoire et fit à haute voix, au nom des professes, le vœu de faire brûler à perpétuité, tous les vendredis, sept cierges en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs, pour la conservation de notre institut, menacé de s'éteindre par la disparition des religieuses atteintes du typhus. La douce Vierge entendit sa prière; les sœurs malades se rétablirent; et, après une convalescence plus ou moins longue, elles purent reprendre leurs travaux.

Mgr EDOUARD-CHARLES FABRE,
Troisième évêque et premier archevêque de Montréal.

Ce fut le 1er octobre que les orphelins, provisoirement installés dans la maison de madame Nolan, purent prendre possession de l'ancien couvent du Bon Pasteur, situé sur la rue Beaudry, alors rue du Cheval noir. Le nouvel hospice fut placé sous le vocable de saint Jérôme-Emilien. Il était assez grand pour recevoir aussi, dans un appartement distinct, les orphelines que les religieuses du Bon Pasteur avaient acceptées provisoirement. Mère Elisabeth fut la première supérieure du nouvel hospice, ayant pour compagnes les sœurs Brigitte et Catherine. Un prêtre irlandais, M. Fitzhenry, fut chargé de l'instruction religieuse de tous ces enfants; mais n'ayant pu continuer longtemps ce ministère, il fut bientôt remplacé par M. Fabre, alors séminariste, qui faisait ses études théologiques à l'évêché. Le jeune ecclésiastique trouva là un champ intéressant pour son zèle. Il s'appliqua avec beaucoup de dévouement à son ministère, et il eut la consolation de présenter, quelques mois plus tard, soixante de ces enfants à la première communion et à la confirmation.

Depuis le 11 juillet, mère Gamelin reçut à l'hospice Saint-Jérôme-Emilien 650 orphelins. Sur ce nombre, 332 moururent et 188 furent placés ou réclamés. Il en restait 130, au mois de mars 1848, outre 99 qui étaient demeurés sous les abris de la

Pointe Saint-Charles. A ce moment, l'hospice ne pouvait compter que sur les ressources de la charité, car le gouvernement venait de lui retirer la modeste allocation qu'il lui avait temporairement accordée.

Mgr Bourget s'émut de la situation et de l'avenir de ces malheureux enfants, et il fit en leur faveur un chaleureux appel à ses diocésains, dans une lettre pastorale dont nous extrayons les passages suivants:

"Plein de la grande confiance que nous inspire votre charité passée, nous nous adressons aujourd'hui à votre bonté accoutumée, et nous vous prions d'en faire sentir les effets à ces pauvres orphelins qui sont si chers à notre cœur.

" Oui, N. T. C. F., recevez-les, sans nullement considérer que, selon la chair, ils sont d'une origine étrangère à la nôtre, car unis comme ils le sont à Jésus-Christ par la foi, ils ne font avec nous qu'un seul et même peuple.

" Recevez-les sans considérer non plus qu'ils pourraient vous être à charge; car vous savez très bien que la charité, pour être méritoire, doit s'exercer gratuitement et pour l'amour de Jésus-Christ. Au reste, avec Dieu il n'y a rien de perdu, et tout est récompensé au centuple en ce monde, avec promesse de la vie éternelle dans l'autre. Philémon en est ici une preuve frappante, car pour avoir fait grâce à Oné-

sime, pour lequel le grand apôtre avait déployé toutes les richesses de son éloquence, en faisant parler toutes les entrailles de sa charité, il eut le bonheur d'en faire un compagnon fidèle de saint Paul, un évêque embrasé de zèle, un glorieux martyr de Jésus-Christ.

" Il en sera de même de vous tous ; et il faut l'espérer, en adoptant ces pauvres enfants, nous en ferons des compagnons de notre foi, de bons prêtres, de ferventes religieuses, d'excellents concitoyens, qui, élevés parmi nous, feront cause commune avec nous."

Après s'être spécialement adressé au clergé, au séminaire et aux communautés religieuses d'hommes et de femmes, le saint évêque fait appel aux laïques: " Recevez, pieux et charitables laïques, et adoptez ces tendres enfants, avec cette joie cordiale qui caractérise la vraie charité. Ayez pour eux toute la tendresse que vous aimeriez à voir chez ceux qui recevraient vos propres enfants, s'ils avaient le malheur de vous perdre, et si, relégués sur une terre étrangère, sans parents et sans amis, ils étaient réduits à une aussi affreuse misère. N'est-ce pas le temps, s'il en fut jamais, d'accomplir ces touchantes paroles du Seigneur : " Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît." (S. Luc, 6, 32.)

" Animés de ces sentiments, vous accueillerez ces

enfants, vous les élèverez avec soin, vous les corrigerez avec bonté, vous les aimerez avec tendresse. Oh ! qu'ils vous paraîtront intéressants et aimables, ces enfants. Si vous saviez comme ils sentent vivement le bien qu'on leur fait; comme ils sont reconnaissants pour ceux qui en prennent soin; comme ils prient avec foi le Père des miséricordes pour ceux qui les assistent; comme ils s'embrassent avec de vifs transports de joie, quand ils se rencontrent après s'être crus morts; comme ils sont émus, quand il leur faut se séparer les uns des autres, pour peut-être ne plus se revoir; comme ils pleurent, quand on leur rappelle le souvenir de leurs chers parents ou de quelques-unes des personnes charitables qui ont sacrifié leur vie pour les soulager dans leur malheur; comme ils regardent avec attendrissement ceux qui les viennent voir pour les adopter, dans l'espoir d'être assez heureux pour fixer leur choix; comme ils sont fermes et décidés, quand il leur faut rejeter les offres flatteuses de ceux qu'ils connaissent être les ennemis de leur foi ; comme elles sont sincères et abondantes, les larmes qu'ils versent, quand il est question de dire adieu aux tendres mères que la religion leur a préparées dans leur malheur." [1]

Comment résister à des paroles d'une aussi ardente

[1] Lettre pastorale du 9 mars 1848.

charité? Collèges, communautés religieuses, laïques, tous s'empressèrent d'y répondre. Sur les 229 enfants qui restaient à placer, 169 furent adoptés par les institutions et les familles catholiques du diocèse, et 60 demeurèrent le partage de nos sœurs. Ces derniers furent plus tard distribués dans nos différentes maisons, ou placés en apprentissage, pour apprendre un métier et gagner honorablement leur vie. Nous pouvons affirmer que la plupart de ces enfants ont répondu au dévouement et aux soins qu'ils avaient reçus. Ce vœu de Mgr Bourget s'est réalisé. "En adoptant ces pauvres enfants, nous en ferons des compagnons de notre foi, de bons prêtres, de ferventes religieuses, d'excellents concitoyens." [1] Plusieurs, devenus prêtres, ont été et sont encore l'honneur du clergé ; d'autres sont allés grossir les rangs de nos communautés religieuses de femmes ; un plus grand nombre ont donné dans le monde l'exemple d'un attachement inviolable à leur foi, que ni les souffrances ni même les persécutions n'ont pu ébranler. [2]

[1] Lettre pastorale du 9 mars 1848.

[2] On estime à 6,000 le nombre des immigrants irlandais qui moururent du typhus dans les abris de la Pointe Saint-Charles. Pour perpétuer la mémoire de ce lugubre événement, on a placé sur la terre qui reçut les restes mortels

CHAPITRE XIII

1848-1849

PÈLERINAGE À NOTRE-DAME DE BONSECOURS.—L'ŒUVRE DES FILLES DE SAINTE-BLANDINE. — L'ÉCOLE SAINT-JACQUES.—FONDATION DE LA MISSION DE SAINTE-ELISABETH.—NOS ÉCOLES ET NOS PENSIONNATS.—LES EXERCICES DU CARNAVAL SANCTIFIÉ.—LE CHOLÉRA ET L'HOPITAL SAINT-CAMILLE.—MORT DE SŒUR JEAN-DE-DIEU ET DE SŒUR AUGUSTIN.—LE TIERS-ORDRE DES SERVITES DE MARIE.—ROSE GRANDPRÉ.

Après avoir pris une part importante aux soins donnés aux malheureuses victimes du typhus, la communauté devait s'associer aux actions de grâces solennelles que Mgr Bourget demanda à tout son troupeau, après la cessation du fléau. Il avait fait vœu à la sainte Vierge, pour obtenir d'elle la fin de

de ces infortunés un énorme bloc de pierre, avec l'inscription suivante, que nous traduisons de l'anglais :

Pour préserver de la profanation
les restes de 6000 émigrants
morts du typhus
en 1847-48,
cette pierre a été érigée
par les ouvriers de MM. Peto, Brassey et Betes,
employés à la construction
du pont Victoria,
A. D. 1859.

la terrible maladie et la protection de son peuple contre ses ravages, de rétablir au sanctuaire de Notre-Dame de Bonsecours le concours de pèlerinages et la ferveur de dévotion qui l'avaient autrefois caractérisé, et qui avaient presque entièrement cessé sous l'effet de l'indifférence générale.

Lui-même, au mois d'août 1847, au milieu d'une énorme affluence de fidèles, avait installé dans l'église de Bonsecours une statue en bronze doré, qu'il avait fait bénir à Paris dans l'église de Notre-Dame des Victoires, pour remplacer l'antique statue en bois, donnée par la Vénérable Mère Bourgeoys, qu'un vol sacrilège avait fait disparaître, durant l'hiver de 1831.[1] Il avait aussi suspendu dans ce sanctuaire un tableau représentant la sainte Vierge arrêtant le fléau aux portes de la ville de Montréal.

Le premier jour de mai de l'année suivante, il inaugurait lui-même, au milieu d'un grand nombre

[1] Cette statuette, en bois brun, d'à peu près sept pouces de hauteur, et d'un travail remarquable, avait été offerte à la mère Bourgeoys, durant un de ses voyages en France, par les seigneurs de Fleury, les messieurs Le Prêtre, dans le château desquels elle était honorée d'une particulière vénération depuis plus d'un siècle. Ils en avaient fait cadeau à la fondatrice de la Congrégation, dans la pieuse pensée de favoriser le culte de la Mère de Dieu dans une ville qui lui était consacrée. En 1754, l'édifice ayant été entièrement détruit par les flammes, la statue fut retrouvée intacte dans ses ruines. Cette préservation, considérée comme miraculeuse, ajouta encore à la vénération dont elle était l'objet.

de ses prêtres, la série des pèlerinages solennels dont le mouvement ne devait plus s'arrêter jusqu'à nos jours.[1] Chaque communauté, chaque confrérie pieuse eut le sien. Mère Gamelin vint à son tour avec toute sa famille. Les vieillards, les vieilles et les orphelins de l'asile, ceux de l'hospice Saint-Jérôme, les dames de charité, les religieuses se rendirent, bannière en tête, en rangs de procession, jusqu'à la pieuse église, chantant des cantiques ou récitant à haute voix le rosaire. A cette occasion, notre vénérée mère fit don au sanctuaire d'un beau scapulaire en velours rouge brodé d'or, qui orna longtemps la statue de la Vierge.

Durant la période de calme qui suivit ces jours d'épreuve, notre infatigable fondatrice conçut de nouveaux projets charitables.

Une classe de personnes attirait spécialement son intérêt, celle des servantes sans situation, privées d'asile et de protection, et exposées au découragement et aux mille dangers de l'isolement au sein d'une grande ville. Notre bonne mère ouvrit d'abord une salle pour les recevoir, et bientôt elle les forma en

[1] Ses successeurs ont conservé fidèlement cet usage, et tous les ans, le dernier jour d'avril, l'archevêque de Montréal au milieu du clergé de sa ville épiscopale, ouvre solennellement le mois de Marie dans le vénérable sanctuaire.

association, sous le patronage de sainte Blandine. Elles étaient soumises à un petit règlement, devaient s'interdire tout luxe dans leurs habits et même adopter un costume séant à leur état. On les formait aux travaux domestiques et à l'art culinaire ; on les exhortait à supporter avec patience les épreuves de leur situation et à remplir avec conscience et dévouement les devoirs de leur état. Ces filles trouvaient sans peine à se placer avantageusement. Quand elles sortaient de service, l'association les recevait jusqu'à ce qu'elles fussent placées de nouveau. Cette œuvre produisit un grand bien, pendant les années qu'elle subsista. Ces servantes étaient recherchées des familles aisées, à qui elles donnaient presque toujours satisfaction. Mère Gamelin leur témoignait un affectueux intérêt; et elles, de leur côté, lui donnaient en retour beaucoup d'affection et de confiance.

L'école Saint-Jacques fut une autre œuvre dont mère Gamelin se chargea vers cette époque, à la demande de Mgr Bourget. Cette école gratuite, fondée en 1827 par Mgr Lartigue, pour les enfants pauvres du quartier, se tenait dans une maison occupée en partie par l'imprimerie des *Mélanges religieux*. Elle était confiée à des institutrices laïques, sous la direction des prêtres de l'évêché. Notre communauté en

est encore chargée, sous le contrôle de la commission scolaire catholique de la ville.

Au mois de juillet, notre vénérée mère se rendait, en compagnie de sœur Caron,[1] au joli village de Sainte-Elisabeth, dans le comté de Joliette, pour y concerter avec le curé, M. Quevillon, la fondation d'un couvent. Cette maison devait unir l'instruction élémentaire des filles à l'hospitalité des vieillards et des orphelins, et à la visite des pauvres et des malades.

Sœur Caron, nommée supérieure de la nouvelle fondation, vint le 15 août suivant, avec nos sœurs de l'Immaculée Conception et François de Sales, et une orpheline de l'asile, prendre possession de la maison provisoire que M. le curé mettait à leur disposition dans le voisinage de l'église, en attendant

[1] Mère Caron, l'une des six premières compagnes de notre vénérée fondatrice, lui succéda comme supérieure générale. Douée de belles qualités d'esprit et de cœur, elle se fit estimer pour ses vertus religieuses, notamment pour sa grande charité envers les pauvres. Elle les aimait tendrement ; la vue d'un malheureux l'attendrissait jusqu'aux larmes. "Je ne conçois pas, disait-elle, que l'on puisse aimer Dieu sans aimer les pauvres." Modèle parfait d'une vraie sœur de charité, elle était bien digne de succéder à notre vénérée mère.

Elle mourut le 13 août 1888, à l'âge de quatre-vingts ans. Quelques jours après sa mort, Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington, écrivait à la communauté: "La Mère Caron était certainement une des personnes les plus aimables et les plus aimées que j'ai connues, précisément parce qu'elle s'oubliait elle-même pour obliger et servir les autres."

que le couvent qu'il faisait construire fût prêt à les recevoir.

Elles commencèrent leur œuvre en recevant six vieilles femmes et cinq orphelines. Les membres de la commission scolaire de la paroisse, par suite de quelques difficultés survenues entre eux et le curé, refusèrent d'abord d'attribuer à nos sœurs l'allocation du gouvernement. Quelques paroissiens même voulaient maintenir l'école laïque, établie dans le village. Mais les sœurs eurent bientôt fait de se concilier l'estime et la confiance de la population, et cette opposition fut à peine de quelques semaines.

Le soir même de son arrivée, sœur de l'Immaculée Conception alla veiller une mourante dans une des familles les plus hostiles à l'école des religieuses. Sa charité et sa piété gagnèrent le cœur des parents, et dès le lendemain matin ils inscrivaient leurs enfants au couvent comme élèves. Les sœurs eurent bientôt sous leurs soins tous ceux du village.

Dans l'intervalle s'achevait rapidement la construction du couvent. Le 7 novembre, la cloche fut bénite à l'église paroissiale, et le 12 du même mois Mgr Prince venait bénir le couvent et célébrer la première messe dans son modeste oratoire.

Mère Gamelin, venue pour la circonstance, passa quelques jours auprès de ses filles. Elle profita de

son séjour pour convoquer une assemblée générale des femmes de la paroisse et former une association de dames de charité, dont les premières dignitaires furent madame Gonzague Gadoury, madame Olivier Drolet et madame Maurice Beaulieu. Tout s'annonçait donc sous les plus heureux auspices, et Mère Gamelin quitta la nouvelle mission, pleine d'espérance en son avenir, après avoir fortifié le cœur de ses filles par de pieuses exhortations. "Notre bonne mère nous quitta, dit la Chronique locale, après avoir bien recommandé l'amour des pauvres et la dévotion à la patronne de notre mission, sainte Elisabeth de Hongrie."

Les paroissiens ne furent pas longtemps sans constater que les sœurs se dévouaient sans réserve à leurs enfants et à leurs pauvres. Au commencement de l'année suivante, l'école comptait 65 pensionnaires et un plus grand nombre d'externes. Le prix modique de la pension permettait à la plupart des familles de procurer à leurs enfants les avantages que leur offrait la nouvelle maison, au point de vue de l'instruction et de la piété ; les maîtresses, de leur côté, avaient à se féliciter des bonnes dispositions de leurs élèves.

Le pensionnat de Sainte-Elisabeth, comme ceux que notre communauté a ouverts plus tard dans d'au-

tres localités, a mis l'instruction élémentaire à la portée d'un grand nombre de familles auxquelles leurs revenus ne permettaient pas l'accès de maisons dont les prix étaient plus élevés. Notre programme d'études répond aux besoins des enfants de condition modeste, à qui l'on ne doit pas songer à enseigner autre chose que les éléments de la religion, un peu d'histoire et de géographie, une connaissance du français et de l'arithmétique qui leur permettent de parler et d'écrire correctement et de tenir les comptes usuels d'une maison. Ce programme prépare au diplôme d'institutrice pour les écoles élémentaires et modèles, et un bon nombre de nos élèves l'obtiennent chaque année.

Nos pensionnats ont été de véritables pépinières de novices pour les maisons religieuses, surtout pour notre communauté. Là se sont formées, par une adolescence pieuse et studieuse, un grand nombre de nos sœurs. Cette première éducation a développé en elles ces vertus solides qui sont la meilleure dot des aspirantes à la vie parfaite, et dont sainte Jeanne de Chantal entendait parler, lorsqu'elle faisait cette recommandation à celles de ses filles qu'elle envoyait à de nouvelles fondations : " N'oubliez pas que les filles d'argent ont rarement fait des religieuses d'or."

En moins de six ans, le seul pensionnat de Sainte-

Elisabeth a donné quatorze sujets à notre Institut. En 1854, voulant rendre un public hommage au grand nombre et à la valeur de ces vocations religieuses, Mgr Joseph Larocque, alors notre supérieur ecclésiastique, se transporta un jour à Sainte-Elisabeth, pour y recevoir les vœux de trois novices de cette paroisse. Leur profession religieuse se fit solennellement à l'église paroissiale, en présence d'un grand nombre de fidèles.

Mère Gamelin se plaisait à attribuer à la protection de Notre-Dame des Sept-Douleurs le succès de ses fondations. Nous avons déjà vu sa tendre dévotion à la passion de Notre-Seigneur et aux douleurs de sa sainte Mère. Elle ne se lassait pas de l'inculquer à ses compagnes et à ses novices. " Demeurons volontiers au pied de la croix avec notre Mère de Douleurs, disait-elle souvent, c'est là notre place. Ne cherchons pas ailleurs d'autres dévotions ni d'autres jouissances spirituelles. Soyons assurées que si, toute notre vie, nous nous tenons sur le Calvaire, le sang de Jésus nous abreuvera; et tout enivrées de ce sang divin, nous pourrons sans crainte nous présenter devant le tribunal du souverain Juge. Ne quittons le Calvaire que pour monter au ciel ! "

Aussi l'institution de tout nouvel exercice de ces dévotions dans sa maison remplissait-elle son âme

d'une pieuse joie. C'est dans ce sentiment qu'elle accueillit l'inauguration qui fut faite, dans notre chapelle, du carnaval sanctifié en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Il a pour but de réparer les péchés qui se commettent durant les fêtes mondaines de ce temps de l'année, et il se fait pendant les trente jours qui précèdent le mercredi des Cendres. Il consiste en quelques prières à la Mère des Douleurs, qui se récitent après la messe de communauté et que suit un petit salut du Saint-Sacrement.

En cette même année 1849, le fléau qui avait déjà répandu, en 1832 et en 1834, la terreur et la mort au milieu de notre population, menaça de nouveau notre ville. Le choléra, après avoir fait d'affreux ravages dans le vieux monde, envahit l'Amérique. Ce fut bientôt une consternation générale. Dès le mois d'avril, l'épidémie avait fait plusieurs victimes à Montréal. Ceux qui fuyaient la ville portaient souvent dans les campagnes le germe de la contagion, que la terreur contribuait à propager.

Dès l'apparition de l'épidémie, mère Gamelin alla solliciter de Mgr Bourget la faveur de soigner elle-même les malades ; mais il refusa d'acquiescer à une demande qui mettait en péril une existence si précieuse à la communauté. La nuit suivante,

un homme frappa à la porte de l'Asile, demandant à grands cris des sœurs pour sa femme et ses deux enfants, qui se mouraient du choléra. Une angoisse étreignit le cœur de notre bonne mère: "Qui nommer ? " se demandait-elle ; " ces pauvres enfants, c'est à la mort que je les envoie ! " Profondément émue et les yeux pleins de larmes, elle monte au dortoir, sonne une clochette pour éveiller les sœurs, et dit à haute voix: " Mes chères filles, on demande des sœurs pour les cholériques; quelles seront les premières ? "—" Moi ! moi ! " s'écrièrent ensemble plusieurs d'entre elles, en se levant précipitamment. Quelques minutes plus tard, au milieu d'une nuit sombre, deux d'entre elles s'en allaient gaiement braver la mort. Elles eurent le temps de faire administrer leurs malades et de déposer, le matin, les trois cadavres dans un même cercueil.

Le maire de la ville, M. Raymond Fabre, déploya beaucoup de zèle et d'activité pour réduire les foyers de contagion. Il proposa à mère Gamelin d'ouvrir un hôpital aux frais de la ville. Elle accepta avec empressement et obtint de nouveau de la charité de sa cousine, madame Nolan, l'usage de sa maison de la rue Sainte-Catherine, qui demeura ouverte, sous le nom d'hôpital Saint-Camille, du 1er juillet à la fin de septembre. La direction médicale en fut confiée

au Dr Beaubien, qui y déploya un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge. Cent vingt-sept malades y furent reçus, parmi lesquels soixante-dix succombèrent.

L'hôpital étant ouvert à tous les cholériques, sans distinction de races ni de croyances, quarante-quatre protestants y furent admis, et les sœurs eurent la consolation de voir plusieurs d'entre eux embrasser la vraie foi.

Le ciel ne réclama de notre communauté qu'une seule victime, sœur Jean de Dieu, née Marguerite Lefebvre. Elle comptait huit jours de profession religieuse. Envoyée le soir à Laprairie, pour y soigner deux sœurs atteintes de l'épidémie, elle en fut elle-même frappée durant la traversée et mourut la nuit suivante. D'une piété angélique, d'une douceur et d'une docilité parfaites, elle affectionnait tous les exercices spirituels et ne songeait qu'à se dévouer en s'oubliant elle-même. Depuis le commencement de l'épidémie, elle s'était offerte comme victime pour sauver les prêtres de la contagion. Le ciel accepta cette offrande de sa pureté virginale. Son corps fut inhumé, le jour même de sa mort, dans le cimetière de Laprairie, et transporté plus tard dans celui de la communauté, à la Longue-Pointe. Qu'elle

y repose en paix, et que sa prière nous obtienne d'imiter son généreux dévouement !

La maison de Laprairie avait été témoin, l'année précédente, de la mort édifiante de sœur Augustin, née Suzanne Ladouceur, qui succomba, après quelques jours de maladie, à une inflammation d'intestins. " Un télégramme, dit sœur Joseph du Sacré-Cœur, annonça à mère Gamelin que notre chère sœur Augustin était mourante. Bien que la traversée du fleuve fût alors très dangereuse à cause des glaces qui commençaient à s'ébranler, nous partîmes, notre mère et moi, pour aller consoler cette chère sœur dans ses derniers moments. La vue de notre bonne mère causa à la chère agonisante la plus douce émotion. Notre mère l'encouragea et lui recommanda les intérêts de la communauté, lorsqu'elle serait au ciel. La malade lui répondit en ces termes: " Dites, s'il vous plaît, à nos chères sœurs que je les aime toutes et que je prierai pour elles. Qu'elles n'oublient pas que nous sommes filles de la Mère des Douleurs et que, pour lui ressembler, il nous faut souffrir sur la terre." [1]

Sœur Joseph du Sacré-Cœur ajoutait : " Nous avons failli périr dans ce voyage; la glace se brisait

[1] *Nécrologe*, p. 146.

sous les pieds du cheval, et l'eau entrait dans la voiture. Cependant, le cœur si maternel de notre mère savait toujours braver toutes les difficultés, lorsqu'il s'agissait d'exercer la charité."

Le 30 novembre 1849, tout le personnel de l'Asile se réunissait dans la grande salle des infirmes, pour assister à une cérémonie qui constituait un événement dans l'histoire de la maison. Rose Grandpré, en présence de Mgr Prince, de M. le grand-vicaire Truteau et de notre vénérée fondatrice, se consacrait solennellement au service des pauvres comme auxiliaire séculière de l'Institut. Ce fut la première qui contracta cet engagement ; plus tard, elle revêtit les livrées du tiers ordre des Servites de Marie.

Le tiers ordre des Servites de Marie, issu de l'ordre des religieux de ce nom, prit naissance en Italie, vers la fin du treizième siècle. L'on en attribue plus spécialement la fondation à sainte Julienne de Falconieri, qui fut dirigée par saint Philippe Béniti, l'un des fondateurs et l'une des gloires de la famille des Servites.

Instituées, comme les religieuses du premier ordre, pour honorer d'une manière spéciale les douleurs de la Mère de Dieu, les filles de sainte Julienne s'appliquent aux soins des malades et à des œuvres de charité analogues à celles qu'exercent les membres de

notre institut. Cette communauté de but et d'œuvres inspira à Mgr Bourget le dessein de greffer sur notre famille religieuse une branche du tiers ordre des servites. Ce projet rencontrait parfaitement les vues de mère Gamelin, qui établit, dès 1849, une association de filles séculières, afin d'adjoindre aux religieuses des auxiliaires aptes à les aider dans leurs travaux.

Le tiers ordre fut inauguré dans l'Institut le 1er juin 1863, avec l'autorisation du général des servites.

Il prospéra rapidement. Aujourd'hui, au Canada comme aux Etats-Unis, la plupart de nos maisons possèdent un certain nombre de sœurs tertiaires, qui leur rendent de très grands services. Celles-ci y trouvent, en retour, les avantages d'une règle religieuse, de la vie commune et de la participation aux mérites et aux biens spirituels de notre institut et de l'ordre des servites, tout en étant déchargées des responsabilités et des obligations attachées aux charges de la communauté. Au point de vue temporel, leur vie est assurée pour le reste de leur existence.

Sensibles à ces avantages, un grand nombre de filles, bonnes et dévouées, demandent leur entrée dans cette pieuse association. Leur nombre total est actuellement de trois cent quatre-vingt-six.

CHAPITRE XIV

1849-1850

ZÈLE DE MÈRE GAMELIN POUR LA SANCTIFICATION DE SA COMMUNAUTÉ ; SA CONFIANCE DANS LES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES.—SON HOSPITALITÉ.—SECOND VOYAGE AUX ETATS-UNIS.—VISITE DU PÈRE BOURLADEAU.

Nous avons vu que mère Gamelin, qui pratiquait la vertu à un degré supérieur, savait aussi l'inspirer aux autres. Elle n'épargnait rien pour inculquer à ses filles l'esprit de l'institut qu'elle venait de fonder, esprit qui peut se résumer dans ces trois mots : humilité, simplicité, charité. " Tant que l'on s'attachera à ces trois fortes racines, disait-elle, notre petit institut subsistera ; mais si vous essayez d'y greffer d'autres rameaux, quelque beaux qu'ils vous paraissent, vous n'aurez que des fruits sauvages, et les nôtres perdront leur saveur!"

Son humilité et sa défiance d'elle-même la portaient à chercher dans la direction constante des supérieurs ecclésiastiques le principe de sa conduite et de celle de sa famille spirituelle. Elle y recourait sans cesse. Sa confiance surtout dans le jugement, les vues éclairées et l'expérience de Mgr Bourget était absolue. Elle attachait un prix extrême à ses

visites pastorales et ne manquait pas d'en solliciter chaque année la faveur, comme le témoigne cette lettre qu'elle lui écrivait le 9 mars 1850 :

" Monseigneur, voilà tout proche un an que nous n'avons pas eu le bonheur d'avoir la visite pastorale. Aujourd'hui, autant que l'année dernière, nous en sentons le besoin, mes sœurs et moi. Etant encore nouvelles dans la religion, nous avons besoin de toutes sortes de grâces, afin de pouvoir accomplir avec plus de perfection les œuvres dont la divine Providence nous a chargées. C'est pourquoi, Monseigneur, nous prions Votre Grandeur de vouloir bien nous l'accorder, soit pendant, soit après notre retraite, et nous vous en aurons une éternelle reconnaissance. Nous espérons que, vu nos misères et nos imperfections, vous ne nous priverez pas cette année de cette faveur. Peut-être qu'un jour Votre Grandeur sera dédommagée des peines et des sollicitudes qu'elle se donne pour nous former aux vertus religieuses. Veuillez bien avoir pitié de vos enfants, qui toutes sont dans la disposition de profiter de vos paternels et charitables avis.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

SŒUR GAMELIN,

Supérieure.

Le pieux prélat se rendit avec bonheur à des instances aussi louables, et il donna lui-même à ses filles deux retraites consécutives. Il accédait avec la plus aimable condescendance aux demandes qu'on lui faisait parfois d'expliquer des questions de spiritualité et des points de vie religieuse. Un jour, mère Gamelin lui fit part du désir qu'avait une jeune religieuse d'obtenir quelques éclaircissements sur la vertu de simplicité, dont elle entendait, disait-elle, si souvent parler, sans en avoir une notion bien nette ni bien précise.

Le saint évêque répondit avec un délicat empressement à ce louable désir. Le premier de l'an suivant, chaque religieuse reçut de lui, sous forme d'étrennes spirituelles, une copie d'une lettre sur la simplicité chrétiene. Cet écrit, plein d'onction et de piété, avait été déposé, la veille du premier de l'an, au pied de la statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, puis sur l'autel du saint Cœur de Marie, afin d'assurer à sa lecture des fruits de grâce.

Notre vénérée mère possédait à un haut degré cette simplicité chrétienne d'une âme dont la sincérité se révèle telle qu'elle est, sans réticence et sans détour, et dont l'humilité ne cherche pas à dérober ses défauts et ses faiblesses, ni à nier ses fautes. Elle avait vis-à-vis d'elle-même la parfaite loyauté qu'elle

pratiquait à l'égard des autres. Elle la portait également dans ses examens et dans ses ouvertures de conscience, faisant voir à ses directeurs son âme jusqu'au fond, leur en révélant toutes les dispositions et tous les sentiments, avec une confiance et une sincérité parfaites, pour s'en remettre ensuite à leur direction avec une simplicité d'enfant. Nous avons pu en voir plusieurs exemples dans son journal de retraites.

Cette vertu donnait à son langage, à ses manières et à son commerce familier un charme singulier, qui entrait pour une grande part dans la sympathie qu'elle inspirait à tout le monde. Les religieuses des communautés étrangères, qu'elle recevait dans sa maison, appréciaient grandement ses rares qualités naturelles et ses vertus religieuses, qu'elles étaient à même d'observer de près dans les différents actes de sa vie journalière.

Mère Gamelin se donnait beaucoup de mal pour les bien recevoir. Elle se plaisait à les servir elle-même à table; elle les faisait accompagner en ville par ses sœurs, mettait à leur disposition toutes les choses de la maison et les entourait de prévenances et de soins affectueux. Ces visites lui offraient l'occasion de s'enquérir des œuvres et des travaux accomplis dans les maisons du même genre que la nôtre, et de

profiter des lumières de leur expérience. Elle faisait part en échange à ces religieuses de ses propres vues, de son expérience personnelle et de celle de ses sœurs, de sorte que ces visites et ces entretiens tournaient au profit des unes et des autres.

Ce désir de réunir des notions précises et des connaissances pratiques sur l'organisation des institutions de charité étrangères avait inspiré à mère Gamelin et à Mgr Bourget ce voyage aux Etats-Unis et cette visite des maisons des Filles de la Charité, que notre vénérée fondatrice avait entrepris avec tant de succès avant son entrée en religion.

La même préoccupation lui fit faire un second voyage du même genre, au printemps de 1850. Le développement de son œuvre et la fondation de nouvelles maisons la poussaient à recourir de nouveau à l'expérience des autres pour assurer le succès de ses entreprises. Dans ce voyage de cinq semaines, qu'elle fit en compagnie de notre sœur Ignace de Loyola, elle visita les hospices des Filles de la Charité, à Albany, à Baltimore, à New-York et à Emmitsburg, accueillie partout avec cordialité et retrouvant, dans quelques-unes de ces maisons, les bons souvenirs et les connaissances sympathiques de son premier voyage.

Elle resserra les liens d'amitié qui l'unissaient

déjà à la supérieure générale, la mère Etienne Hall, avec laquelle elle continua à entretenir un commerce de lettres et de mutuels services.

Au mois d'août de la même année, notre maison recevait la visite du R. P. Bourladeau, lazariste, supérieur de la maison mère d'Emmitsburg. Il prêcha dans notre chapelle et imposa à toutes nos sœurs le scapulaire de la Passion. Quelques douzaines de ces scapulaires, confectionnés, selon l'usage, avec du drap rouge, avaient été gracieusement envoyés à nos sœurs par la supérieure d'Emmitsburg.

Le pieux religieux félicita notre vénérée mère sur le bon état et le développement de son établissement, et témoigna son bonheur de voir fleurir au Canada, par le fait d'événements aussi providentiels, l'esprit que saint Vincent de Paul avait légué à ses Filles de la Charité.

Mère Gamelin, en multipliant ses fondations et ses œuvres, était obligée de multiplier à proportion les actes de zèle, de vigilance et de dévouement qui absorbaient de plus en plus son temps, en consumant ses forces. Sentant le déclin de sa vigueur physique, elle s'entretenait constamment dans la pensée de la mort. Le 23 mars 1849, elle écrivait dans son journal de retraite: " Il me semble que j'ai peu de temps à vivre sur la terre; il me faut donc une bonne fois

mettre la main à la charrue, sans regarder derrière moi. J'espère tout de la miséricorde du bon Dieu." Elle répétait souvent à ses filles : " C'est un tribut qu'il faut payer à la justice de Dieu ; mon heure viendra bientôt. Quand votre pauvre mère sera disparue, n'oubliez pas de prier pour elle."

Elle leur prodiguait ses exhortations à être ferventes, à entretenir l'esprit de leur état, à s'appliquer à la résignation, à l'amour de la croix, au fidèle accomplissement de leur devoir. Elle adressait ces pressants appels de son zèle aux absentes, à ses sœurs des missions, qu'elle aurait voulu voir plus souvent, sentant le besoin de leur communiquer, au contact de son propre cœur et de sa parole si persuasive, la flamme de dévouement et de charité qui brûlait son âme. Elle écrivait à l'une d'elles, à la fin de l'année 1850: " N'oublions jamais que nous sommes des filles de la croix, et que nous devons aimer et chérir la croix. Je n'en demanderai pas pour vous ni pour moi, mais demandons toutes ensemble de porter avec résignation celles que le Seigneur nous enverra. Nous ne savons pas ce que le bon Dieu nous ménage pendant l'année qui va commencer... Courage donc dans notre sainte vocation! Ayons bien soin de ce que le Seigneur nous confie dans la personne des pauvres et des enfants, pour nous aider à le bien ser-

vir. Le ciel sera le prix et la récompense de nos travaux. En attendant, soyons fidèles aux grâces que le Seigneur nous ménage. J'ai grande envie d'aller vous voir. Si c'est la volonté de Dieu, je ferai ce voyage à la fin de janvier, car je sens le besoin de m'entretenir un peu avec mes chères missionnaires."

L'amour et le dévouement pour les pauvres, fortifiés par l'amour des croix et des souffrances, c'était là pour elle le résumé de la vie religieuse.

CHAPITRE XV

1850-1851

DERNIÈRE FONDATION DE MÈRE GAMELIN ; LES SOURDES-MUETTES.—CÉLÉBRATION DU SEPTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE PROFESSION RELIGIEUSE DANS L'INSTITUT. — MGR PRINCE NOMMÉ ÉVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE.—MÈRE GAMELIN VISITE LES MISSIONS QU'ELLE A FONDÉES. — ELLE PRÉSIDE POUR LA PREMIÈRE FOIS LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ. — SA MALADIE ET SA MORT.

Le 19 février 1851 voyait se fonder à la Longue-Pointe une œuvre nouvelle, dernier fleuron de la glorieuse couronne de notre vénérée mère ici-bas. C'était l'enseignement des sourdes-muettes, qui prit naissance au milieu d'oppositions et d'épreuves sans nombre. Notre vénérée fondatrice, secondée par

sœur Marie de Bonsecours, poursuivit l'entreprise en dépit des objections et des doutes d'une foule de personnes, qui la croyaient parfaitement inutile et n'offrant aucun espoir de succès. C'est qu'on ne comprenait pas encore au pays comment l'on pouvait songer à instruire ces infortunés, considérés alors comme des êtres inférieurs, absolument dénués d'intelligence et incapables de toute culture morale. Sœur Marie de Bonsecours, née Albina Gadbois,[1] fut l'instrument de Dieu pour cette œuvre importante. Très activement secondée par mère Gamelin et Mgr Bourget, et plus tard par notre mère Caron, elle poursuivit avec une infatigable énergie et une charité à toute épreuve, en dépit de contrariétés et d'obstacles de tous genres, la mission que lui avait confiée notre vénérée fondatrice.

La classe s'ouvrit le 19 février avec deux élèves; à la fin de l'année scolaire, elle en comptait dix. L'année suivante, leur nombre avait doublé. En 1857, il

[1] M. Victor Gadbois, père de nos sœurs Gadbois, et l'un de nos insignes bienfaiteurs, était un riche et respectable cultivateur de Belœil. Sept de ses filles se firent religieuses: cinq à la Providence, une chez les sœurs de l'Hôpital-Général, une autre chez les sœurs des S. S. N. N. de Jésus et de Marie. Les cinq religieuses de la Providence, sœur Ignace de Loyola, sœur Marie de Bonsecours, sœur Marie Victor, sœur Marie Ildephonse et sœur Philippe de Jésus, ont successivement gouverné, avec beaucoup de dévouement et de talent, quelques-unes des maisons de notre institut.

s'élevait à trente-deux. L'école, devenue alors trop petite, fut transportée provisoirement à l'hospice Saint-Joseph, à Montréal. Après quelques années d'un long et persévérant travail, ces pauvres enfants avaient été instruites des premières vérités de la foi. On leur avait révélé l'existence d'un Dieu bon et miséricordieux, à qui elles devaient la vie, qui leur prescrivait leurs devoirs et leur réservait une éternelle récompense.

En 1864, l'institution était définitivement établie rue Saint-Denis, sur un magnifique terrain, de 500 pieds de longueur par 230 de largeur, donné par M. Côme-Séraphin Cherrier, à qui notre communauté est redevable d'autres dons et d'autres services. Plus tard, ce terrain fut agrandi par l'addition de deux beaux lopins de terre, offerts par la libéralité d'un prélat, Mgr Vinet, qui fut l'un des plus dévoués et des plus insignes bienfaiteurs de l'institution. Ce nouveau don formait une étendue de huit acres, compris entre les rues St-Denis, Berri, Cherrier et Roy.

Il serait trop long de tracer ici l'historique de cette institution, qui exigerait à elle seule un volume. Qu'il nous suffise d'indiquer sommairement le but et le caractère de l'œuvre. Nos sœurs s'appliquent à inculquer aux sourdes-muettes les éléments de la religion et à les former aux vertus et aux pratiques de la vie

chrétienne. Pour assurer cette éducation à un plus grand nombre de sujets, on accepte même celles d'un âge relativement avancé. Nos sœurs s'efforcent de développer leurs facultés par un enseignement élémentaire à leur portée, et à les former à des travaux manuels qui leur permettront plus tard de gagner honnêtement leur vie.

Pour réaliser ce double objet, nos sœurs se sont efforcées d'assurer à leur enseignement toute la perfection possible, même au prix de grands sacrifices. Après avoir appris, en 1851, les éléments de la méthode mimique à Joliette, sous M. l'abbé Lagorce, sœur Marie de Bonsecours et une de ses compagnes allèrent, en 1853, poursuivre leurs études aux Etats-Unis, sous la direction du célèbre Isaac Peet, directeur de l'institution des sourds-muets de New-York, puis à Washington Heights, où elles suivirent, pendant un an, les cours de l'école spéciale. Deux années plus tard, elles retournèrent à New-York, pour se perfectionner dans l'exercice de cet enseignement difficile. Puis ayant ajouté à la méthode mimique quelques essais d'articulation, elles passèrent en Europe en 1870, pour se mettre au courant de la méthode orale, dont les succès commençaient à s'imposer. A leur retour, elles inaugurèrent dans le pays l'enseignement régulier de l'articula-

tion et de la lecture labiale. Mais ce ne fut qu'en 1879 que la méthode intuitive orale pure, qui supprime dans l'enseignement les signes et la mimique, fut appliquée dans toute sa rigueur.

A cet effet, M. l'abbé Trépanier, que nous devons considérer comme le véritable père de l'œuvre des sourdes-muettes, fit en Europe deux voyages successifs, l'un en 1879 et l'autre en 1884, pour étudier, dans les établissements de Paris, de Belgique et d'Allemagne, toutes les améliorations nouvelles introduites dans ce genre d'enseignement. Sous l'active surveillance de cet habile et infatigable directeur, la méthode orale pure a donné jusqu'ici les plus heureux résultats. [1]

Aujourd'hui, l'établissement des Sourdes-muettes, placé sous le vocable de Notre-Dame du Bon Conseil, compte deux cent soixante élèves et cinquante-quatre religieuses. Si du haut du ciel notre vénérée mère voit ses œuvres, ne nous est-il pas permis de penser que leur développement et leur progrès sont dus à

[1] M. F.-X. Trépanier, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, est depuis vingt-huit ans attaché à l'institution des Sourdes-muettes. Il y aurait de beaux et touchants rapprochements à faire entre l'abbé de l'Epée, fondateur de l'enseignement des sourds-muets en France, et le dévoué aumônier des sourdes-muettes à Montréal. Mais l'humilité de notre bienfaiteur et de notre ami pourrait en être blessée, et cela amoindrirait peut-être à ses yeux l'hommage de notre gratitude.

sa puissante protection auprès de Dieu, comme leur origine a été le fruit de son inébranlable confiance en sa Providence ?

Le 29 mars 1851, mère Gamelin voulut célébrer solennellement le septième anniversaire de la fondation de l'institut. Le souvenir de ce jour inoubliable inspira des chants vibrants de joie et de reconnaissance, mais pour notre bien aimée mère hélas ! c'était déjà le chant du soir. L'année suivante, à pareil jour, sa voix ne se mêlait pas à ces cantiques d'allégresse ; elle chantait déjà, pour l'éternité, dans les chœurs de la cour céleste.

Il semblait que notre petite famille, solidement fondée, n'avait plus besoin des secours humains qui avaient assuré et guidé ses commencements, et que Dieu allait les lui retirer les uns après les autres. Il devait, au cours de cette année 1851, rappeler à lui sa pieuse servante; et avant qu'elle ne mourût, sa providence voulut la priver, de même que ses filles, du dévouement et des précieux conseils de celui qui avait été en réalité leur second fondateur, en sa qualité d'aumônier et de supérieur. Mgr Prince, au moment d'entreprendre un voyage en Europe, se désista définitivement de cette seconde charge. Ce fut une grande peine pour la communauté, qui avait contracté avec lui des liens étroits et

solides. Il avait témoigné à nos mères un constant dévouement, un zèle attentif, une très grande charité. Il avait mis à leur service, pour les former à la vie religieuse, et à la perfection chrétienne toutes les lumières de sa sagesse et de son expérience ; et si parfois sa direction avait pu leur sembler sévère et rigoureuse, elles ne laissaient pas de comprendre que cette sévérité lui était inspirée par le désir de tremper fortement leur âme pour les devoirs et les vertus de leur état, et d'établir l'existence de notre communauté sur les bases d'une vertu austère et éprouvée.

Le nom de ce pieux prélat demeurera inséparablement attaché, avec celui de Mgr Bourget, aux origines de notre famille religieuse. Ils ont été tous les deux architectes choisis de Dieu pour édifier notre institut. Notre vénération et notre reconnaissance affectueuses ne sauraient séparer leur mémoire ; toujours leur souvenir comptera parmi les plus précieux et les plus chers de nos origines.

Mgr Prince, devenu évêque de Saint-Hyacinthe, garda un souvenir paternel et bienveillant à la communauté dont il avait soutenu et guidé les premiers pas dans la vie religieuse. Neuf ans plus tard, sur son lit de mort, il priait son secrétaire, M.

Mgr JEAN-CHARLES PRINCE,
Premier Confesseur de l'Institut.
1843-1844.
Premier Supérieur ecclésiastique.
1845-1850.

l'abbé Moreau,[1] d'écrire de sa part à notre supérieure générale pour donner à sa famille un souvenir et un dernier gage de son affection. Voici le texte de cette lettre :

"Ma révérende Mère, l'affection si tendre que vous et votre communauté avez toujours portée à Mgr de Saint-Hyacinthe me fait un devoir de vous communiquer les sentiments qu'il vient d'exprimer à votre égard. Voici ce qu'il m'a dit, il y a quelques instants: "Ecrivez à mes chères filles de la Providence, pour les remercier bien affectueusement du filial attachement qu'elles m'ont témoigné, des bons services qu'elles m'ont rendus ainsi qu'à mon diocèse. Dites-leur que je leur donne à toutes ma dernière bénédiction, en demandant au bon Dieu, du plus profond de mon cœur, qu'il les fasse prospérer dans toutes leurs saintes entreprises; et que si Dieu, dans sa miséricorde, me donne une place dans son sein, je continuerai à m'intéresser à elles." J'ai recueilli ces paroles avec un grand soin, et je vous les transmets avec bonheur, car elles sont le testament d'un père à ses filles bien aimées."[2]

L. Z. Moreau,
Secrétaire.

[1] Aujourd'hui Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe.
[2] Mgr Prince mourut le 5 mai 1860, âgé de 56 ans, dont quatorze d'épiscopat. A ses funérailles assistaient

A la fin de mai, notre vénérée mère entreprenait la visite officielle des maisons qu'elle avait fondées et qui, en outre de la maison mère, étaient déjà au nombre de sept: la Providence de la Longue-Pointe, l'hospice Saint-Joseph, à Montréal, la Providence de Laprairie, celle de Sainte-Elisabeth, l'hôpital Saint-Jérôme-Emilien, la Providence de Sorel [1] et l'école Saint-Jacques. Partout, elle recommandait aux sœurs l'amour des pauvres, l'union, la charité mutuelle et la confiance en Dieu. "Ne craignez rien, leur répétait-elle souvent, tant que vous serez entourées de pauvres, la Providence sera votre nourrice et votre fidèle économe ; rien, croyez-le, ne vous manquera."

Au commencement du mois de septembre, visitant la maison de Sainte-Elisabeth, qu'elle affectionnait particulièrement, à cause de la douce et aimable sainte dont elle portait le nom, [2] elle eut comme le

sept évêques, cent cinquante prêtres et un immense concours de fidèles, désireux de rendre un solennel hommage au prélat qui avait honoré par ses vertus le sacerdoce et l'épiscopat, et rendu d'éminents services à la sainte Eglise.

[1] Cette maison fut fondée à Sorel en 1850, pour les œuvres de charité et l'instruction primaire. Elle fut fermée en 1858.

[2] Mère Gamelin professait pour sainte Elisabeth de Hongrie une dévotion particulière. Elle se plaisait à la prier et à confier les pauvres à sa protection. Elle avait donné son nom à la première salle qu'elle ouvrit aux vieilles infirmes dans son asile, en 1844.

pressentiment de sa fin prochaine. Le lendemain de son arrivée, elle fit, en compagnie de sœur Caron et de deux dames de charité, une visite à une bienfaitrice du couvent, qui demeurait à quelque distance du village. Le temps était superbe, bien qu'il fît très chaud.

Notre mère tint à faire cette visite à pied, pour mieux goûter les beautés de la campagne, qu'elle avait toujours passionnément aimées et qui l'aidaient à s'élever à Dieu. Au bout d'un quart d'heure de marche, se sentant quelque peu fatiguée, elle s'assit au pied d'un arbre et prononça, avec un accent de tristesse, ces singulières paroles : " L'atmosphère est lourde, c'est un temps de choléra !" Quelques jours plus tard, prenant tendrement congé de ses filles, elle leur adressa ces graves paroles : " Adieu, mes chères filles, je vous vois pour la dernière fois. J'ai prié la bonne Elisabeth pour que vous aimiez toujours les pauvres et que la paix et l'union se conservent toujours parmi vous." C'était le 10 septembre. Des larmes coulèrent de tous les yeux, mais on était loin de penser que cette triste prédiction se réaliserait si tôt.

De retour à l'Asile, notre mère s'occupa à régler toutes les affaires de sa maison. Jusque-là, le supérieur ecclésiastique ou Mgr Bourget avait présidé les

conseils de la communauté. Mgr Prince venant de se démettre de sa charge de supérieur, mère Gamelin pria Mgr Bourget de vouloir bien venir présider le prochain conseil.

L'évêque lui répondit en l'autorisant à présider elle-même, à l'avenir, tous les conseils, la jugeant parfaitement apte à bien s'acquitter de cette fonction. Cette réponse alarma tout d'abord l'humilité de notre chère mère et de ses conseillères, habituées à se défier d'elles-mêmes et à recevoir des supérieurs ecclésiastiques la direction de leurs délibérations ; mais elles ne firent pas difficulté de se conformer à une décision où elles voyaient, comme dans tous les ordres et toutes les suggestions de l'autorité diocésaine, la volonté de Dieu.

La décision de l'évêque inaugurait en tout cas une nouvelle époque dans la vie de notre congrégation. Il semblait affirmer par là que ses filles avaient acquis assez de sagesse et d'expérience pour prendre désormais une plus grande initiative dans leurs affaires et dans leur gouvernement intérieur.

Mère Gamelin présida en conséquence, pour la première fois et pour la dernière, ce conseil du 22 septembre, qui fut le dernier jour de sa vie. Ici encore, il semblait que Dieu voulût signifier à la petite famille que son avenir était assez assuré pour

qu'il pût la priver de sa première mère et l'abandonner plus complètement à la conduite de sa providence.

Dans cette séance, où l'on traita de plusieurs questions importantes, notre vénérée mère parut émue. Elle fit aux sœurs une pressante exhortation sur leurs devoirs et les vertus de leur état, en leur recommandant tout spécialement la charité envers les novices. [1]

Elle sortit de cette séance, avec une expression de joie et de contentement très vif empreinte sur sa figure. Sentait-elle au fond d'elle-même la satisfaction profonde de voir son œuvre solidement établie. échappée aux difficultés et aux pénibles incertitudes des débuts? Son âme chantait-elle intérieurement le *Nunc dimittis ?* Ou Dieu voulait-il faire luire, sur les dernières heures d'une vie qui touchait mystérieusement à son terme, les premiers rayons de la vie de paix et de bonheur qui allaient se lever éternellement pour elle ?

N'était-ce pas aussi comme une révélation de la pureté de son âme, que Dieu donnait, à cette dernière heure, à celles de ses filles qui plus tard pourraient lire ces lignes, écrites par leur mère dans son journal de retraites, le 16 mars précédent : " En présence de

[1] A ce conseil, les sœurs Marie de la Présentation, Marie du Saint-Sacrement et François de Borgia furent admises à la profession.

toute la communauté, pendant mon oraison ce matin, il m'a semblé que je paraissais devant Dieu; j'ai tremblé. J'ai pris la résolution de travailler de toutes mes forces à me mettre toujours en état de paraître en présence du souverain Juge. La crainte de la mort subite m'a glacée d'effroi. Je me suis mise entre les bras de notre Mère des Sept-Douleurs. Elle m'aidera à traverser la mer orageuse de cette pauvre vie. Elle me soutiendra dans les périls. Cette pensée m'a rendue calme et confiante." [1]

La Mère des Sept-Douleurs, en qui elle avait mis toute sa confiance, répondait en effet à son appel. C'est elle sans doute qui remplissait son âme de cette paix et de cette douce sérénité qui brillaient en un éclat de joie sur son visage et mettaient dans ses paroles une gaieté, une animation inusitée.

Ses filles purent le constater à la récréation du soir. Jamais non plus elle ne leur avait paru mieux portante ni plus dispose. Son air ni son attitude ne traduisaient aucun signe de souffrance ou de malaise. C'était pourtant sa dernière soirée, et la nuit qui suivit allait lui révéler les approches et les affres de la mort.

Sur les quatre heures du matin, elle ressentit les premières douleurs du mal funeste dont elle connais-

[1] Journal, 1850.

sait bien les symptômes, et appelant aussitôt la sœur qui partageait sa chambre: "Ma chère fille, lui dit-elle, je vais mourir, j'ai le choléra. Je désire monter tout de suite à l'infirmerie, afin de mourir, comme mes sœurs, à la chambre commune."

Quelques sœurs, éveillées en hâte, la transportèrent à l'infirmerie, sans se résoudre à partager ses appréhensions. Personne ne voulait croire ni à la gravité du mal ni à l'imminence du danger. Mais hélas! il fallut bien accepter le diagnostic et l'avis des deux médecins appelés sans retard auprès d'elle.

Le Dr Tavernier, son neveu, et le Dr Deschambault constatèrent tous deux la gravité du mal et avouèrent l'impuissance de leur art à y porter remède. La malade les remercia et les supplia de ne lui donner aucun calmant car elle désirait conserver jusqu'à la fin l'usage de ses facultés et toute sa lucidité d'esprit. La communauté, prévenue du malheur qui la menaçait, était dans la désolation.

Qui dira les supplications ardentes qui furent alors adressées à Dieu et à la Mère des Douleurs, pour la conservation d'une vie si précieuse ? Les pauvres, les religieuses, les dames de charité se succédaient sans cesse à la chapelle, pleurant, priant, offrant même leur vie pour celle dont la mort allait créer une si grande absence. Rien ne fut épargné

pour fléchir le ciel, et si nos vœux ne furent pas entendus, c'est que Dieu ne voulait pas différer plus longtemps la récompense de sa fidèle servante. Sa couronne l'attendait, et il tardait au Maître juste et bon de lui adresser ces paroles de sa promesse: " J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai été prisonnier, et vous m'avez visité ; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; venez donc posséder mon royaume éternel ! "

La pieuse mourante avait toujours, au cours de sa vie, redouté ce terrible moment. Aussi éprouva-t-elle d'abord une crainte assez vive, mais elle ne tarda pas à recouvrer une grande paix, ne voyant plus dans la mort que la volonté de Dieu et un dernier passage à franchir pour s'unir à lui. La parole de saint Vincent de Paul se vérifiait en elle : " Celui qui aura aimé les pauvres pendant sa vie n'aura aucune frayeur à la mort."

Elle voulut faire sa dernière confession à Mgr Prince, qui avait si souvent reçu ses confidences et ses aveux et rendu la paix à son âme. Puis elle eut un long entretien avec Mgr Bourget, qui lui administra l'extrême-onction et lui appliqua l'indulgence plénière. Elle put, chose assez rare dans cette maladie, recevoir le saint viatique et conserver sa connaissance jusqu'à ses derniers moments.

Vers onze heures du matin, lorsque la communauté fut admise auprès d'elle, les religieuses la trouvèrent méconnaissable, le teint livide, les yeux enfoncés dans leurs orbites, les lèvres blêmies, mais gardant la pleine possession de son esprit et manifestant la paix la plus profonde.

Elle accueillit chacune de ses filles avec une affection maternelle ; ne pouvant leur adresser la parole à cause de sa faiblesse extrême, elle les enveloppait d'un regard qui leur disait toute sa tendresse.

Ses forces déclinaient sensiblement, et Mgr Bourget commença à réciter les prières des agonisants, auxquelles elle répondit en baisant pieusement son crucifix. La prière terminée, elle murmura quelques paroles à l'oreille de l'évêque ; c'était sa suprême recommandation à ses filles, que le pieux prélat leur communiqua aussitôt, d'une voix coupée par les larmes : "Je vous transmets, leur dit-il, le testament de votre mère ; qu'il soit toujours la base de votre perfection : humilité, simplicité, charité."— "Surtout, balbutia la mourante, cha....ri....".

Elle n'eut pas la force d'achever. Pressant, dans un dernier mouvement, son crucifix sur sa poitrine, elle expira en murmurant le mot qui résumait toute sa vie, comme il résume la religion du Christ.

Il était quatre heures du soir.

La scène qui suivit ne saurait se décrire.

L'étonnement, la douleur, la consternation se partageaient les âmes. On avait peine à croire à cette mort aussi imprévue et soudaine, à se faire à la pensée qu'elle n'était déjà plus, celle qui, la veille encore, débordante de vie, de force et de gaieté, présidait le conseil et adressait à ses sœurs des avis pleins de sagesse et d'autorité.

Quand le glas funèbre attesta la triste vérité, ce fut une explosion navrante de sanglots et de gémissements. Les pauvres accouraient de toutes parts, envahissaient l'avenue et le corridor de la chapelle, et suppliaient qu'on les laissât pénétrer auprès du corps de leur mère, qu'on leur permît au moins de baiser ses pieds. Il fallut, hélas ! leur refuser cette dernière consolation, car le caractère contagieux de la maladie commandait la plus grande prudence. On déposa immédiatement dans un humble cercueil de bois le corps recouvert de ses habits religieux, on y étendit une couche de chaux vive, et ses traits disparurent pour toujours aux regards de ceux qui l'avaient aimée.

C'était le mardi, 23 septembre 1851, troisième jour de l'octave de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Notre vénérée mère était âgée de cinquante et un ans. Elle en avait vécu sept en religion.

Ses funérailles durent être faites très promptement et sans aucune solennité. La douleur de ses filles, de ses vieillards et de ses orphelines en fit le seul et touchant décor. Le service eut lieu dès le lendemain; Mgr Prince le chanta et présida aux obsèques. Le cercueil fut descendu dans la crypte de l'église et placé dans une voûte de brique, sous le chœur, du côté de l'évangile.

On y lit cette simple épitaphe :

A la mémoire
De
La Révérende Mère Gamelin
Née
Marie-Eugène-Emmélie Tavernier
Fondatrice et première supérieure de l'Institut
Des Sœurs de charité de la Providence
Décédée
Le 23 septembre 1851
Agée de
51 ans, 7 mois et 3 jours.

"Elle a considéré un champ et l'a acheté du fruit de ses mains; elle a planté une vigne." Prov. 31-16.

Les restes précieux de notre sainte fondatrice reposent là depuis près d'un demi-siècle, à l'ombre du monument qu'ont édifié son zèle et sa charité. Auprès de sa tombe, on se prend à songer à la gloire éternelle d'où elle contemple et protège sa famille religieuse, à ses œuvres qui s'étendent et progressent tous les jours sous le ciel, pour le soulagement des pauvres et des souffrants de la grande famille humaine, et l'on se rappelle ces paroles du psalmiste :

" Ses rameaux s'étendent, et sa gloire sera semblable à l'olivier, et son parfum comme celui du Liban. Ils retourneront s'asseoir sous son ombre ; ils vivront de blé, et ils germeront comme la vigne." [1]

[1] Ps. 14, 7-8.

FIN.

MAISON-MÈRE ACTUELLE.
Inaugurée en
1888.

APPENDICE

APPENDICE.

Extraits du Journal autographe des Retraites de Notre vénérée Mère Gamelin.

1846-1850.

NOTES

SUR MES JOURS DE RETRAITE POUR LA RÉNOVATION DES VŒUX, EN MARS 1846.

La veille a été pleine d'épreuves ; le premier jour et la nuit, point de repos ; crainte de ne pas bien faire cette retraite...

Ce qui m'a frappée ce matin a été de voir sept sœurs en oraison, nous qui sommes les filles de Notre-Dame des Sept-Douleurs, destinées à faire honorer et à propager sa dévotion. Il m'a semblé que ce qui avait le plus affligé notre bonne Mère était la quatrième douleur, la rencontre de son divin Fils portant sa croix au Calvaire. J'ai bien prié cette bonne Mère de m'aider à porter mes croix, moi qui m'effraie à la vue de celles qui se présentent, et qui ai si peu de courage pour les accepter avec résignation.

Dans l'après-midi, plus de confiance en la miséricorde du bon Dieu. J'ai fait le chemin de la croix, et j'ai eu de l'attrait à méditer sur les souffrances de Notre-Seigneur. J'ai formé la résolution de faire souvent le che-

min de la croix, et j'ai demandé pardon au bon Dieu de ma négligence et de ma paresse à remettre souvent de faire cet exercice, qu'il semble exiger de moi. J'ai encore, dans cette méditation, formé la résolution de ne pas passer un jour sans invoquer le nom de Marie, Mère de Douleurs, par quelques invocations pieuses. Je vais faire de nouveaux efforts sur moi-même, pour être, avec la grâce d'en haut, fidèle à mes résolutions.

2me JOUR.—J'ai, en la présence de mon Dieu, formé le désir de travailler à ma perfection et d'être résignée à ce que l'on voudra de moi, pensant que mes croix, que je trouve si pesantes, me sont des échelons pour aller au ciel. J'ai donc remercié le bon Dieu, qui me semble ne pas m'épargner dans les épreuves que j'ai eu à subir depuis que je suis religieuse, et j'ai dit : O mon Dieu, que votre volonté se fasse et non pas la mienne ! N'importe ce qui m'arrivera, rien ne pourra me nuire sans votre permission : donc, confiance parfaite en la divine Providence.

3me JOUR.—Temps orageux pour mon âme; tentations de diverses manières ; incapable d'avoir une bonne pensée, ni même une inspiration pieuse ; découragement ; le soir point de repos.

4me JOUR.—L'oraison m'a vivement touchée ; l'énormité de mes fautes, tous les péchés de ma vie se sont présentés à mon esprit, et j'ai médité dans le silence sur les divers états de ma vie; partout, j'ai eu horreur de moi-même. Que de péchés, que d'imperfections, que de légèretés dans toute ma conduite, pour plaire au monde. Oh! mon Dieu, comment faire pour réparer tout cela, après tant de grâces perdues ? Ce qui m'a le plus touchée, c'est l'abus que j'ai fait des dons qui m'ont été donnés par le bon Dieu, pour travailler d'une manière toute particulière à ma sanctification ; voyant bien comme j'ai été ingrate d'avoir abusé de tant de grâces depuis l'usage de ma raison. Profondes réflexions sur mes misères. Que faire à présent, moi, ver de terre, cendre et pous-

sière, à la tête d'une communauté naissante, et si peu capable de la conduire, et où il faut tant de vertus et de bons exemples à donner.—Dites, ô mon Dieu, ce que vous voulez de moi ; votre servante écoute !

Il m'a semblé que je devais me mettre comme un enfant dans les bras de sa mère. Ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde. Je veux de tout mon cœur expier mes fautes par la pénitence.—Réflexions longues sur toutes mes misères spirituelles...—J'ai vu que les croix, dont il a plu au Seigneur de me charger, ne sont rien dans la réalité.

5me JOUR.—Sur l'enfer.—J'ai pensé que le bon Dieu est trop bon pour me mettre en enfer, après m'avoir appelée à la vie religieuse. Il avait des vues de miséricorde sur moi. L'énormité de mes fautes m'a un peu troublée, mais le calme est revenu après la tempête. Je suis plus tranquille.

6me JOUR.—Confiance en Notre-Seigneur, paix au pied de la croix, sans consolation pourtant; je n'en suis pas digne... Ah ! je me suis reproché mon peu de zèle et mon indifférence à faire le chemin de la croix et à réciter le chapelet de Notre-Dame des Sept-Douleurs!

J'ai formé la résolution de faire de nouveaux efforts sur moi-même, et je me suis dit: Je veux, Seigneur, vous suivre souvent au Calvaire. C'est là que j'irai chaque jour m'encourager à souffrir les peines et les épreuves inséparables de mon état. Cette journée s'est passée à méditer sur la passion et les douleurs de la sainte Vierge. Que de sérieuses et profondes méditations qui condamnent ma conduite.

7me JOUR.—Calme ; pleine de confiance en la miséricorde de mon Dieu ; résignation à supporter les croix qu'il plaira au Seigneur de m'envoyer. Inquiétude sur les moyens à prendre de me corriger. Désir bien grand de communier le lendemain, bonheur qui m'a été permis, malgré mes imperfections. J'ai cru voir devant le Très Saint-Sacrement que ma résolution de retraite devait

être de bien gouverner cette maison : beaucoup de douceur et grande charité à supporter les défauts des autres, exactitude à l'observance des règles, premièrement pour moi-même et pour les autres, être ferme en ce point ; obéissance aveugle envers mes supérieurs. J'ai la ferme espérance que le secours d'en haut changera mes dispositions dans cette retraite, et que je marcherai sans crainte, après ce temps-ci. J'aurai plus de courage à porter mes croix et à me soumettre avec résignation aux épreuves qui me semblent si dures. Le bonheur de communier le lendemain m'a fait éprouver un grand calme.

8me JOUR.—J'ai eu la consolation de recevoir mon Dieu et de m'entretenir avec celui qui seul fait la joie du cœur. Il me semble que je suis plus courageuse aujourd'hui. L'une de mes résolutions est de prier sans cesse pour être fidèle et persévérante dans tout ce que l'on voudra de moi pour le bien de cette communauté. Faire en sorte que la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs se propage, surtout dans notre maison, ainsi que celle du chemin de la croix, ayant connu qu'au pied du Calvaire l'on peut puiser à une source intarissable, et qu'avec un peu de courage l'on obtiendra la perfection que notre saint état demande de nous. J'espère cette grâce de vous, ô mon Dieu, ne me la refusez pas, s'il vous plaît.

RÉSOLUTIONS DE MA RETRAITE.

28 mars 1846.

Beaucoup de douceur et de charité envers mes inférieures.—Oublier leurs défauts les plus saillants, et ne voir que ceux qui me regardent personnellement.—Exactitude à l'observance des règles.— Obéissance aveugle à l'égard de mes supérieurs, en toutes choses.

Daignez, Seigneur, me fortifier dans mes résolutions.

Vous voyez le fond de mon cœur, et vous savez de quel limon j'ai été formée ; vous savez que je vous aime, malgré mes grandes imperfections.

NOTES

SUR MA SECONDE RETRAITE, COMMENCÉE LE 18 MARS 1847.

La veille, souffrante.

Le lendemain, peu de ferveur, causé par cette indisposition. Crainte de ne bien faire ma retraite, et d'être la même après ; voyant tant d'obstacles qui s'opposent à ma perfection, je me décourage avant de commencer. Vu que dernièrement plusieurs personnes sont venues me chercher pour mettre la paix dans leurs familles, et que Dieu, dans sa grande miséricorde, a voulu se servir de moi pour détruire plusieurs défauts affreux, j'étais inquiète de connaître la volonté de Dieu à ce sujet. J'ai consulté, et je me suis bien instruite comment m'y prendre par la suite.

2me JOUR.—Plus de courage. J'ai repassé dans le silence ma vie entière, et j'ai trouvé un grand nombre de défauts saillants. J'ai réfléchi qu'il me fallait faire pénitence et qu'il est bien juste que je souffre dans cette vie, pour expier les péchés de ma vie passée. Je me suis trouvée indigne d'être à la tête d'une communauté de vierges qui n'ont jamais connu le mal qui règne dans ce monde, étant toutes pures aux yeux du Seigneur, en comparaison d'une femme du monde, qui a joui de tous ses divertissements, et qui mérite à bon droit d'être punie et humiliée. J'ai bien prié le Seigneur de ne me pas épargner en ce monde, et de me donner du courage pour supporter les humiliations qui semblent si dures à la pauvre nature, et qui blessent

tant mon amour-propre... Encore une nouvelle résolution de travailler à me corriger de cela.

3me JOUR.—Ce qui m'a le plus frappée, c'est la méditation sur l'enfer. J'ai bien réfléchi, et je me suis dit: Non, l'enfer n'est pas pour cette communauté, dont tous les membres ont le désir de bien faire, comme je l'ai en ce moment. Chacune a ses défauts, il est vrai, mais comme moi, toutes veulent travailler à leur perfection. A l'avenir, nous aurons plus de courage que par le passé pour faire les sacrifices que le bon Dieu demande de nous.

En la présence de mon Dieu, et appuyée sur sa grande miséricorde, je me suis jetée à ses pieds, lui disant : Vous êtes trop juste, Seigneur, pour permettre que je sois du nombre des réprouvés. Vous savez les sacrifices qu'il m'a fallu faire pour me faire religieuse et faire ce que vous vouliez de moi. Cette pensée m'a encouragée à faire, de jour en jour, de nouveaux efforts sur moi-même. Je veux profiter de cette retraite pour mettre la main à l'œuvre tout de bon. C'est pour vous, Seigneur, que je travaille à me défaire de mes imperfections ; vous voyez le fond de mon cœur et vous savez que je vous aime. O mon Dieu, donnez-moi la force de marcher à grands pas dans le chemin de la perfection. Je le désire avec empressement, pour l'édification de cette communauté. Appelée à donner en toutes choses l'exemple à mes filles, j'ai besoin de votre secours, Seigneur ; je ne puis rien par moi-même, car je n'ai pas le courage de faire ce que vous m'inspirez pour ma perfection. Parlez, Seigneur, votre servante écoute et je veux obéir.

4me JOUR.— Méditation sur l'enfant prodigue. — Je me suis trouvée comme l'enfant prodigue, revenue à mon Dieu après les égarements de ma jeunesse mondaine. J'ai médité les bontés de mon Dieu à mon égard, qui a eu la patience de m'attendre pendant tant d'années, et qui m'a donné une conscience qui me reproche

sans cesse les imperfections de ma vie, dans tous les états où j'ai passé. Je vous remercie, ô mon Dieu, de la grâce de ma vocation à la vie religieuse ; il n'y a que vous seul, ô mon Dieu, qui m'ayez inspiré ce dessein. Mes croix, que je trouve si grandes, ne sont rien en comparaison des grâces que vous me faites tous les jours. Puissent mes peines intérieures me faire profiter des saintes inspirations que vous me faites, à chaque affliction que j'éprouve. Dans cette méditation, j'ai été pressée de faire quelques pénitences le vendredi, en l'honneur de la passion de Notre-Seigneur et des douleurs de sa très sainte Mère, pour implorer la miséricorde du bon Dieu pour moi et pour la communauté que le Seigneur m'a chargée de conduire, tout indigne que j'en suis. Aussi, pour les pauvres pécheurs de ma famille, plus particulièrement que pour d'autres, et pour moi-même, ô mon Dieu, qui en suis peut-être la cause.

5me JOUR.—Je me suis mise en présence du Seigneur, à l'oraison, et j'ai mis toute ma confiance en sa grande miséricorde. J'ai eu un grand désir de me confesser ce jour-là, mais je n'ai pu le faire... Soumission à cette épreuve pendant cinq jours... Je l'ai offerte pour me punir de la consolation que j'aurais eue à me satisfaire en cela. J'ai fait de sérieuses réflexions et j'ai trouvé que cette épreuve était pour le plus grand bien de ma pauvre âme.

6me JOUR.—Bien troublée pour ma confession, ayant l'esprit agité de différentes pensées, que je ne pouvais pas finir ma retraite, qu'il était trop tard pour commencer ma revue de l'année ; découragement, grande envie de tout abandonner ; malade aussi, la tête fatiguée de tout cela ; point de repos toute la nuit. J'ai, avec la grâce de Dieu, surmonté ces tentations qui me désolaient tant. J'ai invoqué Marie, Mère des Sept-Douleurs, je l'ai priée d'avoir pitié de moi et de m'obtenir la grâce de finir ma retraite avec courage.

7me JOUR.—Un peu plus de calme. Je me suis con-

fessée le matin, et je suis revenue de ma faiblesse... Les avis de Mgr Prince m'ont donné plus de force et de courage pour faire des efforts sur moi-même, pour commencer une nouvelle vie ; j'en ai formé la résolution en présence du Saint-Sacrement. J'ai réfléchi sur toutes mes misères spirituelles, et j'ai tâché de graver dans ma mémoire les avis salutaires que l'on venait de me donner sur toute ma conduite. Oh ! qu'elles sont grandes, ces misères ! Que d'imperfections dans tout mon ensemble ! Seigneur, qui voyez le fond de mon cœur, ayez pitié de moi, faites-moi la grâce de travailler avec un nouveau courage à me corriger de tant de défauts, qui sont de mauvaise édification pour mes sœurs. Sujet de méditation profonde. Que voulez-vous, Seigneur, de moi ? Encore quelques sacrifices ? Et il m'est venu en pensée que j'étais encore attachée à quelque chose. J'ai fait connaître à Mgr Prince qu'il m'en coûterait beaucoup de me séparer d'une chose que j'aimais à baiser et à considérer : c'étaient les cheveux de mes petits enfants, que je vénérais comme des reliques bien précieuses pour moi. Il a exigé que je m'en sépare, depuis vingt-trois ans que je les garde, et que je les mette dans le caveau, là où je serai enterrée, pour qu'ils soient mis dans mon cercueil après ma mort. Oh ! que ce sacrifice m'a coûté de larmes en la présence de mon Dieu ! Il m'a fallu obéir à celui qui me l'ordonnait, pour me punir peut-être d'une trop grande envie et satisfaction trop sensible de les regarder et baiser avec complaisance sur la terre.

Ne sachant que faire pour avoir le courage de descendre dans ce caveau, j'ai prié sœur Séné de venir avec moi, et je lui ai confié mes peines à ce sujet. Dans la cave, j'ai considéré la place où je serai enterrée, j'ai commandé à mes chers petits enfants d'avoir pitié de leur pauvre mère et de prier pour elle; eux, qui du haut du ciel voient mes misères, qu'ils m'obtiennent l'esprit de sacrifice, pour porter les croix et les peines

attachées à mon état. Ce qui me semblait consolant, c'est de penser qu'ils habitent le ciel, et qu'ils peuvent m'être utiles sur la terre. Aussi, dans les jours orageux, j'aurai recours à eux ; ils me consoleront et m'aideront dans mes épreuves de tous les jours. Priez, mes bons petits anges, pour votre pauvre mère, qui vous commande bien de ne pas l'oublier devant le trône du Père éternel.

8me JOUR.—Crainte de me voir sortir de retraite avec si peu de courage pour suivre la route qui m'a été tracée. J'ai communié et me suis occupée de mes résolutions. J'ai vu le R. P. Martin, qui a rendu le calme à mon âme. J'ai remercié le bon Dieu de m'avoir souffert pendant huit jours à m'entretenir avec lui. J'ai demandé la permission de reprendre la nourriture de la communauté ; on n'a pas jugé bon de me l'accorder, à cause de mes faiblesses d'estomac. Encore une épreuve nouvelle ; il m'a fallu obéir encore en cela. Dans l'après-dîner, plus forte. J'ai prié Notre-Dame des Sept-Douleurs d'avoir pitié de la communauté, et de moi surtout, qui suis la plus imparfaite.

Sujet pratique de méditation, donné par Mgr Prince, à faire pendant l'année pour ma propre perfection :

" Apprenez de votre divin Maître à être douce et humble de cœur, et vous trouverez le vrai bonheur ici-bas."

Point d'autres avis à mettre en pratique que ce peu de mots.

Retraite terminée le 25 mars 1847.

NOTES

SUR MA TROISIÈME RETRAITE, COMMENCÉE LE 5 AVRIL 1848, PAR LE PÈRE TELLIER.

La veille, indifférence.

1er JOUR.—Peu de ferveur, beaucoup de combats; impossible de m'arrêter à quelque pensée fixe. Ce qui m'a le plus frappée dans l'après-midi, c'est le but pour lequel je me suis faite religieuse ; c'est pour

sauver mon âme et travailler à ma perfection. J'ai tâché de me bien persuader que je me serais perdue dans le monde. Il m'a semblé bien clairement que le bon Dieu voulait plus de générosité et de sacrifices de moi ; et j'ai dit au Seigneur : " Mon Dieu, faites de moi ce qu'il vous plaira ; donnez-moi le courage d'accomplir vos desseins sur moi." Il me semble que le bon Dieu veut encore me faire passer par bien d'autres croix, que je crois voir devant moi. Courage, ô mon âme ! Mon Dieu, résignation à votre sainte volonté !

2me JOUR.—Méditation sur le péché. Je me suis considérée à la tête d'une communauté, et bien indigne de conduire des vierges. Ces filles, dont je suis chargée, n'ont jamais connu le mal et n'ont point offensé Dieu comme moi. Que de péchés dans ma vie ! Mon Dieu, que votre miséricorde à mon égard a été grande ! Je suis religieuse, engagée par des vœux, et j'ai de grandes charges; comment est-ce que je m'en acquitte?... Cela me fait trembler de toutes mes forces, Seigneur ! Jésus, fils de David, ayez pitié de moi. J'ai si peu de courage pour supporter mes croix, qui viennent toujours de mes imperfections, de ma trop grande sensibilité et d'une grande recherche de moi-même Toujours, la crainte d'être reprise par mes supérieurs.

Après-midi, méditation sur l'enfer. O mon Dieu, que de profondes réflexions ! J'ai bien souvent mérité l'enfer, et j'y serais tombée, si vous n'aviez eu pitié de moi. Vous m'avez placée dans cette sainte maison; puis-je me plaindre encore de ce que je souffre, pensant que j'ai mérité de souffrir encore davantage.

Je me suis rappelée, dans cette méditation, la vision que j'ai eue, étant à l'agonie, en 1838 ; j'ai vu la place qui m'était préparée dans le ciel ; la sainte Vierge me l'a montrée et m'a dit que je ne mourrais pas de cette maladie. Ma couronne n'avait presque pas de diamants, et ma bonne Mère me renvoya en disant que

j'avais à me corriger de mes impatiences ; que je manquais de charité et de douceur à l'égard de mes vieilles; qu'il me fallait avoir plus de charité, de douceur et d'humilité dans ma conduite. J'ai vu mes enfants, qui semblaient vouloir m'attirer à eux. J'ai vu aussi mon époux au nombre des bienheureux. Ces souvenirs m'ont encouragée à travailler avec un nouveau courage à ma perfection. Oui, mon Dieu, coûte que coûte, je veux me sauver. La pensée que j'ai une place au ciel me console. J'ai plus de courage pour accepter avec résignation ce qu'il plaira à Dieu de m'envoyer. L'enfer, je l'éviterai par une plus grande vigilance sur moi-même.

3me JOUR.—Ma première pensée a été une pensée de découragement ; fortes tentations pour me détourner de la confession. Méditation sur le jugement. Je me suis appuyée sur les mérites de mon Sauveur, pleine d'espérance qu'il aura pitié de moi selon sa grande miséricorde. La journée s'est passée à préparer ma confession. J'y ai mis deux heures. Grands troubles intérieurs. Crainte que l'absolution ne me soit pas utile. Mon Dieu, que d'imperfections dans ma vie !... Ma passion dominante, la trop grande recherche de moi-même dans toutes mes actions. Je me suis abandonnée à la grande miséricorde de mon Dieu, qui ne rejette jamais un cœur contrit et humilié. J'ai donc reçu le pardon des péchés de ma vie entière. Oubliez, Seigneur, les péchés de ma jeunesse, et ne vous souvenez plus à mon égard que de votre grande miséricorde.

4me JOUR.—J'ai eu le bonheur de communier. J'ai éprouvé de grandes consolations. Il me semble que je puis mourir, que rien ne me reproche et qu'à ma mort je ne pourrais être mieux préparée. J'ai fait cette communion en réparation des négligences de toutes celles de l'année. J'ai bien remercié le bon Dieu de m'avoir appelée à la vie religieuse. Que les jouissances du monde sont différentes de celles que l'on éprouve au service du Seigneur !...

Dans la méditation sur la vie intérieure, j'ai gémi de mon peu de ferveur. Je suis toujours plus occupée du temporel de la maison que du spirituel. J'ai formé la résolution de prendre à tâche de conserver le recueillement, et, à l'avenir de m'intéresser plus au spirituel, pour moi-même et pour les autres. J'espère, avec la grâce de Dieu, y être fidèle. Aujourd'hui, j'éprouve une douce joie et un grand calme. Je vous remercie, mon Dieu, d'avoir eu pitié de moi qui vous ai tant offensé. Merci de me donner ce jour de consolation. Vous savez combien je suis faible, et vous m'aidez à me relever.

5me JOUR.—Méditation sur la naissance de Notre-Seigneur, sa pauvreté, son obéissance.

Ce qui m'a le plus frappée dans ces méditations, c'est le bonheur de la vie religieuse. J'ai demandé pardon de mes murmures intérieurs et extérieurs sur les privations de tous les jours, par rapport au vœu de pauvreté. Résolutions d'être sur mes gardes à l'avenir. J'ai remercié le bon Dieu de me faire ressentir peut-être plus qu'une autre les privations de la pauvreté. O mon Dieu, que vous avez eu, en tout temps, des desseins de miséricorde sur moi ! Quand je parcours ma vie entière, partout je trouve que vous m'avez tendu la main, comme malgré moi. Faible et misérable créature, je tremble, quand il me faut faire quelque sacrifice... La journée a été bien calme. J'ai eu des consolations... J'ai fait la communion spirituelle. J'ai beaucoup désiré communier sacramentellement. J'étais pressée de demander cette faveur, mais j'ai pensé que je méritais bien d'en être privée, en punition de tant de communions tièdes... J'ai fait le chemin de la croix pour nos chères sœurs défuntes, je le ferai tous les jours. Il me semble, pour ainsi parler, que je suis forcée de le faire. Toute la journée s'est passée en bons propos. J'ai demandé au bon Dieu de ne jamais oublier ces jours de

retraite, où j'ai goûté tant de consolations et où, débarrassée des occupations journalières, je puis si bien m'occuper à converser avec lui, à lui exposer mes besoins sans nombre, ceux aussi de toute la communauté. J'ai demandé de diriger cette maison avec douceur, humilité et charité. J'ai demandé que la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs se propage toujours. J'ai remercié le bon Dieu d'avoir inspiré au R. P. Tellier de nous parler de cette dévotion.

6me JOUR.—Méditation sur les étendards. Mon Dieu, vous savez bien qu'il y a longtemps que j'ai choisi votre côté. Mais, hélas ! qu'ai-je fait pour vous jusqu'à présent ? Je ressemble à ce paresseux dont il nous a été parlé dans les instructions. J'ai toujours eu peur d'avancer, tant la pauvre nature se révolte et s'effraie à la moindre peine. J'ai déploré mes fautes sans nombre, mon peu de courage à me faire violence et à me vaincre. J'ai encore formé la résolution de travailler une bonne fois à ma perfection. Il me semble avoir plus de force. J'ai tâché de connaître toutes mes imperfections, les unes après les autres, et j'ai demandé la grâce de me bien connaître, dans le calme de cette retraite. Cette journée s'est passée dans la paix ; j'ai pu prier dans la paix ; j'ai pu prier et méditer avec facilité. Dans une méditation, j'ai éprouvé un grand désir de prier pour la conversion des pécheurs, surtout pour quelques personnes qui m'intéressent et dont j'ai le salut à cœur; aussi pour les pauvres âmes du purgatoire, pour lesquelles j'ai fait tous les jours le chemin de la croix. Ma première pensée, en entrant en retraite, a été de ne pas oublier nos pauvres sœurs qui reposent dans notre caveau. Il m'a semblé qu'elles demandaient cela de nous toutes, et que nos prières leur ouvriraient le ciel, si déjà elles n'y étaient entrées.

7me JOUR.—J'ai éprouvé un désir ardent et un grand bonheur de communier ce matin, mais je n'ai pu le faire que spirituellement. Beaucoup de consolations dans

l'oraison. Il me semblait être au ciel, par le bonheur que je ressentais de m'entretenir avec mon Dieu si facilement. J'ai éprouvé une ivresse que je ne puis définir. Il faut l'éprouver pour connaître cet état de l'âme avec Dieu, que j'ai goûté quelquefois dans mes communions. Après ces consolations, j'ai eu une grosse peine que m'a faite mon directeur. Réfléchissant ensuite devant le Saint-Sacrement que Dieu me l'a donné pour guide, qu'il tient sa place, que c'est lui-même qui l'a choisi pour me faire arriver à la perfection que Dieu demande de moi, j'ai prié avec instance le Seigneur de l'éclairer. Pour moi, obéir est tout ce que j'ai à faire ; peu importe la manière, douce ou rigoureuse, avec laquelle il me traitera. Après ces réflexions, la paix est revenue dans mon âme, qui déjà était fort troublée par cette petite épreuve.

8me JOUR.—Calme et tranquillité. J'ai pu prier et former des résolutions pour l'avenir. Il me semble que le bon Dieu m'accordera ce que je lui ai demandé avec tant d'instance pendant ma retraite : l'esprit de sacrifices et d'abnégation en toutes choses. J'ai vu que le plus grand défaut qui règne en moi est la recherche de moi-même en toutes mes actions. L'instruction sur le ciel m'a encouragée. La vie est si courte : pourquoi tant avoir peur de se renoncer ? Un jour, nous jouirons de la présence de Dieu. Grande confusion, pendant mon oraison, de mon peu de courage à me faire violence. J'ai demandé pardon, de tout mon cœur, de tant de misères dans ma pauvre nature, si faible pour faire le bien. Mon Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde. Pardonnez-moi les péchés de ma jeunesse et ceux du présent.

Résolutions de ma retraite, terminée le 13 avril 1848.

Pour pénitences journalières, je ferai plusieurs fois par jour des actes de renoncement, dans mes actions, mes pensées, mes paroles, mon jugement, ma volonté, dans la nourriture et dans les aises que je pourrais me

procurer, en un mot, en toutes choses. Je m'imposerai une pénitence, chaque fois que j'y manquerai.

Mon sujet d'examen particulier sera le renoncement.

Vertu d'abnégation, à laquelle je devrai m'exercer pour toute l'année. Donné par Mgr Prince.

NOTES

SUR MA QUATRIÈME RETRAITE, COMMENCÉE LE 21 MARS 1849, PAR M. LE CHANOINE TRUTEAU.

La veille, indifférence.

Le jour même, incapable de pouvoir méditer. Avant la seconde méditation, j'étais comme une bête de somme ; pourtant, dans cette méditation, Dieu m'a reproché que je ne travaille pas assez à la conversion des pécheurs. Je ne leur donne pas assez d'avis salutaires. Je ne leur parle pas assez sérieusement de l'état de leur âme. Je ne prie pas assez pour eux. Peut-être que le bon Dieu demande de moi quelques pénitences ou quelques sacrifices que je n'ai pas le courage de faire.

J'ai fait le chemin de la croix pour la conversion de quelques membres de ma famille, qui en ont besoin. J'ai été bien impressionnée à la huitième station. Je considérais Jésus, disant aux saintes femmes de ne pas pleurer sur lui, mais sur elles-mêmes. Il m'a semblé entendre Notre-Seigneur me dire de ne pas tant me lamenter sur la communauté dont il m'a chargée et sur les misères et imperfections des autres, mais de pleurer sur moi-même, et de me corriger de bien des imperfections, qui peut-être le font pleurer sur moi. Mon Dieu, aidez-moi donc à me connaître, et obtenez-moi la grâce de me corriger ; que je prenne dans cette retraite des résolutions pratiques pour l'avenir.

2me JOUR.—Un peu inquiète sur mon état d'indifférence, sur mes dispositions présentes. La bonté de mon

Dieu m'a touchée; ce bon Maître veut que je ne m'appuie que sur lui. J'espère avec confiance que je pourrai mettre en pratique ce que la grâce m'inspire pour avancer dans la grande affaire de la perfection.

3me JOUR.—La pensée de la mort et du jugement m'a frappée. Il me semble que j'ai peu de temps à vivre sur la terre ; il me faut donc une bonne fois mettre la main à la charrue, sans regarder derrière moi. J'espère tout de la miséricorde du bon Dieu. Confiance en la bonté du Seigneur, qui me pardonne mes fautes si multipliées.

4me JOUR.—Méditation sur l'enfer et instruction sur le même sujet. Je suis toute pénétrée, et je tremble au tableau qu'on a fait de l'enfer. Que vous êtes bon, ô mon Dieu. Vous m'avez pardonné les fautes sans nombre de ma jeunesse. Maintenant, avec le secours de votre sainte grâce, je ne veux plus vous offenser. J'accepte les croix, les humiliations, les sacrifices, pour l'expiation de ces péchés qui vous ont contristé. Je ne veux plus me plaindre, quand il me faudra souffrir quelque chose pour vous. Gravez dans mon cœur, ô mon Dieu, la pensée que j'ai mérité l'enfer ; heureuse, si je puis souffrir sur cette terre pour acquérir le ciel. Conservez dans mon cœur, Seigneur, ces résolutions que je forme en votre présence ; elles viennent de vous. Je suis plus tranquille aujourd'hui : j'ai pu faire mes exercices avec calme, et le reste de la journée s'est passé dans de grandes consolations spirituelles, surtout le soir. Il me semblait être plus courageuse pour supporter les épreuves qu'il plaira au Seigneur de m'envoyer. Que d'actions de grâces, ô mon Dieu, pour tant de faveurs reçues de votre part !

5me JOUR.—Je redoute l'avenir pour mes résolutions. Je sens ma faiblesse, quand il me faudra faire quelque acte de renoncement à ma manière de voir les choses, et paraître contente, quand je serai blessée par quelque humiliation ou par quelque reproche de la part de mes

supérieurs. Vous connaissez mes dispositions, ô mon Dieu, vous voyez le fond de mon cœur. J'offre toute cette journée pour obtenir la contrition de mes péchés confessés, de ceux que je ne connais pas et de ceux qui ont échappé à ma mémoire. Seigneur, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde.

Mes confessions sont finies ; le calme est revenu dans mon âme. J'ai passé la soirée devant le Saint-Sacrement. J'ai goûté le bonheur de la vie religieuse. J'ai fait des colloques avec mon Dieu ; il m'avait promis qu'il parlerait à mon cœur. Je lui ai fait mes demandes, je lui ai exposé les besoins urgents de cette communauté qu'il connaît mieux que moi. Je lui ai demandé les moyens de pouvoir gouverner cette maison avec prudence et sagesse, de mettre un sceau sur ma bouche, pour ne l'ouvrir qu'après avoir pensé à ce que je dois commander. Je me sens un nouveau courage. Je pourrai, ce me semble, tout faire, pour conserver la paix intérieure que je goûte dans ce moment. Je n'ai jamais, dans le monde, éprouvé ce calme et ces délices de converser avec vous, ô mon Dieu ! Oh ! que l'on est à plaindre, quand on ne vous aime pas ! Que vous comblez de bonheur ceux qui travaillent pour vous ! Oui, qu'il est doux d'être attaché au service d'un si bon Maître !

6me JOUR.—La pauvreté de mon Sauveur m'a touchée. J'ai eu le bonheur de communier. Oh ! que la maison de mon cœur est pauvre ! J'ai prié Jésus d'y venir et d'avoir égard à ma bonne volonté. Les pauvres offrent ce qu'ils ont, j'ai offert mon cœur tel qu'il est, priant la sainte Vierge de vouloir bien venir tenir compagnie à mon Dieu et de préparer ce qu'il faut pour recevoir un si grand hôte. Je suis calme et tranquille ; la paix est dans mon cœur, car j'ai reçu le Dieu de paix. Grandes consolations dans mes exercices, aujourd'hui. Je vais faire le chemin de la croix pour la conversion des pécheurs, c'est ma pratique de

tous les jours. J'ai formé la résolution de le faire chaque jour de l'année, si mes occupations me le permettent : j'éprouve tant de consolation dans ces méditations sur la passion de mon Sauveur.

7me JOUR.—J'ai peine à réunir mes pensées. Je suis un peu malade et fatiguée, mais, depuis l'instruction de 8 heures, je suis mieux, et j'ai pu faire mon oraison assez calme.

L'obéissance de mon Dieu dans toute sa vie et pendant sa passion m'a encouragée à obéir aveuglement à mes supérieurs, en tout, et à la règle. Je surmonterai mes répugnances intérieures, et je pèserai les commandements que je ferai, désirant faire aux autres ce que je voudrais que l'on me fît à moi-même. J'ai demandé pardon au bon Dieu de ce que j'ai pu faire souffrir à mes sœurs, en manquant de réflexion avant de décider quelque chose. Ferme résolution de veiller sur moi-même, d'une manière particulière, et sur toute ma conduite extérieure. Recevoir les avis de Mgr Prince, et travailler à les mettre en pratique avec courage.

8me JOUR.—J'ai eu le bonheur de communier, et j'ai mis mes résolutions aux pieds de Notre-Dame des Sept-Douleurs. A cette bonne Mère maintenant de me diriger. Je lui ai promis de mettre, tous les matins, ma journée et ma charge sous sa protection. Je lui demanderai, chaque matin, de m'inspirer et de me dicter ce que j'ai à faire ; et le soir, j'irai lui rendre compte de toutes mes actions, espérant que cela me rendra plus vigilante à veiller sur moi-même et à me tenir sur mes gardes. Oh ! que je désire travailler à ma perfection ! Que de lumières dans une grande retraite ! Que de misères j'ai trouvées en moi ! Je sens toute l'importance de ma charge. Je suis obligée de donner l'exemple à toute une communauté. Je vois clairement que je n'ai rien fait. Sans votre secours, ô mon Dieu, je pourrais me décourager. Le passé est dans la miséricorde du

bon Dieu. Courage, mon âme, la fidélité à la grâce nous fera triompher de tout.

J'ai vu aujourd'hui, plus que jamais, que je manque de prudence dans mes paroles et de sagesse dans mes actions. Je demanderai ces deux vertus à Notre-Dame des Sept-Douleurs, tous les jours de l'année. Fasse le ciel que je mette en pratique cette résolution, c'est l'avis de mon très honoré père, Mgr Prince.

Prudence dans mes paroles et sagesse dans mes actions.

Résolutions prises le 28 mars 1849, à la fin de la retraite annuelle.

NOTES

SUR MA CINQUIÈME RETRAITE, PRÊCHÉE PAR S. G. MGR BOURGET, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, 15 MARS 1850.

La veille, bien occupée aux affaires de la maison et indifférente pour toutes choses. Grande confiance en Dieu et grand désir de bien faire cette retraite ; désir de réforme, pour moi et pour toute la communauté. De tout cœur je demande au Saint-Esprit d'éclairer le directeur et les confesseurs qui nous seront donnés pour nous conduire. Que Dieu nous soit en aide pour le succès de cette retraite !

La veille, entretien sur nos fins dernières. Le lendemain, oraison de 9 heures et de 5 heures sur le même sujet.

Ce qui m'a frappée dans l'oraison, ce sont les sacrifices que la Providence m'a ménagés, dans les différents états de ma vie, surtout celui de la mort de mon mari, qui, sous la direction de M. Saint-Pierre, m'a fait renoncer au monde, en 1828, pour me dévouer au service des pauvres. Tout cela pour me faire arriver à ce que le bon Dieu voulait de moi, c'est-à-dire à la fin, au but qu'il me destinait pour sauver mon âme ; et aussi pour

travailler d'une manière spéciale à aimer Marie au pied de la croix, et à la faire honorer dans ses douleurs. Dans cette même année, M. Saint-Pierre me fit présent d'une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; et tous les jours j'allais prier au pied de cette image. Je lui demandais du courage pour supporter, à son exemple, les croix et les sacrifices que le bon Dieu m'envoyait dans le monde. Les plus grands, dans ce temps-là, étaient la perte d'un époux et d'un enfant chéris, que je pleurais tous les jours. J'avais le cœur percé d'un glaive de douleur ; et je ne trouvais d'autre consolation que celle de méditer sur les douleurs de ma Mère, auprès de cette gravure. Plus tard, Mgr Bourget, désirant que la sainte messe fût dite dans notre maison pour nos vieilles infirmes, et voulant nous donner une patronne particulière, nous envoya une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Ce trait de la Providence me frappa beaucoup. Dans mon premier voyage aux Etats-Unis, à la maison mère des Sœurs de Charité, je vis une magnifique statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui arrivait de France. Je demandai l'adresse, et l'année suivante nous avons pu nous en procurer une semblable, par l'entremise de M. le grand-vicaire Hudon, qui partait pour l'Europe. Ce bon Monsieur nous dit qu'il nous en ferait don, si notre chapelle était dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs.

...Les sacrifices qu'il me faut faire tous les jours me sont envoyés pour me faire mourir à moi-même et pour sauver mon âme. Pour être l'enfant de la Mère des douleurs, il faut s'attendre à porter la croix en ce monde. Je viendrai donc souvent prier aux pieds de cette bonne Mère. Je lui demanderai d'avoir pitié de moi, dans les épreuves et les tribulations dont je suis sans cesse agitée. Je penserai qu'elle m'a tout particulièrement choisie pour sa fille ; que je suis obligée de la consoler et de l'honorer, de propager sa dévotion autant que possible, partout où il y aura des Sœurs de

Charité de la Providence. Nous lui en avons fait la promesse, si nous obtenions par son intercession une statue semblable à celle qu'avaient le bonheur de posséder, dans les Etats-Unis, les bonnes religieuses d'Emmitsburg.

2me JOUR.—Sécheresse, aridité, peine à me supporter moi-même. Entendre des instructions si touchantes sur le péché des anges et des hommes, et être si peu touchée de ces grandes vérités ! Mon Dieu ! que mon cœur est dur, qu'il lui faut de combats pour arriver à sa fin ! qu'il est lâche et paresseux, ce cœur plus dur que la pierre ! Faites-le, s'il vous plaît, sortir de sa léthargie. Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, je m'abandonne à votre grande miséricorde !

3me JOUR.—Réflexions profondes sur ma vie. Oh ! mon Dieu, que vous êtes bon et miséricordieux envers moi ! Vous m'avez conduite par la main en tant d'époques pénibles de ma vie, et moi, je vous ai trahi tant de fois ! Que de promesses auxquelles je n'ai pas été fidèle ! Et malgré cela, vous n'avez cessé de me poursuivre, pour me faire arriver à la place que vous m'aviez destinée de toute éternité. Que de reconnaissance ne vous dois-je pas, ô mon Dieu, pour tant de bienfaits ? Je me serais peut-être perdue dans le monde, car je recevais tous les jours la récompense des œuvres que vous m'aviez pourtant inspiré de faire, en écoutant avec trop de complaisance les louanges que l'on faisait de mon hospice de vieilles infirmes.

4me JOUR.—Méditation sur le jugement. En présence de toute la communauté, pendant mon oraison, ce matin, il m'a semblé que je paraissais devant mon Dieu : j'ai tremblé. J'ai pris la résolution de travailler de toutes mes forces à me mettre toujours en état de paraître en présence du souverain Juge. La crainte de la mort subite m'a glacée d'effroi. Je me suis mise entre les bras de notre Mère des Sept-Douleurs. Elle m'aidera à traverser la mer orageuse de cette pauvre

vie. Elle me soutiendra dans les périls. Cette pensée m'a rendue calme et confiante.

5me JOUR.—Sur l'enfer. La responsabilité de ma charge de supérieure, mon manque de soumission dans les sacrifices journaliers, la difficulté que j'éprouve à corriger les manquements à la règle, mon caractère trop prompt et quelquefois trop lâche, les omissions à mes devoirs qui sont si étendus, tout cela m'a troublée dans mon oraison et a même troublé mon sommeil. Vous le voyez, ô mon Dieu, je vous donne mon cœur sans réserve et pour toujours ! Quoi qu'il m'en coûte, je travaillerai à ma perfection ; la pensée du ciel, la récompense des sacrifices de la vie m'encouragent.

6me JOUR.—De l'élection. Elle est toute faite pour moi, ô mon Dieu ! Je vous remercie de ma vocation à la vie religieuse. Vous l'avez décidée par vos ministres. Trois ont examiné ma vocation ; ainsi, je suis persuadée de votre volonté. Je ne me suis jamais repentie d'avoir suivi leurs conseils.

7me JOUR.—L'abus des grâces. Je suis toujours confuse, quand je réfléchis combien le Seigneur m'a toujours conduite dans de gras pâturages, et combien j'ai été ingrate, moi, comblée de tant de bienfaits. Que de bonnes inspirations, que de saintes pensées, que de faveurs, obtenues au moment où je pensais le moins à vous suivre dans le chemin royal de la sainte croix. J'ai tant fait de résistance pour marcher à votre suite, ô mon Dieu ! Je vous remercie de m'avoir attendue, après tant d'ingratitude de ma part. Je vais travailler à réparer le temps perdu, tandis que vous m'en donnez le temps. J'ai été une brebis infidèle ; je viens avec confiance me jeter dans vos bras, sûre que vous n'abandonnez jamais ceux qui s'appuient sur vos promesses.

8me JOUR.—Contrition, douleur et repentir des fautes et des imperfections de l'année. Oh ! je reviens à vous, Seigneur, vous aurez pitié de moi, vous m'aiderez à porter mon joug, et il deviendra doux et léger. Je

redoute l'avenir, j'ai déjà tant fait de promesses de fidélité ; mais j'espère, et je ne serai pas confondue dans mon espérance. Avec votre secours, ô mon Dieu, et la volonté ferme que j'ai de me vaincre, je remporterai la victoire.

RÉSOLUTIONS DE MA RETRAITE DE 1850, DONNÉES PAR S. G. MGR BOURGET, LE 23 MARS 1850.

Réformer ce qu'il y a d'irrégulier, chez moi d'abord, et ensuite chez les autres, sans jamais fermer les yeux sur aucun défaut, par motifs humains, lâcheté, etc., mais travailler à cette réforme avec prudence et discrétion. A Dieu de donner l'autorité, pour faire plier toutes les volontés. Il faut le lui demander nuit et jour, par Marie et les saints patrons de la communauté. O Dieu! confirmez-moi dans cette résolution. Ainsi soit-il!

ACTE DE BAPTÊME DE MELLE EMMÉLIE TAVERNIER.

Extrait du Registre des baptêmes, mariages et sépultures, faits dans la paroisse de Montréal, sous le titre du S. Nom de Marie, dans l'Ile, Comté et District de Montréal, Province de Québec, pour l'année mil huit cent.

Le vingt février mil huit cent, par moi, prêtre soussigné, a été baptisée Marie-Emilie-Eugène, née hier du légitime mariage d'Antoine Tavernier, voiturier, et de Josette Maurice, ses père et mère de cette paroisse. Le parrain a été Antoine Tavernier et la marraine Marie-Claire Perrault.

(Signé) ANTOINE TAVERNIER,

MARIE-CLAIRE PERRAULT.

HUMBERT.

Prêtre.

ACTE DE MARIAGE DE MADAME GAMELIN.

Extrait du Registre des baptêmes, mariages et sépultures, faits dans la paroisse de Montréal, sous le titre du S. Nom de Marie, dans l'Ile, Comté et District de Montréal, Province de Québec, pour l'année mil huit cent vingt-trois.

Le quatre juin mil huit cent vingt-trois, après avoir obtenu dispense de trois bans de mariage de Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, vicaire général de Mgr l'évêque de Québec, je soussigné, prêtre autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent de sieur Jean-Baptiste Gamelin, bourgeois de cette ville, fils majeur de feu sieur Pierre Gamelin et de défunte Marie Josephte Lajeunesse d'une part, et de demoiselle Emilie Tavernier, fille majeure de feu sieur Antoine Tavernier, bourgeois de cette ville et de défunte Josephte Maurice, d'autre part, les ai mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte Eglise en présence de sieur Auguste Defoy, de sieur François Tavernier, frère de l'épouse, de Joseph Perrault, écuyer, et de sieur Julien Tavernier.

(Signé) EMILIE TAVERNIER.

JEAN-BAPTISTE GAMELIN.

JOSEPH PERRAULT, AUGUSTE DEFOY,

FRS. TAVERNIER, MARIE-ANNE CUVILLIER,

GENEVIEVE TAVERNIER,

BREGUIER ST-PIERRE,
Ptre.

SECOND APPENDICE

Extrait de *La semaine religieuse de Montréal.*
du 8 juin 1895.

GUERISON

OBTENUE PAR L'INTERCESSION DE MÈRE GAMELIN, FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE LA PROVIDENCE.

En 1888, c'est-à-dire un an après ma profession religieuse, je fus atteinte de fréquents maux de gorge, qui nécessitèrent plusieurs opérations. Guérie de ce mal en 1893, je ressentis peu après de fortes douleurs dans la poitrine et les poumons. Une toux opiniâtre et une faiblesse générale me parurent les indices certains de la consomption. Je demeurai dans cet état de languenr jusqu'à ce que, la maladie entrant dans une nouvelle phase, il se produisit, en octobre dernier, une enflure à la jambe droite, et peu après une plaie à la cheville du pied. En vain me fit-on suivre un traitement énergique, la plaie se montra rebelle et allait toujours s'aggravant.

De guerre lasse, le médecin finit par déclarer le mal incurable.

C'est alors que j'eus l'inspiration de demander à Dieu ma guérison par l'entremise de notre vénérée Mère Gamelin. En ayant obtenu l'autorisation de notre Mère générale, qui me remit une relique de la chère Mère

HOSPICE GAMELIN.

Inauguré en

1894.

fondatrice, je commençai une neuvaine le samedi 29 avril, et abandonnai immédiatement tout remède. Ma confiance était telle que, malgré les souffrances qui chaque jour devenaient plus intenses, et malgré les progrès de la plaie qui couvrait dès lors le dessus du pied et une partie de la jambe, j'étais néanmoins de plus en plus persuadée de ma guérison.

"Vous faites cela pour éprouver ma foi, bonne Mère Gamelin, lui disais-je; assurément vous allez me guérir, car il est impossible qu'une mère n'ait pas pitié de son enfant. Je ne mérite pas cette faveur, tout de même faites un beau miracle et ne me laissez pas boiteuse." Car il est à remarquer que la jambe malade avait raccourci.

Mes invocations quotidiennes étaient celles-ci : "Mère Gamelin, guérissez-moi! Mon Dieu, glorifiez votre servante!"

Le dimanche matin, 5 mai, dernier jour de la neuvaine, mon pied malade était dans le même état, c'est-à-dire très enflé, et la douleur était si grande que je dus mettre un linge imbibé de vaseline pour m'aider à supporter le bandage.

Je fis la sainte communion avant la messe, et employai le temps de mon action de grâces à répéter les invocations susdites. Au moment de l'élévation, je sentis une douleur inexprimable à la cheville du pied, puis un mouvement intérieur semblable à celui d'un déplacement total dans cette partie. A la communion, instinctivement, je regarde ma jambe et je vois le bandage tout à fait desserré. Tremblante d'émotion et d'espérance, je l'enlève et trouve cette pauvre jambe dans son état normal : plus d'enflure, plus de plaie suppurante, mais seulement des cicatrices pour attester le miracle instantané qui venait de se produire. De suite, je me lève, cours à notre Mère et lui dis: "Ma Mère, je suis guérie."—"Silence," répond-elle, pour m'empêcher de troubler le recueillement du

saint lieu. Mon cœur, gros d'émotion, dut refouler les élans de ma reconnaissance, et j'eus grande peine à les comprimer. La messe terminée, il me fut bien doux de proclamer la puissante intervention de notre chère Mère Gamelin, et de montrer aux sœurs accourues pour partager ma joie les preuves de mon entière guérison.

Je repris mes chaussures et me mis à marcher comme autrefois, au grand étonnement de celles qui m'avaient vue si longtemps dans une chaise roulante. Je ne sens plus aucune douleur ; en un mot, je suis parfaitement guérie.

SOEUR LUCAIN,

Née Jane Morrisson.

Providence, Maison Mère, Montréal, 5 mai 1895.

TÉMOIGNAGE DU MÉDECIN.

Je soussigné, médecin, certifie avoir traité pendant deux ans la révérende sœur Lucain, professe de l'Institut des Sœurs de Charité de la Providence de Montréal, pour diverses affections que je considérais incurables ; entre autres, pour une plaie rebelle à tout traitement.

Et je déclare, par les présentes, que j'ai constaté que la susdite sœur Lucain avait été soudainement et complètement guérie, après la communion qu'elle recevait ce jour-là, à la fin d'une neuvaine, faite pour obtenir sa guérison par l'intercession de la révérende Mère Gamelin, fondatrice de l'institut des Sœurs de Charité de la Providence, à Montréal.

J.-A. LEBLANC, M. D.

Montréal, 29 mai 1895.

Extrait de *La semaine religieuse de Montréal*, du 2 novembre 1895.

NOUVELLE GUERISON

OBTENUE PAR L'INTERCESSION DE LA RÉVÉRENDE MÈRE GAMELIN.

Au mois de décembre 1890, je commençai à ressentir de violents maux de tête, de très vives douleurs dans les talons et le long de la colonne vertébrale, avec rigidité des muscles du cou, du dos et des jambes. Je vis le médecin qui, après examen, déclara que j'étais atteinte d'une inflammation de la moëlle épinière.

En mai 1891, je dus prendre le lit et suivre un traitement énergique, dont le résultat fut de me rendre capable de me traîner péniblement, en m'appuyant sur des béquilles.

Le 18 mars 1892, l'on me fit adopter des chaussures ayant des talons de trois pouces d'épaisseur. Mais ces talons ne servaient qu'à me tenir en équilibre et à m'empêcher de tomber en arrière. C'est alors que le médecin déclara que la maladie était sans remède, et que je devais me résigner à demeurer infirme.

Quelle sombre perspective !... A vingt-trois ans, se voir réduite à l'inaction, aux ennuis d'une vie longue peut-être, morne et monotone, entre les quatre murs de l'infirmerie.

Pour éloigner ces sombres pensées et ranimer quelque espoir de guérison, mes supérieures m'envoyèrent dans une mission de la campagne, me faisant espérer que le bon air raviverait mes forces. Je fus envoyée à la mission de Mascouche, mais ce changement n'améliora pas du tout mon état. Mes souffrances étaient parfois si grandes que le médecin de l'endroit dut me prescrire souvent des cantharides pour me soulager.

En septembre 1895, j'eus une forte inspiration de sol-

liciter ma guérison par l'entremise de notre vénérée Mère Gamelin. Notre Mère générale, en m'encourageant à le faire, me remit une relique de la chère Mère fondatrice : c'était une petite croix, faite avec des filaments de sa ceinture. Le 15 septembre, je commençai donc une neuvaine avec le personnel de la mission de Mascouche, pour la terminer le 23, quarante-quatrième anniversaire de la mort de Mère Gamelin. Dès lors, je me sentis animée d'une confiance si grande que ma guérison me parut assurée. " Mère Gamelin, m'écriais-je bien souvent dans la journée, vous, si remplie de compassion pour les plus misérables, ayez pitié de moi, guérissez-moi ! Mon Dieu, glorifiez votre servante ! "

Le lundi, 23 septembre, dernier jour de ma neuvaine, je fis la sainte communion, et, pour commémorer la dévotion spéciale de notre chère Mère fondatrice à Notre-Dame des Sept-Douleurs, sept sœurs et sept élèves communièrent à mon intention.

Après la communion, je me retirai à la sacristie, afin de donner libre cours aux sentiments qui m'animaient et de ne pas troubler l'assistance. J'ôtai mes chaussures et en fis hommage à Mère Gamelin, en lui disant : " Bonne Mère, prenez mes souliers comme cadeau de fête. Vous ne pouvez me refuser, puisqu'un présent ne se refuse pas." Après cette offrande, je terminai ma neuvaine, répétant alternativement : " Mon Dieu, je ne mérite pas un miracle ! Bonne Mère Gamelin, pourriez-vous ne pas m'exaucer ? "

J'étais si anxieuse de ma guérison que j'essayai de me lever au *Sanctus*, mais mes talons refusèrent de me porter, et je dus me rasseoir. " C'est vrai, bonne Mère, murmurai-je en soupirant, j'ai devancé l'heure ; car je vous ai demandé de me guérir à l'élévation." Au moment de l'élévation, je sentis une pression si forte à l'occiput que je faillis tomber. " Bonne Mère, m'écriai-je, émue et tremblante, vous me guérissez ! Merci !" A cet instant, une transformation subite se fit sentir dans tout

mon être. Plus de souffrances, plus de raideur, mais un bien-être que je ne puis définir.

Je me mis à genoux,—ce que je n'avais pu faire depuis mai 1892—, puis je me levai et m'appuyai sans difficulté sur les talons ; en un mot, j'étais guérie...

La messe terminée, je fis appeler ma supérieure. En la voyant, je me jetai à genoux et lui dit : "Ma sœur, je suis guérie." Incontinent, l'on m'apporta des chaussures ordinaires, et je me mis à marcher comme autrefois, au grand étonnement des sœurs et des élèves qui avaient tant de fois soutenu et aidé mes pas. Depuis ce jour, je marche bien, toute trace de maladie a disparu.

SOEUR MARCIENNE,
Née Vaillancourt,
S. C. S. P.

Providence, Maison-mère,
Montréal, 21 octobre 1895.

CERTIFICAT.

Saint-Henri de Mascouche, 23 septembre 1895.

Je, soussigné, certifie que sœur Marcienne, religieuse des Sœurs de charité de la Providence, atteinte d'une inflammation de la moëlle épinière, dans la partie cervicale, ne pouvait être guérie que par miracle, les remèdes ne pouvant être d'aucun effet dans l'état où elle se trouvait.

Après une neuvaine faite à la Mère Gamelin, au saint sacrifice de la messe, au moment de l'élévation, elle se sentit subitement guérie et put se mettre à genoux et marcher comme tout le monde, ce qu'elle n'avait pu faire depuis près de cinq ans.

JOS. RENAUD, M. D.

CERTIFICAT.

Je, Jacques-Augustin Leblanc, médecin, pratiquant à Montréal, certifie avoir traité sœur Marcienne, religieuse de la communauté des Sœurs de la Providence, pour ataxie locomotrice, pendant plusieurs années, depuis 1890.

Malgré tous les soins, la maladie ne put être vaincue. Une légère amélioration lui permit de marcher difficilement avec l'aide d'une chaussure spéciale. Depuis l'époque susdite, la maladie est toujours restée dans le même état. Je considérais la maladie incurable, lorsque, le 23 septembre dernier, sœur Marcienne fut soudainement et complètement guérie, au moment de l'élévation, au dernier jour d'une neuvaine qu'elle faisait à Mère Gamelin, pour obtenir sa guérison.

Quelques jours après, j'étais appelé pour constater cette guérison, que je n'hésite pas à appeler miraculeuse.

J. A. LEBLANC, M. D.

Montréal, 23 octobre 1895.

AUTRE GUÉRISON.

Le 11 octobre 1895, Marie Philomène Alfreda, douzième enfant de Ferdinand Trudel, maçon, et d'Elmina Bernard, résidant en la paroisse de Saint-Vincent de Paul, à Montréal, était radicalement guérie après une neuvaine faite à la Mère Gamelin. Voici le fait.

Alfreda, âgée alors de neuf ans, se voyait, depuis l'âge de six ans, atteinte d'une maladie des os, qui, avec de grandes souffrances, la réduisit à garder le lit durant une année entière. Ses parents, malgré la médiocrité de leur fortune, n'épargnèrent rien pour amener sa guérison. L'enfant fut donc examinée et traitée par plusieurs spécialistes, qui tous s'accordèrent à déclarer le cas incurable. En 1894, l'enfant parvint à

s'asseoir, mais en se tenant courbée et appuyée sur les coudes.

C'est en cette posture pénible que la pauvre petite infirme se tenait sans cesse, n'ayant d'autre perspective que celle de la souffrance et d'une infirmité qui semblait devoir durer toute sa vie.

D'une intelligence plus développée que les enfants de son âge, Alfreda comprenait bien le malheur de sa position. Elle avait neuf ans, et commençait à s'inquiéter de sa première communion. "Je ne pourrai," disait-elle avec larmes à ses bons parents, "me rendre à la balustrade comme les autres enfants."—"Je t'y porterai, ma fille," avait répondu le père ; et la chère enfant, encouragée par ces paroles, reprit avec une nouvelle ardeur l'étude du catéchisme, sous la direction des révérendes sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Académie Sainte-Catherine, où on la conduisait chaque jour dans une petite voiture, qui lui servait de siège pendant le temps qu'elle demeurait en classe.

Un jour, c'était le 2 octobre 1895, une personne, touchée de l'état pénible de la petite infirme, lui dit : "Mon enfant, j'ai connu des personnes qui, comme toi, ne marchaient pas et qui ont été guéries par l'intercession de la bonne Mère Gamelin, après une neuvaine à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Je suis sûre que la Mère, qui avait tant pitié des infirmes, te guérirait aussi." Alfreda, toute rayonnante d'espoir, se rendit chez elle, et le soir même la famille, réunie à l'enfant, commençait la neuvaine de prières. La pauvre petite ne se contentait pas des prières en commun, mais elle les répétait plusieurs fois par jour en son particulier.

Le cinquième jour de la neuvaine, la petite malade éprouva un mieux sensible et put se tenir debout. Son père partait, ce jour-là, pour aller travailler à la Pointe-aux-Trembles. "Quand vous reviendrez, lui dit Alfreda, je marcherai et j'irai vous recevoir à la porte." Cette parole se vérifia. Lorsqu'il revint, l'heureuse enfant

alla au-devant de son père : elle marchait parfaitement bien.

La joie de la famille ne peut s'exprimer, et la chère Mère Gamelin reçut l'hommage d'une reconnaissance justement méritée.

CERTIFICAT.

Nous, soussignés, certifions et déclarons par les présentes, que ce récit, établissant la guérison de notre enfant Alfreda, est en tout conforme à la vérité, et que ces détails sont la fidèle expression du témoignage rendu aux Sœurs de la Providence, maison mère.

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures, à Montréal, ce dixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-seize.

(Signé) FERDINAND TRUDEL.

ELMINA BERNARD.

AUTRE GUÉRISON

OBTENUE PAR L'INTERCESSION DE LA MÈRE GAMELIN.

Depuis quinze ans, je souffrais d'une dyspepsie opiniâtre, qu'aucun remède n'avait pu soulager, et qui occasionna divers désordres dans ma constitution. Je ne pouvais plus prendre qu'un peu de lait ou de bouillon. Depuis le 13 novembre 1895, la maladie s'aggrava ; je ne pouvais plus rien digérer ; la faiblesse fut si grande, les douleurs au cœur si vives, que je fus obligée de garder le lit. Le 11 décembre, j'étais si faible que le médecin crut prudent de me faire administrer, disant que, dans l'état où je me trouvais, je pouvais mourir d'un moment à l'autre.

Le jour que je reçus l'extrême-onction, je commençai une neuvaine à la bonne Mère Gamelin. La supérieure me donna une petite relique de cette chère Mère, me disant de lui demander ma guérison. C'était un mercredi. Les jours suivants, je me trouvai plus mal. Dans la nuit du samedi au dimanche, les douleurs au cœur furent si atroces que je ne pouvais trouver de position pour me soulager un peu. Lasse de souffrances, je m'écriai : "Mère Gamelin, guérissez-moi, guérissez-moi ! Vous savez que c'est le jour où vous devez me guérir; faites, s'il vous plaît, que je repose un peu !"

Il était minuit. Peu après je m'endormis et ne m'éveillai qu'à quatre heures du matin, parfaitement bien. Je me levai pour la première messe, qui avait lieu à 5½ heures. Je communiai à la balustrade. Pendant la messe, je ressentis une faim dévorante ; cependant j'assistai à une seconde messe, qui se disait à 6½ heures; puis j'allai déjeuner, avec l'appétit d'une personne en santé.—Le lendemain, je fis un assez long trajet en voiture, sans aucune fatigue. Depuis ce jour, j'ai repris mes occupations ordinaires sans éprouver un instant de maladie.

Reconnaissance à la vénérée Mère Gamelin.

En foi de quoi j'ai signé,

SOEUR ELMIRE GROLEAU,
Tertiaire.

Maison de la Providence,
Belœil, 24 janvier 1896.

CERTIFICAT.

Belœil, 24 janvier 1896.

Je certifie avoir traité la sœur Groleau, tertiaire, pour une dyspepsie rebelle à tout traitement, et avoir constaté, à mon grand étonnement, un mieux sensible, après

la communion faite à la fin de la neuvaine pour sa guérison, par l'intercession de la Révde Mère Gamelin, fondatrice des Sœurs de la charité de la Providence, de Montréal.

M. PERRAULT, M. D.

GUÉRISON

DE SŒUR ERNEST, NÉE ROSE-ANNA LANCTOT, RELIGIEUSE DE LA PROVIDENCE.

Admise au noviciat de la Providence le 28 février 1882, je me voyais, en septembre 1889, atteinte d'un érésypèle d'une nature si grave, qu'après cinq jours de maladie j'étais administrée.

Le mal put être contrôlé, mais je demeurai dans un état de faiblesse et de langueur, avec de fréquents maux de tête et des douleurs sans relâche de la colonne vertébrale.

Le 30 mars 1891, je reprenais le lit, que je gardai constamment jusqu'au mois de novembre. Alors, je parvins à marcher avec des béquilles, que j'échangeais, en avril 1892, pour des chaussures à hauts talons (3 pouces).

Je passai deux ans à la mission de Joliette, puis je retournai à l'Institution des Sourdes-Muettes où je pus rendre quelques services à la pharmacie.

Au mois d'avril 1895, j'essuyais une forte bronchite, qui me laissa tellement faible que je craignis d'avoir à reprendre mes béquilles, tant j'avais peine à marcher. Je passai un mois à l'infirmerie de la maison mère et me remis un peu.

A cette époque eut lieu la retraite annuelle du noviciat, que je suivis misérablement, n'ayant pu prendre part à celle des professes. Cette retraite se termina le 21 novembre.

Le lendemain, notre Mère Marie Godefroy, supérieure générale, visitant les sœurs malades, me dit vivement : " Sœur Ernest, il faut que vous guérissiez, pour aller à l'Orégon." Surprise de ce commandement, je ne trouvai aucune réponse, et me rendis à la chapelle. Là, agenouillée et toute tremblante, je fis cette prière : " Mon Dieu, vous voulez donc que je fasse le sacrifice d'aller dans les missions lointaines." Et m'adressant à Mère Gamelin, je lui dis : " Il faut, bonne Mère, que vous me guérissiez; vous voyez l'extrême besoin de nos sœurs de l'Orégon. Pourriez-vous me refuser, quand c'est le désir de notre Mère générale. Si vous étiez encore sur la terre, n'aimeriez-vous pas que je vous obéisse."

Cependant, j'éprouvais une grande répugnance à me faire missionnaire, et je passai une partie de la nuit à me demander s'il n'y aurait pas d'autres sacrifices qui pourraient suppléer à celui que l'on me demandait. Mais, hélas ! vain espoir ; les missions de l'Ouest me revenaient toujours en pensée. Alors songeant que je n'étais qu'une pauvre orpheline, que la communauté avait reçu gratuitement, je compris que je ne devais plus hésiter à lui rendre le service que réclamait en ce moment l'obéissance. Dès lors mon parti fut pris, et le lendemain matin j'allais m'offrir à notre Mère pour cette lointaine expédition. "C'est bien," me répondit notre Mère ; "maintenant que votre sacrifice est fait, Mère Gamelin va vous guérir. Faites une septaine de prières pour obtenir cette faveur."

Je repris donc mes prières accoutumées, car j'avais déjà fait huit neuvaines à la chère Mère fondatrice, mais sans succès. Ces prières consistaient à réciter sept *Ave Maria* avec l'invocation personnelle " Mère Gamelin, guérissez-moi." Le 29, dernier jour de la septaine, j'entendis la sainte messe avec l'intime conviction que j'allais être guérie. Pendant le saint sacrifice,

je ressentis une douleur intense et inaccoutumée, qui se répandit le long de la colonne vertébrale et généralement par tout le corps.

A la communion du prêtre, succéda un bien-être étrange. Toute douleur avait disparu et je réussis à m'appuyer sur les talons. Il ne m'était plus permis d'en douter, j'étais à ce moment guérie, et il me tardait d'en donner des preuves évidentes.

Après la messe, rien de plus pressé que de me présenter à la chambre de notre Mère générale, tenant dans mes mains mes pauvres souliers à talons de trois pouces d'épaisseur, et de lui dire avec une émotion impossible à décrire : "Ma Mère, je suis guérie." La bonne nouvelle fut bientôt répandue dans toute la maison, et je me vis entourée, acclamée par nos chères sœurs, qui pleuraient avec moi de joie et de reconnaissance pour la nouvelle faveur accordée à la médiation de notre bien aimée Mère fondatrice.

Oui, c'était bien vrai, mes pauvres talons reposaient enfin, comme autrefois, sur le plancher. Je pouvais marcher librement et sans douleur. J'étais, en un mot, rendue à la santé.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration, ce deuxième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-seize.

SOEUR ERNEST.
S. C. S. P.

CERTIFICAT DU MÉDECIN.

Je soussigné, médecin, certifie avoir traité sœur Ernest, de l'Institut des Sœurs de charité de la Providence, pour une ataxie locomotrice, depuis le 30 mars 1891 au mois de novembre 1895, et sans succès.

Je considérais la maladie incurable, et mon opinion était formée depuis longtemps, lorsque, le 1er décembre 1895, je fus étonné de voir sœur Ernest marchant comme

ses compagnes. Sa guérison, que je considère miraculeuse, avait eu lieu soudainement, le 29 novembre, c'est-à-dire l'avant-veille.

J. A. LEBLANC, M. D.

Montréal, 28 juillet 1896.

AUTRE FAVEUR.

Une malade, femme d'un soldat, avait subi une opération avant de nous arriver, mais le médecin la trouvait si mal qu'il la fit transporter à notre hôpital et dit à son mari qu'il l'opérerait de nouveau, quoique avec bien peu de chance de succès. Il n'y avait rien à risquer, puisque, d'après l'opinion des médecins, elle ne pouvait vivre longtemps dans l'état où elle se trouvait.

Au moment de son arrivée à l'hôpital, je venais de recevoir l'image photographiée de la Mère Gamelin. J'eus l'inspiration de la placer dans la chambre de la malade, que je savais être une irlandaise, fervente catholique. Après lui avoir communiqué les guérisons attribuées à la puissante intervention, au ciel, de la chère Mère fondatrice, je lui dis: "Ayez confiance, Madame, nous allons commencer une neuvaine à Notre-Dame des Sept-Douleurs, et il faut que la Mère Gamelin vous obtienne votre guérison, sans que vous recouriez à une nouvelle opération.

Notre confiance n'a pas été vaine. La malade ne tarda pas à prendre un mieux sensible, et le docteur, étonné, ne savait à quoi attribuer un aussi extraordinaire changement. A l'heure présente, la malade se porte bien et ne peut assez remercier sa bienfaitrice.

Gloire et amour à la vénérée Mère Gamelin !

SOEUR BERNARDIN DE SIENNE,
Supérieure.

Hôpital Saint-Joseph.

AUTRE GUÉRISON.

Depuis neuf ans, je souffrais d'un mal à la figure, que les médecins avaient ainsi diagnostiqué : *Cancer opiniâtre.—Très mauvais cas.*

A cause des souffrances et des progrès du mal, je dus subir deux fortes opérations ; après la dernière, les médecins déclarèrent que si le mal reprenait, il n'y aurait plus de guérison possible. A peine cinq semaines s'étaient écoulées depuis la dernière opération, que le mal reparut avec plus d'intensité qu'auparavant. Rien n'apportait de soulagement à mon état, les douleurs étaient atroces.

Ayant entendu parler des faveurs obtenues par l'intercession de Mère Gamelin, je commençai une neuvaine à cette bonne Mère, avec toute la ferveur et la confiance dont mon âme était capable. C'était le 18 avril 1896. Cette neuvaine consistait à dire, chaque jour, les prières suivantes : le *Sub Tuum*, sept invocations à Notre-Dame des Sept-Douleurs, et la supplique suivante : " O Dieu Tout-Puissant, glorifiez votre servante Mère Gamelin, et obtenez-nous la guérison que nous sollicitons par son intercession.".

Pendant tout le temps de la neuvaine, je souffris plus que je ne saurais l'exprimer. La plaie était hideuse à voir, elle couvrait presque toute la joue. Le dernier jour de la neuvaine, aucun signe de guérison ne se manifestait encore ; cependant, je ne perdais pas espoir. Le soir, avant de me mettre au lit, j'ôtai tous mes bandages, persuadée que la bonne Mère Gamelin allait me guérir pendant la nuit. Ma confiance ne fut pas vaine. Le lendemain, à mon lever, je vis avec des transports de joie et de reconnaissance que ma plaie était cicatrisée et recouverte d'une petite peau mince. Je ne souffrais plus, j'étais radicalement guérie.

Depuis cette époque (6 mai 1896), je n'ai jamais senti aucune atteinte du mal qui, depuis neuf ans, m'avait causé tant de souffrances. Constamment employée aux

travaux de la maison, ma santé est plus forte qu'auparavant. Il est vrai que cette cicatrice garde toujours, plus ou moins, une couleur de meurtrissure, causée sans doute par les applications violentes qui ont si souvent été faites, mais plus encore, j'en ai la conviction, pour attester la faveur extraordinaire dont j'ai été l'objet.

Gloire à Dieu, et reconnaissance à la vénérée Mère Gamelin.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration.

SOEUR JULIE BOUTIN,

Tertiaire des Servites de Marie.

16 décembre 1896.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

Hommage à Mgr Bruchési. V
Lettre de Mgr Bruchési.. VI
Préface, par M. l'abbé Bourassa.. IX
Déclaration de l'auteur.. XIX

VIE DE MÈRE GAMELIN

Fondatrice et première supérieure des Sœurs de la charité de la Providence.

Chapitre I. — 1800-1815. — Enfance. — Charité précoce. — Première éducation... 1

Chapitre II.—1815-1823. — Jeunesse de Mlle Tavernier. — Son caractère. — Son attachement à sa famille. — Son amour des pauvres.. 10

Chapitre III. — 1823-1828. — Mariage de mère Gamelin. — Mort de ses enfants et de son mari... 20

PAGES.

CHAPITRE IV. — 1828-1835. — Veuvage de madame Gamelin. — Commencement de l'œuvre de la Providence. — La maison de la rue Saint-Laurent et celle de la rue Saint-Philippe. — Difficultés et épreuves ; secours providentiels. — Mgr Lartigue. — Les dames auxiliaires. — Mlle Madeleine Durand.. 25

CHAPITRE V.—1835-1838. — La "Maison jaune."—Le Séminaire confie à madame Gamelin la distribution d'une partie de ses aumônes. — Troubles politiques de 1837 et de 1838. — Visites à la prison. — Grave maladie de Madame Gamelin.— Mort de Mgr Lartigue.. 40

CHAPITRE VI.—1838-1843. — Plusieurs évêques visitent l'asile de madame Gamelin.—La première messe est dite dans l'oratoire.—Témoignages de sympathie des communautés de la ville. — Incorporation de l'asile.—Mgr Bourget et les filles de Saint-Vincent de Paul.. 52

CHAPITRE VII.—1843-1844. — Une lettre du R. P. Timon. — Déception. — Fondation d'une nouvelle communauté. — Les premières postulantes. — Les sept chapelets de Notre-Dame de la Compassion. — Prise de possession de l'asile. — Bénédiction de la chapelle. — Voyage de Madame Gamelin aux Etats-Unis. — Son entrée en religion.. 82

CHAPITRE VIII.—1844-1845. — Le noviciat. — Visite des pauvres et des malades.—Profession de nos premières mères. — Mandement d'institution. — Election des premières officières. — Fondation de l'œuvre des orphelines et de celle des dames pensionnaires.. 106

PAGES.

CHAPITRE IX.—1845-1846.—Agrandissement de l'asile. — Mère Gamelin auprès des vieilles et des malades. — Première visite canonique de Mgr Bourget. — Ses instructions sur les vertus de l'état religieux.. 137

CHAPITRE X.—1846.—Fondation de la mission de la Longue-Pointe.—Mort subite de sœur Madeleine. — Lettre de mère Gamelin. — Œuvre des prêtres âgés et infirmes. — Fondation de la mission de la Prairie de la Madeleine. — Incendie du village. — Pauvreté de l'hospice.. ... 159

CHAPITRE XI. — 1846-1847. — Deuxième visite épiscopale. — Vertus et dévotions de mère Gamelin. — Son esprit d'abnégation et de sacrifice. — Qualités de sa direction. — Sa sollicitude pour le noviciat. — Ses épreuves intérieures.. 174

CHAPITRE XII.—1847-1848. — L'immigration irlandaise et le typhus.—Les abris de la Pointe Saint-Charles. — Les orphelins irlandais et l'hospice Saint-Jérôme Emilien.. 212

CHAPITRE XIII.—1848-1849. — Pèlerinage à Notre-Dame de Bonsecours. — L'œuvre des filles de Sainte-Blandine. — L'école Saint-Jacques. — Fondation de la mission de Sainte-Elisabeth.—Nos écoles et nos pensionnats. — Les exercices du Carnaval Sanctifié.—Le choléra et l'hôpital Saint-Camille.—Mort de sœur Jean de Dieu et de sœur Augustin. — Le tiers-ordre des Servites de Marie. — Rose Grandpré.. 226

PAGES.

CHAPITRE XIV.—1849-1850.— Zèle de mère Gamelin pour la sanctification de sa communauté ; sa confiance dans les supérieurs ecclésiastiques.— Son hospitalité. — Second voyage aux Etats-Unis. — Visite du père Bourladeau.. 241

CHAPITRE XV.—1850-1851. — Dernière fondation de mère Gamelin : les Sourdes-muettes. — Célébration du septième anniversaire de la première profession religieuse dans l'Institut.—Mgr Prince nommé évêque de Saint-Hyacinthe. — Mère Gamelin visite les missions qu'elle a fondées. — Elle préside pour la première fois le conseil de la communauté. — Sa maladie et sa mort.. .. 248

APPENDICE I.. 269

APPENDICE II.. 294

TABLE DES GRAVURES

Portrait de mère Gamelin, fondatrice et première supérieure des Sœurs de la charité de la Providence.. .. .. Frontispice

Portrait de mère Gamelin, à l'âge de 22 ans... ... 20

Vue de l'hospice de la rue Saint-Laurent et de celui de la rue Saint-Philippe.. 28

Portrait de M. Olivier Berthelet, bienfaiteur insigne de notre institut.. 37

Portrait de Mgr Jean Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal... 52

Vue de la Maison jaune, berceau de notre institut, et de l'asile de la Providence, en 1844.. 91

Portrait de Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal.. 113

Vue de l'asile de la Providence en 1899 139

Portrait de Mgr Edouard Charles Fabre, troisième évêque et premier archevêque de Montréal... .. 221

Portrait de Mgr Jean Charles Prince, premier chapelain et premier supérieur de notre institut, évêque de Saint-Hyacinthe.. 254

Vue de la maison mère actuelle, rue Fullum.. 267

Vue de l'hospice Gamelin, inauguré en 1894, à l'occasion du premier cinquantenaire de la fondation de l'institut.. 294

BINDING SECT. FEB 9 1971

BX
4705
G22V5

Vie de Mère Gamelin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY